BULL.

DE

L'INSTITUT

ARCH.

LIÉGEOIS

100

1988

G. JEDOCI
Reliure - Dorure
Rue de Plainevaux, 202
4100 SERAING

8 - AOUT 1990

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

TOME C

1988

Édité avec l'aide du MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE
et de la DIRECTION GÉNÉRALE DU PATRIMOINE CULTUREL

LIÈGE
MAISON CURTIUS

Collections Communales
Pl. des Carmes
LIÈGE

100a 36000 495

0 6 AOUT 1990

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Collections Communales
Pl. des Carmes
LIÈGE

BULLETIN

DE

L'INSTITUT

ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

TOME C

1988

Édité avec l'aide du MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE,
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE
et de la DIRECTION GÉNÉRALE DU PATRIMOINE CULTUREL

LIÈGE
MAISON CURTIUS

CHÈVREMONT
UN MILLÉNAIRE
UN TRICENTENAIRE
987 — 1688
1988

Actes du Colloque tenu à Chèvremont
le 22 avril 1988

Textes édités par Anne Hoffsummer-Bosson

CHÈVREMONT UN MILLÉNAIRE UN TRICENTENAIRE

Comité d'honneur

Charles Delrée
Président de l'Institut archéologique liégeois
Jacques Demeffe
Directeur du secteur Liège-Luxembourg-Namur du Crédit Communal
Nicolas Evrard
Bourgmestre de Chaudfontaine
Renaud Gillard
Président des Compagnons de Franchimont a.s.b.l.
R.P. Herman
Prieur des Carmes déchaussés de Chèvremont
René Landrain
Président de Chèvremont 88 a.s.b.l.
Jean Sohier
Président des Amis de Chèvremont
Jacques Stiennon
Professeur émérite de l'Université de l'Etat à Liège

Comité organisateur

Marie-Louise Chapelle
Présidente du Conseil d'administration du Foyer culturel de Chaudfontaine
Lucienne Coninx
Trésorier de Chèvremont 88 a.s.b.l.
Secrétaire des Amis de Chèvremont
Jean et Pierre Galler
Administrateurs de la Chocolaterie Galler
Jean Grisard de la Rochette
Administrateur-directeur commercial de Chaudfontaine Monopole
Anne Hoffsummer-Bosson
Coordonnatrice du colloque
Roger Jeunehomme
Directeur de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège
Charles Labalue
Directeur du Syndicat d'initiative de Chaudfontaine
Claudine Marichal
Présidente du Conseil Culturel de Chaudfontaine
Francis Voets
Directeur de marketing de la Brasserie Piedbœuf-Jupiler S.A.

Colloque organisé avec l'appui du Ministère de la Communauté française,
du Service de l'Education permanente de la Province de Liège
et du Crédit Communal

INTRODUCTION

par Anne HOFFSUMMER-BOSSON

Le 9 octobre 1985, le ministre de la Communauté française signait l'arrêté de classement de la chapelle Notre-Dame de Chèvremont, millésimée 1688. Quelques mois plus tard, une commission historique se constituait à l'initiative des Amis de Chèvremont et de leur président M. Jean Sohier. Le professeur Jacques Stiennon de l'Université de Liège acceptait immédiatement de collaborer à cette commission et d'en assurer, conjointement avec M. Sohier, la présidence de nombreuses séances de travail qui s'étalèrent au long de l'année 1987.

L'objectif original de cette Commission était la publication d'une plaquette historique sur la colline, de grande diffusion et rédigée par des collaborateurs scientifiques. Cette publication — *Chèvremont, mille ans d'histoire*, éditée par le Crédit Communal — vit le jour au printemps 1988, année choisie par les autorités communales pour fêter le tricentenaire de la chapelle Notre-Dame (1688) et le millénaire de la chute de la place forte (987). Simultanément à la préparation de cette publication, naquit l'idée d'organiser un colloque : Jacques Stiennon en fut l'instigateur. L'objectif était de rassembler historiens, historiens de l'art et archéologues qui tenteraient d'éclaircir et d'affiner certains points précis de l'histoire caprimontoise, médiévale et moderne.

L'entreprise n'était guère aisée car elle ne figurait pas au programme (ni au budget !) des différentes festivités prévues pour l'année 1988 à Chèvremont. Le charme indiscutable du site inclinait à y organiser les conférences ; ceci fut possible grâce à la compréhension et à l'hospitalité des Carmes déchaussés, actuels habitants du lieu.

Lorsqu'on me proposa alors de m'occuper de l'organisation de ce colloque, j'acceptai immédiatement, car j'étais consciente, d'une part, de l'intérêt d'une telle manifestation pour le public et, d'autre part, de l'aide précieuse et efficace sur laquelle je pouvais compter au sein de l'a.s.b.l. Chèvremont 88 — plus particulièrement Mme Lucienne

Coninx-Delbovier — de la Commune de Chaudfontaine, et de son bourgmestre d'alors, Nicolas Evrard, passionné d'histoire. Un travail d'équipe formidable commença, chacun apportant le meilleur de lui-même: les industries locales: la Chocolaterie Galler, Chaudfontaine Monopole et la Brasserie Piedbœuf-Jupiler S.A.; le Foyer culturel, le Syndicat d'initiative et le Conseil culturel de Chaudfontaine, la Fédération du tourisme de la province de Liège et, non des moindres, le service culturel du Crédit Communal. Mes amis les Compagnons de Franchimont — qui ont à cœur la restauration et l'aménagement des ruines du château de Franchimont à Theux — m'aidèrent sans relâche pendant les week-ends précédant le jour J afin de dégager la partie nord du mur d'enceinte et de la rendre accessible au public ce jour-là.

La première partie du présent volume concerne le passé médiéval auquel la matinée fut consacrée, sous la présidence de Georges Hansotte, chef de département honoraire des Archives de l'Etat à Liège. Les sources historiques y sont revues à la lumière des dernières publications scientifiques, l'aspect poliorcétique est traité et le problème archéologique, confronté aux données historiques, est abordé. La seconde partie concerne l'époque moderne (séance de l'après-midi, présidée par le professeur Jacques Stiennon) depuis l'origine du pèlerinage à Notre-Dame à la fin du XVIIe siècle, la construction de la chapelle et les retombées socio-économiques de ce pèlerinage. A ces textes est jointe une contribution du Père Geoffrey Holt sur les Jésuites anglais à Liège et Chèvremont du XVIIe au XIXe siècle; n'ayant pu venir au collogue, le Père Holt a néanmoins tenu à collaborer à cette manifestation par un article dans sa langue maternelle. L'industrialisation du village de Vaux-sous-Chèvremont, blotti au pied de la colline ne pouvait être passée sous silence. Enfin, un représentant des Carmes déchaussés de Chèvremont a traduit l'expression du vécu de sa communauté installée à Chèvremont depuis 1877. Le dernier texte reprend des extraits de cette communication; il a été fortement abrégé et limité à l'histoire de l'installation des Carmes sur la colline. Les parties supprimées, traduisant l'expression du vécu de la Communauté au travers de considérations générales portant sur la dévotion mariale, sortaient du cadre de cette publication. Enfin, il convenait de laisser à l'instigateur de cette journée, le professeur Stiennon, le soin de conclure et de mettre le point final à ce volume.

Cette journée fut, de l'avis de tous, un succès complet. Plus de deux cents personnes y participèrent ; on eut peine à caser tout le monde. Chacun s'en alla séduit par le site et le soleil qui était au rendez-vous. Je remercie de tout cœur toutes les personnes qui m'ont soutenue dans ce travail et qui m'ont aidée, par leurs diligents conseils, à mener à bien cette entreprise de longue haleine, aujourd'hui concrétisée par ce volume qui n'aurait pu être réalisé sans l'appui efficace du Crédit communal et de l'Institut archéologique liégeois.

LES SOURCES HISTORIQUES

par Micheline JOSSE

Il y aura bientôt trente ans que le professeur Fernand Vercauteren attira mon attention sur Chèvremont en me donnant comme sujet de mémoire de licence *Le domaine de Jupille* ([1]). Depuis, je n'ai cessé de m'y intéresser et mon propos est de dresser, à présent, un bilan de l'état de nos connaissances. A cette fin, je tenterai de répondre à trois questions: de quelles sources disposons-nous pour retracer l'histoire de Chèvremont? Qu'existe-t-il comme travaux mettant ces sources en œuvre? Quels sont les faits précis connus et les points d'ombre qui restent à élucider?

Parlons tout d'abord des sources. Nous savons qu'il subsiste de nombreux vestiges archéologiques sur le site même. Ils n'ont pas encore livré tous leurs secrets, mais déjà ils fournissent de précieux renseignements comme il appert des anciens rapports de fouille analysés, avec sagacité, par A. Hoffsummer-Bosson ([2]).

Les sources diplomatiques se limitent, en fait, à neuf diplômes s'échelonnant sur trois siècles, de l'année 779 à 972. Emanant des souverains carolingiens et de leurs successeurs germaniques, ces actes sont connus par des copies transcrites, entre autres, dans le *Liber privilegiorum Sanctae Mariae Aquensis* déposé à la Bibliothèque de Berlin ([3]). Un seul original est conservé, il est daté du 13 avril 862 et se trouve aux Archives de l'Etat à Liège. Ces documents ([4]) ont fait l'objet de maintes éditions à partir du XVIIIe siècle. Citons pour mémoire celles de Miraeus et Foppens ([5]), de Ch. Quix ([6]) ou de

([1]) Honoré du prix Pro Civitate 1964, il a été publié en 1966 par les soins du Crédit Communal de Belgique dans la collection Histoire, série in 8°, n° 14, sous le titre: *Le domaine de Jupille des origines à 1297.*

([2]) *L'époque médiévale. Les découvertes archéologiques*, dans *Chèvremont, mille ans d'histoire*, Liège, 1988, pp.12-18 (Crédit Communal).

([3]) BERLIN, DEUTSCHE STAATSBIBLIOTHEK, Ms. Lat. quarto 324.

([4]) Voir l'énumération note 8 ci-dessous.

([5]) A. MIRAEUS et J. F. FOPPENS, *Opera diplomatica et historica*, 4 vol., Louvain, 1723-1748.

([6]) Ch. QUIX, *Geschichte der Stadt Aachen nach Quellen bearbeitet mit einem Codex diplomaticus Aquensis*, 2 vol., Aix-la-Chapelle, 1840-1841.

Th. Lacomblet ([7]), mais la plus critique, et partant la plus fiable, est sans conteste donnée par les *Monumenta Germaniae historica* dans la série des *Diplomata* ([8]). Quand E. Meuthen publie par la suite les actes aixois, il peut s'y référer sans devoir apporter d'éléments nouveaux pour les diplômes relatifs à Chèvremont ([9]).

Nous assimilerons aux sources diplomatiques le texte du traité de Meersen d'août 870 paru également dans les *Monumenta*, section des *Leges* ([10]). Nous ferons de même pour les lettres de Gerbert d'Aurillac, le futur pape Sylvestre II. Elles posent de nombreux problèmes et ont été éditées notamment par J. Havet, en 1889, ([11]), commentées et analysées, en 1957, par M. Uhlirz ([12]) et rééditées une nouvelle fois par F. Weigle, en 1966 ([13]).

Les sources narratives sont, elles aussi, le plus souvent publiées de façon critique par les *Monumenta*; les *Scriptores* ou, en format plus maniable, les *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum* donnent la plupart des textes. Deux vies de saintes sont toutefois imprimées dans les *Acta sanctorum*. La *Vita sanctae Beggae* ([14]), compo-

---

([7]) Th.-J. LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, 4 vol., Düsseldorf, 1840-1858.

([8]) *Diplomata Karolinorum*, t. I, *Pippini, Carlomanni, Caroli Magni diplomata*, éd. A. DOPSCH, J. LECHNER, M. TANGL et E. MÜHLBACHER, Hanovre, 1906, pp. 173-174, n° 124 (acte du 3 mai 779); t. III, *Lotharii I et Lotharii II diplomata*, éd. Th. SCHIEFFER, Berlin-Zurich, 1966, pp.209-211, n° 86 (acte du 11 septembre 844); pp. 309-310, n° 138 (acte du 9 juillet 855); pp. 410-413, n° 17 (acte du 13 avril 862). - *Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. IV, *Zwentiboldi et Ludowici Infantis diplomata*, éd. Th. SCHIEFFER, Berlin, 1960, pp. 44-45, n° 15 (acte du 11 juillet 897); pp. 122-123, n° 18 (acte du 9 octobre 902); pp. 205-207, n° 70 (acte du 9 novembre 909). - *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. I, *Conradi I, Heinrici I et Ottonis I diplomata*, éd. Th. SICKEL, Hanovre, 1879-1884, p. 170, n° 88 (acte du 18 avril 947); pp. 569-570, n° 417 (acte du 1er août 972).

([9]) *Aachener Urkunden 1101-1250*, Bonn, 1972 (*Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde*, LVIII).

([10]) *Divisio regni Hlotharii II*, éd. A. BORETIUS et V. KRAUSE, dans *Capitularia regum Francorum*, t. II, Hanovre, 1897, pp. 193-194, n° 251. - Ed. plus récente: A. BRUCKNER, *Regesta Alsatiae aevi merovingici et karolini 469-918*, t. I, Strasbourg-Zurich, 1949, p. 357, n° 583.

([11]) *Lettres de Gerbert (983-997)*, Paris, A. Picard, 1889 (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*).

([12]) *Untersuchungen über Inhalt und Datierung der Briefe Gerberts von Aurillac, Papst Sylvesters II*, dans *Schriftenreihe der historischen Kommission bei der Bayerischen Akademie der Wissenschaften*, Schrift 2, Göttingen, 1957.

([13]) *Die Briefsammlung Gerberts von Reims*, dans *M.G.H., Die deutschen Geschichtsquellen des Mittelalters 500-1500, Die Briefe der deutschen Kaiserzeit*, Berlin-Zurich-Dublin, 1966.

([14]) Ed. J. GELDOLPHO A RYCKEL, Louvain, 1631. Cette édition est reprise dans le t. V des *Acta sanctorum Belgii*, Bruxelles, 1789, pp. 111-124.

sée à la fin du XIe siècle, par un chanoine d'Andenne, mentionne des faits qui remontent au VIIe siècle en rattachant au site de Chèvremont la tradition concernant Anségise et sainte Begge. Elle ne peut être utilisée, à ce propos, qu'avec prudence, mais il faut souligner l'importance reconnue au XIe siècle, à Chèvremont, comme résidence des Pippinides. Le témoignage de la *Vita Gudulae* ([15]) remaniée qui fait état du transfert des reliques de sainte Gudule à Chèvremont, lors des invasions normandes, date du XIIe-XIIIe siècle et n'a pas été retenu, pour cette raison, par A. D'Haenens ([16]). Le récit des miracles de saint Remacle est par contre admis ([17]). Chèvremont est signalé comme lieu de sépulture de Pépin II dans la *Genealogia Dagoberti* ([18]). Cette source, étudiée avec minutie par Cl. Carozzi ([19]), fait désormais autorité et corrobore, sur ce point, l'assertion des *Historiae Francorum Steinveldenses* ([20]). Les *Annales Einhardi* ([21]) et les *Annales Mettenses priores* ([22]) sont dignes de foi en ce qui concerne l'emprisonnement de Grifon à Chèvremont, tandis qu'au sujet de Gislebert, on consultera les annales de Flodoard ([23]), l'histoire de Richer ([24]), la chronique d'Hugues de Flavigny ([25]) et les *Res gestae*

([15]) Ed. J. BOLLAND, dans les *Acta sanctorum, Ianuarius*, t. I, Anvers, 1643, pp. 524-530; édition republiée dans les *Acta sanctorum Belgii*, t. V, Bruxelles, 1789, pp. 716-735.

([16]) *Les invasions normandes en Belgique au IXe siècle. Le phénomène et sa répercussion dan l'historiographie médiévale*, Louvain, 1967, p. 280 (*Université de Louvain, Recueil des travaux d'histoire et de philologie*).

([17]) *Ex miraculis S. Remacli Stabulensibus*, éd. O. HOLDER-EGGER, dans *M.G.H., SS.*, t. XV, Hanovre, 1887, p. 438 et p. 440.

([18]) Ed. B. VON SIMSON, dans l'édition des *Annales Mettenses priores*, dans *M.G.H., SS. rer. germ. in usum schol.*, Hanovre-Leipzig, 1905, p. 19, note 4.

([19]) *La vie de saint Dagobert de Stenay; histoire et hagiographie*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXII (1984), pp. 225-258.

([20]) Ed. G. WAITZ, dans *M.G.H., SS.*, t. XIII, Hanovre, 1881, p. 728.

([21]) *Annales regni Francorum... qui dicuntur annales Einhardi*, éd. F. KURZE, dans *M.G.H., SS. rer. germ. in usum schol.*, Hanovre, 1895, p. 3.

([22]) *Op. cit.*, pp. 32-33.

([23]) Ed. G. H. PERTZ, dans *M.G.H., SS*, t. III, Hanovre, 1839, pp. 363-408. Cfr aussi éd. Ph. LAUER, Paris, A. Picard, 1905 (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*).

([24]) *Historiarum libri IIII*, éd. G. WAITZ, dans *M.G.H., SS. rer. germ. in usum schol.*, Hanovre, 1877. Cfr aussi éd. R. LATOUCHE, 2 vol., Paris, 1930-1937 (Classiques de l'histoire de France au Moyen Age).

([25]) *Chronicon*, éd. G. H. PERTZ, dans *M.G.H., SS.*, t. VIII, Hanovre, 1848, pp.280-503.

Saxonicae de Widukind ([26]). Ce dernier permet également de suivre certains épisodes de la vie mouvementée du comte Immon. Quant aux sources liégeoises, elles sont en général plus tardives et ne traitent que de l'anéantissement de Chèvremont avec une réticence que l'on n'a pas fini d'interpréter. L'histoire des évêques de Tongres, de Maastricht et de Liège ([27]), due à Anselme, un Rhénan devenu chanoine puis doyen de la cathédrale de Liège, a été rédigée, comme l'a précisé J.-L. Kupper, entre 1051 et 1056 ([28]). Le texte interpolé d'Anselme ([29]) dont on place la rédaction à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle et celui de Gilles d'Orval ([30]), composé avant 1250, ont été analysés par J. Deckers ([31]) en parallèle avec la *Vita Notgeri* proposée par G. Kurth. Seul le chroniqueur Jean d'Outremeuse ([32]), au XIVe siècle, apporte, avec sa faconde habituelle, une série d'informations différentes relatives à Chèvremont, mais lui pas plus que les autres ne mentionne, par exemple, que l'église Notre-Dame a été le lieu de sépulture de Pépin II. Le souvenir en était-il complètement perdu? Connues pour la plupart de longue date, ces sources ont été exploitées dans de nombreux travaux consacrés en tout ou en partie à Chèvremont.

Depuis la brochure rédigée en 1874 par J. Demarteau ([33]), qui venait après les écrits notamment de F. Hénaux ([34]) et de J. Raikem ([35]), l'histoire de Chèvremont a été étudiée par G. Kurth, prin-

---

([26]) *Rerum gestarum Saxonicarum libri tres*, éd. P. HIRSCH, et H. E. LOHMANN, dans *M.G.H., SS. rer. germ. in usum schol.*, Hanovre, 1935.

([27]) *Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, éd. R. KOEPKE, dans *M.G.H., SS.*, t. VII, Hanovre, 1846, pp. 189-234.

([28]) *Les « Gesta Pontificum Leodicensis Aecclesiae » du chanoine Anselme*, dans *Problématique de l'histoire liégeoise*, Liège, 1981, pp. 29-41 (Actes du colloque organisé à la mémoire de Jean Lejeune par l'association Le Grand Liège).

([29]) *Recensio altera*, éd. G. WAITZ, dans *M.G.H., SS.*, t. XIV, Hanovre, 1883, pp. 107-120.

([30]) *Gesta episcoporum Leodiensium*, éd. J. HELLER, dans *M.G.H., SS.*, t. XXV, Hanovre, 1880, pp. 1-129.

([31]) *Les Vitae Notgeri: une source capitale pour l'histoire de la collégiale Saint-Jean l'Evangéliste à Liège*, dans *La collégiale Saint-Jean de Liège. Mille ans d'art et d'histoire*, Liège-Bruxelles, 1981, pp. 21-28.

([32]) *Ly myreur des histors, chronique*, éd. A. BORGNET et S. BORMANS, 6 vol. et 1 vol. d'introduction intitulé *Chronique et geste de Jean des Preis...*, Bruxelles, 1864-1887 (*C.R.H.*).

([33]) *Notre-Dame de Chèvremont*, 1re éd., Liège, 1874; 2e éd., Liège, 1886; 3e éd., Liège, 1913.

([34]) *Les ruines de Chèvremont*, dans *B.I.A.L.*, t. I (1852), pp. 50-64.

([35]) *Chèvremont*, dans *B.I.A.L.*, t. V (1862), pp. 1-35.

cipalement dans son livre sur *Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle*, paru en 1905 ([36]). Plus récemment, les travaux de F. Rousseau ([37]) et de G. Rotthoff ([38]) ont élargi le champ des investigations en donnant à Chèvremont sa dimension dans le pays mosan et dans l'ensemble des domaines de nos régions et des territoires limitrophes. Du côté liégeois, J. Lejeune a défendu, avec passion, la version de la ruse employée par Notger l'associant à la fondation de la collégiale Saint-Jean l'Evangéliste et au célèbre ivoire conservé au musée Curtius à Liège ([39]). J. Stiennon ([40]), analysant l'art carolingien en Wallonie, s'est attaché à décrire la résidence de Chèvremont dont Cl. Gaier a mis en exergue le rôle militaire ([41]). Je fus moi-même amenée à traiter de ce sujet dans le cadre du domaine de Jupille ([42]). Au même moment, M. Werner entreprenait une recherche analogue qu'il allait étendre à tout l'espace liégeois mettant magistralement en lumière son importance aux VIIe et VIIIe siècles ([43]).

En dénombrant les biens et revenus de Notre-Dame d'Aix-la Chapelle, R. Nolden ([44]) a permis de mieux suivre l'évolution des anciennes propriétés de l'abbaye de Chèvremont cédées en 972 au Chapitre aixois et le problème du sort des chanoines a été fort heureusement précisé par L. Falkenstein ([45]). Des personnages tels que les Ansfrid

---

([36]) 2 vol., Paris-Bruxelles-Liège, 1905.

([37]) *La Meuse et le Pays mosan en Belgique. Leur importance historique avant le XIIIe siècle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXXIX (1930). - *Les Carolingiens et l'Ardenne*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des lettres*, 5e série, t. XLVIII (1962), pp. 187-221.

([38]) *Studien zur Geschichte des Reichsguts in Niederlothringen und Friesland während der sächsisch-salischen Kaiserzeit. Das Reichsgut in den heutigen Niederlanden, Belgien, Luxemburg und Nordfrankreich*, Bonn, 1953 (*Rheinisches Archiv*, 44).

([39]) Voir entre autres : *Art roman dans la vallée de la Meuse aux XIe, XIIe et XIIIe siècles*, 3e éd., Bruxelles, 1965, pp. 116-121, 162-167. - *Liège de la principauté à la métropole*, 3e éd., Anvers, 1974, pp. 42-47.

([40]) *L'art carolingien*, dans *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres, arts, culture*, t. I, Bruxelles, 1977, pp. 221-229.

([41]) *Grandes batailles de l'histoire liégeoise au Moyen Age*, Liège, 1980, pp. 17-24.

([42]) *Op. cit.*, pp. 24-50. - Cfr aussi *L'époque médiévale. L'histoire* , dans *Chèvremont, mille ans d'histoire*, Liège, 1988, pp. 19-24 (Crédit communal).

([43]) *Der Lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit. Untersuchungen zur Geschichte einer karolingischen Stammlandschaft*, Göttingen, 1980 (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte*, 62).

([44]) *Besitzungen und Einkünfte des Aachener Marienstifts von seinen Anfängen bis zum Ende des Ancien Régime*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. LXXXVI-LXXXVII (1979-1980), Aix-la-Chapelle, 1981.

([45]) *Karl der Große und die Entstehung des Aachener Marienstiftes*, Padeborn-Munich-Vienne-Zurich, 1981, pp. 120-123 (*Quellen und Forschungen aus dem Gebiet der Geschichte*).

qui apparaissent un moment dans l'histoire caprimontoise viennent d'être étudiés par R. Grosse ([46]) dans le contexte de l'évêché d'Utrecht et par A. Dierkens ([47]) qui s'est penché sur une autre figure énigmatique: le comte Immon. Le pénible destin de Charles de Lorraine a d'autre part été révélé par Cl. Carozzi ([48]). Quant à Notger, il a retenu toute l'attention de J.-L. Kupper qui jette un jour nouveau sur la politique du prélat en dévoilant ses vrais mobiles ([49]).

Compte tenu de cette bibliographie, que peut-on conclure? Dès le VIIIe siècle, les Pippinides disposent de Chèvremont. Ils y seraient même installés déjà au VIIe siècle, à en croire la Vie de sainte Begge. Par leur entremise, un établissement religieux est fondé sur la colline où ils possèdent sans nul doute une résidence. Pépin II, dit de Herstal, cité dans le diplôme du 3 mai 779 comme généreux bienfaiteur de l'église Sainte-Marie, en est très probablement le fondateur. Il y est enterré en 714. La difficulté posée par le nom *Novo Castello* donné durant cette période à Chèvremont, — le terme *Capraemons* n'apparaissant qu'en 897, — a été levée en partie. En effet, si l'on sait par recoupement avec d'autres sources que *Novo Castello* correspond à Chèvremont, on n'est pas toujours fixé sur le sens de l'appellation, ignorant par rapport à quoi ce « Château » est « Nouveau ». Peut-être les vestiges archéologiques apporteront-ils un jour une réponse? Dans l'état actuel de nos connaissances, nous admettons avec M. Werner qu'il s'agit d'une nouvelle installation qui devait servir d'appui fortifié dans l'espace Liège-Maastricht où se trouvaient de nombreuses possessions des Pippinides ([50]). Quoi qu'il en soit, l'église Notre-Dame établie à Chèvremont fut richement dotée. Les diplômes de 779, 844, 897, 902, 909, et 947 énumèrent des biens tant aux environs immédiats que dans le Hainaut, le Brabant et la Hesbaye.

([46]) *Das Bistum Utrecht und seine Bischöfe im 10. und frühen 11. Jahrhundert*, Cologne, 1987 (*Kölner historische Abhandlungen*, 33).

([47]) *Les Ansfrid et le comté de Huy au Xe siècle*, dans *Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts*, t. XLI (1987), pp. 55-77.

([48]) *Le dernier des Carolingiens: de l'histoire au mythe*, dans *Le Moyen Age*, t. LXXXII (1976), pp. 453-476. Cfr aussi W. MOHR, *Geschichte des Herzogtums Lothringen*, t. I, *Geschichte des Herzogtums Groß-Lothringen (900-1048)*, Sarrebruck, 1974, p. 63.

([49]) *La maison d'Ardenne-Verdun et l'Eglise de Liège*, dans *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. XCV (1981), pp. 201-215.

([50]) *Op. cit.*, p. 420.

A côté des actes relatifs à l'abbaye de Chèvremont figurent un diplôme daté du 9 juillet 855 d'un *Novo Castello* et un autre émis le 13 avril 862 d'un *Novo Castro*. Une nouvelle fois, la question se pose, s'agit-il bien de notre Chèvremont? C'est vraisemblable, car les châteaux portant le même nom ne sont pas encore attestés à cette époque ou du moins n'ont pas la même notoriété. Le problème de l'identification du *Castellum* figurant dans le traité de Meersen d'août 870 semble résolu en faveur de Chèvremont qui fut, en effet, attribué à Louis le Germanique ([51]). Le rôle de Chèvremont en tant que place forte apparaît, en tout cas, dès 741 lorsque Grifon y est enfermé par ses deux demi-frères Carloman et Pépin. Chèvremont sert aussi de refuge lors des invasions normandes. Les moines de Stavelot y sont venus avec la châsse de saint Remacle. Les religieuses de Moorsel auraient fait de même avec les reliques de sainte Gudule, mais cette assertion repose sur une source tardive. La valeur stratégique de Chèvremont fut également appréciée par les dynastes lotharingiens qui l'occupèrent, à commencer par Gislebert qui y fut assiégé en 922 et en 939. Moins clairement connue est la manière dont Chèvremont vint aux mains de Gislebert puis des comtes Arnold et Ansfrid pour se retrouver occupé par le turbulent comte Immon et supporter un nouveau siège en 960. Le duc de Basse-Lotharingie, Charles de Lorraine en disposa, à son tour, alors que le 1er août 972, l'empereur Otton Ier avait cédé l'abbaye de Chèvremont avec toutes ses dépendances à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Il semble que ce soit le duc Charles qui fut assiégé en juin 987 par l'armée de l'impératrice Théophano. Ce siège connu par deux lettres de Gerbert fut-il fatal à la forteresse? Trois versions sont en présence pour expliquer la ruine finale de Chèvremont. — Gerbert mentionne le siège par l'armée impériale. — Anselme attribue à Notger tout le mérite de la disparition de Chèvremont «repaire d'hommes factieux». — Fin XIIe-début XIIIe siècle, figure, dans le texte interpolé d'Anselme, la mention du stratagème utilisé par Notger, à savoir: s'introduire dans la forteresse avec des soldats déguisés en prêtres, sous le couvert de baptiser l'enfant des châtelains. Quelle version est la bonne? La situation politique peut expliquer l'intérêt qu'avait Notger à voir anéantir la redoutable forteresse; la cour impériale avait également à y gagner surtout si l'occu-

([51]) Cfr M. WERNER, *Op. cit.*, p. 414 et note 45.

pant était bien Charles de Lorraine qui s'était rallié à Henri de Bavière contre le souverain légitime Otton III et, du côté de la France, la défaite du dernier prétendant carolingien au trône ne pouvait que plaire à son rival Hugues Capet qui sera couronné le 3 juillet 987.

Par quels moyens est-on venu à bout de ce château qui avait si souvent défié ses ennemis, tant il était, aux dires du chroniqueur « fortifié non seulement par l'ingéniosité des hommes, mais aussi par la nature elle-même » ([52])? L'attaque de vive force posait problème; un siège trop long était irréalisable; la ruse, la trahison paraissaient séduisantes! Finalement, ces trois moyens n'ont-ils pas été mis en œuvre?

Nos connaissances relatives à Chèvremont vont s'affirmant au fur et à mesure des recherches menées sur divers sujets. Envisagé non plus seulement au niveau local, mais dans le cadre du monde carolingien puis de l'Empire germanique, Chèvremont est apparu comme une position stratégique qui a joué jusqu'à la fin du Xe siècle un rôle de tout premier plan. De nombreux points obscurs ont été éclaircis, mais tous les problèmes ne sont pas encore résolus. A vrai dire, s'ils l'étaient Chèvremont ne perdrait-il pas un peu de son mystère et de cette aura qui l'entoure depuis tant de siècles?

([52]) *Liudprandi opera*, éd. J. BECKER, dans *M.G.H., SS. rer. germ. in usum schol*, Hanovre-Leipzig, 1915, rééd. anastatique 1977, p. 127, *Antapodosis*, livre IV, c. 34.

UN MEMBRE DE L'ARISTOCRATIE LOTHARINGIENNE AU Xe SIÈCLE: LE COMTE IMMON

par Alain DIERKENS

Le nom du comte Immon est familier à ceux qui connaissent un peu l'histoire ancienne de Chèvremont : cet illustre membre de l'aristocratie lotharingienne du milieu du Xe siècle a, en effet, attaché son nom au site de Chèvremont particulièrement lors d'événements politiques complexes vers 940 et vers 960 (1).

Dans les mentalités, dans les discours historiques, dans l'imagerie, Immon n'a pas bonne réputation. En voici deux exemples récents. Dans la récente *Chronique de Belgique* parue en 1987 aux éditions Chronique R.T.L., le petit paragraphe sur Immon avait, dans un premier temps, été titré sur un ton journalistique « L'immonde comte Immon » ; heureusement, ce jeu de mots facile n'a pas franchi le stade des premières épreuves (2) ! Dans l'*Envoi*, introduction à la préface du catalogue de l'exposition *Chèvremont. Mille ans d'histoire* montée au siège du Crédit Communal à Embourg, Nicolas Evrard, alors bourgmestre de Chaudfontaine, a qualifié Immon de « seigneur brigand » qui aurait déshonoré la colline de Chèvremont et, dans un raccourci poétique, il a même suggéré un lien de cause à effet entre la destruction de 987 et le déshonneur encouru par Chèvremont du fait d'Immon (3)...

---

(1) Le texte qui suit reprend la substance de l'exposé que j'ai fait au colloque *Chèvremont. Un millénaire. Un tricentenaire* le 22 avril 1988. Je tiens à remercier ceux qui, par leurs suggestions et remarques, m'ont permis de le rendre moins imparfait et parmi lesquels je citerai Pierre Alexandre, Ludwig Falkenstein, Jean-Louis Kupper, Michel Margue et Matthias Werner. Je tiens aussi à dédier ce bref article à l'organisatrice du colloque, Anne Hoffsummer-Bosson, à qui je dois la découverte, notamment, du site de Chèvremont et du château de Logne.

(2) *Chronique de Belgique*. Bruxelles, 1987, p. 167.

(3) *Chèvremont. Mille ans d'histoire*. Bruxelles, 1988, p. 7.

Plus sagement, Immon est qualifié de « turbulent personnage » sous la plume de Micheline Josse ([4]) et le qualificatif « turbulent » fut ensuite repris, de façon un peu plus générale, par Anne Hoffsummer ([5]). Cependant, pour l'illustre historien liégeois Godefroid Kurth qui, à plusieurs reprises, s'est penché sur le dossier d'Immon ([6]), cette mauvaise réputation est abusive et injuste : il faudrait plutôt voir en lui un fidèle du duc de Lotharingie Gislebert (« fidèle au duc jusqu'à la mort de celui-ci »), « ancêtre d'une des grandes dynasties de notre pays, celle des comtes de Looz ou celle des ducs de Limbourg » ([7]).

Sans prétendre clore ici un dossier dense et difficile, je me propose de reprendre, dans les pages qui suivent, les quelques éléments connus de la vie d'Immon en insistant, dans la mesure des possibilités, sur le sort de Chèvremont dans les années 940-970.

*
* *

En matière de recherches biographique ou prosopographiques, une des difficultés majeures provient de la dispersion des sources, par ailleurs — pour le Xe siècle en particulier — peu abondantes, parfois laconiques ou prêtant à confusion : la découverte d'une mention passée inaperçue jusqu'alors peut conduire à des modifications non négligeables d'un *cursus* que l'on croyait bien établi. De plus, le nom Immon (ou Emmon) n'est pas exceptionnel au Moyen Age et l'historien ne peut toujours être assuré de l'identité commune des porteurs de ce nom qu'il repère lors de ses investigations. Emmon, cité dans une charte pour Stavelot en 934, est-il le même que le comte Immon cité en 944 ? Seule la vraisemblance peut intervenir ici pour accepter — ou refuser — une équivalence.

Ainsi, pour des raisons de chronologie et de contexte historique je ne crois pas que l'on puisse identifier à « notre » Immon le person-

---

([4]) M. JOSSE, *Le domaine de Jupille, des origines à 1297*. Bruxelles, 1966, p. 43.
([5]) A. HOFFSUMMER-BOSSON, *Les découvertes archéologiques*, dans *Chèvremont. Mille ans d'histoire*. Bruxelles, 1988, p. 13-24, aux p. 21-22.
([6]) Voir surtout G. KURTH, *Le comte Immon*, dans *Bulletin de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, LXVIII (3e s., XXXV), 1898, p. 320-333. Cf. aussi G. KURTH, *Notger de Liège et la civilisation du Xe siècle*. Liège, 1905 (réimpr. Bruxelles, 1982), t. I, p. 49-50 et 185-186.
([7]) KURTH, *Immon*, p. 323 et 333.

nage de ce nom cité dans un diplôme de Louis l'Enfant du 16 mai 905 ([8]), pas plus que le comte Immon qui souscrit une charte épiscopale de Metz vers 962 ([9]) et qui, frère d'un certain Fulrad, fait une donation à l'abbaye lorraine de Bouxières entre 960 et 965 ([10]). Enfin, certains historiens ne se contentent pas de prendre en considération toutes les mentions d'Immon/Emmon mais encore ont ajouté un postulat: *Immo* ou *Emmo* serait un diminutif d'Ermenfroid (*Ermenfridus*). Ce qui les entraînait à identifier « notre » Immon avec l'un ou l'autre Ermenfroid et à lui conférer une importance nouvelle; par exemple, Friedrich Gorissen pensait qu'Immon était aussi Ermenfroid, comte en Gueldre ([11]) et Léon Vanderkindere l'identifiait avec un Ermenfroid, comte en Hesbaye ([12]). Il semble plus raisonnable de ne pas identifier Immon avec Ermenfroid (dont le diminutif serait d'ailleurs plutôt *Ezzo*), tout comme il n'y a aucune raison d'identifier Ermenfroid avec l'un ou l'autre membre d'une famille mosane bien connue, les Ansfrid ([13]).

([8]) Ed. Th. SCHIEFFER, *M.G.H., DD ex stirpe Karolinorum*, t. IV: *Diplomata Zwentiboldi et Ludovici Infantis*. Berlin, 1960, p. 162-163 (DLuK 42).

([9]) Ed. W. WOLFRAM, *Die Urkunden Ludwigs des Deutschen für das Glossindenkloster in Metz von 875 November 25*, dans *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, XI, 1890, p. 1-27, aux p. 12-14: pseudo-original, dont on peut retenir au moins la liste des témoins.

([10]) Ed. R.-H. BAUTIER, *Les origines de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames au diocèse de Toul*, Nancy, 1987, p. 104-105, n° 30.

([11]) Fr. GORISSEN, *Geldern und Kleve. Über die Entwicklung der beiden niederrheinischen Territorien und ihre politischen Voraussetzungen*. Clèves, 1951, p. 22-23. Opinion rejetée, à juste titre, en dernier lieu par U. NONN, *Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*. Bonn, 1983, p. 88 et n. 290.

([12]) L. VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Age*. Bruxelles, 1902, t. II, p. 137. Opinion rejetée, à juste titre toujours, par NONN, *Pagus und Comitatus*, p. 142, n. 767, où est aussi contestée l'opinion de J. BAERTEN, *Les origines du comté de Looz et la formation territoriale du comté*, dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, XLIII, 1965, p. 459-491 et 1217-1243 (à la p. 1235), selon laquelle Immon aurait été comte de Haspinga.

([13]) A. DIERKENS, *Les Ansfrid et le comté de Huy au Xe siècle*, dans *Annales du Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts*, XLI, 1987, p. 55-77 (à la p. 61). De la même façon, on peut rejeter tout rapport familial entre « notre » Immon et d'autres Immon attestés dans la seconde moitié du Xe siècle ou au début du XIe siècle, par exemple l'abbé de Gorze Immon à qui est dédiée la *Vita Kaddroe* de c. 982-983 (en dernier lieu, cf. A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VIIe-XIe siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du Haut Moyen Age*. Sigmaringen, 1985, p. 167, avec référence aux travaux de D. Misonne) ou encore Immon, religieux cité par Alpert de Metz et dédicataire d'une lettre des environs de 1025 relative à l'envoi audit Immon, alors diacre à Worms, d'un exemplaire des *Miracula Waldburgae* de Tiel (cf. H. VAN RIJ, *De Tielse koster, broeder Immo en Alpertus van Metz*, dans *Ad fontes. Opstellen aangeboden aan C. Van de Kieft*. Amsterdam, 1984, p. 83-94).

De la même façon, il convient d'être prudent en matière de toponymie. S'il est vrai que le nom du village d'Embourg, non loin de Chèvremont, a été formé sur l'anthroponyme *Emmo* ([14]), la première mention du toponyme remonte seulement, à ma connaissance, au premier quart du XIIe siècle ([15]): les rapports étroits, du point de vue paroissial et domanial, entre Embourg et Chèvremont ne peuvent suffire à établir un rapport quelconque entre Embourg et «notre» Immon ([16]).

*
* *

La première mention vraisemblable du comte Immon a été mise en évidence par Godefroid Kurth: dans un acte curieux pour l'abbaye de Stavelot datant du 3 décembre 934, un certain Immon cède à un de ses fidèles l'usufruit de terres sises à Ave-et-Auffe en Condroz; cette cession se fait de la volonté d'Immon (qui s'attache ainsi un vassal et honore les services qui lui seront rendus) et avec l'accord du frère aîné d'Immon, nommé Vulbert ([17]). La charte de donation, qui reprend un formulaire ancien, est rendue à Waha en présence des principaux seigneurs de Lotharingie, *sub testimonio omnium principum regni Lotharii*, formule ampoulée qui désigne le duc Gislebert et ses fidèles les plus proches. Immon appartiendrait donc, vers 934, à l'entourage de Gislebert, duc de Lotharingie et beau-fils du roi de Germanie Henri l'Oiseleur. Cette constatation est recoupée, comme on le verra, par une affirmation mise par Widukind de Corvey dans la bouche de Gislebert.

Comme cet acte fut donné à Waha et comme les fouilles archéologiques ont montré que la nef de l'église Saint-Etienne de Waha n'avait probablement pas une origine religieuse et qu'elle remontait au Xe siècle, certains ont proposé de voir dans cette nef l'*aula* de la résí-

---

([14]) En dernier lieu, J. HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie*. Bruxelles, 1986, p. 43.

([15]) Par exemple M. JOSSE, *Jupille*, p. 122-123 et passim: M. GYSSELING, *Toponymisch Woordenboek van België (...)*. Bruxelles, 1960, t. I, p. 315.

([16]) Cette hypothèse fort séduisante et que je suis contraint de rejeter (provisoirement ?) faute d'éléments concluants m'a été proposée par Pierre Alexandre, que je remercie vivement.

([17]) Ed. J. HALKIN et C. G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. I, Bruxelles, 1909, p. 144-146, n° 61.

dence des seigneurs de Waha au Xe siècle, c'est-à-dire la famille d'Immon ([18]): l'hypothèse n'est pas invraisemblable.

En 939 se situe un soulèvement presque général des grands de Lotharingie contre la politique du roi de Germanie Otton Ier, beau-frère de Gislebert. Cette révolte, menée par Gislebert, se terminera par la mort de celui-ci, noyé dans le Rhin, à Andernach, en automne 939. Des renseignements sur l'attitude d'Immon pendant ces années sont fournis par un moine de l'abbaye de Corvey, sur la Weser, qui écrivait vers 970: par ses liens familiaux et son attachement à l'entourage d'Otton Ier, Widukind était particulièrement bien au courant des événements importants du royaume germanique au Xe siècle. Source particulièrement intéressante même si son auteur n'hésite pas à recourir à la tradition orale, aux légendes et aux on-dit ([19]), les *Rerum gestarum saxonicarum libri tres* ont été rédigés alors qu'Immon vivait encore ou, du moins — et si l'on n'accepte pas l'hypothèse proposée à la fin du présent article —, très peu de temps après son décès. Si l'on en croit Widukind, Immon, explicitement qualifié de *comes*, n'aurait pas suivi Gislebert dans sa révolte. Homme politique avisé et subtil, il aurait en effet opté pour le roi Otton et aurait même pris les armes contre Gislebert. Toujours selon Widukind, qu'il n'y a aucune raison de ne pas suivre ici, Gislebert aurait été particulièrement touché par cette désaffection et par quelques offenses qu'Immon lui aurait faites; une tentative de capture d'Immon par Gislebert aurait échoué. De dépit, le duc aurait alors prononcé cette phrase épique, qui témoigne de la force et de la vitalité de la «geste» d'Immon qui se développait jusqu'en Saxe et dès le troisième quart du Xe siècle; «Tant qu'Immon était avec moi, je tenais tous les Lotharingiens dans ma main, aujourd'hui qu'il est contre moi, l'aide de tous les Lotharingiens ne me suffit pas pour mettre la main sur le seul Im-

([18]) En dernier lieu, M. DE WAHA, *L'église Saint-Etienne de Waha*, dans *La mémoire des pierres. A la découverte du patrimoine architectural en Wallonie et à Bruxelles*. Bruxelles, 1987, p. 133-134. Rapport de fouilles et étude: J. MERTENS, *L'église Saint-Etienne de Waha*, dans *Ardenne et Famenne*, I, 1958, p. 93-116; A. LANOTTE, *La collégiale Saint-Etienne de Waha. Problèmes chronologiques et archéologiques*, dans *Ardenne et Famenne*, X, 1967, p. 172-183. Doutes sur cette interprétation: en dernier lieu, X. BARRAL I ALTET, *Belgique romane*. Abbaye de la Pierre-qui-Vire, 1989, p. 44-45.

([19]) Sur la valeur de l'œuvre de Widukind, voir, par exemple, l'ouvrage classique d'H. BEUMANN, *Widukind von Corvei*. Weimar, 1950. L'importance de la tradition orale dans l'œuvre de Widukind, en particulier à propos de ce qu'il appelle à juste titre la «geste d'Immon», a déjà été soulignée par KURTH, *Immon*, p. 324-325.

mon» ([20]). La chronologie du récit de Widukind place le bref conflit entre Immon et Gislebert vers septembre 939, peu après l'échec du siège par Otton Ier de Chèvremont où s'était réfugié le duc révolté ([21]).

La mort de Gislebert (octobre 939) ([22]) fut immédiatement suivie du retrait des troupes lotharingiennes. La veuve de Gislebert, Gerberge, sœur d'Otton Ier, un moment réfugiée à Chèvremont, épousa dare-dare le roi de Francie occidentale, le Carolingien Louis IV d'Outremer, et, manifestement s'entremit pour hâter la soumission de la Lotharingie ([23]). Une nouvelle fois — et toujours d'après Widukind ([24]) —, Immon aurait un moment résisté mais se serait rapidement soumis, à l'exemple des neveux de Gislebert, les comtes Régnier III et Raoul de Hesbaye ([25]). Il aurait fait montre d'une diplomatie sans égale pour circonvenir deux irréductibles partisans de Gislebert retranchés à Chèvremont, Ansfrid l'Ancien et Arnoul. Le discours d'Immon, tel qu'il a été imaginé par Widukind, comprend bien des éléments biographiques intéressants: Immon se serait présenté comme *nutritus* de Gislebert (*qui me a puero nutrivit*) — et donc comme élevé à la cour de Gislebert —; il aurait fait état de l'amitié de Gislebert, à qui il devait sa position sociale (*clarificavit*); sous la contrainte, il se serait allié à Otton, dont il n'aurait guère apprécié l'ingratitude. En vue d'une union entre les *potentes* de Lotharingie, Immon aurait

---

([20]) WIDUKIND, *Rerum gestarum saxonicarum libri tres*, éd. P. HIRSCH et al., *M.G.H., SS. rerum germanicarum in usum scholarum*. Hanovre, 5e éd., 1935: II, 23, p. 86.

([21]) Sources citées dans J. Fr. BÖHMER et E. von OTTENTHAL, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Heinrich I. und Otto I. 919-973 (Regesta Imperii*, II/1) Innsbruck, 1893, p. 47-48, n° 77 b.

([22]) On ne dispose toujours pas d'une monographie satisfaisante sur Gislebert. En dernier lieu, voir, par exemple, G. DESPY, *Abbatiat laïc et manipulations foncières en Lotharingie vers 900: La « charte de précaire » du duc Gislebert de 928*, dans *La Belgique rurale du Moyen Age à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx*. Bruxelles, 1985, p. 19-28 ou M. MARGUE *Aspects politiques de la « réforme » monastique en Lotharingie*, dans *Revue Bénédictine*, XCVIII, 1988, p. 31-61.

([23]) Sur Gerberge qui, elle non plus, n'a toujours pas bénéficié d'une monographie satisfaisante, voir les éléments rassemblés dans A. DIERKENS, *Pour une biographie de la reine Gerberge, femme du duc Gislebert de Lotharingie puis du roi Louis IV d'Outremer*, à paraître dans *La femme au Moyen Age. Actes du colloque de Maubeuge, octobre 1988*.

([24]) WIDUKIND, *Rerum gestarum saxonicarum libri*, II, 27-28; éd. HIRSCH et al., p. 89-91.

([25]) Régnier III, pas plus que son oncle Gislebert, n'a été étudié valablement de nos jours. On pourra se reporter à la première approche que j'ai présentée sur ce personnage au colloque *Pouvoirs et libertés: les choix qui ont créé la France (Xe-XIe siècles)* (Noyon 1987) et dont le texte paraîtra prochainement. Sur Régnier III et Raoul comme comtes, voir les textes cités par U. NONN, *Pagus und Comitatus*, passim.

proposé à Ansfrid et Arnoul un rendez-vous et aurait promis, en gage d'alliance, de donner à Ansfrid la main de sa fille unique (promesse qui, selon toute apparence, ne sera pas tenue): Ansfrid et Arnoul, cédant aux pressions d'Immon, quittent Chèvremont, tombent dans un guet-apens et sont envoyés, prisonniers, à Otton Ier qui les fera libérer, après soumission et pardon, quelques années plus tard (26).

Indiscutablement — et Godefroid Kurth l'avait déjà bien vu —, Immon est alors en faveur à la cour royale germanique. Il est qualifié de *comes noster* par Otton dans un acte passé à Duisburg le 15 mai 945 (27) et n'aurait guère été inquiété à la suite de plaintes contre lui déposées, à Duisburg toujours, par les chanoines de Saint-Servais de Maastricht; ceux-ci, conformément à une pratique relativement courante au Moyen Age, n'auraient pas hésité à se rendre au plaid de Duisburg avec la châsse contenant le corps de leur saint patron, saint Servais, pour appuyer leur démarche: le comte Immon, on ne sait exactement à quel titre, leur aurait fait subir des injustices de natures diverses (28). Probablement Immon est-il aussi un des souscripteurs de la charte concédée le 2 juin 946 à l'abbaye de Waulsort par le comte de Namur Robert Ier (29): Immon et Robert sont, en tout cas, associés lors d'événements postérieurs en 960 et en 963.

Entre-temps s'était produit le dernier soulèvement général de la Lotharingie contre le pouvoir germanique: la révolte était menée par Régnier III, neveu du duc Gislebert, qui se sentait manifestement investi du rôle de successeur de Gislebert et était parvenu à rassembler autour de lui les principaux membres de l'aristocratie lotharingienne. Les péripéties de ce soulèvement sont bien connues. Parmi le faisceau d'éléments qui expliquent sa naissance en 954, on peut mentionner le choix, comme nouveau duc de Lotharingie (953), de Brunon, archevêque de Cologne et frère d'Otton Ier (au mépris de Régnier

(26) Voir, par exemple, A. DIERKENS, *Ansfrid*, p. 62-63.

(27) Ed. Th. SICKEL, *M.G.H., DD regum et imperatorum Germaniae*, t. I: *Diplomata Conradi I, Henrici I et Ottonis I*. Hanovre, 1879-1884, p. 146-147 (DOI 66): *per interventum Ymmonis nostri comitis*.

(28) *Continuatio Reginonis*, a° 944; éd. F. KURZE, *M.G.H., SS. rerum germanicarum in usum scholarum*. Hanovre, 1890, p. 162: *Illuc etiam a Treiectensibus clericis corpus sancti Servacii apportatum est ob multimodas sibi ab Immone comite illatas iniurias*. Pour la date, cf. BÖHMER-OTTENTHAL 123 a (p. 65).

(29) Ed. G. DESPY, *Les chartes de Waulsort. Etude diplomatique et édition critique*, t. I: *946-1199*. Bruxelles, 1957, p. 324-325, n° 2. Sur la véracité (fort discutée, mais à laquelle je crois) de cet acte, voir les éléments rassemblés dans DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 154-166.

III), la nomination comme évêque de Liège (septembre 953) de Rathier de Vérone, ancien maître de Brunon et considéré comme favorable à la politique autoritaire d'Otton Ier, la mort du roi de Francie occidentale Louis IV (10 septembre 954) et les efforts de Gerberge pour faire couronner son fils Lothaire, les menaces d'incursions hongroises (fin 954-début 955), etc. Deux éléments indiquent qu'Immon, que Flodoard — auteur rémois strictement contemporain des événements — disait avoir été conseiller de Brunon ([30]), a pris fait et cause pour les Lotharingiens menés par Régnier III contre Otton Ier et Brunon.

Un acte de juin 958 fait état de biens qui avaient appartenu à un certain Immon (dont n'est plus précisée la qualité comtale) et qui sont cédés à un fidèle d'Otton Ier ([31]). Or l'acte est donné à Cologne, où siégeait Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lotharingie, en juin 958, c'est-à-dire au lieu et au moment précis où Régnier III, qui avait été capturé peu auparavant, est jugé et condamné à la confiscation de ses biens et à un exil définitif ([32]). La coïncidence ne peut être fortuite: Immon a bien été sanctionné, dans ses biens comme dans sa dignité, pour avoir soutenu Régnier III.

Par ailleurs, selon le témoignage de Flodoard ([33]), c'est en 959 qu'Immon prend la tête des Lotharingiens révoltés et, d'une certaine façon, poursuit l'action de Régnier III: Immon n'aurait pas accepté des mesures prises contre lui et, en particulier, la destruction impo-

---

([30]) FLODOARD, *Annales*, a° 959; éd. Ph. LAUER, *Les Annales de Flodoard*. Paris, 1905, p. 146: *suadente quodam Immone, qui eius (= Brunonis ducis) pridem consiliarius extiterat et ab eo nuper recesserat (...)*.

([31]) Ed. SICKEL, *M.G.H., DD.*, I, p. 275 (DOI 194).

([32]) Sur cette condamnation, cf. BÖHMER-OTTENTHAL 260 a (p. 132) ou Fr. OEDIGER, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, t. I: *313-1099*. Bonn, 1954-1961, p. 130-131, n° 419.

([33]) FLODOARD, *Annales*, a° 959; éd. LAUER, p. 146.

([34]) FLODOARD, *Annales*, a° 960; éd. LAUER, p. 149: *Quidam Brunonis hostium, Rotbertus nomine, Namuvium castrum muniebat; alter Immo munitionem quam dicunt Capraemonten*. Sur les fortifications de Chèvremont (et en attendant la parution du rapport définitif des fouilles de J. Breuer en 1942-1943 et J. Mertens en 1965-1967), voir divers résumés de ce rapport par Anne Hoffsummer-Bosson: A. HOFFSUMMER-BOSSON, *Les découvertes archéologiques*, dans *Chèvremont. Mille ans d'histoire*, p. 12-18; EAD. dans P. HOFFSUMMER, A. HOFFSUMMER-BOSSON et B. WERY, *Naissance, transformation et abandon de trois places-fortes des environs de Liège: Chèvremont, Franchimont et Logne*, dans *Château-Gaillard*, XIII: *Actes du colloque international tenu à Wageningen en 1986*. Caen, 1987, p. 63-80, aux

sée par Brunon des places-fortes majeures du duché. Il ne se serait pas contenté d'incarner la révolte lotharingienne mais, tout comme le comte Robert à Namur, il aurait à cette occasion renforcé les fortifications de Chèvremont ([34]): il s'y serait retranché après avoir détruit toutes les sources d'approvisionnement aux alentours, empêchant ainsi Brunon, arrivé en hâte à Chèvremont, d'entreprendre un siège efficace. Des négociations semblent avoir eu lieu alors et abouti à un compromis honorable ([35]). Est-ce alors, comme le suggère Fr. Oediger, qu'il convient aussi de placer un épisode rapporté, pour 953, par un texte curieux, la *Vita Brunonis altera*, dont on s'accorde à penser qu'il fut rédigé à Cologne au XIIe siècle, peut-être en s'appuyant sur des renseignements provenant de Stavelot ([36])? Selon cette biographie de l'archevêque Brunon, l'abbé Odilon de Stavelot se serait plaint des agissements d'Immon, devenu *hostis publicus abbatiae*, et aurait réitéré devant Brunon, en tant que duc de Lotharingie et donc garant au nom du roi de la paix publique, une plainte déjà déposée plusieurs années auparavant. Brunon aurait alors capturé Immon et ne l'aurait relâché qu'avec la garantie de l'évêque de Liège, *cuius erat propinquuus* ([37]), et qu'avec le serment qu'Immon s'abstiendrait

---

p. 63-65 et 73-74; EAD. dans le présent volume, p. 71-87. Sur les fortifications de Namur au Xe siècle, les éléments ont été, en dernier lieu, rappelés par P. LIBIOULLE, *Les origines urbaines de Namur*, dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, LXV, 1987, p. 19-72, article à lire avec précaution, cf. les mises au point d'A. DASNOY et G. DESPY, dans *Namur. Le site et les hommes, des origines au XVIIIe siècle*. Bruxelles, 1988, respectivement p. 9-32 et 63-78.

([35]) Contrairement à ce que suggère R. GROSSE, *Das Bistum Utrecht und seine Bischöfe im 10. und frühen 11. Jahrhundert*. Cologne-Vienne, 1987, p. 90 et n. 2, je ne crois pas que la liste dite *Nomina malefactorum* insérée dans un évangéliaire de Cambrai du Xe siècle puisse se rapporter aux événements de 959-960 (éd. L. BETHMANN, *M.G.H., SS.*, t. VII, p. 439, n. 46); on ne peut donc rien tirer de l'absence du nom d'Immon dans la liste de ceux qui ont pris le camp du *comes Rainerus*, c'est-à-dire Régnier IV (et non Régnier III) vers 973-974.

([36]) OEDIGER, *Regesten*, p. 122-124, n° 395 et p. 133, n° 432. Sur la *Vita Brunonis altera*, rédigée à Saint-Pantaléon de Cologne entre 1151 et 1156 (éd. G.H. PERTZ et L. BETHMANN, *M.G.H., SS.*, IV (Hanovre, 1841), p. 275-279; = *B.H.L.* 1469), la bibliographie est signalée, en dernier lieu, par P. CORBET *Les saints ottoniens. Sainteté dynastique, sainteté royale et sainteté féminine autour de l'an mil*. Sigmaringen, 1986, p. 17-18, 52-53 et passim. Je tiens à remercier ici Matthias Werner, à qui je dois d'avoir accordé à cette *Vita* l'attention qu'elle mérite.

([37]) *Vita Brunonis altera*, IX; ed. PERTZ-BETHMANN, p. 277: *accepta fide Leodicensis episcopi, cuius erat propinquus (...)*. Aucune autre source — hélas! — ne vient confirmer cette assertion tardive dont l'importance pourrait être majeure quant à notre compréhension de la vie d'Immon: si l'évêque de Liège ainsi désigné est bien Baldéric (décédé le 20 avril 959), neveu des comtes Raoul de Hesbaye et Régnier III, alors Immon serait parent de la famille des Régnier et cette parenté pourrait à la fois expliquer pourquoi Immon aurait été élevé à la cour de Gislebert et quel fut son rôle exact pendant la révolte lotharingienne des années 954-960.

dorénavant de toute atteinte aux biens de Stavelot. Le château de Logne fut alors pris après un long siège et restitué à son propriétaire légitime, l'abbaye de Stavelot ([38]).

Quoi qu'il en soit, en 963, dans un acte faux mais s'inspirant vraisemblablement d'un acte vrai dont le faussaire a repris la date et la liste des témoins, Immon (comme le comte Robert Ier de Namur) est à nouveau revêtu de son titre comtal et assiste à un synode mixte réuni à Liège le lundi de Pâques ([39]).

En 966, l'empereur Otton Ier procède à une donation de biens à Notre-Dame d'Aix et fait état de terres ayant appartenu au comte Immon : ce comte échange une série de biens (qui seront cédés au chapitre d'Aix) contre un domaine hesbignon confisqué — en 958 ? — sur Raoul, frère de Régnier III ([40]). L'énumération des biens échangés par Immon est étonnante : elle révèle qu'Immon possédait des terres dans la région liégeoise bien sûr, mais aussi dans le Mühlgau et l'Auelgau ([41]).

En 968, un acte capital pour l'histoire de la Lotharingie fait une nouvelle fois intervenir Immon. Par cet acte, passé à Echt sur la Meuse, Gerberge, veuve de Gislebert et de Louis IV d'Outremer, cède à l'abbaye Saint-Remi de Reims son domaine de Meersen. A cette cession assistent tous les grands de Lotharingie, notamment les anciens fidèles du duc Gislebert, dont Ansfrid et Arnoul, probablement ceux-là même qui avaient tenu Chèvremont quelque trente ans auparavant

---

([38]) Sur l'histoire « ancienne » de Logne, on est fort démuni ; cf. J. YERNAUX, *Histoire du comté de Logne. Etude sur le passé politique, économique et social d'un district ardennais*. Liège-Paris, 1937, surtout p. 18-19.

([39]) Ed. A. MIRAEUS et J.-Fr. FOPPENS, *Opera diplomatica et historica (...). Editio secunda*, t. III (Louvain, 1734), p. 294-295. Sur cet acte, dont on espère une prochaine édition correcte, cf. J.-L. KUPPER, *Liège et l'Eglise impériale (XIe-XIIe siècles)*. Paris, 1981, p. 257.

([40]) Ed. SICKEL, *M.G.H., DD.*, I, p. 429-431 (DOI 316) ou ed. E. WISPLINGHOFF, *Rheinisches Urkundenbuch. Ältere Urkunden bis 1100*, fasc. 1 : *Aachen-Deutz*. Bonn, 1972, p. 34-36, n° 23.

([41]) Sur cet acte et sur les domaines qui y sont mentionnés, je renvoie globalement à l'étude de L. Falkenstein dans le présent volume, p. 41-60, surtout n. 15.

([42]) Ed. Cl. BERNARD, *Etude sur le diplôme de 968, par lequel Gerberge, veuve de Louis IV d'Outremer, donne à Saint-Remi de Reims son domaine de Meersen*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CXXIII, 1958, p. 191-224 (ed. aux p. 220-224).

et qui avaient été circonvenus par Immon: le rôle majeur dans cette affaire est donné à l'évêque de Toul Gérard, au comte Ansfrid et au comte Immon. Ce dernier, qui souscrit l'acte, est aussi présenté comme avoué de Saint-Remi de Reims, c'est-à-dire avoué de l'abbaye rémoise pour ses biens mosans ([43]). Une tradition postérieure — et dont il faudrait étudier la valeur — fait de la *villa* d'Echt où a lieu la transaction de 968 une donation de la reine Gerberge à Saint-Servais de Maastricht ([44]): rapprochée de la plainte des chanoines de Maastricht contre Immon en 944, cette tradition pourrait expliquer la place d'Immon dans l'acte de 968 et le choix d'Echt comme lieu de réunion.

La piste d'Immon est interrompue ici ([45]). Certains font mourir Immon en 968. Je serais, quant à moi, enclin à touver encore une trace d'Immon: non dans la mention d'un Emmon, mort en 976 en combattant pour Charles de Lotharingie (fils de Gerberge et allié des fils de Régnier III) contre le comtes Arnoul et Godefroid ([46]), mais dans une liste fameuse de 981 ou 983. On a en effet conservé, sous le non d'*Indiculus loricatorum*, une énumération des effectifs que les grands vassaux de l'Empire devaient fournir à Otton II pour une expédition militaire en Italie ([47]); on y trouve, par exemple, mention d'Ansfrid «junior», comte de Huy, à la tête de dix cavaliers armés ([48]), des marquis Godefroid et Arnoul à la tête de quarante cavaliers, mais aussi de l'évêque de Liège Notger dont les soixante *loricati* seront menés par Hermann ou Immon ([49]). Ces derniers sont,

---

([43]) Immon apparaît à ce titre dans le dernier élément de la date de l'acte (ed. BERNARD, p. 224): *Data pridie id. februarii, manu domne regine, et suscepta a domno abbate Hugone, qui ibi affuit cum suo advocato, Emmone predicto comite.*

([44]) JOCUNDUS, *Translatio sancti Servatii episcopi*, LXXVIII; ed. R. KÖPKE, *M.G.H., SS.*, XII (Hanovre, 1856), p. 85-126, à la p. 123. Cfr aussi BERNARD, *Etude sur le diplôme de 968*, p. 209.

([45]) KURTH, *Immon*, p. 332 (après 968, Immon «disparaît de l'histoire comme il y est entré»); KURTH, *Notger*, I, p. 50; etc.

([46]) Par ex. F. LOT, *Les derniers Carolingiens. Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (954-991)*. Paris, 1891, p. 82-83.

([47]) Ed. K. UHLIRZ, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Otto II. und Otto III.* Band I: *Otto II.* Leipzig, 1902, p. 247-253. Sur cette liste (et en plus des indications données par R. Grosse dans l'ouvrage cité à la n. 48), voir surtout M. UHLIRZ, *Der Fürstentag zu Mainz im Februar-März 983*, dans *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, LVIII, 1950, p. 267-284.

([48]) DIERKENS, *Ansfrid*, p. 68; GROSSE, *Bistum Utrecht*, p. 139-140 et A.D.A. MONNA, *Zwerftocht met middeleeuwse heiligen*. Amsterdam, 1988, pp. 186-187.

([49]) *Indiculus*, ed. UHLIRZ, p. 247: *Leodicensis episcopus LX (loricatos) cum Hermanno aut Ammone.*

affirme-t-on habituellement ([50]), des avoués chargés de conduire au roi le contingent épiscopal mais ne pourrait-on penser à «notre» Immon, si proche alors topographiquement de l'évêque de Liège (Chèvremont? Maastricht? Echt?)? En tout cas, les comtes Immon et Hermann figurent côte à côte dans la liste des témoins de l'acte épiscopal de Liège de Pâques 963 ([51]) et, quand on sait l'importance de l'ordre des listes de témoins au Xe siècle, ce ne peut être un indice fortuit.

Et Chèvremont ([52])? Seule une mention pour l'année 960 lie la forteresse et Immon. On ne peut cependant s'empêcher d'émettre une hypothèse que je crois légitime: Immon aurait pu recevoir, comme comte relevant du pouvoir d'Henri Ier et d'Otton Ier, la responsabilité de la place-forte de Chèvremont dès 940 (au moment où il s'empare d'Ansfrid et d'Arnoul) et la conserver jusqu'à sa mort, peut-être encore dans les années 980. Dans ce cas, on comprendrait évidemment mieux la mention des travaux effectués par Immon à Chèvremont en 960; on comprendrait aussi que ce n'est que vers 987 que la place forte a été détruite, concrétisant ainsi le vœu émis fréquemment dès le milieu du siècle. La ruine de Chèvremont aurait été scellée en deux temps: d'abord par la donation au chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle de l'abbaye de Chèvremont en 972, c'est-à-dire presque en même temps que l'élection de Notger sur le siège épiscopal de Liège et quelques mois avant la mort de l'empereur Otton Ier ([53]); ensuite par le siège et la destruction de la forteresse, après la mort d'Immon et d'Otton II, c'est-à-dire en profitant de la double occasion offerte par le décès d'un fidèle du pouvoir et par la position encore jouée par Chèvremont dans la difficile question de l'avènement d'Otton III ([54]).

([50]) Par ex. KURTH, *Notger*, I, p. 67-68.

([51]) *Supra*, n. 39.

([52]) Sur Chèvremont au Xe siècle, je renvoie à l'étude à paraître d'Anne Hoffsummer (*supra*, n. 34) ainsi qu'au panorama donné par M. JOSSE, *Les sources historiques: état de la question*, dans le présent volume, p. 13-20. Vues générales: M. WERNER, *Der Lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit*. Göttingen, 1980, p. 410-441 ou G. STREICH, *Burg und Kirche während des deutschen Mittelalters. Untersuchungen zur Sakraltopographie von Pfalzen, Burgen und Herrensitzen*. Sigmaringen, 1984, surtout t. I, p. 123-125.

([53]) L. FALKENSTEIN, *La cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle en 972 et ses conséquences immédiates*, dans le présent volume, p. 41-60.

([54]) J.-L. KUPPER, *La chute de Chèvremont dans le contexte politique de la seconde moitié du Xe siècle*, dans le présent volume, p. 33-40.

LA CHUTE DE CHÈVREMONT DANS LE CONTEXTE POLITIQUE DE LA SECONDE MOITIÉ DU Xe SIÈCLE (*)

par Jean-Louis KUPPER

Le site de Liège était une cuvette fort difficile à défendre. La véritable citadelle de l'évêque se trouvait à Huy. Au Xe siècle, le problème de la sécurité de Liège revêt une importance considérable. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la Lotharingie — dans les limites de laquelle le diocèse liégeois inscrit entièrement ses contours — n'est incorporée au royaume de Germanie que depuis l'année 925 et que ce vaste duché continue de susciter la convoitise des Carolingiens de France.

L'évêché de Liège était le berceau de la dynastie carolingienne. Aix-la-Chapelle, — haut lieu du couronnement royal depuis Otton Ier (936-973) — appartenait au diocèse liégeois. Constatons également que l'évêché liégeois s'appuyait sur l'axe de la Meuse et de la Sambre et qu'il était traversé par une voie stratégique importante, parallèle aux deux vallées: la fameuse chaussée de Brunehaut qui reliait Bavai à Cologne en traversant la Meuse à Maastricht. Si l'on ajoute que le centre du diocèse était occupé par une des régions les plus fertiles d'Europe, la Hesbaye limoneuse, on comprendra pourquoi, dans la seconde moitié du Xe siècle, une menace permanente pesait sur la cité et sur l'évêché de Liège. La terre de saint Lambert, en réalité, représentait un formidable enjeu.

Aussi bien, l'évêque Eracle (959-971) conçut-il un jour le projet d'abandonner la cuvette de Liège et de reconstruire la cathédrale Sainte-Marie et Saint-Lambert sur le Publémont, c'est-à-dire sur l'épe-

(*) Ce texte est la version abrégée d'un article qui paraîtra prochainement, muni de ses notes critiques, dans *Pouvoirs et libertés: les choix qui ont créé la France, X^e-XIIe siècles. Actes du colloque de Noyon (sept. 1987).*

ron qui domine le site urbain. Ce projet, toutefois, fut, quelques années plus tard, définitivement abandonné. Nous nous efforcerons, plus loin, d'en cerner les raisons.

*
* *

De 972 à 1008, le siège épiscopal de Liège fut occupé par Notger. Ce prélat était un homme noble, originaire de Souabe. Il devait à la seule volonté de l'empereur Otton Ier le privilège de succéder à saint Lambert. Le nouvel évêque s'installa à Liège en vue de défendre les intérêts de la dynastie ottonienne.

En 978, le roi de France Lothaire (954-986) organisa, au départ de Laon, un raid spectaculaire au cours duquel il faillit surprendre l'empereur Otton II (973-983) et son épouse Théophano dans le palais d'Aix-la-Chapelle.

Ce coup de main, aussi redoutable fût-il, n'atteignit sans doute que très superficiellement les possessions de l'église liégeoise. L'évêque Notger en fut quitte pour la peur. Mais cette peur, à ce qu'il semble, ne l'abandonna plus.

L'attitude de Notger apparaîtra plus clairement quelques années plus tard, en 984-985, lors de la succession du trône de Germanie.

Rappelons, en quelques mots, ces événements dont la connaissance est indispensable à la compréhension de tout ce qui va suivre.

A sa mort, survenue en décembre 983, Otton II laisse l'empire entre les mains d'un enfant de trois ans, Otton III (983-1002). La mère du jeune roi, Théophano, s'efforce par tous les moyens d'assumer elle-même la garde de son fils, c'est-à-dire d'exercer pratiquement le pouvoir jusqu'à la majorité de l'enfant-roi. Mais Théophano se heurte à deux adversaires de taille: le cousin germain de l'empereur défunt, Henri de Bavière, dit le Querelleur, qui ne vise rien de moins que de monter sur le trône et un autre cousin germain d'Otton II, un Carolingien, le roi de France Lothaire lui-même.

Directement menacé par une agression de Lothaire, l'évêque Notger adopta une attitude tortueuse animée par un seul souci: celui de ne pas provoquer le roi de France...

C'est seulement au mois de juin 985, que le prélat liégeois choisira définitivement le camp d'Otton III et de Théophano, en échange d'un cadeau somptueux: le comté de Huy.

La donation du *comitatus Hoiensis* à l'église de Liège, le 7 juillet 985, est un événement capital.

Cette concession est importante du point de vue de l'histoire mosane, puisqu'elle constitue une étape fondamentale dans la formation de la principauté épiscopale de Liège. Elle ne l'est pas moins pour l'histoire de l'empire, puisque c'est la première fois, semble-t-il, qu'un roi de Germanie attribuait à un évêque un comté entier: le diplôme de 985 consigne un acte essentiel dans la genèse du système de l'Église impériale qui consistait à donner aux évêques des moyens économiques, politiques et militaires importants afin qu'ils fussent en mesure de défendre efficacement les intérêts de l'État.

*
* *

Tous ces faits étant rappelés ou précisés, il convient d'aborder un autre problème qui, jusqu'à ce jour, ne nous paraît pas avoir été posé.

Pourquoi a-t-on attribué à l'église liégeoise *le comté de Huy*, et précisément celui-là?

Cette circonscription s'étendait de part et d'autre de la Meuse, sur la Hesbaye vers le nord et sur le Condroz, la Famenne et l'Ardenne vers le sud: elle occupait, à vrai dire, le cœur du diocèse de Liège.

Avant même l'acquisition du *comitatus*, l'évêque de Liège détenait à Huy une série de biens et de droits. Un diplôme de 980 place cette ville en tête des *possessiones capitales* de l'église liégeoise. En outre, le diplôme de 985, qui constate la cession du comté de Huy à Notger, spécifie que l'évêque possédait déjà à cet endroit la monnaie, le tonlieu et d'autres revenus.

Plus délicat est le problème de l'église Notre-Dame de Huy. Elle fut cédée à l'église de Liège à une époque qu'il est difficile de préciser mais qui doit vraisemblablement se placer sous l'épiscopat de Notger. Ce qui est certain, c'est que Notre-Dame de Huy faisait partie du patrimoine de saint Lambert dès 985, puisqu'il est question d'elle, comme possession de l'église liégeoise, dans le diplôme consignant la donation du comté.

La mainmise du prélat liégeois sur l'église Notre-Dame doit également être mise en rapport avec l'exaltation, à Huy, des reliques de l'évêque de Tongres Domitien.

Cette élévation de reliques fut accomplie par un *presul Willigisus* qui, selon toute vraisemblance, doit être identifié à l'archevêque Willigise de Mayence (975-1011), un des principaux conseillers d'Otton II, de Théophano et d'Otton III. Cette cérémonie fut évidemment organisée dans le dessein de rehausser le prestige de l'église Notre-Dame de Huy et d'y attirer fidèles et pèlerins.

Visiblement, Notger attachait une importance considérable à la ville de Huy dont il appréciait sans doute la haute valeur stratégique.

Or, d'autres informations glanées çà et là, viennent confirmer ce point de vue.

L'œuvre du moine Hériger de Lobbes, à cet égard, n'est pas dénuée d'intérêt.

Hériger était un homme du proche entourage de Notger. C'est vraisemblablement lors de son séjour dans la cité liégeoise qu'Hériger écrivit, avant l'année 980, ses *Gesta pontificum Tungrensium et Leodiensium*. Or, dans cette œuvre, qui reflète sans doute les idées qui circulaient alors à la cour épiscopale de Liège, il est question, à plusieurs reprises, de la ville de Huy.

Hériger, par exemple, se plaît à rappeler les origines romaines de cette agglomération mosane qui aurait été fondée dans le courant du IIe siècle par l'empereur Antonin. Evoquant la mort de saint Domitien, le même chroniqueur rappelle qu'il fut enseveli à Huy *in aecclesia maiore sanctae theoticos Mariae*.

L'expression *aecclesia maior* est utilisée, à l'époque, pour désigner l'église cathédrale d'un diocèse.

Hériger qualifie également la ville de Huy de *civitas*, or une lecture attentive des *Gesta* laisse apparaître que le chroniqueur fait usage de ce mot dès lors qu'il mentionne la résidence principale d'un évêque.

Ces diverses constatations nous amènent à nous demander si Hériger n'a pas écrit son œuvre à une époque où, dans l'entourage immédiat de l'évêque, on songeait sérieusement à transporter à Huy le siège épiscopal de Liège.

Cette hypothèse nous paraît d'autant plus vraisemblable que dans le diplôme de 985, par lequel Otton III cède à Notger le comté de Huy, il est spécifié en toutes lettres que le bénéficiaire des donations royales et impériales est « l'église Sainte-Marie située à Liège ou bien à Huy ».

Le projet de Notger n'est pas aussi surprenant qu'il n'y paraît de prime abord. Il suffira, par exemple, de jeter un simple coup d'œil sur la carte du diocèse de Liège au moyen âge pour constater que la ville de Huy occupe exactement son centre. Du seul point de vue géographique, la « cité » hutoise se présente comme le chef-lieu idéal de l'évêché.

*
* *

Huy, pourtant, ne deviendra jamais cité épiscopale.

Pour en saisir la raison, il convient de se reporter à une série d'événements qui occupèrent l'année 987, qui fut, incontestablement, une des plus fastes du règne de Notger.

Le 27 mars 987, le roi Otton III confirmait à l'évêque de Liège un second comté, le Brugeron, entre la Gette et la Dyle, au nord-ouest de Huy, et lui abandonnait également l'abbaye de Gembloux. Ces biens, notons-le, sont plus proches de Huy que de Liège. Leur donation accentue le glissement de la terre de saint Lambert vers Huy, c'est-à-dire, dans notre hypothèse, vers son nouveau centre de gravité.

C'est également en 987 que l'évêque Notger, aidé semble-t-il par l'impératrice Théophano en personne, va assiéger puis détruire la forteresse de Chèvremont.

Toute proche de Liège, cette ancienne résidence royale était devenue, dans le courant du Xe siècle, un foyer de rebellion contre la dynastie ottonienne et, pour la cité liégeoise, une menace permanente.

La correspondance de Gerbert d'Aurillac permet de situer, avec beaucoup de vraisemblance, le dernier siège de Chèvremont en mai-juin 987, c'est-à-dire au cours de cette période cruciale qui se place entre la mort du dernier roi carolingien de France, Louis V (21 mai 987) et le sacre du Robertien Hugues Capet (3 juillet 987).

Aucune source ne nous permet d'identifier de façon certaine la personne qui tenait Chèvremont lors du siège de 987. Toutefois, dans une lettre adressée à Théophano, l'archevêque Adalbéron de Reims prévient sa destinataire que les comtes Eudes de Blois et Herbert de Troyes organisent un raid militaire en vue de délivrer Chèvremont et peut-être même de s'emparer de la personne de l'impératrice. Or les comtes de Blois et de Troyes étaient alors de mèche avec le Carolingien Charles, duc de Basse-Lotharingie, compétiteur de Hugues Capet dans la succession royale française...

Il est vraisemblable que Chèvremont se trouvait alors entre les mains de Charles et que le siège de cette forteresse par Théophano et Notger entrava les ambitions royales du duc de Basse-Lotharingie. En d'autres termes, la présence de l'armée impériale devant Chèvremont aurait servi, indirectement, les intérêts de Hugues Capet dont la candidature au trône de France était d'ailleurs favorisée, en sous-main, par la dynastie ottonienne qui n'avait aucun intérêt à soutenir un Carolingien.

*
* *

Mais le grand bénéficiaire de la destruction de Chèvremont — la place de guerre la plus importante de la Meuse moyenne — fut bien évidemment l'évêque Notger.

Enrichi, de façon inouïe, par l'acquisition de deux comtés, débarrassé de la menace permanente que la formidable citadelle faisait peser sur la ville de Liège, l'évêque est en mesure, désormais, de réaliser de vastes projets: reconstruire de fond en comble la cité de Liège et

la doter d'une enceinte extrêmement coûteuse, certes, mais judicieusement adaptée à la configuration des lieux.

Le projet du transfert du siège épiscopal de Liège à Huy est enterré. Saint Lambert de Liège, si l'on peut dire, triomphe de saint Domitien de Huy.

* * *

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

A. DIERKENS, *Les Ansfrid et le comté de Huy au Xe siècle*, dans *Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, t. 41, 1987, p. 55-77.

A. JORIS, *La ville de Huy au moyen âge. Des origines à la fin du XIVe siècle*, Paris, 1959.

M. JOSSE, *Le domaine de Jupille des origines à 1297*, Bruxelles, 1966.

J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale. XIe-XIIe siècles*, Paris, 1981.

ID., *La maison d'Ardenne-Verdun et l'église de Liège. Remarques sur les origines d'une principauté épiscopale*, dans *Publications de la Section historique de l'Institut Gr.-D. de Luxembourg*, t. 95, 1981, p. 201-215.

G. KURTH, *Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle*, 2 vol., Paris-Bruxelles-Liège, 1905. - Réimpr., Bruxelles, 1982.

F. LOT, *Les derniers Carolingiens, Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine (954-991)*, Paris, 1891.

U. NONN, *Pagus und comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter*, Bonn, 1983.

F. ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan en Belgique. Leur importance historique avant le XIIIe siècle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 39, 1930.

Y. SASSIER, *Hugues Capet. Naissance d'une dynastie*, Paris, 1987.

K. et M. UHLIRZ, *Jahrbücher des Deutschen Reiches unter Otto II. und Otton III.*, 2 vol., Leipzig-Berlin, 1902-1954.

M. WERNER, *Der Lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit. Untersuchungen zur Geschichte einer karolingischen Stammlandschaft*, Göttingen, 1980.

LA CESSION DE L'ABBAYE DE CHÈVREMONT À L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'AIX-LA-CHAPELLE EN 972 ET SES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES

par Ludwig FALKENSTEIN (*)

La menace des grands sur les collégiales royales.

Lors d'une diète tenue au palais d'Aix-la-Chapelle en janvier 966, l'empereur Otton Ier octroya un diplôme en faveur de la chapelle Notre-Dame d'Aix (1). Dans ce diplôme, l'empereur déplorait vivement que certains de ses prédécesseurs, empereurs ou rois, aient cédés des *abbatiae* (2) — c'est-à-dire des collégiales royales, mais aussi

(*) L'auteur de cette contribution a profité de longues discussions sur les questions exposées ici avec M. Erich Meuthen, professeur à l'Université de Cologne, notamment lors d'un séminaire tenu pendant l'été 1979. M. Jean-Loup Lemaître (Paris) a bien voulu corriger cette version française. Qu'ils veuillent bien accepter ici l'expression de ma vive gratitude.

(1) Sur la diète, voir Johann Friedrich BÖHMER-Emil VON OTTENTHAL, *Die Regesten des Kaiserreichs unter Heinrich I. und Otto I. 919-973 (Regesta imperii, t. 2/1)*, Innsbruck, 1893, p. 190, n° 417a ; Rudolph KÖPKE-Ernst DÜMMLER, *Kaiser Otto der Grosse*, Leipzig, 1876, p. 404 ; sur le diplôme du 17 janvier 966 : *MGH, Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. 1, éd. par Theodor SICKEL, Hanovre 1879-1884, pp. 429-431, n° 316 : « Locales Dictat mit kanzleigemässem Protokoll » ; *Rheinisches Urkundenbuch. Ältere Urkunden bis 1100*, Erste Lieferung, Aachen-Deutz, éd. par Erich WISPLINGHOFF (*Publik. d. Gesellsch. f. Rhein. Geschichtskunde*, t. 57), Bonn, 1972, pp. 34-36, n° 23.

(2) Sur la notion d'*abbatia* pour les établissements canoniaux, voir Heinrich SCHAEFFER, *Pfarrkirche und Stift im deutschen Mittelalter. Ein kirchenrechtsgeschichtliche Untersuchung* (*Kirchenrechtliche Abhandlungen*, publié par Ulrich STUTZ, t. 3), Stuttgart, 1903, pp. 125-129 ; Karl BLUME, *Abbatia. Ein Beitrag zur Geschichte der kirchlichen Rechtssprache*, (*ibid.*, t. 83), Stuttgart, 1941, pp. 45-67. Dans le texte du traité de Meersen (8 août 870), l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle est aussi appelée *abbatia de Aquis*, voir *MGH. Capitularia*, t. 2, éd. par Alfred BORETIUS et Victor KRAUSE, Hanovre, 1897, p. 194, linéa 6. Pour la même raison le supérieur de la communauté aixoise est appelé ici et ailleurs *abbas* (voir par ex. la note 20 ci-dessous). Plus tard le titre d'abbé a été remplacé par celui d'un prévôt du chapitre.

l'élection de leurs abbés — aux évêchés ou abbayes monastiques, ou même à des seigneurs laïques ([3]). Pour éviter un tel préjudice à Notre-Dame d'Aix, l'empereur prit donc certaines mesures. Aux chanoines de la collégiale d'Aix, il donna expressément le droit d'élire un chanoine abbé (*canonicum abbatem*), et au cas où ils ne trouveraient parmi eux une personne capable de recevoir une telle dignité, l'empereur ou le roi ne pourrait nommer ni un évêque ni un moine, mais uniquement un chanoine, à la tête de l'église d'Aix, chanoine qui saurait administer cette communauté canoniale selon la règle des chanoines, *iuxta canonicam regulam* ([4]). Avec cette mesure, Otton Ier se réservait un élément de contrôle de l'église royale la plus importante située en plein cœur de la Basse-Lotharingie. Au-delà de la mesure prise, l'empereur faisait appel à ses successeurs, empereurs ou rois, leur interdisant vigoureusement d'inféoder ou d'aliéner la chapelle Notre-Dame d'Aix, et tout ce qui lui appartenait ([5]).

([3]) Voir *MGH, DD reg. et imp. Germ.*, t. 1, p. 430; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. par WISPLINGHOFF, p. 35: « Nos etiam periculosa tempora predecessorum nostrorum imperatorum seu regum intuentes, quorum aliqui quasdam abbatias que sub tuicione et immunitate imperatorum et regum erant electionemque inter se eligendi abbatem habebant, ad episcopia seu ad abbatias seu etiam, quod peius est, laicis dissipandas suo precepto tradidissent... »; voir le capitulaire de Francfort de janvier 951, *MGH, Constitutiones et acta publica*, t. 1, éd. par Ludwig WEILAND, Hanovre, 1893, p. 17, n° 8: « Inventum est coram prefato rege, ut nulla abbatia, que per se electionem habet, ad monasterium nec alicui in proprium possit donari; ille vero que electione carent, regis donatione et privilegio ad illud monasterium, quod sub eius mundeburdio consistit, surrogari possint ».

([4]) *MGH, DD reg. et imp.*, t. 1, p. 430; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd: WISPLINGHOFF, p. 35: « ... hoc precepto firmamus; ut canonici in prefata capella, cui modo Brun venerabilis canonicus abbas preesse dinoscitur, salvatori nostro domino Iesu Christo eiusque matri Marie famulantes liberam inter se habeant licentiam canonicum eligendi abbatem. Quod vero absit, si inter eos talis inveniri non possit, qui eos regere possit, imperator sive rex talem canonicum inveniat non episcopum, non monachum, sed eum qui dei timorem habeat eosque iuxta canonicam regulam arguere increpare obscecrare et sapiat et queat et velit ». Sur cette phrase voir Ludwig FALKENSTEIN, *Die Kirche der hl. Maria zu Aachen und Saint-Corneille zu Compiègne. Ein Vergleich*, dans *Celica Iherusalem. Festschrift für Erich Stephany*, publ. par Clémens BAYER e. a., Cologne-Siegburg, 1986, pp. 13-70, 36; Rudolf SCHIEFFER, *Hofkapelle und Aachener Marienstift bis in staufische Zeit*, dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. 51, 1987, pp. 1-21, 2. Il s'agit d'une allusion à l'*Institutio canonicorum* du synode d'Aix-la-Chapelle en 816, voir IDEM, *Die Entstehung von Domkapiteln in Deutschland* (*Bonner Historische Forschungen*, t. 43), Bonn, 1976, p. 247, n. 92. Sur la notion d'un *abbas canonicus* voir le concile d'Aix-la-Chapelle de février 837, dans *MGH, Concilia*, t. 2/2, éd. par Albert WERMINGHOFF, Hanovre-Leipzig, 1908, pp. 710-711, c.25; sur la date du concile voir *ibid.*, p. 1014; Carlo DE CLERCQ, *La législation religieuse franque II: de Louis le Pieux à la fin du IXe siècle (814-900)*, Anvers, 1958, pp. 91-92.

([5]) Voir *MGH, DD reg. et imp.*, t. 1, p. 430; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. WISPLINGHOFF, p. 36: « Et ut nullus umquam successorum nostrorum imperatorum sive regum hanc prefatam capellam seu aliquid ad hanc pertinens sive in terra sive in

Pourquoi un tel ordre émanait-il de l'empereur à ces moments-là? Les déclarations emphatiques du souverain étaient-elles dirigées contre un seigneur ecclésiastique ou laïque de la région? Les chanoines de Notre-Dame d'Aix se sentaient-ils menacés par un seigneur de Basse-Lotharingie à ce moment-là? Peut-être par le comte Immon, avec lequel ils avaient changé leur domaine de Jamine, changement confirmé par Otton Ier dans le même diplôme (6)?

Quelques semaines plus tard Otton Ier octroya un diplôme à l'archevêque Thierry et à l'église de Trèves, leur donnant l'abbaye d'Oeren, située à Trèves (7). Cette cession était réalisée en échange de l'abbaye de Saint-Servais à Maastricht, qui avait été donnée à l'église de Trèves par le roi Arnulfe en 889 (8). La fameuse abbaye de chanoines,

---

edificiis sive in mancipiis sive in aliqua re vel ad aliquam ecclesiam vel alicui in proprium vel alicui episcoporum vel alicui persone in beneficium det, sed ut semper sit in tuitione et inmunitate imperatorum et regum, iussimus hoc presens preceptum conscribi... ». Sur cette phrase voir FALKENSTEIN, *Die Kirche der hl. Maria*, p. 36.

(6) Les chanoines de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle avaient-ils de cet Immon la même expérience que les clercs de l'abbaye Saint-Servais à Maastricht en 945? Voir la *Continuatio Reginonis*, a. 944, rec. Friedrich KURZE, *MGH, SS rer. Germ. in usum schol.*, Hanovre, 1860, p. 162: « Illuc (sc. apud Diusburgum) etiam a Treiectensibus clericis corpus sancti Servacii apportatum est ob multimodas sibi ab Immone comite illatas iniurias ». Voir KÖPKE-DÜMMLER, *Otto der Grosse*, p. 143. Sur le comte Immon, voir note 14 ci-dessous.

(7) *MGH, DD reg. et imp. Germ.*, t. 1, pp. 436-437, n° 322. BÖHMER-OTTENTHAL, *Regesten*, pp. 192-193, n° 426.

(8) *MGH, Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. 3, éd. par Paul KEHR, Berlin, 1940, pp. 75-77, n° 53; Johann Friedrich BÖHMER-Engelbert MÜHLBACHER, *Die Regesten des Kaiserreiches unter den Karolingern 751-918*, (*Regesta imperii* t. 1), réimpression avec additions à la deuxième édition, Hildesheim, 1966, p. 741, n° 1771. Par la suite l'abbaye de Saint-Servais avait été usurpée par le comte Regnier Ier; voir les deux diplômes du roi Zwentibold du 13 mai 898, *MGH, Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. 4, éd. par Theodor SCHIEFFER, Berlin, 1960, pp. 53-57, n° 20-21; BÖHMER-MÜHLBACHER, *Ibid.*, p. 792, n° 1975-1976; voir également les deux diplômes de Charles le Simple du 13 juin et du 9 juillet 919, *Recueil des actes de Charles III le Simple roi de France (893-923)*, éd. par Philippe LAUER, (*Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*), Paris, 1940, pp. 229-231, n° 100, et pp. 243-245, n° 103; voir Ernst DÜMMLER, *Geschichte des ostfränkischen Reiches*, t. 3, Leipzig, 1888, p. 467 et p. 503; Robert PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris, 1898, pp. 531, 545, 563, 612-615; Léon VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Age*, t. 2, Bruxelles, 1902, pp. 266-267; Georg WAITZ, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter König Heinrich I.*, Darmstadt, 1963, pp. 121-122; Helmut BEUMANN, *König Zwentibolds Kurswechsel im Jahre 898*, dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. 31, (1966-1967), pp. 17-41; repris dans IDEM, *Ausgewählte Aufsätze aus den Jahren 1966-1986. Festgabe zu seinem 75. Geburtstag*, Sigmaringen, 1987, pp. 429-453; Joachim DEETERS, *Servatiusstift und Stadt Maastricht. Untersuchungen zur Entstehung und Verfassung* (*Rheinisches Archiv*, t. 73), Bonn, 1970, pp. 29-31; C.A.A. LINSSEN, dans *Algemene Geschiedenis der*

établie sur le tombeau du saint évêque de Tongres, est donc effectivement revenue aux mains du souverain après 80 ans d'aliénation. Dans l'exposé de l'acte donné en faveur de l'église de Trèves, la chancellerie impériale justifiait l'échange des deux églises par la grande absence de moyens qu'avait la royauté dans la région de Maastricht : « quoniam in eisdem partibus pro disponendis regni negotiis pluribus indigemus » ([9]).

Il faut rapeller ici la destinée d'un fisc carolingien voisin, l'histoire du fisc, du palais et de l'église de Meersen aux IXe et Xe siècles, pour connaître la faiblesse de la royauté dans cette région ([10]). Avec la dissolution d'anciens fiscs et avec la cession d'églises royales en faveur des seigneurs ecclésiastiques ou laïques, la royauté s'était affaiblie en Basse-Lotharingie d'une manière assez grave ([11]).

Nederlanden, t. 1, Haarlem, 1981, p. 314 ; repris dans IDEM, *Historische opstellen over Lotharingen en Maastricht in de Middeleeuwen* (*Maaslandse Monografieen*, t. 41), Assen-Maastricht, 1985, p. 11 ; Georges DESPY, *Abbatiat laïque et manipulations foncières en Lotharingie vers 900 : La « charte de précarie » du duc Gislebert de 928*, dans *La Belgique rurale du Moyen Age à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx*, (*Université de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres*, t. 95), Bruxelles, 1985, pp. 19-28.

([9]) Voir *MGH, DD reg. et imp. Germ.*, t. 1, p. 436, n° 322 : « ... quoddam concambium facere complacuit, videlicet ut abbatiam almi confessoris Christ Servatii Traiecto in ripa Mose fluminis sitam... in ius et proprietatem nostri publici iuris aut fisci assumeremus et, quoniam in eisdem partibus pro disponendis regni negotiis pluribus indigemus, nostris eam successorumque nostrorum perpetualiter usibus adiungeremus ». Voir Guido ROTTHOFF, *Studien zur Geschichte des Reichsguts in Nierderlothringen und Friesland wärend der sächsisch-salischen Kaiserzeit*, (*Rheinisches Archiv*, t. 44), Bonn, 1953, p. 103 ; DEETERS, *Op. cit.*, p. 34 : « Hier zeigt sich das Bestreben der deutschen Könige, Lothringen unmittelbar für ihre Zwecke zu organisieren, ohne dabei die Reichskirche einzuschalten » ; Walter MOHR, *Geschichte des Herzogtums Lothringen*, t. 1, Sarrebrück, 1974, p. 47.

([10]) Voir *Richeri Historiae* I, 34 et 39, *Richer, Histoire de France (888-995)*, éd. et trad. par Robert LATOUCHE, t. 1 (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen-Age*, t. 12), Paris 1930, pp. 72 et 78 ; *Flodoardi Annales* a. 956, *Les Annales de Flodoard*, éd. par Philippe LAUER, (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), Paris, 1905, p. 143 ; voir aussi KÖPKE-DÜMMLER, *Otto der Grosse*, p. 248 ; PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, pp. 610, 613 et 686, note 1 ; Félix ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan en Belgique*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 39, 1930, pp. 1-248, 237 (réimpr. Bruxelles, 1977) ; Heinrich SPROEMBERG, *Die lothringische Politik Ottos des Grossen*, dans *Rheinische Vierteljahrsblätter*, t. 11, 1941, pp. 1-101, 18 et 55 ; repris dans IDEM, *Beiträge zur belgisch-niederländischen Geschichte* (*Forschungen zur mittelalterlichen Geschichte*, t. 3) Berlin, 1959, pp. 111-213, 129 et 167 ; ROTTHOFF, *Studien*, p. 107 ; Claire BERNARD, *Etude sur le diplôme de 968, par lequel Gerberge, veuve de Louis IV d'Outremer, donne à Saint-Remi de Reims son domaine de Meersen*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 123, 1957, pp. 191-224.

([11]) Voir en général James WESTFALL THOMPSON, *The Dissolution of the Carolingian Fisc in the Ninth Century*, (*University of California Publications in History*,

Dans le diplôme donné en janvier 966 pour l'église de Notre-Dame d'Aix, il ne s'agit pas seulement de mesures prises pour le maintien d'une collégiale royale, mais aussi de la confirmation par l'empereur d'un changement de biens.

Rappelons les événements : en 958, Regnier III, comte de Hainaut, et son frère Rodulphe, après leur rébellion contre Otton Ier et contre l'archevêque Brunon de Cologne, qui détenait des pouvoirs analogues aux fonctions ducales, furent dépossédés et condamnés à l'exil ([12]). Parmi les biens de Rodulphe confisqués était la *curtis* Jamine, située à 9 km au sud-est de Saint-Trond. Ce domaine avait ensuite été remis par l'empereur aux chanoines de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle ([13]).

Mais, en janvier 966, le domaine de Jamine était donné à un grand de Basse-Lotharingie, le fameux comte Immon ([14]). Par contre celui-

---

t. 23), Berkeley, 1935. Dans les deux diplômes de Louis l'Enfant octroyés à l'abbaye de Chèvremont le 9 octobre 902 et le 9 novembre 909, on trouve l'intervention de Gebhard de Franconie, duc de Lotharingie ; *MGH, DD reg. Germ. ex stirpe Karol*, t. 4, pp. 122-123, n° 18 et pp. 205-207, n° 70 ; BÖHMER-MÜHLBACHER, *Regesten*, p. 801, n° 2003 et p. 818, n° 2060. L'abbaye avait été donc inféodée, d'une manière transitoire, aux ducs de Lotharingie ; voir DÜMMLER, *Geschichte des ostfränkischen Reiches*, t. 3, p. 505, note 5 ; PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, pp. 559-561, 603, 612-614, 711, note 2 : « Chèvremont, à qui Lothaire Ier avait encore confirmé l'immunité ainsi que la protection royale..., tomba ensuite entre les mains d'abbés laïcs ; elle fut au pouvoir de Gebhard, de Regnier et de Gislebert » ; Theodor SCHIEFFER, *Die lothringische Kanzlei um 900,* dans *Deutsches Archiv,* t. 14, 1958, pp. 17-148, 111 ; Eduard HLAWITSCHKA, *Lotharingien und das Reich an der Schwelle der deutschen Geschichte, (Schriften der Monumenta Germaniae historica*, t. 21), Stuttgart, 1968, p. 190, note 15.

([12]) Voir BÖHMER-OTTENTHAL, *Regesten*, p. 132, n° 260 a ; KÖPKE-DÜMMLER, *Otto der Grosse*, pp. 296-297 ; VANDERKINDERE, *Formation territoriale*, t.2, p. 17 ; SPROEMBERG, *Die lothringische Politik*, pp. 57-58, (167-169) ; MOHR, *Geschichte*, t.1, p. 40-41 ; Jean-Louis KUPPER, *Liège et l'église impériale, XIe-XIIe siècles (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, t.227), Paris 1981, p. 115.

([13]) Voir *MGH, DD reg. et imp. Germ.*, t.1, p. 430 ; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. par WISPLINGHOFF, pp. 34-35 : « ad capellam... et ad victum ceterasque utilitates fratrum inibi deo servientium curtem Galmina nominatam, que quondam Rudolfi erat, sed ob infidelitatem eius, quam in nostrum imperium exercuerat, in nostrum ius diiudicata, sitam in pago Haspengeue in comitatu Uuerenharii cum omnibus ad eam pertinentibus concessimus, quam postmodum fideli nostro comiti Immoni iure concambii possidendam condonavimus ». Sur ce changement de biens, voir VANDERKINDERE, *Formation territoriale*, t. 2, pp. 136-137 ; Reiner NOLDEN, *Besitzungen und Einkünfte des Aachener Marienstifts von seinen Anfängen bis zum Ende des Ancien Régime,* dans *Zeitschr. des Aachener Geschichtsvereins*, t. 86-87, 1979-1980, pp. 1-455, 146.

([14]) Voir Godefroid KURTH, *Le comte Immon* dans *Bulletin de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts,* 3e série, t. 35, 1898, pp. 320-333 ; VAN-

ci, en récompense du domaine de Jamine, dut remettre certains de ses biens, tous situés sur la rive droite de la Meuse, et même outre Rhin, aux chanoines de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle ([15]). Le comte Immon, parent et partisan du comte Regnier III pendant la rébellion, après être tombé en disgrâce, savait regagner encore une fois la faveur de l'empereur ([16]). Est-ce que derrière ce changement de biens, l'empereur cachait son intention de briser les pouvoirs du comte Immon, ou de l'éloigner de la région située entre Meuse et Rhin à l'ouest du pays de Liège?

Ce changement de biens et les mesures prises par l'empereur pour maintenir le caractère canoniale de l'église royale d'Aix, se trouvent dans le texte d'un seul diplôme, octroyé en janvier 966. Peut-on croire à un simple hasard? C'est peu probable, car un mois plus tard, le même empereur, cette fois au palais de Nimègue, sur la production d'un diplôme du roi Arnulfe, ratifia le contenu des diplômes octroyés à l'église Notre-Dame d'Aix par ses prédécesseurs ([17]).

DERKINDERE, *op. cit.*, t. 2, pp. 17-18 et 136-138; SPROEMBERG, *op. cit.*, pp. 59-60 (171-172), 72-73 (184-185), 78 (190); enfin l'article de M. Alain Dierkens dans ce volume. Sur le passage de Widukind de Corvey voir *Die Sachsengeschichte des Widukind von Korvei*, éd. par H.-E. LOHMANN et Paul HIRSCH dans *MGH, SS rerum Germ. in usum schol.*, Hanovre, 1935, pp. 86, 89-91; voir Martin LINTZEL, *Die Entstehungszeit von Widukinds Sachsengeschichte,* dans *Sachsen und Anhalt*, t. 17, 1941-1942, pp. 1-13, 4-6 (repris dans IDEM, *Ausgewählte Schriften*, t. 2, Berlin, 1961, pp. 302-311, 304-306); Helmut BEUMANN, *Widukind von Corvei*, Weimar, 1950, pp. 179-182, 269-274.

([15]) Il s'agit des domaines suivants: Fouron à 10 km au nord-est de Visé et peut-être Cortils-sous-Mortier à 7 km à l'ouest de Visé; voir VANDERKINDERE, *op. cit.*, t. 2, pp. 164-165; NOLDEN, op. cit., pp. 200-204 (sous Mesch et Mheer), 206-209; sur Erkelenz, Östrich, Berg, Rickelrath et Watern, tous situés aux alentours de la ville d'Erkelenz, voir NOLDEN, *op. cit.*, pp. 89-101; sur Limperich, Ramersdorf, Dollendorf, Rheinbreitbach et Zissendorf, tous situés sur la rive droite du Rhin, de 2 à 17 km au sud de la ville de Bonn, voir NOLDEN, *op. cit.*, pp. 82-83.

([16]) KURTH, *Le comte Immon*, pp. 331-332; VANDERKINDERE, *op. cit.*, t.2, p. 164; Ulrich NONN, *Pagus und Comitatus in Niederlothringen, Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im frühen Mittelalter* (*Bonner Historische Forschungen*, t. 49), Bonn 1983, pp. 88, 103, 142, note 767.

([17]) *MGH, DD reg. et imp. Germ.*, t. 1, pp. 437-438, n° 323; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. par WISPLINGHOFF, pp. 36-38, n° 24; BÖHMER-OTTENTHAL, *Regesten*, p. 192, n° 24. Le diplôme du roi Arnulfe du 13 juin 888, *MGH, DD reg. Germ. ex stirpe Karol.*, t. 3, pp. 45-47, n°31; *Rheinisches Urkundenbuch*, pp. 27-29, n° 18; BÖHMER-MÜHLBACHER, *Regesten*, p. 734, n° 1796. Dans le texte des deux diplômes on trouve un appel adressé à l'abbé de la communauté aixoise: « ... et rector atque provisor ipsius capelle nichil ex hoc quasi suum proprium nisi ad disponendum et ordinandum providendumque et sicut unus ex aliis fratribus sibi vendicet, sed ad victum et vestimenta eorum et luminaria pertineant »; voir SCHIEFFER, *Hofkapelle*, pp. 7-8.

Vanité des efforts engagés pour l'indépendance de l'abbaye de Chèvremont

Six ans plus tard, à Pavie, le 1er août 972, Otton Ier octroyait un nouveau diplôme à la chapelle Notre-Dame d'Aix ([18]). A nouveau, l'empereur prit deux dispositions en un seul diplôme. En premier lieu, il cédait à perpétuité l'abbaye de Chèvremont en propriété et à l'usage des frères de l'église d'Aix ([19]). En deuxième lieu, il ordonnait qu'à l'avenir chaque abbé de l'église Notre-Dame d'Aix soit élu parmi le personnel de la chapelle royale ou impériale, c'est-à-dire soit du nombre des chapelains appartenant à l'entourage du souverain. Et à cet ordre succède la notification adressée par l'empereur à l'abbé ou prévôt de Notre-Dame d'Aix, pour qu'il retienne les revenus de l'église destinés à lui-même au sein de sa communauté et aux besoins des chanoines à l'intérieur de l'église d'Aix et non hors d'elle ([20]). Une nou-

([18]) *MGH, DD reg. et imp. Germ.*, t. 1, pp. 569-570, n° 417; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. par WISPLINHOFF, pp. 38-40, n° 25; BÖHMER-OTTENTHAL, *Regesten*, p. 240, n° 547. Sur l'importance de ce diplôme pour les relations entre le chapitre de Notre-Dame et la ville d'Aix, voir Erich MEUTHEN, *Karl der Grosse - Barbarossa - Aachen. Zur Interpretation des Karlsprivilegs für Aachen*, dans *Karl der Grosse*, t. 4, *Das Nachleben*, Düsseldorf, 1967, pp. 54-76, 67; Dietmar FLACH, *Untersuchungen zur Verfassung und Verwaltung des Aachener Reichsgutes von der Karlingerzeit bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, t. 46), Göttingen, 1976, pp. 356-358.

([19]) *MGH, DD reg. et imp. Germaniae*, t. 1, p. 569; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. par WISPLINGHOFF, p. 40: « Quam etiam nos non minus dei timore perspecto, ne paupertatem isdem rebus ecclesiasticis quo labi inciperent accedentem nostrorum serenitates temporum cerneremus neque egestatis utilitate a proprie constitucionis origine permutata in beneficiales servitutes a quoquam successorum nostrorum donari valeret, locupletari nostro quoque fulcimine cupientes abbatiam Kiuermunt universaliter vocatam nostra imperiali potentia ad eiusdem ecclesie fratrumque ibidem deo famulantium usus accumulatos cum omnibus appertinenciis legalibus riteque adherentibus condonare in perpetuo mansuram proprietatem donavimus... ». Sur la cession voir Dom Ursmer BERLIERE, *Monasticum belge*, t. 2, *Province de Liège*, Maredsous, 1929, pp. 137-138; surtout Micheline JOSSE, *Le domaine de Jupille des origines à 1297*, (Pro civitate, Collection Histoire, série in 8°, t. 14), s. l., 1966, pp. 55-59; NOLDEN, *op. cit.*, p. 147.

([20]) *MGH, DD reg. et imp. Germ.*, t. 1, p. 569; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. par WISPLINGHOFF, p. 40: « Insuper etiam iuris nostri legibus tam nobis quam cunctis successorum nostrorum regum vel imperatorum posteritatibus auctoritate decernimus decretumque firmamus, ut deinceps de regum vel imperatorum capella abbas eidem loco preficiendus eligatur idemque quicumque erit nullas ecclesie res sibi providendas forinsecus aliquo usu deducere presumat, sed infra communiter ad fratum ceterorumque ibidem servientium commoda necessaria retentet ». Sur la première partie de cette phrase voir Joseph FLECKENSTEIN, *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, t. 2, *Die Hofkapelle im Rahmen der ottonisch-salischen Reichskirche*, (*Schriften der Monumenta Germaniae historica*, t. 16/2), Stuttgart, 1966, p. 146; Erich MEUTHEN, *Die Aachener Pröpste bis zum Ende der Stauferzeit*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. 78, 1966-1967, pp. 5-95, 9; FALKENSTEIN, *Die Kirche der hl. Maria*, p. 36; SCHIEFFER, *Hofkapelle*, pp. 1-15.

velle fois, l'empereur faisait appel à ses successeurs, leur interdisant d'inféoder ou d'aliéner non seulement l'église de Notre-Dame, mais aussi le lieux d'Aix-la-Chapelle ([21]).

Par l'acte de 972, l'abbaye royale de Chèvremont, fondée par le maire du palais Pépin II ([22]), n'était pas supprimée, mais mise dans la dépendance d'une autre abbaye royale, celle d'Aix-la-Chapelle. Tous les bâtiments de l'abbaye de Chèvremont, tous ses biens, ses domaines, ses revenus, ses serfs, devenaient, en 972, «appartenances» de l'abbaye Notre-Dame d'Aix ([23]). Ils furent ensuite à l'usage

---

([21]) *MGH, DD reg. et imp. Germ.*, t. 1, pp. 569-570; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. WISPLINGHOFF, p. 40: «Proponimus autem ad hec, ut nullus per eternas temporum successiones rex vel imperator iam dictum locum cuique omnium in beneficium prestet, sed per se, ut ab exordio in regum vel imperatorum manibus integerrimus perseveret». Dans le diplôme de 966, l'empereur avait interdit d'inféoder ou d'aliéner la chapelle Notre-Dame d'Aix (voir note 5 ci-dessus). Ici, en 972, il s'agit non seulement de l'église, mais aussi du lieu d'Aix-la-Chapelle. Dans l'exposé de l'acte, la chancellerie explique: «... qualiter... Karolus imperator... locum quendam Aquisgrani, sed vulgari vocabulo Ahha nuncupatum, ... adeo agressus est sublimare, ut... sedibusque imperatoriis locum eundem dignum extulisset, ibi ipse quoque in tumulo pausat». Ce changement de terminologie fut-il provoqué par le cas de Chèvremont, où le sort de l'abbaye Notre-Dame avait toujours été lié à la volonté des détenteurs de la place forte? C'est à tort que FLACH, *Untersuchungen*, pp. 357-358, veut restreindre *locus* à l'église Notre-Dame d'Aix seule; SCHIEFFER, *Hofkapelle*, p. 3.

([22]) Voir le diplôme de Charlemagne pour l'église de Chèvremont du 3 mai 779, *MGH, Diplomata Karolinorum*, t. 1, éd. par Engelbert MÜLBACHER e. a., Hanovre, 1906, pp. 173-174, n° 124, BÖHMER-MÜLBACHER, *Regesten*, p. 93, n° 221: «... quod inclite memorie proavus noster Pippinus quondam maior domus ecclesie sancte Marie Novo Castello constructe diversis rebus pro mercedis augmento dedisset, unde servientes eiusdem loci consolationem substantie usque nunc visi sunt habere...». Voir Edouard DE MOREAU, *Histoire de l'église en Belgique*, t. 1, *La formation de la Belgique chrétienne des origines au milieu du Xe siècle*, 2e éd., Bruxelles, 1945, pp. 158-159; JOSSE, *op. cit.*, pp. 25 et 30; Matthias WERNER, *Der Lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit. Untersuchungen zur Geschichte einer karolingischen Stammlandschaft* (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte*, t. 62), Göttingen, 1980, pp. 422-425. Les deux notices rapportant l'enterrement de Pépin II à Chèvremont par la première, à l'église de Chèvremont par la seconde, les soi-disant *Historiae Francorum Steinfeldenses II*, éd. par Georg WAITZ, *MGH, Scriptores*, t. 13, Hanovre, 1881, p. 728, et la *Genealogia Dagoberti III*, dont le texte se trouve dans l'édition des *Annales Mettenses priores*, éd. par Bernhard VON SIMSON, *MGH, SS rer. Germ. in usum schol.*, Hanovre-Leipzig, 1905, p. 19, note 4, sont insérées dans les textes d'une date postérieure, mais elles méritent tout attention; voir WERNER, *op. cit.*, pp. 426-439.

([23]) Voir JOSSE, *op. cit.*, p. 55; NOLDEN, *op. cit.*, p. 296. En même temps, les archives de l'abbaye de Chèvremont ont été transférées à l'église Notre-Dame d'Aix, où les textes des actes octroyés en faveur de l'église de Chèvremont figurent ensuite dans des cartulaires aixois. On trouve des analogies d'une date postérieure chez Daniel MISONNE, *Chapitres séculiers dépendant d'abbayes bénédictines au Moyen Age dans l'ancien diocèse de Liège*, dans *La vita commune del clero nei secoli XI e XII. Atti della Settimana di studio: Mendola, settembre 1959*, t. 1, (*Miscellanea del centro di studi medioevali*, t. 3), Milan, 1962, pp. 412-432, notamment les exemples de Nassogne, pp. 413-416, Saint-Gengulphe de Florennes, pp. 419-423, et Incourt, pp. 427-430. Sur Saint-Gengulphe de Florennes, voir également Alain DIERKENS, *Abbayes et cha-*

des chanoines de Notre-Dame d'Aix, à l'exeption de certains biens et revenus provenant de lieux voisins de l'abbaye, réservés à l'usage des chanoines encore existants à Chèvremont, et formant leur prébende commune ([24]). Par contre, à partir de 972, les chanoines de l'abbaye de Chèvremont étaient soumis à l'église de Notre-Dame d'Aix. L'abbé de la collégiale d'Aix était dès lors leur supérieur ([25]). Malheureusement, aucun document ne mentionne expressément les droits de l'église et de l'abbé de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle sur la communauté de Chèvremont. Par la cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix en 972, l'empereur n'a pas commis d'inféodation ou d'aliénation d'une église royale, mais a procédé à l'union du patrimoine de deux églises royales en faveur de l'une d'elles, celle d'Aix-la-Chapelle ([26]).

Avec la cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix, et avec les mesures prises d'une manière péremptoire pour l'institution de l'abbé ou prévôt d'Aix dans le diplôme de 972, l'empe-

---

pitres entre Sambre et Meuse (VIIe-XIe siècles), (*Beihefte der Francia, hg. vom Deutschen Historischen Institut Paris*, t. 14), Sigmaringen, 1985, pp. 273-275. Sur Incourt voir note 25 ci-dessous.

([24]) Voir note 46 ci-dessous. Sur ce sujet, voir Emile LESNE, *L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IXe siècle*, Lille-Paris, 1910, p. 100 : « De même que dans les monastères épiscopaux une part est faite aux religieux par l'évêque, ainsi dans les maisons soumises à une autre abbaye, une mense est instituée en faveur de la communauté sujette par les soins de l'abbé de l'établissement propriétaire ». Pour un période plus avancée, notamment le XIIe siècle, on aurait pu en conclure de manière analogue au cas de Saint-Gengulphe cité par MISSONE, *op. cit.*, p. 422, par cette hypothèse : Si les revenus des biens destinés aux chanoines de Chèvremont excédaient le montant des prébendes, le surplus revenait à l'abbé ou prévôt de Notre-Dame d'Aix qui en disposait comme bon lui semblait. En contre-partie, quand les revenus étaient insuffisants, il incombait à l'abbé ou prévôt d'Aix d'y suppléer !

([25]) Voir l'exemple de la collégiale d'Incourt soumise à l'abbaye Saint-Laurent de Liège, MISONNE, *op. cit.*, pp. 428-429, et Alain DIERKENS, *Le culte de saint Ragenuphle et le(s) chapitre(s) d'Incourt (XIe-XIIe siècles)*, dans *La Belgique rurale du Moyen Age à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx*, (*Université de Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres*, t. 95), Bruxelles, 1985, pp. 47-65, 51-64.

([26]) Une telle union fut-elle considérée par les contemporains comme la dernière mesure prise pour maintenir une collégiale royale ? Elle fut certainement perçue comme une provocation pour les détenteurs de la forteresse. Sur ce point voir les remarques de Godefroid KURTH, *Notger de Liège et la civilisation du Xe siècle*, Paris-Bruxelles-Liège, 1905, t. 1, p. 51 qui rend l'évêque Notger responsable de cette mesure : « Il était à peine depuis quelques mois sur le siège de saint Lambert qu'un acte impérial, daté de Pavie le 1er août 972, faisait don à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle de l'abbaye de Chèvremont, c'est-à-dire de l'église annexée au château et comprise dans son enceinte. L'intention ici est transparente. L'octroi de l'abbaye de Chèvremont à une église étrangère, s'il n'équivalait pas à la sentence de mort du château, en était au moins le prélude. Notger n'avait pas perdu son temps, et ce simple diplôme où son nom n'est pas même prononcé, témoigne éloquemment, et de son crédit auprès de l'empereur, et de la singulière énergie de sa volonté ».

reur a outrepassé les ordres qu'il avait donnés en 966 ([27]). Il faut tenir compte du fait que la chapelle du roi, les nombreux chapelains formant l'entourage royal, constituaient alors la soi-disant école de cadets pour l'épiscopat futur de l'empire ([28]). Si l'empereur a limité le choix d'un abbé ou prévôt de Notre-Dame d'Aix aux seuls chapelains de la cour, en même temps qu'il cédait l'abbaye de Chèvremont au clergé de cette même église, il voulait ouvertement renforcer de manière effective sa surveillance sur la région par un homme de confiance placé à la tête d'une des églises les plus importantes du royaume ([29]). L'acte de 972 représente indubitablement la tentative faite par le souverain pour contrôler la politique des seigneurs de Basse-Lotharingie autour de la place forte de Chèvremont et autour du pays de Liège, par le biais d'un dignitaire ecclésiastique, qui lui était lié par les liens les plus stricts de fidélité ([30]). Sans s'être mêlé directement aux troubles de la région, l'empereur a établi avec un abbé ou prévôt de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, élu parmi les chapelains de son propre entourage, et en tant que possesseur de l'abbaye de Chèvremont, un élément de contrôle efficace. La gestion des nouveaux biens et revenus de l'abbaye d'Aix situés aux environs de Chèvremont, a donc permis d'aller prendre des informations non seulement sur les occupants de la forteresse, jusqu'a présent inexpugnable ([31]), mais aussi sur le pays de Liège.

([27]) Voir ci-dessus notes 4 et 5.

([28]) Sur la chapelle du roi comme centre de formation d'évêques, voir Hans-Walter KLEWITZ, *Königtum, Hofkapelle und Domkapitel im 10. und 11. Jahrhundert,* dans *Archiv für Urkundenforschung,* t. 16, 1939, pp. 102-156, (réimpr. Darmstadt, 1960); surtout FLECKENSTEIN, *Hofkapelle,* t. 2, pp. 50-63.

([29]) Bien que les deux dispositions prises par l'empereur dans le diplôme de 972, soit la cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église d'Aix, soit la réserve limitant le choix d'un abbé de Notre-Dame à un chapelain du roi, aient été animées de la même intention, à savoir le maintien d'une collégiale royale en Basse-Lotharingie, les auteurs qui citent le diplôme se réfèrent d'une manière exclusive ou à l'une (voir ci-dessus note 26) ou à l'autre (voir ci-dessus note 20).

([30]) Voir J. FLECKENSTEIN, *Die Hofkapelle der deutschen Könige,* t. 1, *Grundlegung. Die karolingische Hofkapelle* (*Schriften der Monumenta Germaniae historica,* t. 16/1), Stuttgart, 1959, pp. 30-33, 90; François Louis GANSHOF, *Charlemagne et les institutions de la monarchie franque,* dans *Karl der Grosse,* t. 1: *Persönlichkeit und Geschichte,* Düsseldorf, 1965, pp. 349-393, 362; FLECKENSTEIN, *op. cit.,* t. 2, p. 77; SCHIEFFER, *Hofkapelle,* p. 4.

([31]) Pendant l'époque des invasions normandes, l'abbaye de Chèvremont, bénéficiant de la position géographique et naturelle de la forteresse, pouvait servir de refuge aux moines de Stavelot avec les reliques de saint Remacle et, selon une source postérieure, aussi aux moniales de Moorsel; voir M. JOSSE, *op. cit.,* p. 39-41; Albert D'HAENENS, *Les invasions normandes au IXe siècle. Le phénomène et sa répercussion dans l'historiographie médiévale,* (*Université de Louvain. Recueil de travaux d'histoire et de philologie,* 4e série, fasc. 38), Louvain, pp. 114, 279-280.

Les obligations du chapitre Notre-Dame d'Aix

Les mesures prises par Otton Ier en 972 ont conduit sous le règne du jeune Otton III à la fin de l'abbaye royale de Chèvremont. Les sources traitant des événements qui se sont déroulés autour de la forteresse de Chèvremont en 987 ont été discutées d'une manière détaillée par Micheline Josse ([32]). Elle a affirmé: «Avec la forteresse furent anéantis tous les bâtiments qu'elle abritait, notamment l'abbaye cédée en 972 au chapitre d'Aix-la-Chapelle» ([33]).

Quelle destinée fut donc réservée aux chanoines de l'abbaye de Chèvremont après sa destruction? Se référant aux usages du droit canonique contemporain, Emile Lesne a pu constater en 1929: «Quand une église acquiert la propriété d'une collégiale, toutes les prébendes de celle-ci lui sont du même coup transférées» ([34]). Et il ajoute: «Toutefois, quand une communauté devient ainsi propriétaire des prébendes d'une autre église, réserve est faite du droit de jouissance que possèdent, leur vie durant, les détenteurs des prébendes» ([35]). Mais, dans les sources étudiées par Lesne, il s'agit toujours des collégiales du royaume de France, soumises depuis longtemps à une partition de leur patrimoine, divisé en prébendes communes d'un côté, et de l'autre en revenus partagés en prébendes particulières ([36]). Evoquons ici seulement l'exemple de la collégiale de Saint-Corneille à Compiègne, fondée par Charles le Chauve, à l'instar de l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle ([37]). Par contre, en région mosane, en Basse-

([32]) M. JOSSE, *op. cit.*, pp. 44-50.
([33]) *Ibidem*, p. 50.
([34]) Emile LESNE, *Les origines de la prébende,* dans *Revue historique du droit français et étranger*, 4e série, t. 8, 1929, pp. 242-290, 277.
([35]) *Ibidem*, p. 277.
([36]) *Ibidem*, pp. 258-262.
([37]) Voir le diplôme de Charles le Chauve du 5 mai 877, *Recueil des actes de Charles II le Chauve roi de France,* t. 2, éd. par George TESSIER, (*Chartes et diplômes*), Paris, 1952, pp. 448-454, n° 425; Voir Ludwig FALKENSTEIN, *Karl der Grosse und die Entstehung des Aachener Marienstiftes,* (*Quellen und Forschungen aus dem Gebiet der Geschichte*, N.F., t. 3), Paderborn-München, 1981, pp. 33-40. Ayant été détruit en partie par le feu un autre diplôme de Charles le Chauve (éd. TESSIER, *op. cit.*, t. 2, p. 447, n° 424) a été remplacé par un diplôme de Charles le Simple, en 917, qui permit aux chanoines de Saint-Corneille de disposer de leurs prébendes et maisons sauf pour les dignités de prévôt, de doyen, de trésorier et de chantre; *Recueil des actes de Charles III le Simple*, éd. Ph. LAUER, pp. 202-206, n° 90; sur ce diplôme, voir LESNE, *Les origines de la prébende*, pp. 246-247, 270; FALKENSTEIN, *Die Kirche der hl. Maria*, pp. 40-41.

Lotharingie, on ne trouve une telle évolution des menses qu'à la fin du XIe et au XIIe siècle ([38]).

Le chapitre de Notre-Dame d'Aix, en tant que propriétaire de l'abbaye de Chèvremont, devait quand même pourvoir à l'entretien des chanoines de Chèvremont après la destruction des bâtiments de leur abbaye. A Aix-la-Chapelle, on avait eu le choix, soit de rebâtir l'ancienne abbatiale de Chèvremont sur place, ou ailleurs, soit d'intégrer ses chanoines aux mêmes conditions dans le clergé d'une autre collégiale. Comme l'administration des biens et des revenus de Notre-Dame d'Aix incombait à l'abbé ou prévôt du chapitre ([39]), ce fut lui en particulier qui eut cette charge, avec toutefois le consentement du

([38]) Voir la charte de l'évêque Otbert concernant l'achat du château de Couvin du 14 juin 1096, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège* publié par S. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, t. 1, Bruxelles, 1893, pp. 46-48, n° 29: « conveni cum predicto comite (sc. Balduino) quatinus illud castrum traderet sancte Marie sanctoque Lamberto tali conditione, ut duas prebendas darem duobus filiis suis in ecclesia sancti Lamberti, et maiori eorum darem alias prebendas in omnibus aliis monasteriis, insuper et custodiam post decessum domini Wazonis custodis; tali videlicet tenore, quod si ipse maior frater moriatur, alter honorem ipsum et prebendas reposcat et obtineret... »; voir LESNE, *Les origines de la prébende*, p. 265, mais p. 256: « L'emploi du terme pluriel de *praebendae* pour désigner tout l'avoir capitulaire marque non pas que la masse des biens est divisée en parcelles, mais qu'elle fournit, quoique indivise, les revenus qui seront partagés en prébendes particulières »; et *Ibidem*, p. 258: « En général, la prébende particulière à chacun consiste dans le droit à une partie égale pour tous du revenu de la commune prébende, part établie suivant un quotient diviseur qui devait naturellement devenir fixe ». George DESPY-Christine ROUWEZ, *Le tarif de tonlieu de Couvin de 1258*, dans *Acta historica Bruxellensia*, t. 3, 1974, pp. 63-83, 67-70, considèrent la charte de l'évêque Otbert comme interpolée, mais voir par contre J.-L. KUPPER, *Liège et l'église impériale*, p. 429, note 45; voir également la lettre d'Alexandre III envoyée à Henri de France, archevêque de Reims, du 16 novembre 1162 (JL 10783), MIGNE, PL t. 200, col. 182B, n° 110: Létold, prévôt d'Orléans, dépose plainte au pape « quod Leodienses canonici redditus praebendae Sancti Lamberti iam sibi per biennium irrationabiliter denegarunt »; sur le chapitre cathédrale de Saint-Lambert, voir KUPPER, *op. cit.*, pp. 313-315. Sur l'apparition de prébendes dans la collégiale de Huy, voir Luc F. GENICOT, *Le chapitre de Huy au tournant des XIIe et XIIIe siècles. Vie commune, domaine et prévôté*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. 59, 1964, pp. 5-51, 16-18. Sur l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle: au XIIe siècle des parts distinctes des biens et des revenus sont faites entre le prévôt d'un côté et le chapitre de l'autre: voir NOLDEN, *op. cit.*, pp. 351-352; FALKENSTEIN, *Die Kirche der hl. Maria*, pp. 38-39; SCHIEFFER, *Hofkapelle*, p. 7; en même temps se trouvent des revenus distincts pour les dignités du doyen et du chantre: NOLDEN, *op. cit.*, p. 355-358, et aussi un *obedienciarius Iuppilie*, *ibidem*, p. 367; on ne sait qu'au XIIIe siècle qu'il y a eu 40 prébendes, voir note 53 ci-dessous.

([39]) Voir Heinrich LICHIUS, *Die Verfassung des Marienstiftes zu Aachen bis zur französischen Zeit*, dans *Zeitschr. des Aachener Geschichtsvereins*, t. 37, 1915, pp. 1-140, 15-16 (travail insuffisant pour le Moyen-Age); MEUTHEN, *Die Aachener Pröpste*, p. 8; NOLDEN, *op. cit.*, p. 352.

propriétaire suprême de l'église d'Aix, le souverain, mais aussi avec le consentement de l'évêque diocésain ([40]).

A Liège, c'est seulement Anselme, chanoine de la cathédrale Saint-Lambert qui en parle ([41]). Il attribue l'initiative d'un règlement concernant les chanoines de Chèvremont au fameux évêque Notger. Dans les *Gesta pontificum Leodiensis aecclesiae* rédigées vers 1052-1056, il raconte que l'*oppidum* de Chèvremont avait été pourvu de trois églises, dont une, probablement l'ancienne abbaye, avait été nantie de douze prêtres. Leur entretien était assuré par quelques parts de dîmes provenant des lieux voisins, et par l'usufruit de certaines terres labourables. Après la chute de la place forte, toujours selon Anselme, l'évêque Notger, bien qu'il eût pu tout mettre à sa disposition et à celle de l'église de Liège, avait voulu honorer la *sedes regia* d'Aix-la-Chapelle, des *appenditia* de l'*oppidum* de Chèvremont. Pour cette raison, il avait augmenté le nombre des desservants de l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle du nombre des clercs déjà existants en cette église ([42]).

([40]) Contrairement aux affirmations d'une manière trop générale portées par FLECKENSTEIN, *Hofkapelle*, t. 2, pp. 275-276, sur l'exemption des « Pfalzkapellen », les sources concernant l'église Notre-Dame d'Aix ne permettent pas de conclure que cette collégiale fut exempte de la juridiction de l'évêque diocésain ; voir FALKENSTEIN, *Die Kirche der hl. Maria*, pp. 51-59. C'est a tort que Manfred GROTEN, *Studien zum Aachener Karlssiegel und zum gefälschten Dekret Karls des Grossen,* dans *Zeitschr. des Aachener Geschichtsvereins*, t. 93, 1986, pp. 5-30, 17, croit : « dass der Dekan Richer K (sc. le faux diplôme de Charlemagne) in Angelegenheiten seines Stiftes als Waffe gegen Lüttich genutzt hat ».

([41]) *Anselmi Gesta pontificum Leodiensis aecclesiae* 25, éd. par Rudolph KOEPKE, *MGH, SS*, t. 7, Hanovre, 1846, p. 203. Sur Anselme voir Sylvain BALAU, *Etude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liège au Moyen Age, (Mémoires couronnées et mémoires des savants étrangers de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique*, t. 61), Bruxelles, 1903, pp. 162-172 ; Heinrich SPROEMBERG, dans Wilhelm WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter. Deutsche Kaiserzeit*, publ. par Robert HOLTZMANN, t. 1/1, Tübingen, 1948, pp. 147-148 ; et surtout J.-L. KUPPER, *Les « Gesta pontificum Leodiensis aecclesiae » du chanoine Anselme* dans *Problématique de l'histoire liégeoise*, Liège, 1981, pp. 29-39.

([42]) *MGH, SS*, t. 7, p. 203 : « Multa auferens incommoda, plura huic nostrae aecclesiae contulit commoda, inter quas miseros Leodicenses liberare studuit a munitissimo et factiosis hominibus semper fecundo Montis Caprarum castello. Quod quam damnose vicinum fuerit ipsi Leodio, haut longe hinc distantes fidelibus oculis subiectae attestari possunt eiusdem oppidi ruinae. Erat enim praeter naturalem ex situ loci munitionem aedificiis editioribus exstructum, tribus aecclesiis ornatum. In quarum una 12 prespiteri ad serviendum Deo erant deputati, ad quorum usus respiciebant de adiacentibus villis nonullae decimarum partes, et praeterea quorundam ex integro agrorum usufructus. Quae omnia cum post ipsius oppidi excidium in suas suaeque aecclesiae utilitates posset retorsisse, quippe qui et antistes eius dioceseos foret, et in palatio Ottonis

Il est étonnant que l'historiographe liégeois ignore absolument que l'abbaye de Chèvremont, avec tous ses biens, fut la propriété du chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle à partir de 972 ([43]). Si on néglige son raisonnement d'hagiographe, deux de ses notices méritent attention.

Il parle de douze prêtres en l'église de Chèvremont, chiffre d'ailleurs caractéristique pour les collégiales, préfigurant les douze apôtres ([44]). Il ajoute aussitôt que l'évêque Notger avait augmenté le

---

tercii adhuc pueri inter primos consiliarius esset, simul ut a loco suo invidiam facti transferret, maluit sedem regiam honorare his quae prius ad memoratum oppidum erant appenditia. Unde et in oratorio sanctae Mariae, quod est Aquisgrani, quantus illuc antea inerat numerus clericorum, tantumdem adauxit ibidem Deo servientium, sibi suaeque credens sufficere aecclesiae, si fideles eius tantum liberos esse liceret a molestissima improborum hominum, qua eatenus vexabantur oppressione, cuius tota erat causa eiusdem oppidi refugium ». Selon Gilles d'Orval les deux autres églises à Chèvremont furent dédiées à saint Jean l'Evangéliste respectivement à saint Denis, *Aegidii Aurae-vallensis Gesta episcoporum Leodiensium* II 50, éd. par Johannes HELLER, *MGH, SS*, t. 25, Hanovre, 1880, p. 58.

([43]) Voir note 19 ci-dessus.

([44]) Voir par exemple la collégiale Saint-Sauveur à Francfort-sur-le-Main, voir le diplôme de Louis le Jeune du 17 novembre 880, *MGH, Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. 1, éd. par Paul KEHR, Berlin, 1932-1934, pp. 357-359, n° 18 ; Marianne SCHALLES-FISCHER, *Pfalz und Fiskus Frankfurt. Eine Untersuchung zur Verfassungsgeschichte des fränkisch-deutschen Königtums* (*Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts*, t. 20), Göttingen, 1969, p. 254 ; Elsbet ORTH dans *Die deutschen Königspfalzen*, t. 1/3, Göttingen, 1986, p. 353 ; voir la collégiale Sainte-Vaubourg, fondée par Charles le Simple au sud du palais d'Attigny, *Recueil des actes de Charles III le Simple*, éd. Ph. LAUER, pp. 192-196, n° 86 (7 juin 916), et placée sous la juridiction de Saint-Corneille de Compiègne le 28 avril 918 (*Ibidem*, pp. 212-214, n° 93) ; Josiane BARBIER, *Palais et fisc à l'époque carolingienne : Attigny*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 140, 1982, pp. 133-162, 145-146. Même les actes interpolés ou faux pour les collégiales supposent le nombre de douze chanoines ; voir l'acte de Réginard, évêque de Liège, du 30 novembre 1036 sur la fondation de la collégiale d'Incourt par un noble Raoul et sa femme Gisèle, Auberti MIRAEI, *Opera diplomatica et historica, edito secunda auctior et correctior edidit Iohannes Franciscus Foppens*, t. 1, Bruxelles, 1723, pp. 263-264 : « ad usum... duodecim canonicorum » ; voir DIERKENS, *Le culte de sainte Ragenuphle*, p. 52, note 26 ; voir l'acte prétendu de Baldéric, comte de Louvain, de 1047 pour la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles, MIRAEUS-FOPPENS, *op. cit.*, pp. 57-58 : « in clericorum duodecim prebendas » ; voir Paul BONENFANT, *La charte de fondation du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles. Note critique*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 115, 1950, pp. 17-55, 54 ; et l'acte prétendu d'Arnulphe, comte de Flandre, pour la collégiale de Saint-Donatien à Bruges, du 31 juillet 961 ; voir Albert DEROLEZ, *De valse oorkonde van graaf Arnulf I van Vlanderen voor het Sint-Donatiaanskapittel te Brugge (961, juli 31)*, dans *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 139, 1973, pp. 431-449, 456 et 487 : « XII canonici prebendati ». Sur le nombre de douze chanoines pour les collégiales, voir : SCHAEFER, *Pfarrkirche und Stift*, pp. 159-161 ; Josef SIEGWART, *Die Chorherren- und Chorfrauengemeinschaften in der deutschsprachigen Schweiz vom 6. Jahrhundert bis 1160 mit einem Überblick über die deutsche Kanonikerreform des 10. und 11. Jahrhunderts*, (*Studia Friburgensia*, N. F. t. 30), Fribourg/Suisse, 1962, pp. 227-247.

nombre des clercs de l'église Notre-Dame d'Aix de celui des chanoines déjà existants; c'est ce détail qui nous mène à cette conclusion que même à Aix il y eut douze chanoines aux origines de la communauté ([45]).

Anselme parle encore de certaines dîmes provenant de lieux voisins, et de l'usufruit de terres labourables réservées pour l'entretien des douze prêtres de l'église de Chèvremont ([46]). Ce n'est absolument rien en comparaison de l'importance des anciens biens et revenus de l'abbaye de Chèvremont, formant la totalité de son patrimoine avant 972 ([47]). Cela pourrait bien correspondre à la nouvelle pré-

([45]) Même conclusion chez Gilles d'Orval, *Aegidii Auraevallensis Gesta episcoporum Leodiensium* II 50, *MGH, SS*, t. 25, p. 57 : « Erant in eodem castello Capreemontis tres ecclesie, in quarum una in honorem beate Marie 12 presbyteri erant deputati. Quorum decimas et redditus prebendales post oppidi excidium ad ecclesiam beate Marie in Aquisgrani transtulit, et quot clerici prius ibi habebantur, tot in eadem ecclesie superaddidit » (toujours d'après Anselme). Mais Gilles d'Orval savait bien qu'au XIIIe siècle, à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, le nombre des chanoines s'élevait à 40. Il cherchait donc à harmoniser les informations données par Anselme avec la réalité du XIIIe siècle par une combinaison étrange ; voir *Ibidem*, II, 57, p. 61 : « Ubi ipse et dominus Nogerus, tutor eius, 28 canonicos partim de suis prediis (!), partim de reditibus ecclesie Capremontis constituit (!) et addidit (!) ; quia in dicta Aquensi ecclesia, postquam vastata extitit a Normannis, non erant nisi 12, et sic modo sunt in ea 40 canonici, cum sanctus Karolus, qui eam fundavit, dicatur 20 clericos, qui deo et sue genetrici nocte ac die sub regula beati Agustini episcopi in ea servirent, statuisse ». Godefroid KURTH, *Une biographie de l'évêque Notger au XIIe siècle,* dans *Compte rendu des séances de la Commission royale d'Histoire*, 4e série, t. 17, 1890, pp. 365-422, 400 : « Peut-être la contradiction serait-elle levée si l'on supposait que les fondations de Notger à Aix-la-Chapelle, se décomposent en deux groupes, comme le texte l'insinue d'ailleurs : le premier, contenant les douzes prébendes de Chèvremont transportées à Aix ; le second, comprenant seize autres prébendes fondées par Notger au moyen de ses biens propres. Il est, d'ailleurs, facile de supposer que Gilles a tiré ce renseignement des archives d'Aix-la-Chapelle et qu'il a la même authenticité que les autres informations d'origine documentaire » ; voir IDEM, *Notger*, t. 1, pp. 238-239. Par contre, indépendamment des prébendes particulières, qui n'existaient pas avant le XIIe siècle, il n'est resté aucune trace aux archives de l'église Notre-Dame d'Aix d'une cession de biens faite par l'évêque Notger, et son nom ne figure pas même sur les listes d'un calendrier ou d'un obituaire aixois ; voir FALKENSTEIN, *Karl der Grosse*, pp. 121-124.

([46]) « ... ad quorum usus respiciebant de adiacentibus villis nonullae decimarum partes, et praeterea quorundam ex integro agrorum usufructus. »

([47]) Sur les biens et revenus de l'ancienne abbaye, voir JOSSE, *op. cit.*, pp. 55-59 ; WERNER, *op. cit.*, pp. 423-424 ; NOLDEN, *op. cit.*, p. 69 (Achiniagas et Ambresin), p. 74 (Bienne-lez-Happart), pp. 77-82 (Budel), p. 102 (Esneux), p. 103 (Frasnes), pp. 111-115 (Givry, Grand-Reng, Vieux-Reng), pp. 130-135 (Hermalle-sous-Argenteau),

bende commune, destinée à subvenir, comme portion convenable, aux besoins de ces douze prêtres, après la cession de l'abbaye au chapitre d'Aix-la-Chapelle.

Tous les détails du règlement concernant l'église de Chèvremont rapporté par Anselme dans ses *Gesta* passent pour être le témoignage de la générosité de l'évêque Notger ([48]). En réalité, il s'agit des mesures prises par les responsables du chapitre d'Aix et par le souverain, le jeune Otton III. On peut donc réduire probablement le rôle de Notger au consentement canonique donné par l'évêque diocésain à l'union des chanoines de Chèvremont au corps du chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. On peut de même penser que l'évêque fut chargé par l'empereur Otton III de surveiller la réalisation et l'accomplissement sur place de toutes les mesures prises ([49]).

Tout cela est confirmé par une source très mince, laconique, provenant cette fois d'Aix-la-Chapelle. Un obituaire du chapitre Notre-Dame, rédigé au XIIIe siècle, donne au 23 janvier, jour de la mort d'Otton III, la notice suivante: «obiit Otto imperator tercius, qui duplicavit prebendas fratrum», «Obit de l'empereur Otton III qui a doublé les prébendes des frères» ([50]). On a pensé, à tort, que cette notice faisait allusion au roi, comme chanoine des grandes églises de l'empire, c'est-à-dire à la fondation par le roi, d'une prébende parti-

---

pp. 142-143 (Wandre), p. 146 (Herwen), p. 147 (Jupille), p. 179 (La Louvière), p. 206-209 (Mortier), pp. 233-235 (Vilvorde), p. 248 (Waudrez); sur Frasnes, voir Jean Pierre DEVROEY, *Note sur les biens de Saint-Germain-des-Prés en Belgique (VIIIe-Xe siècles)* dans *Revue Bénédictine*, t. 96, 1986, pp. 30-47, 38.

([48]) «... Quae omnia cum post ipsius oppidi excidium in suas suaeque aecclesiae utilitates posset retorsisse, quippe qui et antistes eius dioceseos foret, et in palatio Ottonis tercii adhuc pueri inter primos consiliarius esset, simul ut a loco suo invidiam facti transferret, maluit sedem regiam honorare his quae prius ad memoratum oppidum erant appenditia...». Voir note 42 ci-dessus.

([49]) Cette réalisation sur place provoqua peut-être la mission d'Otbert de Liège à Aix-la-Chapelle; voir *Anselmi Gesta* 29, *MGH, SS*, t. 7, p. 205: «Otbertus cum aliquibus aliis secum hinc abductis vitam Aquensium clericorum perniciosae contagio licentiae retro depravatam ad sanctae religionis, in quantum potuit, normam reducere studuit; voir KURTH, *Notger*, t. 1, p. 297; KUPPER, *Liège et l'église impériale*, p. 376, note 9; SCHIEFFER, *Hofkapelle*, p. 7.

([50]) Voir Eduard TEICHMANN, *Das älteste Aachener Totenbuch,* dans *Zeitschr. des Aachener Geschichtsvereins*, t. 38, 1916, pp. 1-213, 53 n° 23; l'obituaire a été rédigé vers 1243 sur production d'un obituaire plus ancien; voir *Aachener Urkunden 1101-1250*, éd. par Erich MEUTHEN, (*Publik. d. Gesellsch. f. Rhein. Geschichtskunde*, t. 58), Bonn, 1972, p. 295; FALKENSTEIN, *Karl der Grosse*, p. 54; NOLDEN, *op. cit.*, p. 31.

culière destinée au souverain ([51]). Mais, instruit des événements qui se sont déroulés en 987, et muni des informations que nous a données Anselme, on peut en conclure que la notice de l'obituaire aixois, évoquant le doublement des prébendes effectuée par Otton III, se réfère à l'agrandissement du chapitre Notre-Dame d'Aix après la chute de la place forte et la démolition de l'ancienne abbaye de Chèvremont ([52]). Même si le texte de l'obituaire parle des prébendes, il s'agit en réalité d'un doublement de la prébende commune prévue dès lors pour les besoins des 24 chanoines ([53]).

C'est probablement au même agrandissement du chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle que se rapporte l'information selon laquelle Otton III aurait également attribué à l'église d'Aix Jupille et Herstal, avec tous les droits, dépendances, « nonae » (redevance d'un neuvième des récoltes) et dîmes ([54]). Cette information n'est donné que par la confirmation d'un diplôme octroyé par Frédéric II à l'église d'Aix en 1226, mais elle est malgré tout bien fondée ([55]).

Après l'agrandissement du chapitre Notre-Dame d'Aix, l'empereur a peut-être voulu imiter d'une manière accentuée, les usages de la

---

([51]) Voir Josef FLECKENSTEIN, *Rex canonicus. Über Entstehung und Bedeutung des mittelalterlichen Königskanonikates*, dans *Festschrift Percy Ernst Schramm zu seinem siebzigsten Geburtstag von Schülern und Freunden zugeeignet*, t. 1, Wiesbaden 1954, pp. 57-76, 67-68; IDEM, *Hofkapelle*, t. 2, pp. 154-155; voir par contre Manfred GROTEN, *Von der Gebetsverbrüderung zum Königskanonikat. Zur Vorgeschichte und Entwicklung der Königskanonikate an den Dom- und Stiftskirchen des deutschen Reiches*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. 103, 1983, pp. 1-34 voir aussi la polémique de Hartmut BOOCKMANN, *Eine Urkunde Konrads II. für das Damenstift Obermünster in Regensburg. Zu einem verschenkten Königsszepter und zum Königskanonikat*, dans *Institutionen, Kultur und Gesellschaft im Mittelalter. Festschrift für Joseph Fleckenstein zu seinem 65. Geburtstag*, publ. par Lutz FENSKE e. a., Sigmaringen, 1984, pp. 207-219, 211-219.

([52]) Voir FALKENSTEIN, *Karl der Grosse*, pp. 120-124.

([53]) Pour Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, on sait qu'au XIIIe siècle il y a 40 prébendes particulières; voir LICHIUS, *Verfassung*, p. 79; FALKENSTEIN, *Karl der Grosse*, p. 120. Dans une notice sur la visite de Bernard de Clairvaux à Aix-la-Chapelle en 1147 il s'agit peut-être de la prébende commune; *S. Bernardi miracula in itinere Germanico patrata* II, 9, éd. par G. WAITZ, *MGH. SS*, t. 26, Hanovre, 1882, p. 132, linéa 41 : « Gregorius noster, tunc canonicus ipsius aecclesiae, qui eadem die praebendam pariter seculumque reliquit, illuminatos ibidem asserit cecos quinque ».

([54]) Voir *Aachener Urkunden*, éd. MEUTHEN, p. 299, n° 92: « ... Jupillam et Harstal quas Otto tercius cum omni iure et appenditiis suis et nonis et decimis dedit »; voir JOSSE, *op. cit.*, p. 55 et NOLDEN, *op. cit.*, p. 147.

([55]) Voir *Aachener Urkunden*, éd. MEUTHEN, pp. 294-295; NOLDEN, *op. cit.*, pp. 385-395.

liturgie romaine, en créant, parmi les chanoines de cette église, les sept cardinaux diacres et les sept cardinaux prêtres qui — sauf l'archevêque de Cologne, en tant que métropolitain, et l'évêque diocésain de Liège — avaient exclusivement le droit de desservir le maître-autel de la collégiale dédié à la Sainte Vierge ([56]). Ce dernier règlement fut confirmé à la demande de l'empereur, par un privilège du pape Grégoire V, en 997 ([57]).

L'agrandissement du chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle et le souvenir de Charlemagne.

La démolition de l'ancienne abbaye de Chèvremont et l'union de ses chanoines au chapitre Notre-Dame d'Aix coïncident avec l'intention qu'avait le jeune empereur Otton III d'accroître le prestige non seulement de l'église Notre-Dame, mais aussi de celle d'Aix-la-Chapelle ([58]).

Il a voulu honorer l'église Notre-Dame par des cessions considérables destinées soit à l'usage de ses cardinaux, chanoines et frères ([59]),

---

([56]) Sur cet autel, voir FALKENSTEIN, *Karl der Grosse*, pp. 116-119; IDEM, *Die Kirche der hl. Maria*, pp. 69-70; sur les cardinaux des églises imitant la liturgie romaine, voir Hans Walter KLEWITZ, *Die Entstehung des Kardinalkollegiums*, dans *Zeitschr. der Savigny - Stiftung f. Rechtsgeschichte, Kanon. Abt.*, t. 25, 1936, pp. 115-221, 152; repris dans IDEM, *Reformpapsttum und Kardinalkolleg*, Darmstadt, 1957, pp. 11-134, 53; Stephan KUTTNER, *Cardinalis: The History of a Canonical Concept*, dans *Traditio*, t. 3, 1945, pp. 129-170; repris dans IDEM, *The History of Ideas and Doctrines of Canon Law in the Middle Ages*, Londres, 1980, n° 9 (avec même pagination).

([57]) JL 3875; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. WISPLINGHOFF, pp. 41-43, n° 26; *Papsturkunden 896-1046*, éd. Harald ZIMMERMANN, t. 2, *996-1046* (*Österreich. Akademie der Wissenschaften, Philos.-histor. Kl., Denkschriften*, t. 177), Vienne, 1985, pp. 663-664, n° 340; *Papstregesten 911-1024*, éd. par IDEM, (*Regesta imperii*, t. 2/5), Vienne-Cologne-Graz, 1969, p. 315, n° 788 (avec des erreurs); FALKENSTEIN, *Die Kirche der hl. Maria*, pp. 19 et 52.

([58]) Voir *Annales Quedlinburgenses* a. 1000, éd. par Georg Heinrich PERTZ, *MGH. SS.*, t. 3, Hanovre, 1839, p. 77: « ... ac in octava pascae unde profectus, sororem suam Maguntiae, Coloniae, Aquisgrani, quam etiam cunctis tunc post Roman urbibus praeferre moliebatur, una secum... comitante... ». Voir Percy Ernst SCHRAMM, *Kaiser, Rom und Renovatio. Studien und Texte zur Geschichte des römischen Erneuerungsgedankens vom Ende des karolingischen Reiches bis zum Investiturstreit*, t. 1, (*Studien der Bibliothek Warburg*, publ. par Fritze SAXL, t. 17), Berlin, 1929, pp. 139-140.

([59]) Voir le diplôme du 6 février 1000, *MGH, Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. 2, éd. par Theodor VON SICKEL, Hanovre, 1888-1893, pp. 776-777, n° 347; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. WISPLINGHOFF, pp. 48-49, n° 31 (cession de Tiel et Nierstein); Johann Friedrich BÖHMER-Mathilde UHLIRZ, *Regesten des Kaiserreiches unter Otto III, 980 (983)-1002*, (*Regesta imperii*, t. 2/3), Graz-Cologne, 1956, pp. 742-743, n° 1346; voir également le diplôme du 18 juillet 998, éd. VON SICKEL, *Ibidem*, p. 723, n° 298; éd. WISPLINGHOFF, pp. 47-48, n° 30; BÖHMER-UHLIRZ, *Ibidem*, p. 694, n° 1287, et la cession de Jupille et Herstal citée note 54 ci-dessus.

soit à la dotation d'un seul autel, placé à l'est du déambulatoire dans la partie supérieure et dédié à la Sainte Résurrection du Christ ([60]), cessions d'ailleurs jamais réalisées par son successeur ([61]). Il y fit venir des reliques ([62]), et selon la *Vita Balderici* du XIIe siècle, il désirait que l'église fut décorée par le peintre Jean ([63]). Lors des fêtes de la Pentecôte, en l'an mil, l'empereur fit ouvrir le tombeau de Charlemagne ([64]). C'est le souvenir de Charlemagne qu'Otton III a voulu ranimer d'une manière exceptionnelle ([65]).

([60]) Voir les deux diplômes du 12 octobre 997, *MGH. DD reg. et imp. Germ.*, t. 2, pp. 674-676, n° 257-258; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. WISPLINGHOFF, pp. 43-46, n° 27-28; BÖHMER-UHLIRZ, *Regesten*, p. 665, n° 1241-1242. Il s'agit de l'autel dédié au saint Sauveur qui a servi le 11 septembre 813 au couronnement impérial de Louis le Pieux; *Thegani Vita Hludowici imperatoris* 6, éd. par Georg Heinrich PERTZ, *MGH, SS*, t. 2, Hanovre, 1829, p. 591. Il a été profané au XIe siècle et consacré de nouveau par Henri de Verdun, évêque de Liège, le 3 septembre 1076, *MGH, SS*, t. 30, Leipzig, 1934, p. 780. Mais le titre a été réduit ensuite au saint Sauveur et à la sainte Croix. Cet autel a servi à la paroisse d'Aix-la-Chapelle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime; voir FALKENSTEIN, *Karl der Grosse*, pp. 63-64. Etant donné qu'aux origines de la collégiale Notre-Dame l'abbé ou prévôt avait la charge de la cure (pp. 125-132), c'est lui en particulier qui profitait de ces revenus; FALKENSTEIN, *Die Kirche der hl. Maria*, pp. 37-38. Est-ce que derrière ces dotations, l'empereur Otton III ne cachait pas son intention de renforcer la position de l'abbé ou prévôt de Notre-Dame d'Aix dans la région? Voir la notice curieuse de l'*Historica Walciodorensis monasterii* 16, éd. Georg WAITZ, *MGH, SS*, t. 14, Hanovre, 1883, pp. 511-512; sur cette source, voir BALAU, *Etude critique*, pp. 421-426.

([61]) Sur les cessions d'Otton III non réalisées, ou révoquées par son successeur, voir NOLDEN, *Besitzungen*, p. 70 (Andernach), p. 83 (Dortmund), p. 210 (Nierstein), p. 225 (Tiel); il s'agit ou de domaines très importants ou de places de commerce.

([62]) Voir *Die Kunstdenkmäler der Stadt Aachen 1: Das Münster zu Aachen* par Karl FAYMONVILLE (*Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz*, t. 10/1), Düsseldorf, 1916, p. 150; les inscriptions des deux châsses de saint Léopard et de sainte Couronne, transférées d'Otricoli à l'église Notre-Dame d'Aix, *MGH, Poetae latini*, t. 5/1-2, éd. par Karl STRECKER, Berlin, 1937-1939, p. 464, n° 2; voir SCHRAMM, *Kaiser, Rom und Renovatio*, t. 1, p. 136.

([63]) Voir *Vita Balderici episcopi Leodiensis* 13-14, éd. Georg Heinrich PERTZ, *MGH, SS*, t. 4, Hanovre, 1841, pp. 729-730; *MGH, Poetae latini*, t. 5/1-2, p. 464, n° 1; Paul CLEMEN, *Die romanische Monumentalmalerei in den Rheinlanden* (*Publ. d. Gesellsch. f. Rhein. Geschichtskunde*, t. 32), Düsseldorf, 1916, pp. 15-16; Charles LAYS, *Etude critique sur la Vita Balderici episcopi Leodiensis*, (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, t. 110), Liège, 1948, pp. 112-115.

([64]) Voir BÖHMER-UHLIRZ, *Regesten*, pp. 760-761, n° 1370b; Mathilde UHLIRZ, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Otto II. und Otto III. 2: Otto III. 983-1002*, Berlin, 1954, pp. 332-334; Gerhart B. LADNER, *L'immagine dell'imperatore Ottone III*, (*Unione Internazionale degli Istituti di Archeologia, Storia e Storia dell'Arte in Roma, Conferenze*, t. 5), Rome, 1988, pp. 33-34; à propos de la discussion sur le lieu du tombeau de Charlemagne, voir Helmut BEUMANN, *Grab und Thron Karls des Grossen*, dans *Karl der Grosse 4: Das Nachleben*, Düsseldorf, 1967, pp. 9-38 (repris dans IDEM, *Wissenschaft vom Mittelalter. Ausgewählte Aufsätze*, Cologne-Vienne, 1972, pp. 347-376).

([65]) Voir Robert FOLTZ, *Le souvenir et la légende de Charlemagne dans l'empire germanique médiéval*, (*Publications de l'Université de Dijon*, t. 7), Paris, 1950, pp. 87-93.

Il a élevé Aix-la-Chapelle au rang d'agglomération urbaine en y fondant trois nouveaux établissements religieux, un monastère féminin ([66]), la collégiale dédiée à la mémoire de saint Adalbert ([67]) et le monastère des moines noirs de Borcette ([68]).

La politique d'Otton Ier de maintien des collégiales royales en Basse-Lotharingie eut donc pour résultat la cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle. Les événements qui se sont déroulés à Chèvremont en 987, les obligations du chapitre Notre-Dame d'Aix face à l'abbaye de Chèvremont et le souvenir de Charlemagne ranimé par Otton III, ont abouti à l'intégration des chanoines de Chèvremont au corps du chapitre Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle.

([66]) Sur ce monastère établi sur le Salvatorberg et consacré aux saint Sauveur et à la sainte Couronne (voir ci-dessus, note 62), voir le diplôme du 27 octobre 997, *MGH, DD rer. et imp. Germ.*, t. 2, pp. 679-680, n° 262 ; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. WISPLINGHOFF, pp. 1-3, n° 1 ; BÖHMER-UHLIRZ, *Regesten*, p. 667, n° 1246 ; la fondation n'était pas réalisée et le monastère inachevé a été cédé avec ses biens par Henri II en 1005 à l'église Saint-Adalbert (voir note suivante) ; Joseph FRIELINGSDORF, *Die Entstehung des Nonnenklosters auf dem Salvatorberg bei Aachen*, dans *Zeitschr. des Aachener Geschichtsvereins*, t. 43, 1921, pp. 228-265 ; Peter CLASSEN, *Die Geschichte der königlichen Pfalz Ingelheim bis zur Verpfändung an Kurpfalz 1375*, dans *Ingelheim am Rhein*, publ. par Johanne AUTENRIETH, Stuttgart, 1964, pp. 87-146, 114 ; FLACH, *Untersuchungen*, p. 136.

([67]) Le diplôme d'Henri II du 7 juillet 1005, *MGH, Diplomata reg. et imp. Germaniae*, t. 3, éd. par Harry BRESSLAU e. a., Berlin, 1900-1903, pp. 123-124, n° 99 ; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. WISPLINGHOFF, pp. 3-5, n° 3, parle de la fondation par Otton III : « ... quatinus his utendo seniorisque nostri Ottonis memoriam habendo, qui eundem locum imperfectumque ad perficiendum nobis reliquit... » ; Johann Friedrich BÖHMER-Theodor GRAFF, *Die Regesten des Kaiserreiches unter Heinrich II. 1002-1024*, (*Regesta imperii*, t. 2/4), Vienne-Cologne-Graz, 1971, p. 916, n° 1598 ; Hubert GATZWEILLER, *Das St. Adalbertstift zu Aachen*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. 51, 1929, pp. 64-298, 68-73 ; SCHRAMM, *Kaiser, Rom und Renovatio*, t. 1, pp. 139 et 141 ; FLACH, *Untersuchungen*, pp. 143-148.

([68]) Voir le diplôme du 6 février 1000, *MGH, DD reg. et imperatorum Germ.*, t. 2, pp. 777-778, n° 348 ; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. WISPLINGHOFF, pp. 159-161, n° 109 ; BÖHMER-UHLIRZ, *Regesten*, pp. 743-744, n° 1349. Otton III est appelé celui « qui ipsum locum a fundamentis ad Dei servicium ordinare cepit » dans le diplôme d'Henri II du 21 janvier 1018, *MGH, DD reg. et imp. Germaniae*, t. 3, pp. 484-485, n° 380 ; *Rheinisches Urkundenbuch*, éd. WISPLINGHOFF, pp. 162-163, n° 111 ; BÖHMER-GRAFF, *Regesten*, pp. 1055-1056, n° 1919 ; voir Thomas WURZEL, *Die Reichsabtei Burtscheid von der Gründung bis zur frühen Neuzeit. Geschichte, Verfassung, Konvent, Besitz* (*Veröffentlichungen des Stadtarchivs Aachen*, t. 4), Aachen, 1984, pp. 11-13.

LES MOYENS D'ATTAQUE ET DE DÉFENSE DES FORTIFICATIONS AUX ENVIRONS DE L'AN MIL

par Claude GAIER

L'époque où se situe la destruction de Chèvremont ne fait pas spécialement la part belle aux historiens. C'est le moins que l'on puisse dire. L'appellation de « siècle de fer », attribuée à celui qui a précédé l'an mil, se justifie surtout par la rareté des sources écrites ou archéologiques de ces temps réputés anarchiques et obscurs. Le halo de conjecture et de mystère qui entoure la disparition de ce nid d'aigle résulte précisément de cette carence documentaire. Il faut bien se résoudre donc, puisque l'événement qu'il s'agit d'éclairer revêt pour l'histoire de Liège une certaine importance, à intensifier les recherches périphériques de nature à éliminer les hypothèses les moins recevables.

L'abandon, sinon la destruction, du site fortifié de Chèvremont à la fin du Xe siècle est un fait. L'intervention à cet effet de l'autorité publique, impériale ou épiscopale, en est un autre. La confiscation de cet emplacement stratégique à des fins de domination personnelle par un personnage influent aux pouvoirs illégitimes ou abusifs est le motif de cette action punitive. On sait aussi que Chèvremont était utilisé comme refuge depuis le IXe siècle au plus tard et que la qualité de ses défenses tant naturelles qu'artificielles était remarquable, comme le signale d'ailleurs, vers 960, Liutprand de Crémone. La place avait résisté avec succès à trois sièges sur lesquels aucun détail n'est connu: en 922, en 939 et en 960.

Cette fortification a-t-elle été finalement prise de vive force ou par la ruse? La légende, attestée tardivement, accrédite cette seconde hypothèse. La place serait tombée, on le sait, à l'occasion du baptême du fils du châtelain, qui aurait donné l'occasion à l'évêque Notger d'introduire dans ces murs des gens armés déguisés en ecclésiastiques (1).

(1) Cet exposé constitue la mise à jour, nourrie d'ouvrages techniques récents, de mon étude parue dans *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et dans le comté de Looz au Moyen Age*, Bruxelles, 1968, pp. 52-58. — On y trouvera la plupart des références de base. La légende de Chèvremont se trouve dans M. L. POLAIN, *Récits historiques sur l'ancien pays de Liège*, 4e éd., Bruxelles, 1866, pp. 17-33.

C'est justement là le point que je voudrais contribuer à éclaircir. Et celui-ci nous conduit à une question préalable: de quels moyens disposait-on à l'époque pour se rendre maître d'une telle place et quelles étaient alors les chances de relever un tel défi?

La poliorcétique ou art des sièges est mal connue pour cette période mais celle-ci est d'autant plus intéressante à étudier à cet égard qu'elle se situe à la transition entre les savoirs hérités de l'atiquité à travers les Romains et ceux qui furent acquis au moyen-âge ([2]).

Ici, l'interprétation des sources, quelque rares soient-elles, pose un problème car leurs auteurs, qui s'expriment en latin, utilisent une terminologie souvent incohérente, contaminée de surcroît par des réminiscences littéraires des auteurs anciens. Or, il est très malaisé de déterminer, par le contexte, si les termes d'emprunt recouvrent des réalités comparables, en l'occurrence des techniques qui seraient demeurées inchangées depuis le Bas Empire.

Tous les chercheurs qui se sont penchés sur ces questions butent immanquablement sur cet obstacle sémantique. Cependant, il faut reconnaître que la connaissance du sujet a sensiblement progressé depuis une ou deux générations et ce, grâce à l'étude des sources écrites et iconographiques, non seulement occidentales mais byzantines, arabes, indiennes voire chinoises.

([2]) Sur la poliorcétique de l'antiquité et de cette époque, consulter: E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Paris, 1858-1875, t. V, pp. 218-246; R. PAYNE-GALLWEY, *The crossbow... with a treatise on the balista and catapult of the Ancients...*, Londres, 1903; GOHLKE W., *Das Geschützwesen des Altertums und des Mittelalters*, dans «Zeitschrift für historische Waffen-und Kostümkunde», 1909 à 1914; K. HUURI, *Zur Geschichte des Mittelalterlichen Geschützwesens aus Orientalischen Quellen*, Helsinki, 1941; A. BRUHN-HOFFMEYER, *Antikens Artilleri*, Copenhague, 1958; J. F. FINO, *Le feu et ses usages militaires*, dans «Gladius», t. 9, 1970, pp. 15-30; ID., *Machines de jet médiévales, ibid.*, t. 10, 1972, pp. 25-43; ID., *Forteresses de la France Médiévale*, Paris, 1977, pp. 16-19, 51-55, 96-100, 149-165; A. BRUHN-HOFFMEYER, *Military equipment in the Byzantine manuscript of Scylitzes in Biblioteca Nacional in Madrid*, Grenade, 1966 («Gladius», t. 5); ID., *Arms and armour in Spain. A short survey*, t. I, Madrid, 1972 - t. II, Madrid, 1982 (n^os spéciaux de «Gladius»): spécialement t. I, pp. 95, 112-113, 140-143 et t. II, pp. 100-114; J. FRANCE, *la guerre dans la France féodale à la fin du IXe et au XIe siècle*, dans la «Revue belge d'histoire militaire», t. 23, fasc. 3, 1979, pp. 183-185; J. F. VERBRUGGEN, *L'art militaire dans l'empire carolingien (714-1000), ibid.*, t. 23, fasc. 5, 1980, pp. 397-399; C. M. GILLMOR, *The introduction of the traction trebuchet into the Latin West*, dans «Viator», t. 12, 1981, pp. 1-8. — L'essentiel des références sur lesquelles se fonde cet article se trouve dans ces travaux. Le dernier cité fait le point des connaissances sur la pénétration de l'artillerie à balancier en Europe occidentale, clarifiant des notions déjà évoquées par K. HUURI qui fut, à cet égard, un précurseur.

En effet, les historiens de l'armement, à l'instar d'ailleurs de leurs collègues d'autres spécialités, ont de plus en plus tendance à éclairer les réalités de l'Occident en élargissant la problématique à des régions de vieilles civilisation en dehors de notre petit monde latin. C'est ainsi que l'on voit mieux aujourd'hui comment des techniques nouvelles, héritées de l'Orient, ont progressivement pénétré le bassin méditerranéen au moyen-âge pour se superposer voire se substituer petit à petit à celles dont l'usage se prolongeait depuis l'antiquité.

On peut distinguer parmi ce qu'il était convenu d'appeler jadis les machines de guerre ou engins de siège, les *machines de jet* d'une part et les *engins d'attaque rapprochée* d'autre part. Les premières servent à lancer des projectiles à distance contre les assiégés (autant d'ailleurs que de moyens de riposte de ceux-ci), les seconds permettent aux attaquants d'aborder l'enceinte investie avec un minimum de dommage et un maximum de capacité de destruction.

Les machines de jet propulsaient soit des masses sphériques : pierres, plomb ou grenades incendiaires, soit des traits. Durant toute l'Antiquité et le début de l'époque médiévale, elles fonctionnaient selon le principe de la brusque libération d'énergie accumulée dans un arc tendu ou dans un faisceau de cordes tordues dans lequel on engage un bras de levier. C'est, pour faire bref, la *baliste* et l'*onagre* ; la première projette des traits ou des boulets, le second des boulets. La portée des grandes flèches ou des petits boulets de 2 à 10 kilos ainsi catapultés par la baliste à arc ou à torsion pouvait atteindre 300 mètres, avec un effet essentiellement anti-personnel. La trajectoire était relativement tendue, c'est-à-dire que l'on frappait généralement la cible de plein fouet. L'onagre, par contre, agissait comme une fronde en propulsant selon une trajectoire parabolique à une distance plus restreinte (environ 150 mètres) des boulets d'environ 25 kilos normalement, mais qui dépassaient quelquefois ce poids. Dans ce cas, ils pouvaient endommager des fortifications en dur et éventuellement y pratiquer une brèche à condition de concentrer de nombreux coups en un même point.

A côté de ces catapultes de position, les Anciens utilisaient également la fronde et l'arc, de valeur uniquement anti-personnelle bien entendu. Leur rôle consistait surtout, en cas de siège, à empêcher les

défenseurs de tenir le sommet des remparts ou, à l'inverse, d'écarter les assiégeants manœuvrant à découvert.

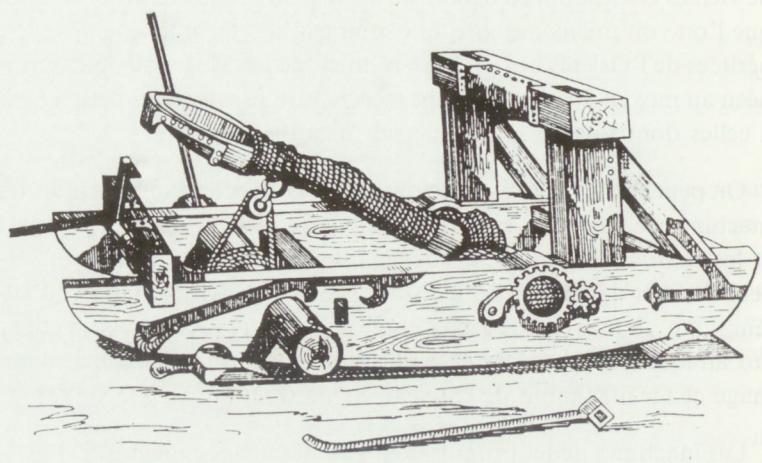

Fig. 1 — *Onagre: le bras de la catapulte est engagé dans un faisceau de cordes tordues formant ressort.* D'après R. PAYNE-GALLWEY, *op. cit.*

En dehors de la fronde et de l'arc, dont on retrouve l'emploi jusqu'à la fin du moyen-âge, et de l'arbalète qui apparaît régulièrement dès le Xe siècle, l'usage en Europe occidentale de l'artillerie dite «névrobalistique» que je viens de décrire paraît peu courant sinon oublié à l'époque de la chute de Chèvremont. Si des balistes lançant des flèches, ainsi que des catapultes à pierres sont mentionnées par Abbon de St-Germain-des-Prés dans sa description du siège de Paris par les Normands, en 885-886, il n'est plus explicitement question de ces engins dans les sources du Xe ou du XIe siècle, à part la mention incertaine de Richer relative aux balistes employées par Hugues le Grand au siège de Soissons de 948. Toutefois, l'utilisation occasionelle de balistes à torsion n'est pas à rejeter a priori, car ce type d'arme devient d'usage courant, au XIIIe siècle au plus tard, sous le nom d'«espringale». Quant aux lance-pierres à torsion, leur survivance est douteuse vers l'an mil. A ce moment, les Arabes les avaient également abandonnés et les Byzantins semblent bien avoir fait de même, en raison sans doute de la complexité de leur fabrication.

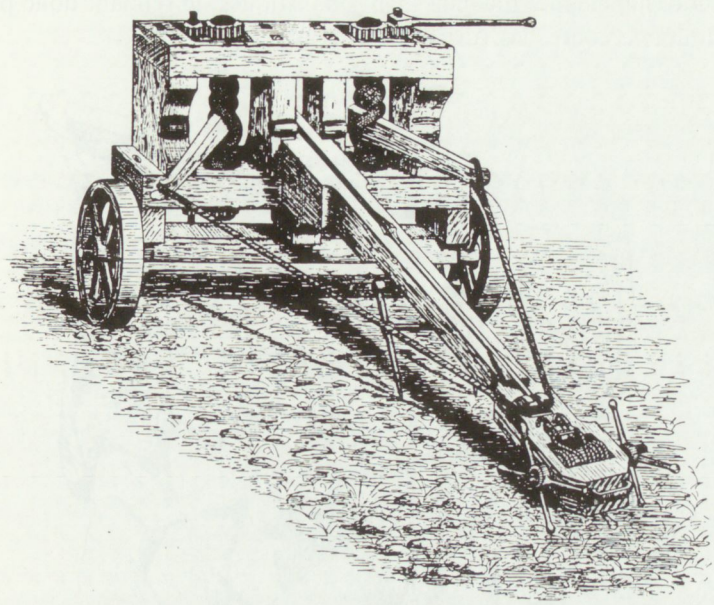

Fig. 2 — *Baliste: elle pouvait lancer des traits ou des projectiles sphériques.* D'après R. PAYNE-GALLWEY, *op.cit.*

Par contre, sur les ruines de l'héritage antique, s'était érigé un autre système, attesté à cette époque dans trois grandes civilisations d'Occident : les *catapultes à balancier*. Vraisemblablement originaires de Chine, où elles sont mentionnées dans un traité militaire rédigé au plus tard au IIIe siècle avant notre ère, ces machines mirent plusieurs centaines d'années pour cheminer vers l'Ouest par peuples interposés : l'Inde, la Perse, Byzance, les Musulmans, l'Italie du sud, l'Espagne, l'Europe du Nord enfin. Dans leur forme primitive, celle qui nous intéresse ici car elle règnera jusqu'au XIIe siècle au moins, ces engins consistaient en une perche articulée sur un support vertical. Le segment le plus long de la perche était muni d'une bourse où l'on plaçait un projectile, l'autre se terminait par un écheveau de câbles. En tirant violemment sur ces câbles, une équipe de plusieurs dizaines d'hommes obligeait la perche à se relever brusquement, entraînant avec elle le projectile qu'elle catapultait en tir courbe. La trajectoire parabolique impartie par ces trébuchets à traction ne permettait guère de tirer au-

delà de 150 mètres, mais le poids du projectile dépassait de beaucoup celui des anciennes machines névrobalistiques, le rendant donc plus redoutable contre les fortifications.

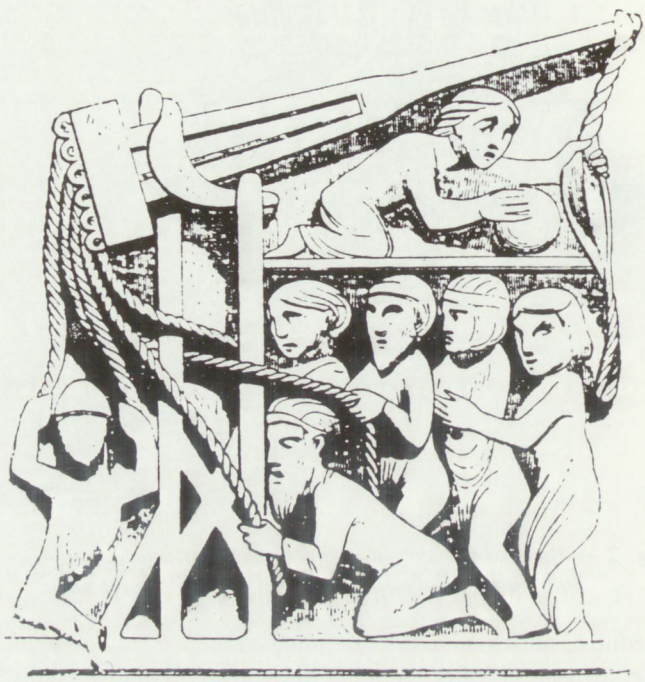

Fig. 3 — *Catapulte à balancier (début XIIIe siècle).*
Type dont le principe était connu en Europe dès le haut moyen-âge, par conséquent à l'époque de la prise de Chèvremont.
Dessin de VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, d'après le bas-relief de l'église Saint-Nazaire de Carcassonne.

La pénétration de cette catapulte en Occident est malaisée à discerner car les auteurs grecs, arabes ou latins ne la décrivent que tardivement et encore, en des termes souvent ambigus. Le mot « manganon », apparu dans les textes grecs du IVe siècle de notre ère, paraît dès lors en annoncer l'usage à l'est de la Méditerranée. Au VIIe siècle, le monde islamique l'utilise aussi et l'introduit en Méditerranée occidentale, Espagne et Italie, au VIIIe siècle. D'après le biographe de Louis le Pieux, les Francs disposaient d'un « manganum » au siège de Tortosa, en 808-809. Faut-il penser que ce mot latin, calqué sur

le vocable grec, désignait bien le même engin ? On sait d'ailleurs qu'au siège d'Angers, en 873, Charles le Chauve fit construire des « machines nouvelles et raffinées » (*nova et exquisita*) par des ingénieurs byzantins, encore que celles-ci ne furent pas efficaces contre les Normands qui tenaient la ville. On peut sans doute supposer qu'il s'agissait de mangonneaux et, dans cette hypothèse, le rôle des Grecs comme propagateurs de cette technique serait intéressant. Par contre, la mise en batterie de ces engins contre les Normands ne fait pas de doute, douze ans plus tard au siège de Paris (885-886) : le poème d'Abbon parle en effet de mangonneaux, faits d'un assemblage de poutres, qui lancent des « pierres immenses » (*saxa ingentia*).

Pour le Xe siècle, on ne trouve plus de mention du mangonneau dans les opérations militaires qui se déroulèrent dans nos régions. Pourtant, celui-ci ne cessa pas d'être en usage puisque l'on en trouve des descriptions et même des représentations figurées dans les sources des XIe et XIIe siècles, moment où il apparaît comme la catapulte par excellence sinon exclusive. On peut supposer que, selon la chronique d'Anselme, la machine qui bombardait jour et nuit la place-forte de « brigands », assiégée par l'évêque Wazon vers 1047-1048, était un mangonneau de ce type C'est en tout cas la première mention de ce que l'on pourrait appeler une artillerie de siège dans les armées liégeoises ([3]). Durant les premières Croisades, aussi bien dans les guerres contre les Turcs que contre les Sarrasins d'Espagne, Chrétiens, Musulmans et Byzantins se servaient tous de ces machines à balancier.

En admettant que l'on eut été en mesure de le faire contre Chèvremont en 987 — on pense notamment à la présence possible d'ingénieurs byzantins dans l'armée de la régente Théophano, veuve d'Otton II et fille du basileus de Constantinople — reste encore à prouver que l'on eut pu mettre de tels engins en batterie efficacement. C'était sans doute possible en attaquant l'éperon par le Nord-Est, certainement pas du fond de la vallée. On peut à cet égard comparer la situation à celle de Bouillon, dont la forteresse domine de 70 m le cours de la Semois. Lors du siège de 1141, le donjon se trouve complètement hors de portée des projectiles et des traits des assaillants.

([3]) Cfr *Herigeri et Anselmi Gesta episcoporum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium*, éd. R. KOEPKE, dans M. G. H., SS., VII, 1846, pp. 222-223.

Aussi ne subit-il aucune atteinte directe, même pas par un assaut. Le seul handicap de cette place résidait dans l'absence de réserve d'eau suffisante, obligeant la garnison à descendre pour en puiser à la rivière ([4]). En 1406, par contre, la même place est bombardée par des trébuchets, sans doute ceux, beaucoup plus puissants, à contrepoids mobile, qui avaient été inventés au XIIIe siècle ([5]). Je considère, pour ma part, qu'il n'y avait aucune catapulte, névrobalistique ou à balancier, capable au Xe siècle, de venir à bout de Chèvremont, en admettant que l'on eut songé ou été en mesure de recourir à ce moyen.

Que penser alors des engins d'attaque rapprochée? Ceux-ci étaient connus depuis l'antiquité et restèrent occasionnellement en usage durant le moyen-âge. Les plus efficaces furent le *bélier* et la *tour d'assaut*, mais quelques cas signalés pour ces époques reculées témoignent d'une certaine maladresse et d'une grande inefficacité dans leur mise en œuvre. Ainsi, au siège de Paris précité, les Normands veulent construire un triple bélier mais les constructeurs sont tués par les tirs des assiégés et les assaillants doivent se contenter d'employer les trois madriers séparément. En 938, au siège de Laon, Louis IV d'Outremer utilisa une galerie mobile abritant un bélier, tandis qu'en 988 Hugues Capet n'arriva pas à mettre en œuvre un bélier de grande dimension, dont l'armature reposait sur trois roues, contre la même place, parce que la déclivité du terrain ne le permettait pas.

Quand à la tour d'assaut, on constate que le roi de France Lothaire l'employa avec succès en 985 au siège de Verdun. Elle mesurait plus de quarante pieds de haut et manœuvrait en terrain dégagé, sur des rouleaux. Des câbles fixés à cette construction de bois étaient enroulés autour de pieux plantés près des murailles et attelés à des bœufs. En s'éloignant de la place, ceux-ci étaient censés amener l'engin vers l'enceinte. Les assiégés construisirent d'ailleurs une tour similaire, qui fut renversée au moyen de grappins. Pour reprendre la comparaison avec le siège de Bouillon, un siècle et demi plus tard et en terrain tout différent, la tour d'assaut érigée par les Liégeois bascula avant d'avoir atteint l'objectif, d'accès aussi difficile que Chèvremont, rappelons-le ([4]).

([4]) Cfr C. GAIER, *op. cit.*, n. 1, pp. 240-251.
([5]) *Ibid.*, p. 242 n. 2.

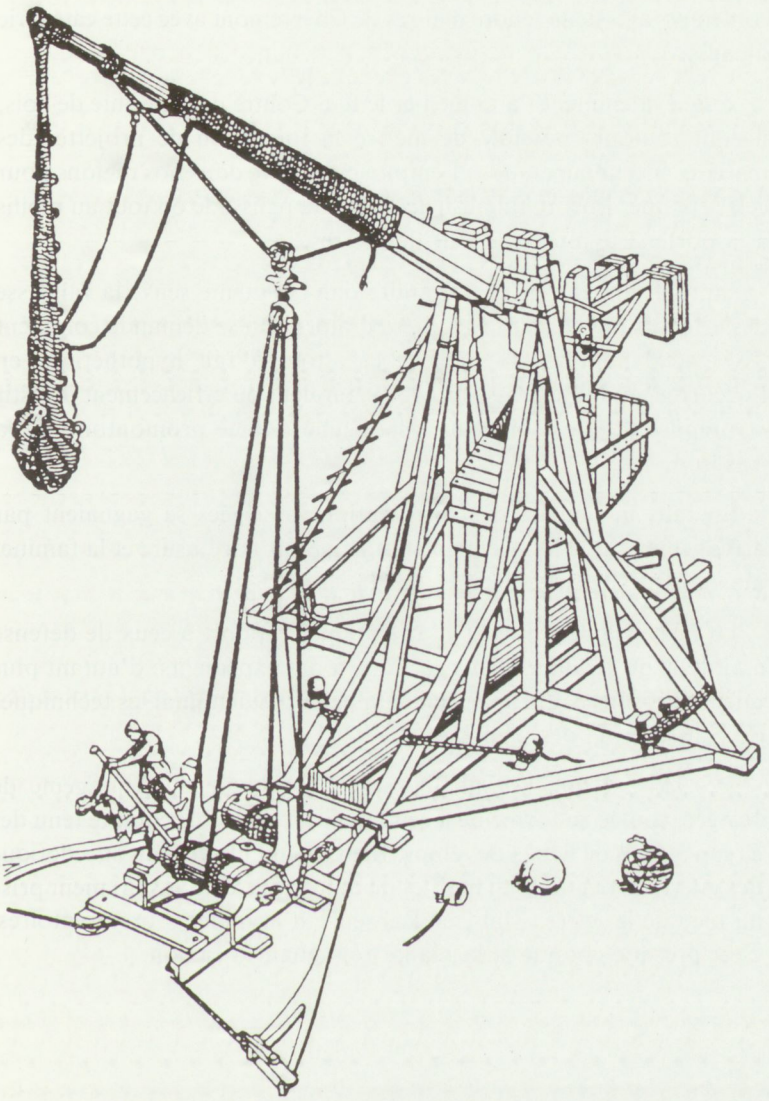

Fig. 4 — *Trebuchet à contrepoids de type tardif, inconnu avant le XIIIe siècle.*
D'après VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture.*

Ici encore, notre conclusion met en doute la capacité des contemporains de se rendre maîtres de Chèvremont avec cette catégorie d'engins.

Reste évidemment l'attaque par le feu. Contre une enceinte de bois, il était toujours possible de mettre la torche ou de projetter des matières incendiaires, dont l'emploi est attesté dans nos régions pour cette époque. Encore fallait-il accéder à la palissade ou tout au moins à la porte si le mur était fait de pierres.

Autre argument enfin qui milite dans le même sens: la faiblesse des effectifs alignés par les armées d'alors. On se demande comment 3 ou 4000 hommes — dans le cas, tout à fait hypothétique en l'occurrence, d'une grosse armée — auraient pu efficacement investir et prendre de vive force une place telle que ce promontoire de la Vesdre.

En fait, la plupart des fortifications assiégées se gagnaient par arrangement avec les occupants, quelquefois par l'usure et la famine, mais aussi par la trahison et par la ruse.

La faiblesse des moyens d'attaque par rapport à ceux de défense était telle qu'il valait mieux recourir à des expédients, d'autant plus que les artisans d'Europe occidentale maîtrisaient mal les techniques de construction des engins.

Dès lors, il faut reconnaître que l'hypothèse du stratagème de Notger, coulée en forme de légende, paraît plausible compte tenu des circonstances de lieu et de temps. Bien entendu la version anecdotique des guerriers déguisés en moines ne doit pas être nécessairement prise au pied de la lettre. Mais, en l'absence d'arguments préremptoires, c'est presque comme si la réalité rejoignait la fiction.

CHÈVREMONT: L'APPORT DES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES

par Anne HOFFSUMMER-BOSSON

La présente contribution reprend ce qui a été écrit dans la publication de vulgarisation éditée en avril 1988 par le Crédit Communal ([1]). Elle a été augmentée des références bibliographiques nécessaires et les découvertes archéologiques sur le site y sont présentées en relation avec les événements historiques détaillés par mes collègues historiens médiévistes dans les textes du présent volume.

Ferdinand Hénaux, se promenant sur la colline de Chèvremont en 1852 « se montre surpris de voir que le pied heurte les ruines à chaque pas » et de conclure: « Ne serait-il pas temps que les archéologues s'en occupassent à leur tour » ([2]).

On connaît la richesse de la vallée de la Vesdre en stations préhistoriques. Chèvremont a certainement vu, sur son sommet, l'installation de nos ancêtres néolithiques. La découverte d'artéfacts tels fragments de hache polie et pièces denticulées le démontre aisément. Ceux-ci ont été ramassés sur le site au siècle dernier déjà et quelques autres lors des fouilles dont nous allons parler. Cependant ces trouvailles restent isolées de tout contexte archéologique ([3]).

La présence, en 1541 au plus haut de la colline, d'une stèle dédiée à Mercure et dont il est fait mention dans un manuscrit actuellement conservé au British Museum à Londres, constitue un argument de toute première importance en faveur d'une occupation à l'époque romaine. Mais les découvertes récentes, « in situ », ne permettent pas

---

([1]) *Chèvremont, mille ans d'histoire*, suivi d'une introduction à l'exposition Patrimoine et art religieux à Chaudfontaine, Liège, 1988, 63 p.

([2]) *Chèvremont 972* dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 1, 1852, p. 50.

([3]) L. LEQUEUX et S. SLADDEN, *L'âge de la Pierre polie dans la vallée de la Vesdre*, dans *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. 39, 1924.

encore de conclure précisément à l'installation d'un culte ni d'une fortification sur la colline à ce moment ([4]).

Le XIXe siècle voit l'éclosion de l'archéologie. En 1852, à Liège, le baron Albert d'Otreppe de Bouvette fonde l'Institut Archéologique Liégeois, à l'origine des Musées d'archéologie et d'arts décoratifs de Liège — dits Curtius. L'année même de sa création, l'Institut décide de faire des fouilles à Chèvremont ([5]). En réalité, il s'agit de travaux de reconnaissance faits le long du mur d'enceinte comme l'illustre la figure 1. Le bref rapport publié en 1852 dans le Bulletin de l'Institut précise que la courtine s'élève encore sur une hauteur de plus de deux mètres et qu'un angle de maçonnerie est dégagé — probablement l'assise de construction d'une tour. A l'ouest, le rempart est flanqué de trois tours semi-circulaires ouvertes à la gorge et, au nord, il longe « toute la corniche jusqu'à ce que le terrain s'affaisse ». Aucun matériel n'a été recueilli lors de ces fouilles.

Pour des raisons d'ordre pécuniaire, les recherches sont interrompues ([6]). En 1862, renaît le désir de continuer les fouilles et un an plus tard, en mars 1863, elles reprennent mais cette fois à proximité de la chapelle bâtie par les Jésuites anglais en 1688 (fig. 2) ([7]). A l'ouest de celle-ci, deux murs parallèles orientés nord-sud sont dégagés. Entre-eux quelques tombes soigneusement maçonnées sont mises au jour: elles étaient couvertes de larges dalles de grès et abritaient des squelettes sans matériel. En fouillant complètement cet espace, d'autres sépultures, pillées antérieurement, sont découvertes. Quelques fragments métalliques et de céramique accompagnaient les vestiges d'un troisième mur parallèle aux deux premiers. Des sondages opérés ensuite à proximité de la chapelle ont permis de déceler la présence de plusieurs murs dont un, orienté nord-sud, long d'une ving-

([4]) Toutes les informations sur cette inscription dans: Albert DEMAN et Marie-Thérèse RAPSAET-CHARLIER, *Les inscriptions latines de Belgique*, Bruxelles, 1985, pp. 77-79 et pl. XXXVIII, ainsi que dans Albert DEMAN, *Le baron Guillaume de Crassier (1622-1751) et les inscriptions latines antiques du Pays de Liège*, dans Hervé HASQUIN (éd.), *Hommages à la Wallonie. Mélanges d'histoire, de littérature et de philosophie wallonnes offerts à Maurice Arnould et Pierre Ruelle*, Bruxelles, 1981, pp. 94-97 et pl. 7a et 7b.

([5]) A. D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Rapport. Découvertes et fouilles de Chèvremont*, dans *B.I.A.L.*, t. 1, 1852, pp. 440-444.

([6]) *B.I.A.L.*, t. 5, 1862, p. 241.

([7]) A. D'OTREPPE DE BOUVETTE, *Rapport complémentaire sur les fouilles de Chèvremont*, dans *B.I.A.L.*, t. 6, 1863, p. 74-76 et *Fouilles nouvelles à Chèvremont, Rapport*, t. 6, 1863, pp. 19-22.

taine de mètres. Peu de choses subsiste semble-t-il du matériel mis au jour pendant ces fouilles. Le Musée Curtius, à Liège, ne conserve plus que quelques fragments de rondelle d'hypocauste et de tegula, un morceau de mosaïque et des charbons de bois.

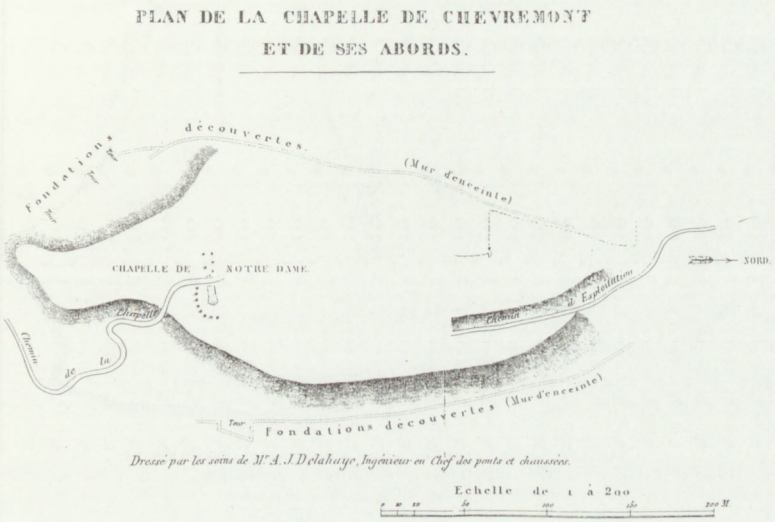

Fig. 1 — *Relevé fait par l'Institut archéologique liégeois en 1852.* (Tiré du *B.I.A.L.*, t. 1, 1852).

Lorsque le 19 mars 1877 la construction de la basilique et du couvent des pères Carmes commence, les travailleurs sont amenés à faire de vastes terrassements et déblaiements. Selon Demarteau, on fit d'intéressantes trouvailles: monnaies liégeoises du XVIIIe siècle, fragments de terre cuite et de poterie, petite fiole de verre, boucle et clef métalliques ([8]). Chose curieuse, aucun rapport de l'Institut Archéologique Liégeois ne fait allusion à une quelconque surveillance du chantier.

Au cours de l'hiver 1942-1943, un affaissement de terrain se produit dans une prairie contiguë au couvent, du côté nord; il met à nu le parement d'un mur en mœllons gréseux. Le Service des Fouilles

([8]) Joseph DEMARTEAU, *Notre-Dame de Chèvremont*, 3e éd., Liège, 1913, pp. 82-83.

Fig. 2 — *Relevé fait par l'Institut archéologique liégeois en 1863.*
(Tiré du *B.I.A.L.*, t. 6, 1863).

de l'Etat, attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles est alerté et son directeur Jacques Breuer, alors professeur à l'Université de Liège et conservateur aux dits musées entreprend une campagne de fouilles afin de dresser très précisément le relevé de l'enceinte ([9]). Les travaux débutent en août 1943 sur le flanc nord. On y dégage quatre tours quadrangulaires, flanquant la courtine et distantes l'une de l'autre d'une quarantaine de mètres. Les limites parcellaires des propriétés actuelles des pères Carmes, à cet endroit, sui-

([9]) Jacques BREUER, *Chèvremont (prov. de Liège)* dans *Archéologie*, t. I, 1947, pp. 127-128 constitue la seule publication concernant ces travaux. Un court rapport rédigé en 1949 par Georges Hansotte fait partie des archives du Service National des Fouilles (*Dossier Chèvremont, 1965*) ; il nous a fourni quelques indications supplémentaires. Un plan des substructions mises au jour a été dressé par Georges Bierna à l'échelle 1/200 (fig. 3).

vent approximativement le mur de l'enceinte, construit en mœllons liés avec un mortier blanc jaunâtre et épais de plus de deux mètres (fig. 3).

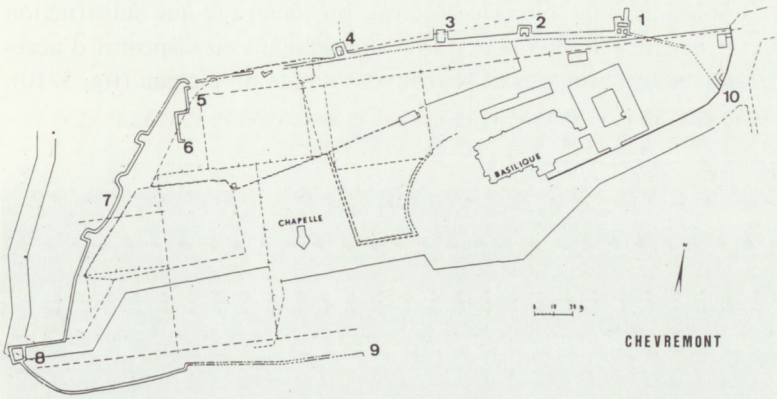

Fig. 3 — *Plan de l'enceinte de Chèvremont dressé par l'architecte G. Bierna en 1944.* (Copyright S.N.F.).

Sur le flanc nord, la plus orientale des tours est soutenue par deux murs fondés dans le versant de la colline (fig. 3/1). Son espace intérieur est cloisonné. En élévation ses murs ne sont pratiquement pas conservés (fig. 4). La seconde tour est plus simple et comme la précédente, présente un mur de cloisonnement : des cavités horizontales de section rectangulaire indiquent la trace des poutres qui étaient noyées dans la maçonnerie, faisant du rempart un mur armé plus résistant (fig. 3/2 et fig. 5). Les deux dernières tours ne comportent plus de cloisonnement.

Après un décrochement, la courtine oblique vers le sud. Ce changement d'orientation se signale par la présence d'une tour semi-circulaire ouverte à la gorge (fig. 3/5). A hauteur de celle-ci, à l'intérieur de l'enceinte, on dégage une substruction orientée nord-ouest sud-est, non liée à la courtine (fig. 3/6). Au-delà, la muraille descend vers le sud en formant trois ressauts, dont un arrondi, qui jouent le rôle d'organes de flanquement, du côté où la pente est plus abrupte (fig. 3/7). Elle fait ensuite un angle vif vers la vallée de la Vesdre et forme une tour trapézoïdale autour de la sixième station du chemin de pèlerinage. Le mur d'enceinte et la tour constituent à cet endroit un excellent observatoire vers la vallée (fig. 3/8).

L'enceinte longe alors le versant sud de la colline sur une centaine de mètres. Après un ressaut, son tracé est suggéré par un trait interrompu sur le plan (fig. 3/9). Il semble que les investigations n'aient pas continué plus loin. Du côté est, on remarque une substruction qui peut être l'amorce d'une tour appartenant au dispositif d'accès à la place forte qui devait se trouver du côté du plateau (fig. 3/10).

Fig. 4 — *Une des tours du côté nord en 1944; à l'arrière plan, la basilique.* (copyright A.C.L.).

Ces premières investigations confirment d'emblée la fortification du site. S'il faut en croire la Vie de sainte Begge (fin XIe - début XIIe siècle), Chèvremont dans le courant du VIIe siècle est déjà la résidence du maire du palais Anségise, mais avait déjà été fortifiée antérieurement ([10]). Un texte relatant des faits du VIIIe siècle confirme aussi son importance militaire: l'emprisonnement de Grifon à Chèvremont

([10]) *Vita sanctae Beggae ducissae Brabantiae* dans *Acta sanctorum Belgii*, t. V., pp. 113-115. Sur la datation de ce texte, voir Sylvain BALAU, *Les sources de l'histoire liégeoise au Moyen Age. Etude Critique*, Bruxelles, 1903, p. 244-245.

en 741 par Carloman et Pépin III ([11]). De plus la *Genealogia Dagoberti*, dont on place la rédaction dans les années 898-899, cite Chèvremont comme lieu de sépulture de Pépin II (en 714) et précise que

Fig. 5 — *Trace de poutre qui armait le rempart, côté nord.*
(Cliché H. Van Heule, archives S.N.F.).

([11]) Ed. F. Kurze, *Annales regni Francorum inde ab a. 741 usque a. 829* dans *M.G.H. SS. Reg. Germ.*, t. VI, Hanovre 1895, et éd. Von Simson, *Annales Mettenses priores*, dans *M.G.H. SS. reg. Germ. in usum scholarum*, t. X, Hanovre-Leipzig, 1905 — Ed. Kurze, *Annales regni Francorum ... qui dicuntur annales Einhardi* dans *M.G.H. SS. reg. Germ. in usum scholarum*, t. VI, Hanovre, 1895, p. 3.

ce dernier y avait fait bâtir un *castellum* ([12]). Les vestiges encore visibles aujourd'hui dateraient au moins du début du VIIIe siècle, sinon du milieu du VIIe siècle. Ils subsistèrent et furent certainement l'objet de remaniements aux IXe et Xe siècles; leur importance pendant ces deux siècles est établie. La construction en matériau dur ainsi que la difficulté d'accès ont été sans doute un facteur déterminant dans la résistance de la forteresse à l'invasion normande, car les moines de Stavelot s'y réfugièrent ([13]). De plus, dans l'atmosphère mouvementée des querelles entre les derniers carolingiens, robertiens et ottoniens, les textes précisent que la place forte offre à nouveau un abri idéal et est assiégée trois fois (en 922, 939, 960) ([14]) avant la fatale destruction en 987. Elle fut détruite au plus tard en 1008, année de la mort de Notger, puisque le chanoine Anselme en attribue la destruction à ce dernier ([15]). Nous avons donc la certitude d'une occupation continue pendant trois siècles. Néanmoins, une datation absolue des fortifications est difficile, voire impossible, en raison de l'absence dans le contexte archéologique de matériel suffisant.

Pendant les mois de mai et juin des années 1965, 1966 et 1967, le Service National des Fouilles confie à Joseph Mertens, professeur à l'Université Catholique de Louvain, la responsabilité d'opérer un vaste

---

([12]) La *genealogia Dagoberti* est citée par B. Von Simson dans son édition des *Annales Mettenses priores*, dans *M.G.H. SS. rer. Germ. in usum Scolarum*, t. X, p. 19, note 4. Sur la datation de ce texte voir Claude CAROZZI, *La vie de saint Dagobert de Stenay: histoire et historiographie* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXII, 1984, pp. 225-228. Mathias WERNER, *Der lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit. Untersuchungen zur Geschichte einen karolingischen Stammlandschaft*, Göttingen, 1980, p. 433 place sa rédaction dans la seconde moitié du XIIe siècle.

([13]) Ed. O. Holder-Egger, *Ex miraculi sancti Remacli Stabulensibus* dans *M.G.H. SS*, t. XI/1, Hanovre, 1887, p. 440.

([14]) Sur les événements, voir Micheline JOSSE, *L'époque médiévale, L'histoire* dans *Chèvremont, mille ans d'histoire*, Liège, 1988, pp. 21-24. Le siège de 922 est signalé par Flodoart, éd. G. H. Pertz, *Annales*, dans *M.G.H. SS.*, t. III, Hanovre, 1839, p. 371; ceux de 939 et 960 par Widukind, éd. P. Hirsch et al. *Rerum germanicarum saxonicarum libri tres*, dans *M.G.H. SS. rer. Germ. in usum scholarum*, t. II, Hanovre, 1935 (5e éd.).

([15]) Anselme, éd. R. Koepke, *Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensis siue Leodicensis aecclesiae* dans *M.G.H. SS.*, t. VII, Hanovre, 1846, p. 203. Sur Anselme, les circonstances de la rédaction et la mise en évidence des thèmes fondamentaux des *Gesta*, voir l'excellent article de Jean-Louis KUPPER, *Les « Gesta pontificum leodicensis aecclesiae » du chanoine Anselme* dans *Problématique de l'histoire liégeoise*, actes du colloque organisé les 13-14 mars 1981 à Liège à la mémoire de Jean Lejeune, Liège, 1981, pp. 29-39.

sondage à l'intérieur de l'enceinte de Chèvremont ([16]). L'aire fouillée correspond à l'actuel verger des Carmes, situé dans le secteur nord-ouest de la colline, en contrebas de la basilique des Carmes déchaussés et de la chapelle Notre-Dame. Vingt-trois tranchées sont ouvertes permettant ainsi de sonder le verger sur toute sa longueur, soit un peu plus de cent mètres.

Ces fouilles permettent non seulement de confirmer le relevé du mur d'enceinte dressé antérieurement, mais aussi de préciser le plan de la cinquième tour nord, la plus occidentale de l'enceinte. De plan carré, ses assises de fondation s'insèrent dans le schiste en place. Elle est d'ailleurs orientée différemment des quatre autres tours (fig. 6 et 7).

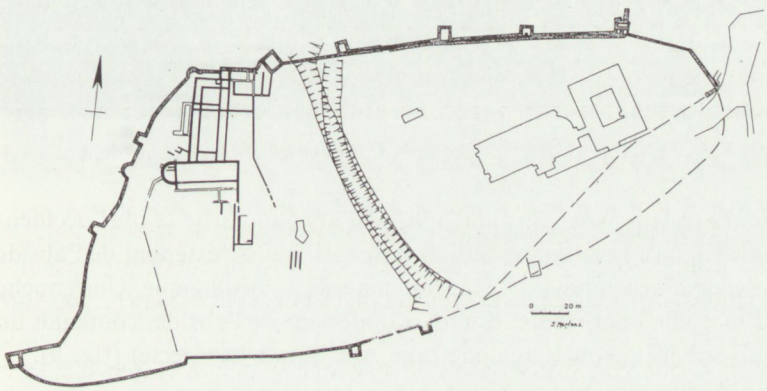

Fig. 6 — *Plan d'interprétation des fouilles publié par J. Mertens en 1970.* (Copyright S.N.F.).

La découverte la plus importante est un complexe de bâtiments probablement abbatiaux, situés dans l'angle nord-ouest de la place forte. Le plan d'interprétation publié par Joseph Mertens en fin de fouilles nous en livre la disposition. On y décèle un édifice de plan basilical terminé à l'ouest par une abside semi-circulaire soutenue par un contrefort massif. Les fondations de cette abside sont en « opus spica-

([16]) Joseph MERTENS, *Vaux-sous-Chèvremont*, dans *Archéologie*, t. 1, 1965, p. 23 ; t. 1, 1966, p. 17 ; t. 1, 1967, p. 13. Voir aussi du même auteur *Vaux-sous-Chèvremont* dans *Vingt-cinq années de fouilles archéologiques en Belgique*, Bruxelles, 1970, pp. 121-123, catalogue d'exposition.

Fig. 7 — *Vue de l'angle sud de la cinquième tour nord.* (Copyright S.N.F.).

tum » et le mur est très mal conservé dans sa partie la plus occidentale (fig. 8). Les cinq sépultures mises au jour à l'extérieur de l'abside n'étaient accompagnées d'aucun matériel archéologique. Une couche d'incendie importante, limitée à l'intérieur de l'abside, contenait un pot sphérique en terre cuite type Andenne I (Xe siècle) (fig. 9).

La nef, qui précède cette abside mesure environ 9 mètres de large sur 33,5 mètres de long. Seul un caveau vide, probablement pillé antérieurement a été mis au jour à l'intérieur de celle-ci ; il est fait de mœllons soigneusement liés avec du mortier blanc et est plus large dans sa partie occidentale. La sépulture avait été spoliée et, à l'intérieur, seules quelques traces d'un enduit rougeâtre subsistaient (fig. 10).

Au nord de cette abbatiale, un réseau de murs orthogonaux forme une sorte de cloître de plan rectangulaire qui couvre une surface d'environ 900 mètres carrés. Deux longues galeries larges de 3,5 à 4 mètres, orientées nord-sud, le longent à l'est et à l'ouest. Dans l'angle nord, on a recueilli des tessons Haut Moyen Age et de nombreux restes de faune, essentiellement du porc et du cervidé. Dans les tranchées recoupant cette structure, on a noté une quinzaine de tombes orientées et creusées dans la roche en place : elles étaient toutes concentrées dans

Fig. 8 — *Vue de l'abside.* (Copyright S.N.F.).

la partie médiane du cloître et aucune d'entre elles n'était entamée par les murs (fig. 11).

Accolée à l'ouest de ce cloître, dominant la vallée, une structure massive liée par un mortier différent et constituant une espèce de « loggia » offrait un excellent point de surveillance vers la vallée de la Vesdre.

Entre le cloître et l'abside, quelques murs orientés nord-ouest sud-est ne présentent aucune relation avec les autres substructions. L'emploi de petits mœllons et le soin porté à leur assemblage fait penser à une construction romaine. Malheureusement aucun matériel archéologique en place ne confirme cette hypothèse.

Outre la fonction militaire du lieu, on possède dans les textes les preuves tangibles de l'existence d'un établissement ecclésiastique : la confirmation d'une série de biens et propriétés à l'abbaye de Chèvremont faite par Charlemagne en 779 ; cet acte mentionne également que les biens cités avaient été cédés à l'abbaye par Pépin, bisaïeul

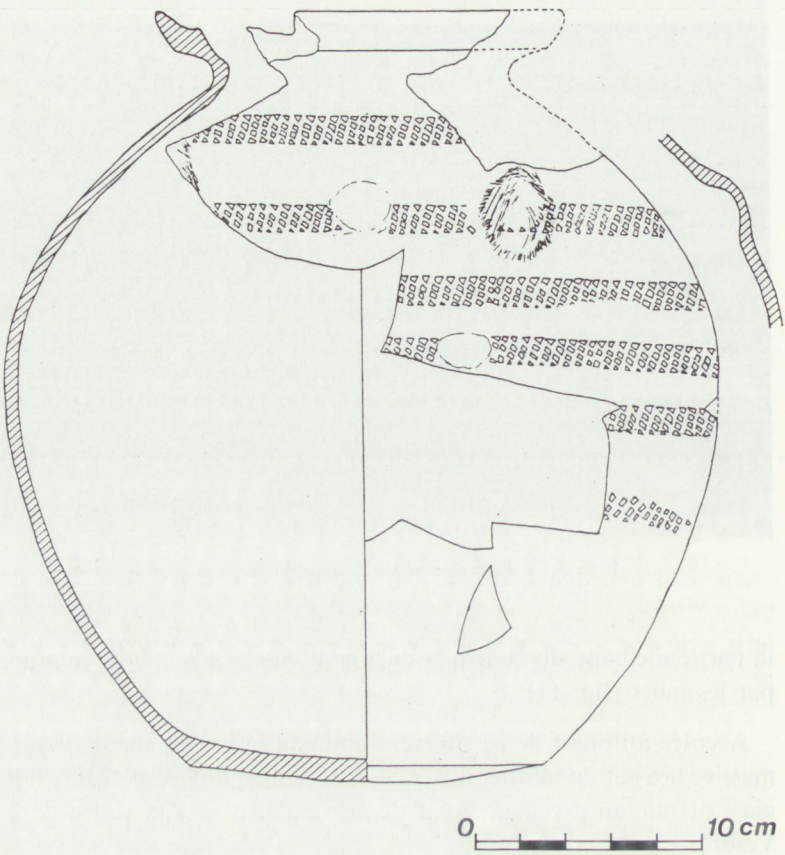

Fig. 9 — *Pot en terre cuite beige type Andenne I* (dessin A.H.-B.). *Jusqu'il y a peu, cette céramique de la première période d'Andenne était datée de la fin du XIe et du début du XIIe siècle; les recherches archéologiques récentes ont tendance à vieillir une partie de cette production.*

de l'empereur ([17]). Demandons-nous alors avec Mathias Werner dans quelle mesure Pépin n'aurait pas seulement doté richement, mais aussi fondé l'abbaye dans le dessein essentiel d'y établir ultérieurement sa

([17]) Ed. A. Dopsch et al., *Pippini, Carlomani et Caroli Magni diplomata* dans *M.G.H. Dipl. Karol.*, t. I, Hanovre, 1906, p. 173-174, n° 124.

sépulture ([18]). En effet, parmi les autre dotations d'abbayes et de monastères pendant son règne, aucune n'atteint la richesse des biens offerts à Chèvremont. Cette abbaye royale persiste aux IXe et Xe siècles; on conserve la mention de nombreux échanges, confirmations et dotations de biens la concernant: Lothaire I en 844 ([19]), Zwentibold en 897 ([20]), Louis IV (l'Enfant) en 902 et 909 ([21]), Otton I en 947 ([22]). En 972, l'empereur Otton I cède l'abbaye de Chèvremont et ses dépendances à la «capella» impériale d'Aix-la-Chapelle ([23]). L'établissement ecclésiastique très important est donc clairement établi par les sources historiques et archéologiques.

A l'origine, un profond fossé devait séparer la partie inférieure, occidentale, de la place forte de sa partie supérieure, orientale, là où se trouve de nos jours la basilique. On retrouve sa trace dans la coupe stratigraphique de deux tranchées parallèles ouvertes à hauteur du complexe abbatial et orientées est-ouest. Une couche de remblais très importante comblait ce fossé, contenant, mêlés, des fragments de céramique Haut Moyen Age, de type Andenne I, de type Pingsdorf, une perle de pâte de verre (romaine ou mérovingienne), une hachette néolithique en silex poli et un fragment de chapiteau. Au fond de ce fossé, apparut un mur d'une épaisseur de 2,30 mètres environ. Malheureusement, l'étroitesse de la tranchée n'a pas permis d'en faire un relevé précis. Cette enceinte intérieure nécessiterait une fouille plus systématique.

L'archéologie corrobore le double caractère religieux et militaire de la colline. Le site en éperon barré se prêtait naturellement à la défense. L'accès devait se situer à l'est, là où la colline se rétrécit. L'enceinte imposante ceinture un espace d'environ cinq hectares, à l'intérieur duquel plusieurs plates-formes s'étagent en pente légère du côté de la vallée de la Vesdre. La basilique du XIXe siècle a malheureusement été construite sur le plateau le plus élevé, interdisant toute recherche à l'emplacement très probable d'un réduit défensif.

([18]) Mathias WERNER, *Op. cit.*, p. 440.
([19]) Ed. Th. Schieffer, *Lotharii I, Lotharr II diplomata* dans *M.G.H. Dipl. Karol.*, t. III, Berlin-Zürich, p. 209-211, n° 86 et p. 309-310, n° 138.
([20]) Ed. Th. Schieffer, *Zwentiboldi, Ludovici infantis diplomata* dans *M.G.H. Dipl. Regum ex stirpe Karolinorum*, t. IV, Berlin, 1960, pp. 44-45, n° 15.
([21]) *Ibidem*, pp. 122-123 n° 18 et pp. 205-207, n° 70.
([22]) Ed. Th. Sickel, *Conradi, Henrici et Ottonis I diplomata*, dans *M.G.H. Dipl. Reg. et imp. Germ.*, t. I, Hanovre, 1879, p. 170, n° 88.
([23]) *Ibidem*, pp. 569-570, n° 417.

La partie occidentale du site correspond probablement à l'emplacement de la résidence primitive, celle dont il est fait mention dans la Vie de sainte Begge. De nombreux monastères, à partir du VIIe siècle, sont associés aux domaines ruraux des maires du palais. Cette résidence, alliée à un sanctuaire — le fait est courant à l'époque — aura probablement été remaniée, agrandie et à nouveau fortifiée ultérieurement ([24]).

Aux IXe et Xe siècles, un renouveau dans la construction des fortifications apparaît, conséquence, semble-t-il, d'une part, des révoltes internes (conflits dynastiques évoqués plus haut) et, d'autre part, des invasions extérieures (Normands, Sarrazins et Hongrois) ([25]). Flodoart d'ailleurs mentionne de nombreux exemples de fortifications qui firent l'objet de sièges et d'attaques incessants pendant la période 916-960, tout comme Chèvremont ([26]).

La forteresse carolingienne est donc utilisée comme refuge, comme position stratégique contre un adversaire menaçant ou pour imposer une certaine domination; l'essor de la construction à cette époque semble principalement une conséquence des troubles internes qui ébranlèrent alors la Lothargie.

La surface extérieure était loin d'être entièrement bâtie. Les enceintes de cette époque entouraient parfois une dizaine d'hectares; elles servaient d'abri pour la population en danger tout en encerclant une zone cultivable. La présence de sanctuaire est attestée dans de très nombreux cas ainsi que l'association au système défensif de bâtiments résidentiels.

Chèvremont réunit les caractéristiques des fortifications du Haut Moyen Age élevées autour d'un établissement permanent à caractère résidentiel (palais, domaine ou monastère). La résidence est associée au système défensif, mais le plan intérieur n'est pas affecté par les

([24]) Gabriel FOURNIER, *Le château dans la France médiévale. Essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978, p. 26 et ss.
([25]) FOURNIER, *Op. cit.*, p. 38.
([26]) Cité dans FOURNIER, *Op. cit.*, p. 39.

Fig. 10 — *Caveau maçonné se trouvant à l'intérieur de la nef.*
(Copyright S.N.F.).

Fig. 11 — *Tombes se trouvant à l'intérieur du cloître.* (Copyright S.N.F.).

ouvrages: il présente un tracé irrégulier et lâche qui s'adapte, soit à un établissement précédent, soit au relief dont il épouse les formes. Les seules complications au niveau du plan pouvant être la multiplication des lignes de défense sur les côtés les plus exposés, conduisant à un plan bipartite. Les exemples allemands de Tilleda, Werla et Elten, sites de hauteur, sont frappants à cet égard: un palais, une église à l'intérieur d'une enceinte qui est précédée de deux avant-cours protégées par remparts et fossés ([27]).

Plusieurs niveaux d'occupation superposés ainsi que de très nombreuses traces d'incendie, présentes sur tout le site, démontrent à quel point le poste avancé qu'était Chèvremont a connu une histoire mouvementée. La forteresse, véritable verrou de la vallée de la Vesdre fut démantelée par Notger à la fin du Xe siècle et offrait depuis le VIIIe

([27]) Pour des informations complètes sur ces sites, voir: P. GRIMM, *The Royal Palace at Tilleda. Excavations from 1935-1966* dans *Medieval Archeology*, 1968, t. 12, pp. 83-100; Günther BINDING, W. JASSEN, K. F. JUNGKLAAS, *Burg und Stift Elten am Niederrhein* dans *Rheinische Ausgrabungen*, t. 8, 1970; Günther BINDING, *Spätkarolingisch-ottonische Pfalzen und Burgen am Niederrhein* dans *Château Gaillard*, t. V, 1970, pp. 23-35.

siècle — le matériel archéologique l'atteste — l'avantage énorme d'être construite en matériau dur à une époque où le bois était habituellement préféré. L'utilisation de ce matériau et sa mise en œuvre, associés à l'ampleur de la fortification et du sanctuaire qui s'y abritait, témoignent non seulement de la puissance de ses bâtisseurs, mais aussi du rôle politique que le château avait à jouer.

Au vu de l'importance des sources archéologiques, on s'aperçoit qu'une très petite partie du site a été explorée. Il serait intéressant de poursuivre; signalons cependant que toute recherche sur un lieu d'une telle importance historique et d'une superficie aussi grande doit se faire dans les conditions d'encadrement les meilleures et en collaboration avec des organismes officiels (universités, service des fouilles...). On a trop vu hélas! des sites malmenés par des travaux sans rigueur scientifique; la colline n'est pas menacée, ne précipitons rien. Chèvremont mérite de nouvelles fouilles programmées.

LA CHAPELLE ET LA STATUETTE DE NOTRE-DAME

par Marylène LAFFINEUR-CREPIN
ACT-LIÈGE (*)

Maximilien-Henri, par la grâce de Dieu, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Savoir faisons comme quoi les révérends pères anglais de la Compagnie de Jésus nous ont remontré qu'il y aurait sur le lieu ou montagne de Chèvremont une petite chapelle de la Vierge extrêmement étroite et caduque, qu'ils auraient fait faire de pierres mises à la légère, sans mortier, à laquelle cependant les remontrants, qui y ont une maison voisine, trouveraient qu'il y aurait tous les dimanches et fêtes un grand concours et dévotion du monde circonvoisin, en sorte qu'ils espéreraient que, s'il y eût une un peu plus grande et qui servît un peu plus commodément à la dévotion de ce peuple, la gloire de Dieu et le culte de la très-sainte Vierge Marie en augmenteraient de beaucoup, nous suppliant pour ce très-humblement, qu'attendu qu'ils seraient informés qu'il y aurait eu ci-devant défense de ne faire au dit lieu aucun nouveau bâtiment, quoi qu'ils ne croiraient pas que telle défense dût avoir lieu au cas présent, il nous plût de leur accorder la permission d'y en faire une de grandeur médiocre; pour ce est-il que, voulant seconder les pieux desseins des dits pères, augmenter partout le culte divin et travailler à la plus grande gloire de Dieu et de sa très-sainte Mère, nous avons permis et octroyé, permettons et octroyons aux dits pères d'y faire bâtir, comme dit est, une chapelle de grandeur médiocre à l'effet que dessus. Laquelle chapelle, avec ses ornements et tout ce qui en dépend, nous prenons en notre singulière sauvegarde et protection, avec commandement exprès à tous ceux qu'il appartiendra de se conformer aux présentes, à peine et châtoy exemplaire, tel qu'au cas conviendra et de porter à la dite chapelle l'honneur et le respect dû. Car ainsi nous plaît-il. Donné sous notre séel secret en notre cité de Liège, le 14 septembre 1686.

(*) 33, rue de l'Etat-Tiers, 4000 Liège. Si cette étude a pu être faite, c'est grâce à l'aide bienveillante des Révérends Pères Carmes de Chèvremont, du Père P. Guérin, de Monsieur le Curé de Vaux et de Messieurs Y. Moreau, A. Lemeunier et F. Robert. Qu'ils en soient remerciés.

Publiée au siècle dernier par le chanoine J. Daris ([1]), cette dépêche de Maximilien-Henri de Bavière reste la source capitale pour l'étude de la chapelle de Chèvremont. Son principal intérêt est de livrer, avec un luxe de détails, le contexte dans lequel l'oratoire a été édifié.

Le premier acte de l'affaire s'est joué en 1678 avec l'installation des Jésuites anglais à la Heid du Loup (ou la Haie du Loup) ([2]). Aux promenades menées au départ de cette maison de campagne, les pères donnent un but religieux en faisant ériger une « petite chapelle de la Vierge extrêmement étroite et caduque ... [faite] de pierres mises à la légère, sans mortier ». Ce premier oratoire n'est pas connu: il a disparu et ne figure sur aucun document iconographique. Le texte permet de l'imaginer comme une sorte de grosse potale. Puisqu'il est dédié à la Vierge ([3]), il abrite une représentation de la Mère de Dieu.

L'oratoire primitif ou plutôt ce qu'il contient attire rapidement un grand nombre de fidèles. La Vierge de Chèvremont est-elle déjà considérée comme miraculeuse? C'est en tout cas cet afflux régulier de pèlerins entre 1678 et 1686 qui pousse les Jésuites à introduire auprès du prince-évêque la demande de permis de bâtir, objet de la dépêche ([4]).

Etape suivante: le 20 mai 1687, la parcelle de terrain sur laquelle va être construite la chapelle est cédée aux Anglais. Les travaux débutent sans tarder, car la chapelle sera opérationnelle dès 1688 (fig. 1). On ignore les noms de ceux qui ont participé à sa construction et à son aménagement, les fonds d'archives n'ayant encore rien livré à ce sujet. L'édifice fait l'objet de deux campagnes de travaux. La pre-

---

([1]) *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, 8, réédition Bruxelles, 1975, p. 220-221.

([2]) P. GUÉRIN, *Le pèlerinage de Chèvremont. Sa formation*, dans *Chèvremont. Mille ans d'histoire*, Liège, 1988, p. 25 sv.

([3]) La dédicace de l'oratoire s'insère dans le contexte religieux de l'époque. Le XVIIe siècle a vraiment consacré nos régions à la Vierge. On relira, à ce propos, la synthèse d'A. Lemeunier dans le catalogue de l'exposition *La Vierge dans l'art hutois*, Huy, 1977, p. 22-27.

([4]) La colline de Chèvremont peut être rangée dans ce que nous appelons aujourd'hui une zone verte. L'interdiction de bâtir, après avoir relevé d'une tradition orale qui paraît fort ancienne, a été consignée dans un règlement de litige daté du 6 février 1660 (GUÉRIN, *o. c.*, p. 25).

mière, en 1688, a mené à bien la chapelle proprement dite, bâtie en briques et mœllons suivant un plan pentagonal ([5]). La seconde s'est attachée au porche, réalisé en 1697 (fig. 2) ([6]) pour abriter le nombre toujours croissant des fidèles. Une « restauration » aurait suivi en 1712 ([7]). L'histoire de la chapelle est marquée encore par son rattachement en 1722 aux cloutiers de la paroisse de Chênée qui, jusqu'en 1725, y élisent leur gouverneur et y font célébrer leurs messes ([8]).

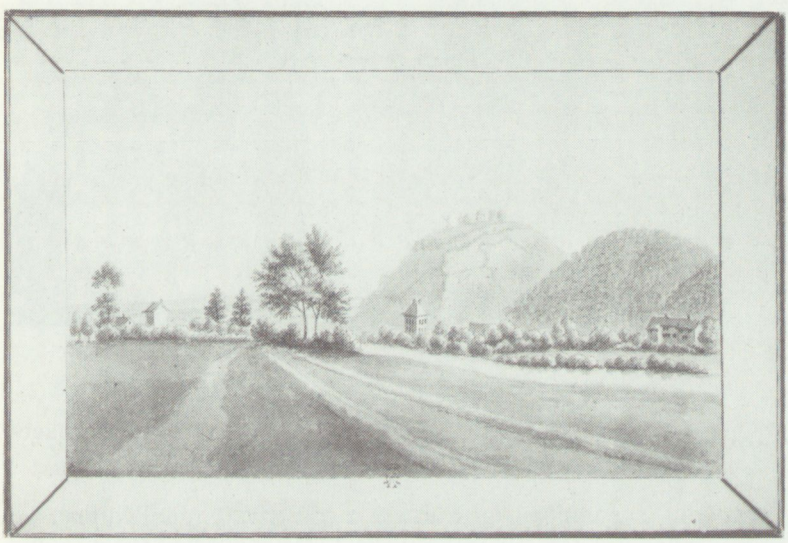

Fig. 1 — *Mathieu-Antoine XHROUET,* Veue de la Montagne de Chevremont et de set Environs sur la veste *(1738), lavis d'encre de Chine sur papier vergé, 109×177.* Collections artistiques de l'Université de Liège.

([5]) Il faut insister sur ce plan à cinq côtés, car la chapelle a été le plus souvent rangée dans les édifices de plan carré, rectangulaire, voire hexagonal (e. a : J.-J. BOLLY, *Répertoire photographique... Canton de Grivegnée*, Bruxelles, 1977, p. 35 ; *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie. 8.1. Liège. Arrondissement de Liège*, 1, Liège, 1980, p. 191-192).

([6]) La date de construction du porche est relevée par la plupart des auteurs sur la façade. Elle a disparu probablement lors de la restauration effectuée après la seconde guerre mondiale.

([7]) Affirmation reprise par plusieurs érudits, mais sans source aucune.

([8]) Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, 4, Bruxelles [1976], p. 255 sv. et fig. 996.

Fig. 2 — *Marcel de LINCE,* La chapelle de Chèvremont *(1940), aquarelle, 258×319.* Collections artistiques de l'Université, inv. 20.315.

Quelle a été la part des Jésuites dans la construction et l'aménagement de la chapelle?

On peut leur imputer les frais de la construction de l'édifice. Ce sont eux qui ont introduit la demande de permis de bâtir la chapelle, dont ils restent les propriétaires pendant tout le XVIIIe siècle ([9]). Les pères ont dû faire appel à de la main-d'œuvre locale. Ont-ils imposé le plan pentagonal qui est inhabituel dans notre région ([10])?

L'intervention des Jésuites dans l'aménagement intérieur est aisée à cerner.

([9]) C'est parce qu'elle est la propriété des Jésuites (Ordre exempt) — elle le restera jusqu'en 1797 au moins — que la chapelle n'a pas fait l'objet de visites archidiaconales à la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle (GUÉRIN, *o. c.*, p. 27).

([10]) P. Guérin (*o. c.*, p. 26) suggère de voir dans le plan pentagonal l'évocation de l'étoile, symbole possible de la Vierge.

Ils ont offert l'autel, ou plus exactement la partie centrale de celui-ci. Pièce maîtresse du mobilier de la chapelle, l'autel dédié à la Vierge a été construit à deux époques bien distinctes (fig. 3). A l'origine, il se composait de la prédelle en gradins et du retable à niche bordée de deux pilastres ioniques et de deux grosses chutes de feuillages, sous un entablement droit et mouluré. C'est sur cet entablement que se trouve l'inscription «16: S. MARIA. ORA. PRO. ANGLIA. 88», creusée dans le chêne et dorée. Son importance n'a échappé à personne. Non seulement elle apporte la date de l'installation de l'autel et, par conséquent, celle de l'inauguration de la chapelle, mais elle prouve que l'oratoire était, comme son prédécesseur, placé sous l'invocation de la Vierge. Quand à la prière en faveur de l'Angleterre, bien compréhensible en cette époque qui connut les derniers martyrs d'Albion, elle indique à suffisance que le meuble a été payé par les Anglais. L'économie générale de l'autel répond à celle des retables liégeois de la deuxième moitié du XVIIe siècle qui, presque tous, dérivent du maître-autel de la cathédrale Saint-Lambert ([11]). Qu'ils soient nantis d'une toile peinte, d'un relief sculpté dans le marbre ou le bois, ou qu'ils soient, comme à Chèvremont, creusés d'une niche à statue, tous ces autels partagent avec leur illustre modèle le parti de la frontalité rigoureuse, l'emploi de supports (colonnes ou pilastres) architecturaux et le recours à l'entablement horizontal. Quant au décor sculpté sur l'autel de 1688, il s'inscrit dans le répertoire ornemental de cette fin du XVIIe siècle avec les oves, les épis, les godrons, les larges acanthes et les lourdes chutes de feuillages ([12]).

Bien plus tard, dans le XVIIIe siècle, l'autel a été étoffé en largeur et en hauteur. La raison de ces embellissements n'est pas connue. L'hypothèse la plus simple est que l'on a voulu, à l'économie puisque le noyau primitif a été conservé, remettre le meuble au goût du jour. De part et d'autre du retable ont été ajoutés des supports accolés (formés d'une colonne engagée et d'un pilastre concave à chapiteau corinthien), des panneaux sculptés et des portes fermant deux placards très peu profonds. L'abandon de la frontalité, imposé certes par l'angle formé par les deux côtés du plan pentagonal, est cepen-

([11]) Catalogue de l'exposition *Saint Lambert. Culte et iconographie* [Liège, 1980], p. 91 n° 50.

([12]) R. FORGEUR, *Un recueil de dessins d'architecture et d'art décoratif liégeois de la fin du XVIIe siècle*, dans *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, 8, 1979, p. 141-162.

dant manifeste dans les plans contrariés des supports. L'aspect de l'autel a été radicalement modifié par l'ajout d'un fronton sculpté, bombé dans le haut et bordé de larges consoles en volutes. Au centre du fronton, on découvre un socle vide surmonté d'un baldaquin dont les draperies sont retenues par deux amours en ronde-bosse. L'ensemble, réalisé dans le chêne comme le retable primitif, porte des traces de polychromie et de dorure. A quel moment du XVIIIe siècle peut-on donner cet *aggiornamento*? L'ornement sculpté le plus caractéristique est la rocaille épaisse qui borde les volutes. Associée à une mouluration vigoureuse et à un parti pris de lignes droites, cette rocaille appartient à ce que l'on a appelé, avec une pointe d'humour, le « Louis XV assagi », troisième phase du Rococo, caractéristique du mobilier liégeois des années 1755-1770 ([13]). Le baldaquin, associé aux larges volutes, aux grosses rocailles, aux pots à feu et aux *putti*, fait déjà partie du répertoire du mobilier religieux des années 1740 ([14]), mais reste à la mode pendant longtemps. Il est vrai que, dans le domaine religieux, le mobilier perpétue les mêmes formules pratiquement jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ([15]). Faute de documents écrits, il serait téméraire d'enfermer la transformation de l'autel de Chèvremont dans une fourchette chronologique étroite. Il n'est pas impossible — mais ceci reste une simple hypothèse — qu'elle ait suivi les secousses sismiques qui effrayèrent tant les Liégeois en décembre 1755 et février 1756 et les poussèrent en masse en procession vers Chèvremont ([16]).

Le dessous d'autel en forme de sarcophage est moderne. C'est là sans doute qu'était jadis placé le Christ mort qui se trouve à l'Institut Royal du Patrimoine Artistique ([17]).

([13]) P. COLMAN, *Le rococo liégeois*, dans *Approches de l'art. Mélanges A. Soreil*, Bruxelles, 1973, p. 269-280.

([14]) Projet d'autel exécuté en 1743 par le curé d'Othée (Musée Curtius, inv. JB/162; catalogue de l'exposition *Le siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, Liège, 1980, n° 793); tabernacle ajouté à la même époque au maître-autel (détruit) de l'église Saint-Antoine à Liège (ACL 42301); double projet d'autel à la romaine des années 1750 (Musée Curtius, inv. 68/32); maître-autel (1755; détruit) de l'église Saint-Martin à Ougrée (J. PAPELEUX, *L'église Saint-Martin à Ougrée. Le mobilier ancien et le trésor*, dans *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, 160-161, 1968, p. 270 fig. 27).

([15]) Voyez, à titre d'exemples, les projets d'autel que Lambert Menguet signe en 1779 et 1782 (Musée Curtius, inv. JB/164 et 59/19; catalogue de l'exposition *Le siècle des Lumières...*, n° 803 et 804).

([16]) OPHOVEN, *Continuation de recueil héraldique...*, Liège, 1783, p. 122.

([17]) Un Christ semblable occupait le dessous de l'autel du Saint Sacrement dans la collégiale Saint-Martin de Liège (Ed. LAVALLEYE, *La Fête-Dieu, sainte Julienne et l'église Saint-Martin, à Liège. Esquisses historiques*, Liège, 1846, fig. p. 98).

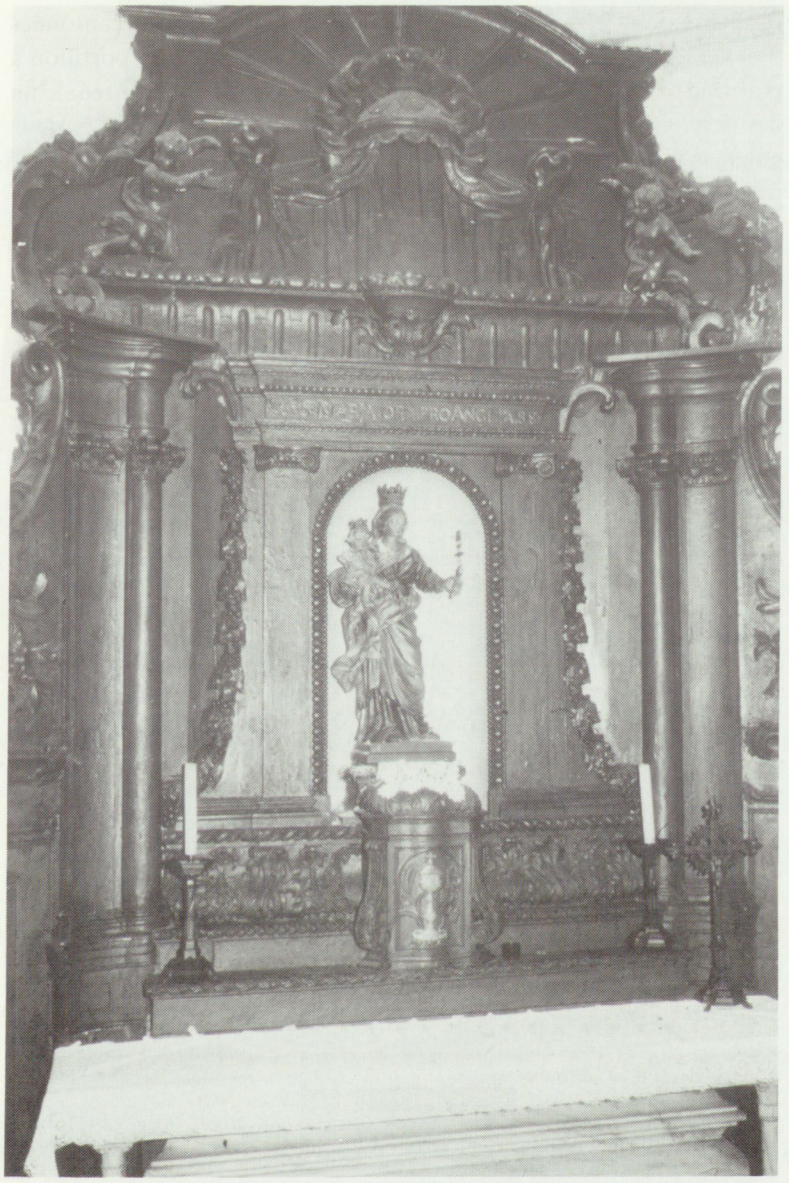

Fig. 3 — *Chapelle de Chèvremont. Autel.*

Revenons à la phase d'aménagement de 1688 et à la libéralité des Jésuites. Ce sont eux qui ont offert les deux petits confessionnaux en chêne peint (fig. 4). D'une grande simplicité, ils sont cantonnés d'étroits pilastres ioniques et ont pour tout ornement un portillon à panneaux rectangulaires superposés et une corniche moulurée. L'un des deux a été converti en armoire. L'autre possède encore ses deux guichets ajourés, sculptés pour former le célèbre trigramme surmonté des trois clous, armes de la Compagnie (fig. 5) ([18]).

Jusqu'à la fin du siècle dernier, la chapelle de Chèvremont a abrité quatre statues logées dans des niches : un saint Hubert (patron national), un saint Eloi (patron professionnel) et deux figures propres à l'iconographie jésuite, saint François-Xavier et saint Ignace. La présence des saints Eloi et Hubert s'éclaire par « l'Ordonnance portant règlement pour les maîtres de forges et les cloutiers » du 13 juin 1722, qui leur impose de faire chanter tous les ans trois messes en la chapelle de Chèvremont : l'une le jour de saint Eloi, patron du métier, la seconde, le jour de saint Roch et la troisième, le jour de saint Hubert ([19]). Les trois premières statues, déposées au couvent des Carmes, ont disparu ([20]). La statue de saint Ignace a été offerte en 1902 par les Carmes au couvent de Stonyhurst où elle se trouve encore (fig. 6) ([21]). L'ornement de la chasuble aux larges rinceaux d'acanthes permet de placer l'œuvre dans le premier tiers du XVIIIe siècle. C'est, selon toute vraisemblance, un autre don des Jésuites à leur chapelle caprimontoise.

Dans l'autel transformé au XVIIIe siècle reprirent place les deux statues de la Vierge à l'Enfant, que l'on découvre sur l'IMAGE DE NOTRE DAME DE MISERICORDE A CHEVREMONT (fig. 7). Cette eau-forte de caractère populaire, dont le Musée de la Vie wallonne et les Collections artistiques de l'Université de Liège conservent plusieurs exemplaires ([22]), doit dater du début du XIXe siè-

([18]) Père E. RIDEAU, *La Compagnie de Jésus* [Paris, 1980], p. 531-684.
([19]) *Receuil des ordonnances de la principauté de Liège*. 3e série. 1684-1794, 1, Bruxelles, 1855, p. 525-526 n° 14.
([20]) J. DEMARTEAU, *Notre-Dame de Chèvremont*, 3e éd., Liège, 1913, p. 75 (l'auteur les mentionne au couvent).
([21]) H. CHADWICK, *St Omers to Stonyhurst*, Londres [1962], p. 362.
([22]) Imprimés tantôt en noir, tantôt en vert, tous montrent au moins deux repentirs au niveau du titre. Le graveur semble avoir eu bien du mal à le centrer.

Fig. 4 — *Chapelle de Chèvremont. Confessionnal gauche.*

cle ([23]). Elle montre, surplombant la colline sainte aux sept stations ([24]), l'autel de Chèvremont aux deux Vierges superposées.

La plus grande (environ 90 cm de haut) en bois peint, rongé de vers, occupe encore sa place primitive dans la niche du retable (fig. 8). La Vierge, légèrement déhanchée, porte l'Enfant sur le bras droit et tient un sceptre dans la main gauche. Le visage plein de Marie, sa bouche menue mais charnue et la forme du menton rappellent les traits de la Vierge en buste conservée en la basilique Saint-Martin de Liège et attribuée à Robert Verburg (1654-1720) ([25]). Les draperies, animées d'un large souffle baroque, trahissent un ciseau quelque peu laborieux ([26]). Vu l'état actuel de nos connaissances, la prudence impose de classer l'œuvre sous la traditionnelle étiquette « Ecole liégeoise, fin du XVIIe siècle ». Son socle est sculpté d'oves caractéristiques du dernier quart du XVIIe siècle. S'il a été entaillé dans sa face antérieure pour permettre, lors des transformations du XVIIIe siècle, la mise en place du tabernacle, il semble bien avoir été conçu avec la statue lors de l'aménagement de l'autel en 1688.

La célèbre statuette de Notre-Dame (fig. 9) n'occupe plus le socle prévu pour elle, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, à la partie supérieure de l'autel. Posée au centre de la chapelle sur un trône dessiné par C. Bourgault et sculpté par J. Prévot en 1923 (signatures et date au revers), sous un dais de procession réalisé vers 1899 ([27]), elle a été rapprochée des fidèles. Elle a, dans le courant des XIXe et XXe siècles, fait l'objet de nombreuses descriptions et reproductions ([28]).

([23]) Voyez l'ornement maigre et sec du devant d'autel et des portes latérales, la forme des lustres et des gloires.

([24]) Vouées dans un premier temps à Notre-Dame dont elle porte encore le chiffre sur l'eau-forte citée ci-dessus, les sept stations commémorèrent plus tard les sept mystères douloureux du Christ : l'agonie, la flagellation, le couronnement d'épines, le portement de croix, le crucifiement, la descente de croix et la mise au tombeau (*Pèlerinage à Notre-Dame de Chèvremont. Recueil de prières pour les fidèles...*, Liège, 1841).

([25]) Catalogue de l'exposition *La sculpture au siècle de Rubens dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège*, Bruxelles, 1977, n° 253.

([26]) Elles sont loin d'atteindre la qualité du drapé de la Vierge à l'Enfant attribuée à Arnold de Hontoir et conservée au CPAS-Valdor (catalogue de l'exposition *De Bavière à la Citadelle*, Liège, 1980, p. 220, n° 28).

([27]) J. DEMARTEAU, *o. c.*, p. 64. De la même époque (début XXe) doivent dater les deux armoires latérales basses, sculptées d'un pot pourri de décors XVIIIe.

([28]) *Ibidem*, p. 63 sv. ; J. CHARMONT et R. DONJEAN, *Histoire de Notre-Dame de Chèvremont publiée à l'occasion de son couronnement*, Liège, 1923, p. 14 sv. ; M. FRAIPONT, *Notre-Dame de Chèvremont. Vierge des Vierges de Wallonie*, dans

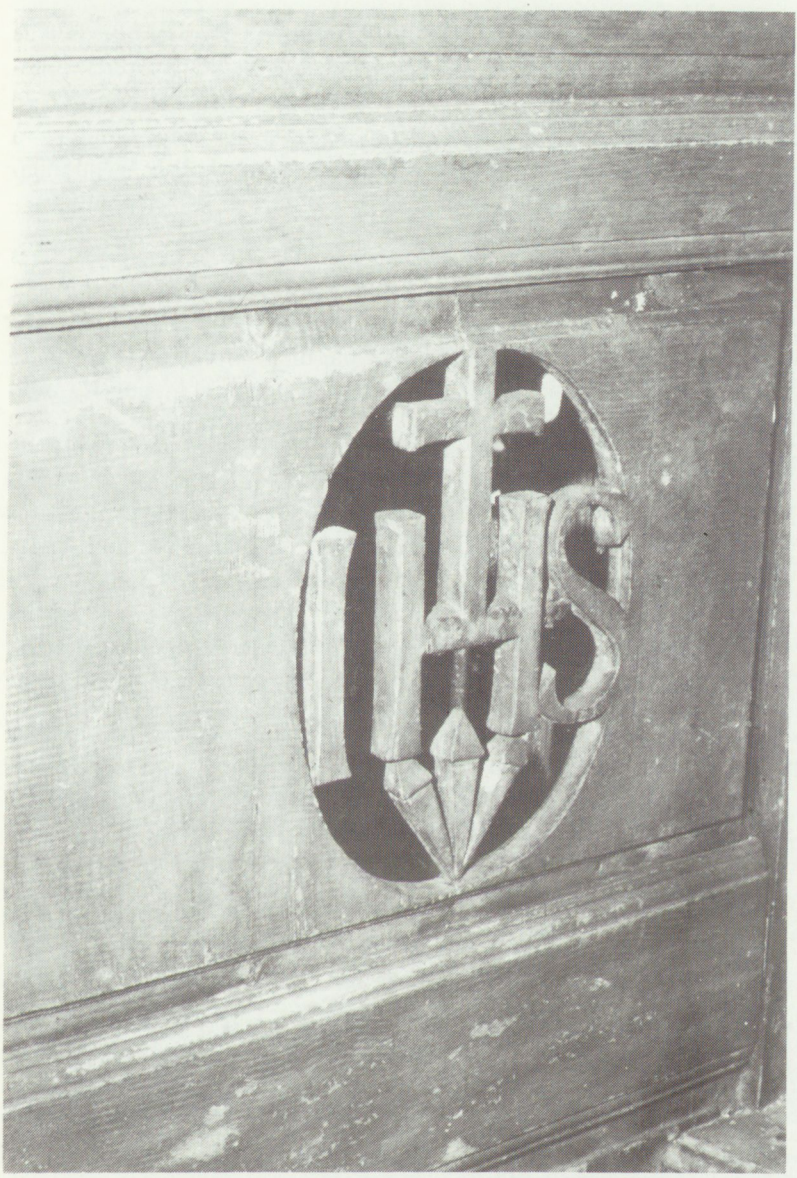

Fig. 5 — *Chapelle de Chèvremont. Confessionnal droit (détail).*

Haute de 22,3 cm, recouverte d'une polychromie maintes fois rechargée, elle est loin d'être un exemplaire unique.

Sa jumelle la plus proche est caprimontoise elle aussi, puisqu'elle est conservée au couvent des Carmes dans une niche baroque armoriée, qui proviendrait de la villa des Jésuites ([29]). Cette statuette offre, dans sa polychromie, un état de fraîcheur remarquable: à l'encontre de sa sœur miraculeuse, elle n'a pas eu à subir les habillages et déshabillages successifs de ces trois derniers siècles.

Moulées dans la même forme, les deux statuettes ont été réalisées dans une terre cuite blanchâtre à grain fin, si dure qu'elle a souvent été confondue avec de la pierre ([30]). La carmélitaine a été restaurée à la base et renforcée derrière la nuque par un bourrelet de terre glaise qui cache le chignon bas et qui forme un haut col au manteau (fig. 10).

Le Musée de la Vie wallonne possède un troisième exemplaire de la Vierge dite de Chèvremont (fig. 11; inv. 3598) ([31]). Il est de moins bonne facture. Cette statuette, en terre ocrée, n'a été moulée que dans la partie antérieure de la forme; le revers, très plat, a été sommairement façonné à la main et porte des traces d'empruntes digitales. La Vierge et l'Enfant ont été, avant cuisson, retravaillés au couteau et à la main; la tête de l'Enfant a été rechargée de matière à l'arrière, à la suite sans doute d'un accident au moment du démoulage; le socle enfin a été refait.

Mais il existe encore ou il a existé d'autres exemplaires de la statuette de Notre-Dame de Chèvremont. J. Brassinne les a fait connaî-

---

Chronique archéologique du Pays de Liège, 1923, p. 70-75; J. COENEN, *Les madones de Liège et de Chèvremont*, Liège, 1923; R. de WARSAGE, *Les belles madones de Wallonie*, dans *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, 37, 1936, p. 101-104; *Le diocèse de Liège à Marie*. Comité permanent des aumôniers d'action catholique, Liège [1941]; A. E. DE STAERCKE, *Notre-Dame des Belges. Cause de notre joie. Traditions et folklore du culte marial en Belgique* [Dinant, 1954], p. 45-47.

([29]) J. BRASSINNE, *Les Jésuites anglais de Liège et leur orfèvrerie*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, 33, 1947, p. 70. La statuette porte une étiquette avec un numéro au revers. A-t-elle fait l'objet d'une exposition ou d'une vente?

([30]) Tantôt décrite en pierre de sable, en pierre de France, voire en grès houiller, la statuette de Chèvremont a manifestement posé un problème d'identification de matière. Mais elle est bien en terre cuite (A. LEMEUNIER, *Trois terres cuites à sujets religieux attribuées à Richardot*, dans *Bulletin des Amis du Musée d'Art religieux et d'Art mosan*, 15, 1986, p. 24-34).

([31]) L'œuvre a été donnée en 1916 par M. de Macar.

Fig. 6 — *Couvent de Stonyhurst. Statue de saint Ignace provenant de la chapelle de Chèvremont.*

Collections Communales
Pl. des Carmes
LIÈGE

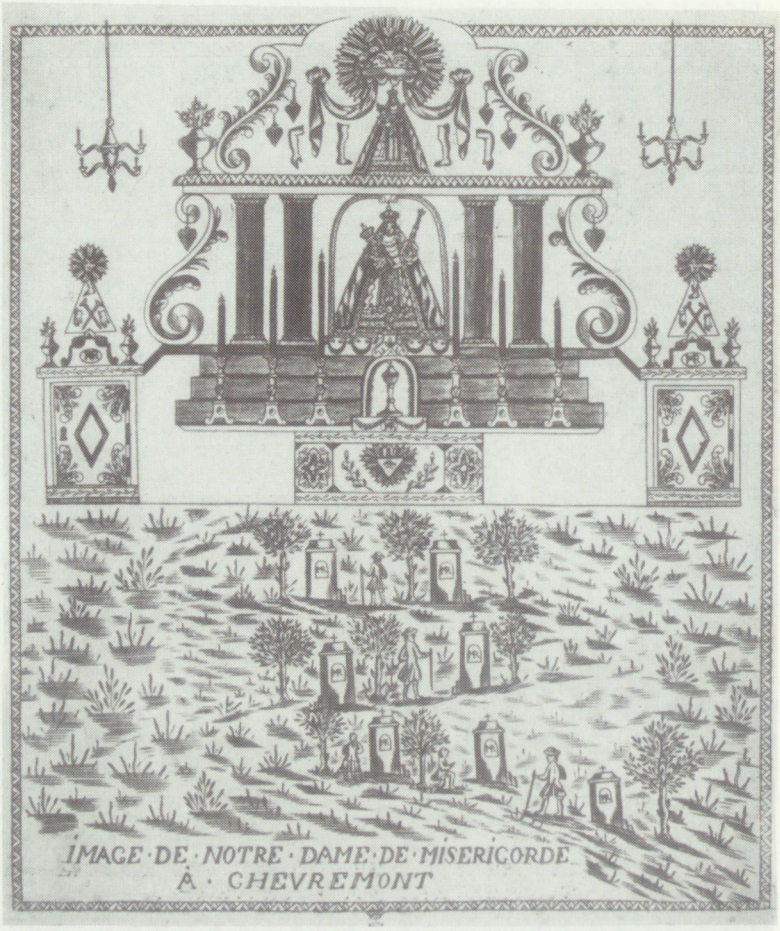

Fig. 7 — Image de Notre-Dame de Miséricorde à Chèvremont, *eau-forte, 213 × 183.* Collections artistiques de l'Université, sans n° d'inventaire.

tre dans un article qu'il consacrait en 1936 aux origines de ce type ([32]). Le chercheur en décrit un en argent au poinçon de Liège ([33]), un autre tout à fait semblable en étain et un troisième en terre cuite, propriété d'un collectionneur resté anonyme. Tous étaient,

([32]) *Les origines de la statuette de Notre-Dame de Chèvremont*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, 27, 1936, p. 81-88.

([33]) Cet exemplaire a disparu, semble-t-il, car il n'est pas repris dans P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XVe siècle à la Révolution*, Liège, 1966.

Fig. 8 — *Chapelle de Chèvremont. Vierge à l'Enfant.*

Fig. 9 — *Statuettes de Notre-Dame de Chèvremont.*
A gauche: exemplaire conservé au Carmel de Chèvremont.
A droite: la statuette miraculeuse.

affirme Brassinne, — et l'exemplaire en terre cuite reproduit permet de le vérifier — sortis du même moule, employé aussi pour la Vierge miraculeuse.

Refusant de reconnaître dans la statuette de Chèvremont le prototype de la série, Brassinne s'est appliqué à démontrer une filiation entre les figurines au type de Chèvremont et la statuette de Notre-Dame de Foy. Moulée dans la première moitié du XVe siècle dans un atelier d'Utrecht ([34]), cette dernière dériverait de modèles de Jean Van Eyck. L'argumentation s'appuie essentiellement sur la position de l'Enfant sur le bras droit de Marie, qui soutient de la main gauche les pieds du bambin, et sur celle du bras gauche de Jésus appuyé sur la poitrine de la Vierge. Elle ne convainc pas vraiment. D'abord parce que le rapprochement avec la *Vierge dans une église* de Berlin est loin d'être probant (l'attitude de l'Enfant y est autre); ensuite parce que la Vierge de Foy n'a été révélée au public qu'en 1609 au plus tôt; enfin parce que s'il faut vraiment rapprocher la Vierge de Chèvremont d'un modèle antérieur, il suffit peut-être de la chercher à Liège même dans l'église Sainte-Croix. On y découvre, en effet, une Vierge à l'Enfant infiniment plus proche de celle qui nous occupe, une Vierge en pierre de sable du milieu du XVe siècle ([35]).

La raison commande de laisser aux spécialistes de la sculpture ce petit problème d'antécédents pour s'attacher plutôt à la datation de la statuette de Chèvremont. C'est un point important qui n'est pas résolu.

Après avoir fait l'objet de datations parfois fantaisistes (on l'a même fait remonter au temps de Notger), la Vierge a été logiquement rendue au XVIIe siècle. Dans l'étude approfondie qu'il a consacrée au pèlerinage à Chèvremont, le père P. Guérin avance une thèse personnelle: celle d'une statuette apportée par les fidèles dans la chapelle construite par les Jésuites, soit en 1688 au plus tôt ([36]). Pour séduisante qu'elle soit, elle ne me convainc pas. La Vierge de Chèvremont ne montre aucun indice d'une quelconque influence baroque. Elle pourrait donc être plus ancienne.

([34]) J. BRASSINNE, *Note sur une statuette de Notre-Dame de Foy*, dans *Leodium*, 28, 1935, p. 33-35.

([35]) R. DIDIER, *Sculptures mosanes des années 1400-1450*, dans *Clio et son regard. Mélanges d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon*, Liège, 1982, p. 168, fig. 23.

([36]) *Chèvremont. Mille ans d'histoire* [Liège, 1988], p. 26.

Fig. 10 — *Statuettes de Notre-Dame de Chèvremont.*
A gauche: exemplaire conservé au Carmel de Chèvremont.
A droite: la statuette miraculeuse.

Frontale, statique, très classique, elle se rattache bien plus à la sculpture liégeoise du troisième quart du XVIIe siècle qu'à la sculpture delcourienne. On peut la rapprocher, je crois, de la Vierge en argent de Jacques Huberti (1670) ([37]), qui partage avec elle un même parti pris de frontalité (à l'exception de la tête de Marie légèrement tournée vers l'Enfant) et une même attitude (mais en position inversée, l'Enfant étant porté sur le côté gauche).

Par sa position (poids du corps porté sur la droite, jambe gauche légèrement fléchie) et l'économie générale du drapé, elle supporte une confrontation (prudente étant donné la différence d'échelle, de matériau et de technique) avec la Vierge à l'Enfant attribuée à Robert Henrard (1659) de la cathédrale Saint-Paul ([38]). Détail intéressant : dans les deux œuvres, l'Enfant pose la main gauche sur le sein droit de la Vierge, geste qui se répète de façon identique dans le groupe de la Vierge Noire de Notre-Dame-des-Récollets de Verviers attribué au même sculpteur ([39]). Quand aux plis en V du vêtement sur le bas-ventre de Marie, on les retrouve sur la sainte Hélène attribuée elle aussi à Robert Henrard (1662 au plus tôt) et conservée dans l'église Sainte-Croix de Liège ([40]).

Une hypothèse différente de celle émise par P. Guérin est à envisager. La statuette de Chèvremont ne se confond-elle pas avec celle que, jadis, devait abriter le premier oratoire installé par les Jésuites ([41])? Celle qui provoqua entre 1678 et 1686 l'afflux de fidèles de plus en plus nombreux, si nombreux qu'il devint nécessaire de construire une chapelle digne de ce nom? En toute logique, l'objet d'une si grande dévotion populaire a dû être précieusement conservé et installé dans le nouveau sanctuaire de 1688.

Le rapprochement avec les œuvres attribuées à Robert Henrard ramène au problème de l'existence, dès la deuxième moitié du XVIIe siècle, d'un atelier de sculpture spécialisé dans la production de ter-

---

([37]) COLMAN, *o. c.*, 1, p. 154, 220 n° 281 et 2, fig. 208.
([38]) B. LHOIST-COLMAN et P. COLMAN, *Les sculpteurs Robert Henrard (1617-1676) et Guillaume Cocquelé († 1686)*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, 92, 1980, p. 119-120 et fig. 1.
([39]) *Ibidem*, p. 138 et fig. 12.
([40]) *Ibidem*, p. 127-136 et fig. 10.
([41]) C'était déjà l'opinion de J. Brassinne à propos de la statuette en terre cuite qu'il jugeait plus ancienne que la Vierge de bois (*Les Jésuites anglais de Liège...*, p. 67).

Fig. 11 — *Musée de la Vie Wallonne à Liège. Statuette de la Vierge dite de Chèvremont* (inv. 3598).

res cuites, à la Chartreuse de Liège. Une longue tradition fait de la Vierge de Chèvremont un produit de la Chartreuse. Il n'est pas impossible que cet atelier ait été créé sous l'impulsion du frère Henrard. C'est une hypothèse qui a déjà été émise ([42]). A verser à ce dossier, le fait que les Vierges en terre cuite de Gérard-Dieudonné Kinable (1746-1824), certes mises au goût du XVIIIe siècle, conservent la même allure générale et la même façon de tenir l'Enfant qui garde la menotte gauche posée sur le sein de Marie ([43]).

Modeste dans ses proportions et dans son ameublement, la chapelle de Chèvremont a été et restera un sujet d'étude pour les historiens de Liège. Beaucoup ont essayé et essaieront d'y apporter leur contribution. La mienne est bien petite, amenant plus de questions que de réponses. Mais, peut-être, ce sanctuaire de sommet se livre-t-il seulement à ceux qui ne cherchent pas à comprendre; à ceux qui, depuis des siècles, gravissent la colline magique à la recherche du religieux, des dieux ou de Dieu?

([42]) LHOIST-COLMAN et COLMAN, *o. c.*, p. 106.

([43]) Catalogue de l'exposition *Art ancien dans le patrimoine privé liégeois* [Liège, 1973], p. 65 n° 96; catalogue de l'exposition *Neuf cents ans de vie autour de Saint-Remacle-au-Pont*, Liège, 1979, p. 63-66; catalogue de l'exposition *Le siècle des Lumières...*, p. 250-251 n° 579; vente 1988 à l'Hôtel des ventes mosan de Liège.

THE ENGLISH JESUITS AT LIÈGE AND CHÈVREMONT

by Geoffrey HOLT S. J.

The date 1614 marks the beginning of the English Jesuit College at Liège. Most of the land occupied by the house and gardens was bought by Fr John Gerard in the October of that year and the buildings were erected with money furnished by English Catholics. We are told that the purchase price — 1000 florins plus a rent of 150 florins redeemable in fifteen or twenty years — was provided by William Brown, a Jesuit laybrother, Sir William Stanley, Sir George Talbot (later Earl of Shrewsbury) and other benefactors. In the early years the novitiate of the English Jesuits was here at Liège but in 1625 it was transferred to Watten near Saint-Omer and from that date until the suppression of the Society of Jesus in 1773 Liège College was the house of higher studies — theology and philosophy — of the English Jesuits. Because of persecution it was not possible to establish such a house in England ([1]).

It was George Talbot who is thought to have persuaded Maximilian I, Elector of Bavaria, to endow the college in 1626 with an annual income of 12,000 florins which was paid more or less regularly until 1773; in consequence the college was often known as the Anglo-Bavarian College. Other revenue for the support of the house came from two vineyards in Rome which had been given in the early seventeenth century by benefactors. Just as the Bavarian endowment lapsed in 1773 so too the Roman revenue was lost and was never recovered despite many efforts. The figures that survive show that particularly in time of war — such as those of the Spanish and Austrian Successions — the income from Bavaria either failed altogether or was much

---

([1]) For the early history of the college at Liège, see H. FOLEY, *Records of the English Province of the Society of Jesus*, vol.7 part I, London, 1882, p. XLVII and J. BRASSINNE, *Les Jésuites anglais de Liège et leur orfèvrerie*, Liège, 1948. My thanks are due to Fr F. J. Turner S. J., Librarian and Archivist at Stonyhurst College for making it such a pleasure for me to work in the archives there, to M. Jean Sohier for his kindness in providing me with maps and to Père Pierre Guérin for sending me a copy of *Cercle historique de Fléron*.

reduced. The correspondence between Fr Lewis Sabran, rector of the English Jesuit College at Saint-Omer (Saint-Omers College), and Fr Francis Powell, rector of Liège, shows that the latter college was in reduced circumstances financially because of the difficulties experienced by the Bavarian Government between 1713 and 1715; they were «taking up fast money at interest, not to starve» (March 1715) ([2]). Another difficult period came in the 1720s when to make matters worse the yield from the Roman vineyards was affected in some years by frost and cold winds. Letters from 1721 to 1724 describe the college as being in much want owing to the unpunctual payment of the Bavarian pension. 'I am very sorry' wrote the Jesuit rector of the English College at Rome 'that the Liège business goes so ill at Munich... I fear there will be little hopes of any remedy... especially now on account of the expenses... on the marriage of the Electoral Prince'. It was proposed to ask the Pope, and James Edward Stuart then living in exile in Rome, to intercede with the Elector ([3]). An English Jesuit, Thomas Eberson, on his way from Rome to Liège with a letter of support from the Pope, travelled via Münich and met with some success there, but in 1727 the Jesuit General was offering places in Germany for students at Liège so the financial crisis was clearly not over. Some years later, in the 1740s as the Bavarian pension was not paid after 1741 the number of Jesuit students at Liège had to be reduced, many being received in other countries by the charity of their religious brethren and were thus enabled to continue their studies for the priesthood. So the number in the community in the college fell very considerably during the 1740s to little more than twenty whereas normally in the seventeenth and early eighteenth centuries the total of professorial staff, students and laybrothers would be between sixty and seventy ([4]). Again in 1767 there was anxiety: 'We are in great pain about how our petition will be received at Munich: tis a business of above 600 guineas...' ([5]).

([2]) The Letter Book of Lewis Sabran S. J., October 1713-1715 (Catholic Record Society 1971) pp. 37-38, 158, 201, 232, 241.

([3]) Liège Procurator's Correspondence 1682-1739 (Letters between the rector of the English College in Rome and Liège College) in the Jesuit province archives, between n° 105 and 184; the spelling has been modernized and abbreviations have been expanded. Manuscripts referred to in the notes are in the Jesuit province archives unless it is stated otherwise.

([4]) Province Catalogues in the Province Archives.

([5]) English Province Correspondence (in the province archives) f. 72 - from an unknown letter writer at Liège to a correspondent in England, January 6th 1767.

Despite these problems the Anglo-Bavarian College continued to train Jesuits for the mission in England and Wales and also for the mission in the colony of Maryland in America which was the responsibility of the English province. There was even some rebuilding in these difficult times. Over the years it seems that the house Fr Gerard knew had been altered and added to and this process continued (6). Some building accounts of 1723 show that St Joseph's, a building on the topmost terrace in the garden behind the college used for isolation purposes in time of epidemics and on the roof of which there was an observatory, was reconstructed, and a few years later, between 1729 and 1731 a new Juniorate or house for the younger Jesuit students was built, their older quarters being demolished (7).

Not as much evidence as one would like has survived to throw light on the relations between the college and the city and the prince-bishopric of Liège. There were naturally the business dealings with local trades people as the college accounts show. Some young men from the city were admitted to the Jesuit philosophy lectures but this led to difficulties with the University at Louvain which had the monopoly of higher education in the Low Countries, with the result that such students had to obtain leave from the prince-bishop's council to attend the Jesuit lectures (8). At the end of the XVIIth century fears about the growth of Jansenism led the prince-bishop, Joseph-Clément of Bavaria, despite some opposition, to ask for Jesuit professors of theology to assist in the teaching in his episcopal seminary. Frs Sabran, Stephens, Parker, Turville and Gooden performed this service from 1699 until the death of Joseph-Clément in 1723. Frs Sabran and Stephens also held the office of president of the seminary (9).

It has been mentioned above how much the college owed to the munificence of the Electors of Bavaria and their generosity and interest led to the production of the book 'Florus Anglo-Bavaricus Serenissimo Principi Maximiliano Emmanueli Duci Bavariae & Mariae

(6) J. BRASSINNE, *op. cit.*, pp. 29 and ff.
(7) Liège Procurator's Correspondence n° 167; Stonyhurst Mss C. III. 14 (Liège Accounts).
(8) J. BRASSINNE, *op. cit.*, p. 13-14.
(9) Index to the *Letter Book of Lewis Sabran*.

Antoniae Leopoldi Caesaris Filiae, Auspicato Nuptiarum foedere conjunctis inscriptus' published at Liège and printed by William Henry Streel in 1685 and dedicated to the Elector and his wife by *Collegii Vestri Leodiensis Alumni*. An account was given in this book of the history of the college since 1614 and of the virtues which the Elector Maximilian had hoped would flourish there. The writers described the course of studies — Theology, Scripture, the sacred languages, Philosophy, Mathemathics, Geography and Astronomy; it was claimed that the studies differed little from the work of the Royal Society which had been recently founded in London by Charles II. The Elector and his wife were told of the virtues and learning of members of the college staff and of those Jesuits, former members of the college, who had died victims of charity and of those who had been put to death or had died in prison in England and Wales in the first half of the seventeenth century — Thomas Holland (now beatified), Richard Bradley, Ralph Corby (now beatified), Henry Morse (now canonized) and Peter Wright (now beatified). In the second part of the book the story was taken further: to the Oates plot of 1678 and the following year and to those Jesuits who died as the result of Oates's perjury — William Ireland (now beatified), Thomas Whitbread (now beatified), William Waring (now beatified), John Fenwick (now beatified), John Gavan (now beatified), Anthony Turner (now beatified), Philip Evans (now canonized) and David Lewis (now canonized). Others died in prison or of their sufferings, among them Edward Mico, Thomas Downes and Francis Nevill (all now Venerable) and Ignatius Price, Thomas Jenison, Richard Lacy and Francis Bruning. Many of these Jesuits would have studied for the priesthood at the college at Liège and others had been members of the teaching staff ([10]).

A return to their native country for a break in their studies or for an annual vacation was of course rarely if ever possible for the English Jesuit students at Liège as for so many others and it was for this reason that a house for relaxation and rest in the country and not too far away which could be used in the summer months was desirable. Such a house and also the short period of a few weeks that the college community was in residence there was known as the «villa».

([10]) The names given are those by which they were usually known; the real names were sometimes different.

There is some evidence that as early as the 1650s Liège College had rented or owned a villa house. This appears to have been at Wersisey (or Warfusey or Werfisey) in 1656 and at Hallarde in 1658 and 1659; these may have been only temporary arrangements ([11]). At the same time, the Jesuit general, Fr Goswin Nickel, was writing from Rome to Joseph Simons (whose real name was Emmanuel Lobb) and John Clark, rectors of the college, and to other members of the community and also to Richard Barton, the provincial, about a «villa suburbana» ([12]). In 1654 the General had no objection to such a house being bought if the state of the college finances would allow it, as he wrote to Joseph Simons. In the following year the latter's successor, John Clark, had second thoughts about the suitability of what had been acquired and the general wrote agreeing that the property that had been bought could be sold and another purchased. It would seem that a site was obtained and much correspondence followed about building a «domus suburbana» on it; the question of cost was important and the general thought it a bad time for building, and as there were different opinions, in the community at Liège there would have, he wrote, to be a delay while he obtained the views of the provincial, Fr Barton. He asked the latter to examine the matter carefully.

More than ten years later, in February 1669, the matter of the «domus suburbana» or «recreationis» was still the subject of correspondence with the general, Fr John Paul Oliva, as may be seen from a letter to John Clark who was once again rector of the college at Liège. Whether any decision was taken at this time is not clear but it may be significant that the college was renting a house, Hollenda, near to St-Séverin from the abbot of St-Lambert in the years 1672-1674 and that it was restored to the abbot in the latter year ([13]). In 1675, the process of acquiring a permanent country house for Liège College advanced as in that year the general, in writing to the then rector, Thomas Clifford, made reference to the fact that a certain *comes* (earl) was living in the college. This was almost certainly Roger Palmer,

([11]) Stonyhurst Mss C. V. 14 (Liège Household Accounts 1656-1660).

([12]) The letters from the general that are referred to here are in Epistolae Generalium (Angliae) 1642-1698 I and II.

([13]) Stonyhurst Mss. C. III. 5 (Liège Accounts 1673...) f. 26v.

Earl of Castlemaine, the deserted husband of the king's mistress Barbara Villiers created Duchess of Cleveland. He went abroad and travelled about 1662 and is said to have frequently resided at the college at Liège from 1672 if not earlier ([14]). It is recorded that he contributed with generosity to the cost of celebrations at Liège in honour of the canonization of St Francis Borgia in 1671 and that in 1674 he set up and adorned a new crib at the college which attracted much attention from the people ([15]). Then in February 1677 the general mentioned in a letter to Fr Clifford Lord Castlemaine's wish to give money in connection with the purchase of a villa house ([16]). What happened next is described in a note in some accounts of Liège Collège beginning in 1673. The entry is headed 'Villa of Magis near Chèvremont Anno Dni 1678 die 6 Aprilis' and continues 'We bought by proclamation... of the widow to John Magis... a Villa or Farm near Chèvremont in the parish of Chenay comonly called Massure above Vaux containing in all about 2 akers of land. Nota two rods before the great gate, bought of the Commons by Magis belong also unto it for the yearly Rent of 176 Dalers to be payd yearly at St Andrew's day'. The price paid was 4,400 florins of Brabant or 1,100 patacons. Thus a property near Chèvremont was acquired (the college procurator or agent being Fr Michael Kinsman) and, as has always been believed, through the generosity of Lord Castelmaine ([17]).

At this point something more may be added about Lord Castlemaine's life ([18]). In the autumn of 1677 he returned to England and in October 1678 was denounced by Titus Oates who accused him among other things of being a Jesuit. He was arrested and sent to the Tower of London. In June 1680 he was tried and acquitted. He then crossed to France and retired for a time to the novitiate of the English Jesuits at Watten near Saint-Omer ([19]). Soon after the acces-

([14]) H. CHADWICK, *St-Omers to Stonyhurst*, London, 1962, p. 205.

([15]) Annual letters (Angliae) 1671 and 1674 in the Roman Archives S. J.

([16]) Epistolae Generalium 1659-1681, f. 375.

([17]) Stonyhurst Mss C. III. 5 (Liège Accounts 1673...) f. 26 v. 27. According to Chadwick, *op. cit.*, p. 361, the price was 4,400 florins of Brabant or 1,100 patacons - referring to Liège Archives de l'Etat, Jésuites Anglais, pp. 288, 318-319. The distance of Chèvremont from Liège has been given as two leagues, about five miles or an hour and a half's walk.

([18]) See the *Dictionary of National Biography*.

([19]) Louvain Municipal Archives, Carton 4318. Anthony Lucas from Watten to John Warner. December 18th 1680.

sion of James II he was sent as ambassador to Rome but with the coming of the Revolution of 1688, he was again imprisoned more than once and afterwards lived abroad — his name occurring fairly frequently between 1695 and 1702 in the accounts of St-Omers College ([20]). He died at his house in Wales in 1705. The *Dictionary of National Biography* describes him as «a loyal and devout Catholic, an accomplished linguist and mathematician and inventor of a globe described in a pamphlet published by him in 1679 entitled 'The English Globe: being a static and immobile one performing what ordinary globes do and much more'. He was the author of books — among them works defending Catholics and himself from the charges made against them at the time of the Oates plot.

Among the victims of the plot were the Jesuits who were executed or died as the result of the persecution or of their sufferings. Although they were educated for the priesthood at the college at Liège, most of them can never have visited the newly acquired villa house at Chèvremont — the only possible exceptions being Fr Thomas Whitbread, then provincial, who was at Liège in the summer of 1678 and Fr Edward Mico, his assistant, who may have accompanied him on his visitation of the English Jesuit houses in France and Belgium.

The villa at Chèvremont and its situation have been learnedly described in *Les Jésuites anglais à Liège et Chèvremont et leur orfèvrerie* by Joseph Brassinne (Liège, 1948) ([21]). The description may be briefly summarized here. The Chèvremont property lies in the Communes of Vaux-sous-Chèvremont at La Heid du Loup. The house of residence and a farm house face one another across the road which branches off to the left from the road Vaux-sous-Chèvremont to Fléron. The date 1652 and the Jesuit monogram are on the headstone of the well serving the residence; the date 1688 and the Jesuit monogram are over the front door of the farm house. (The significance of these dates must remain doubtful and the object of speculation though various solutions have been proposed). At some distance the Jesuits built a shrine to shelter a statue of our Lady and as pilgrims came obtained permission from the prince-bishop to build

([20]) Archives du Royaume à Bruxelles, Archives Jésuitiques, Prov. Gallo-Belgique, n° 26.
([21]) *op. cit.*, p. 47 ff.

a chapel in which to place the statue ([22]). A pentagonal chapel was built and in it was set up the date 1688 and the inscription *Sancta Maria ora pro Anglia*. Ten years later the chapel had to be enlarged by the addition of a small rectangular building. In the chapel in four recesses or niches were placed statues of St-Ignatius Loyola, St-Francis Xavier, St-Hubert the patron of Liège and St-Eloi the protector of nailsmiths of whom there were many in the district ([23]). Behind the residence there was another chapel — a private one — for the Jesuits. So much for the description of Chèvremont. What do the available documents relate about its history from 1678?

The Liège College accounts have been preserved for 1678-1684 and during these years there are many entries concerning the villa and villa house — payments for work in the garden, for thatching and slating, for the conveyance between the college and the villa house of goods of various kinds, for the hiring of a boat and the services of the boatman, for mowing the meadow, for carpentry work, for a horse for the rector to ride on, for ploughing and sowing and, during the summer months when the house would be inhabited, the delivery of food-butter, eggs, turkeys, chickens, fish, bacon. It is clear from these accounts that the Liège community went in separate groups for their country holiday between early July and late September ([24]).

The villa house is mentioned once or twice in letters of about this date. Fr John Warner, then rector of the college at Liège, refers to it in a letter to Fr Whitbread, the provincial, in March 1678, a month before the purchase was made, and the same priest in the following year, now vice-provincial because of Fr Whitbread's imprisonment in England, wrote to Liège about the villa; it was to be in the best possible manner without extraordinary expenses. They were «to supply with mirth what (is) want(ing) in food» ([25]).

([22]) Père Guérin shows in a most interesting article in *Cercle historique de Fléron*, septembre 1987, p. 99 that Mathieu Massart granted the land for the chapel to Francis Sanders, vice-rector of Liège College, on May 20th 1687. Massart's wife was Marie, daughter of Jacques Levêque to whom the land had been assigned in 1660.

([23]) The statue of St Ignatius Loyola was presented to Stonyhurst College in 1902.

([24]) Stonyhurst Mss D. I.9. (Liège Accounts 1678-1684).

([25]) The Letter Book of Fr John Warner in the Cambridge University Library, Ms. Li. 1. 19, ff. 2. 79.

In 1693 and for a few years afterwards statements of the income and expenditure of the college show that in addition to the Bavarian pension and the income from the Roman vineyards a small sum (fourteen Roman scuta) was received from the « villa suburbana collegii »; in one year there was added the rent of « the farm in Chaumont » — two Roman scuta. This suggests that not only was the farm at Chèvremont let but the garden at the villa house or its produce brought in a small revenue ([26]). By the middle of the eighteenth century another minor sum was being noted in the college accounts as being received twice a year 'ex sacello Caprimontano'. There are signs that this may have been interest on money spent on the chapel — perhaps a loan for the extension built in the 1690s. This continued to be entered at least until the suppression of the Jesuits in 1773 ([27]).

From early in the eighteenth century there has been preserved a chalice which was made at Liège and was in possession of the Jesuits and probably presented to them. It bears the inscription *Sacello S. Mariae Caprimontano Patrum Anglorum Societatis Jesu Leody* and the arms of the reigning prince-bishop, Joseph Clément of Bavaria. The initials of the silver-smith G. D. indicate Gerard de Beche, le fils, or, as some think possible, Gérard Denoël or Godefroid Dejoze. The date is considered to be 1716-1717 ([28]).

An interesting document of this time has happily survived. It reads: John Earl of Marlborough... Captain General of all Her Majesty's Land-Forces, and commanding in Chief the Confederate Army &c To all Lieutenants General, Colonels, Captains and other Officers... Greeting. Whereas I have taken and do hereby take into my protection and Safeguard the Cloister of Jesuits in the city of Liège with the Outhouses, Goods, Gardens, Grain, Cattle and all the Appendencies and Dependencies thereunto belonging. I do hereby will and require you... not to quarter or lodge... any of the Troops or Companies under your Command within the said Cloister its Appendencies and Dependencies without my express Orders and Directions, but that on the contrary you free and exempt the same from all wrongs and in-

([26]) Catalogi Provinciae Angliae 1693, 1696, 1700, 1705.
([27]) Stonyhurst Mss. D. I.7 (Liège Accounts Monthly 1758-1773).
([28]) J. BRASSINNE, *op. cit.*, p. 60.

juries whatsoever, and uphold the Inhabitants thereof to the full and quiet enjoyment of the premisses upon pain of being punished as Violators of my Safeguards and Orders. Given at the Camp at Sutendal this eleventh day of October 1702. Signed Marlborough ([29]). Perhaps the Chèvremont property was included among the Appendencies and Dependencies.

Regretfully it is not possible to say that in what remains of the correspondence between Jesuits in the eighteenth century Chèvremont villa house or chapel is much mentioned. In fact it has been found only once before 1773 and that was in September 1724 when the Jesuit rector of the English College in Rome, Fr Levinius Brown, remarked casually in a letter to Fr Thomas Eberson, the rector at Liège, « I hope all your familly (i.e. community) are in good health — some, I suppose, at the villa » ([30]). And yet, according to custom, the members of the college, old and young, were taking their turn year by year to visit Chèvremont for a summer holiday. Thus in August 1769 the *juniores* (younger members, presumably those studying philosophy) went on August 17th and returned to Liège on the 28th when the *veterani* (students of theology) took their place for ten days at the end of which the professorial staff began their holiday. It was the same in 1770, 1771, 1772. In 1773 the theology and the philosophy students went together in August (about twenty-four in all) to be followed by the professors who meeting them on their journey back to Liège told them that the news had arrived of the promulgation that August of the Brief of Suppression of the Society of Jesus by Pope Clement XIV ([31]).

By this Brief — *Dominus ac Redemptor* — the Society of Jesus ceased to exist as a religious order and the property became the property of the state wherever it happened to be. The prince-bishop of Liège, Francis Charles de Velbruck, restored the college to the former Jesuits and with it the estate at Chèvremont ([32]). He wished the col-

([29]) Stonyhurst Archives. I am very grateful to Fr F. J. Turner for providing me with a copy of this document. In the Roman Archives S. J., Anglia 35, ff. 329, 603 there is evidence that members of the Liège College community gave help to the soldiers during the siege of Namur in 1695 and in later campaigns in the Netherlands.

([30]) Liège Procurator's Correspondence n° 210.

([31]) Stonyhurst Mss. B. I. 8 (Liège Daybook 1767-1775); CHADWICK, *op. cit.*, p. 358.

([32]) Stonyhurst Mss. A. IV. 32 (Notices on the Reestablishment of the English Province S. J. by Fr Charles Brooke) pp. 3-4.

lege to be «an establishment for the education of youth upon a plan that embraced every branch of science and polite literature» ([33]). The college became the English Academy and was the direct successor or continuation of the English Jesuit College at Bruges (1762-1773) in the Austrian Netherlands, which was in turn the direct successor or continuation of the English Jesuit College at Saint-Omer (1593-1762). The Academy was a school and also a seminary for the training of priests for the mission in England and Wales or in Maryland, and Chèvremont was the country house for the establishment — director, professors, masters, students and boys. In 1778 Pope Pius VI by the Brief *Catholici Praesules* ratified Mgr de Velbruck 's action ([34]).

Once again financial records — this time of the Academy — provide some information about Chèvremont and the use of it during the next twenty years. The boatman was still required as was the carter. Henry Harnal supplied a horse. The services of Simon de Geer were much in demand, the accounts suggesting that he was caretaker in general charge of the house and garden and saw to the provision of supplies and to repairs etc. ([35]). Entries in a diary reveal that the house was used much as it had been in the days before 1773 as a place of relaxation for the masters, but it is clear that it was also useful as a place in which the boys of the Academy, especially the senior ones and those who had done well in examinations might be given a holiday. It is possible that all the boys (they did not go home for vacations in those days) spent a rather longer time there during the summer ([36]).

A little more detail can be added to illustrate the story of those years. Just as from the eighteenth century only one letter appears to have survived which mentions Chèvremont so at this time another priest (an ex-Jesuit) John Thorpe wrote from Rome to the director of the Academy, Fr William Strickland, offering to send some pictures «to put on the walls of Chèvremont house» ([37]). Fr Thorpe sent many

([33]) Stonyhurst Mss. A. III. 22 (A short Account of the Chief Events that took place before and during the emigration of the English College or Academy from Liège to Stonyhurst A. D. 1794 by Fr. John Laurenson).

([34]) Stonyhurst Mss. 'The Reestablishment of the English Province of the Society of Jesus' by Fr Thomas GLOVER, pp. 6-10.

([35]) Stonyhurst Mss. D. I. 6 (Liège Academy Accounts 1776-1794).

([36]) Stonyhurst Mss. B. I. 7, (Liège and the Stonyhurst Daybook 1778-1805).

([37]) J. THORPE, *Miscellaneous Letters f. 190v, August 9th 1788.*

interesting presents to the Academy at Liège and some of them survive to this day but it cannot be said with certainty that any views of Rome decorated the walls of Chèvremont house.

In 1785 a matter was under discussion which would surely have affected Chèvremont. Letters make it clear that towards the end of that year it was thought that financial difficulties at the Academy would make it desirable to move the establishment into the Austrian Netherlands. Two letters explain — Charles Plowden (an ex-Jesuit) writing from Lulworth Castle, Dorset to his brother Robert (another ex-Jesuit) '... The transmigration of Liège into Flanders is yet in negotiation. Gov(ermen)t of Bruxelles agrees to terms required viz. 800 louis per annum in land, a house properly accommodated and that civil gov(ernmen)t shall not meddle with the interior management of the establishment. Mr Ch(arles) Wright (the Academy procurator or bursar) opposes it and advises fresh attemps to be made for the recovery of the Roman revenues of the Acad(em)y...» ([38]). The second letter is to Charles Plowden from the ex-Jesuit Edward John Baptist Newton stationed at Coldham in Suffolk — «... I admire Mr Strickland's (the director of the Academy) policy in breaking with those of Bruxelles for a settlement in Brabant. They are jealous of all strangers and like the English less than any ...» ([39]). For whatever reason or reasons the plan was not proceeded with.

Fr Charles Wright's name appears in a document of about this time which is concerned with Chèvremont. He had leased in July 1787 from the Commune of Vaux-sous-Chèvremont at a rent of ten sous for each verge 'onze verges et un quart' of uncultivated land which he had had cleared. He sought the confirmation and approval of the prince-bishop. The burgomaster, Pierre Guillaume Closon, and the assessors had agreed and the former had signed the lease as had J.J. Chession prêtre, Savais Rener, François-Joseph Grisard, Michel Rener, Simon Le Gros and Vincent Hubert. The document had been drawn up by the notary André Woos of Liège in the country house of the Academy at La Haie du Loup in the parish of Chênée. Confirmation of the

([38]) Plowden Letters f. 131v. November 9th 1785.
([39]) Letters 1773-1804 f. 85, November 20th 1785.

lease was duly granted on May 22nd 1789 but 'toutes minnes de houille et charbons et de tous autr(es) (mi)néraux quelconques' were reserved ([40]).

An alarming incident occurred at Chèvremont house in 1790 in consequence of 'patriots' influenced by French revolutionary ideas securing control of the city of Liège in 1789. The story of what happened may be told in the words of John Laurenson whose account of these years has been mentioned before. 'Early in the Morning of Whitsunday... our country house near Chèvremont (where as many of us as could be spared from the college were as usual enjoying a few days relaxation) was suddenly beset by a lawless, drunken herd of cloutiers (nail makers) from the village of Vaux. They ... insisted upon being instantly admitted and threatened upon our refusal to force an entrance. Although extremely alarmed... we were not disposed to let them in if we could possibly prevent it, and some of us were so inconsiderate as to advise the opposing of force to force though we had no better weapons of defence than the kitchen utensils and a few empty bottles. We continued to deliberate what measures to adopt and were so long coming to a decision that, Fabius like, we saved ourselves and our cellar by our cunctation: for the assailants tired of waiting gave up the siege, contenting themselves with having fired a gun or two to frighten us into a surrender, and with injuring some panels of the gate at their departure. Probably a few pieces of money transmitted through the wicket of the gate with some soothing and conciliatory speeches had more weight in hastening the departure of these untimely visitors...' ([41]).

In 1792 the French Revolutionary armies entered Liège but retired after a few months. Little more than a year later they again invaded Belgium and in July 1794 the Liège Academy departed for England and Stonyhurst.

A French ex-Jesuit, Père Nicolas, who had lived at the Academy for some years remained in Liège in charge of its affairs until his death in 1824. Because of the difficulties they experienced in England some

([40]) Archives de l'Etat à Liège, Chambre des Finances 1785-1794, 142. In places the edges of the transcript are worn.

([41]) John Laurenson's short Account see note 33.

years elapsed after their arrival at Stonyhurst before the authorities and staff of the college abandoned the idea of returning to Liège should happier and more settled times come. Meanwhile the property and the goods that they had left behind in their hurried departure had to be safeguarded; bills had to be paid; some of these matters Père Nicolas was able to see to but it was thought prudent that one of the Stonyhurst community, Fr Thomas Barrow, who seems to have remained in Liège when the others left should report on the situation. In March 1797 he visited Chèvremont and later wrote: 'At Chèvremont everything is safe except a few napkins and tablecloths and old gowns... some thief found them and carried them off... I went to the cellar and every room... nothing is damaged, chairs, tables &c are safe... The wine is good... I walked too in your little vineyard which was in bad plight... the grapes having been all seized by the canaille as public property... The coal pits I have given over to Mr Allan... one was stopped by water but great profits are expected when the waters are removed; the other goes on... the gains are not great as they have been at the expense of sinking a new pit... At Chèvremont are 2 mattresses and blankets, 4 pillows, 2 pairs of sheets, 2 or 3 tablecloths'. The next month he wrote again: « The vineyard has produced nothing... money is wanted to finish the watercourse and nobody will lend it on any terms... » ([42]).

After a visit to England which began in 1798, Fr Barrow set off again for Liège in 1802 and spent the next twelve years attempting to recover possession of the Academy and of the Chèvremont property and to send to Stonyhurst books, church plate, etc. that had been left behind in 1794. Hopes were high that the Concordat between the Holy See and Napoleon would simplify matters: « If this be true you may expect to recover your college at Liège and your little vineyard at Chèvremont » wrote Nicolas Sewall, an ex-Jesuit, to Charles Wright in April 1801 ([43]). But soon after his arrival Thomas Barrow reported to Stonyhurst that the vineyard at Chèvremont had been cut down to strengthen the roots. Later he added that the Chèvremont property had been let to the nephew of the Curé d'Alleur who

([42]) Stonyhurst Mss. C. II. 4c (Thomas Barrow's Letters) n° 25 and 26. Both letters were to Fr C. Wright, procurator or bursar at Stonyhurst. The Liège Academy and Fr C. Wright personally had invested in coal pits near Chèvremont.

([43]) Letters 1773-1804 f. 244.

wished to buy it. Apparently someone thought at this time that Fr Barrow was considering setting up a chapel of Our Lady like that at Chèvremont on Longridge Fell near Stonyhurst ([44]).

In September 1804 Thomas Barrow had expected to have the Academy and the Chèvremont property soon but it was not until February 1814 that he succeeded. He died in June of that year and in almost his last letter, dated April 19th, he reported that Chèvremont house was now in need of repairs ([45]).

After the end of the Napoleonic wars in 1815 it was possible to come to practical decisions about the future of the Academy in Liège and the country house and farm at Chèvremont. Despite the advice of Bishop John Milner, one of the vicars-apostolic in England to «think no more of Liège», the community at Stonyhurst, now since 1814 restored Jesuits, had not given up hope of recovering their property perhaps with a view to selling it or in the belief that they might wish one day to start another school at Liège ([46]). In 1815 a friend, Thomas Clifford, who had crossed the Channel was asked to report and did so by letters over a period of months.

'I found the house at Chèvremont in a very ruinous condition... the side particularly towards the garden... the ground floor is quite mouldering away... and the roof is not in a good state. The chapel is falling in; crevasses in the farm walls are numerous... scarce any locks or keys to the doors... iron and such articles are frequently stolen, the gutters are not good and the water has very essentially endamaged the walls. The trees before the house which are grown to an enormous size make it very damp... by cutting them down and selling the greater part of the reparations would be paid and the house much benefit...' (September 1815).

'It is now too late to do anything at Chèvremont: if you continue to approve the idea of cutting down the lime trees that can be done in winter...' (November 1815).

([44]) Stonyhurst Mss. C. II. 4c (Thomas Barrow's Letters) n° 44, 73, 80, 90 July 30th 1802. February 22nd 1805, August 16th 1806.

([45]) Articles about Fr Barrow's expeditions to the Continent were published in *The Stonyhurst Magazine*, vol. 34 and 35.

([46]) Letters of Bishop Milner II, n° 89, November 3rd 1815 to Joseph Cross.

'The whole farm at Chèvremont must be thatched and have wooden gutters made, tin pipes also; Mr Barrow had the former ones taken away to have them mended but they have never been replaced which indeed has been the chief cause of the ruin of the building... next spring a thorough repair must be made if you wish to keep the house from falling...' (January 1816).

'The men only got to work at Easter, neither straw nor carts were to be had last autumn owing to the exactions of the foreign troops...' (May 1816).

'Chèvremont is thatched, new slated where necessary... the masson saying there was no risk as to the walls, the water being now turned off, and that a great part must be pulled down to repair them, we have deferred that work...' (July 1816) ([47]).

In the following year, 1817, reports were received by Charles Wright from another friend, Edward Grainger, who wrote that John Siret acknowledged a debt of 264 florins for 24 years rent at 11 florins; it seems possible that this referred to Chèvremont. In a letter of July 3rd 1817 he gave some more news: « The farmer's name at Chèvremont is André Toussaint: he was formerly ser(van)t in your house. Your building there is not as bad as I heard; the roof and flooring in good repair, doors wanting, and windows require much repair: the thatched part is much out of repair and the chapel. A Dominican and a monk say mass almost every day at the chapel on the hill which is still much frequented... » ([48]).

Fr Edward Scott, a Jesuit, was the next visitor to send back news. He was at Liège to try to recover books that Fr Barrow had collected. He wrote in 1818: « I found Chèvremont in sufficient repair to keep out the wet. The vineyard is about to be sold by mayor of the Commune. I shall put in a *caveat*... I think you should sell a property so unproductive to yourself... ». (This remark makes it possible to believe that the vineyard had been planted on the « onze verges et un quart » of uncultivated land leased from the Commune in 1787 as described

([47]) Stonyhurst Mss. C. IV. 1 (Bruges, Liège, Stonyhurst Letters 1808-1820) n° 41, 44, 47, 56, 57. All to Charles Wright at Stonyhurst.
([48]) Stonyhurst Mss. C. IV. 1 n° 70 and 74. Both to Charles Wright.

above). In June he wrote again: «I have directed... to build up the fallen wall of the garden end of the house and asked a glazier to put new glass in the broken windows...» ([49]). Fr Scott and indeed others had come to favour the idea of sending out a small Jesuit colony to secure possession of the Academy in case it should be needed at a later date ([50]).

The situation changed however in 1824 when Père Nicolas died. It is probable that he had lived for many years in the college at Liège, while the garden there and at Chèvremont had been leased to a M. Delarge who is described as having been formerly the gardener to the community ([51]). On the death of Père Nicolas the Netherlands government took possession of the college and it and the house and farm and land at Chèvremont were offered for sale. Chèvremont was bought by Jean Rener, farmer, of the commune of Vaux-sous-Chèvremont who paid 2,700 florins ([52]). The subsequent history of the college at Liège need not be dealt with at length here. In brief, the sale was not confirmed by the government and the buildings were put to various uses by the state. The Chèvremont property passed into private hands; the house and the farm house still stand but the private chapel of the house has been demolished ([53]).

It has been stated above and it is much to be regretted that there is so little in the surviving Jesuit records about the shrine and chapel of Our Lady which the Jesuits began and which has brought many pilgrims over the years to honour Our Lady and in search of favours. These have continued. In the 1870s a monastery was built and later a church served by Carmelite Fathers to encourage and foster pilgrimages to the shrine of Our Lady of Mercy of Chèvremont which still bears the inscription inside the original pentagonal part of the chapel SANCTA MARIA ORA PRO ANGLIA 1688.

([49]) Stonyhurst Mss. C. IV. 1 n° 82 and 88 to Charles Wright.

([50]) Papers of the College of the Holy Apostles 1775-1840, f. 206. E. Scott to T. Angier, July 16th 1824.

([51]) J. BRASSINNE, *op. cit.*, p. 44; AE/8 (Various Account 1822-1842). Père Nicolas had been supported by a pension paid to him from Stonyhurst.

([52]) 46/9/10/5 (Documents about the sale of Liège and Chèvremont). - J. BRASSINNE, *op. cit.*, p. 51 says Hubert Magnée. Père Nicolas wrote in 1818 that he had arranged for the prompt occupation of the college by a reliable person after his death. Eng. Prov. Correspondence f. 481v.

([53]) J. BRASSINNE, *op. cit.*, pp. 51-53. Subsequently grants were made by the Belgian government for educational purposes in compensation for the loss of the property.

QUELQUES QUESTIONS SUR LE PÈLERINAGE DE CHÈVREMONT

par Pierre GUÉRIN s.j.

Le pèlerinage de Chèvremont fut très tôt très populaire et pourtant il faut attendre un siècle et demi avant de voir paraître des publications à son sujet. La première date de l'époque où la paroisse de Vaux-sous-Chèvremont, récemment créée, en reçoit la responsabilité. Il s'agit d'un manuel de piété, approuvé le 15 juin 1841 par le vicaire général H. J. Jacquemotte et destiné à préserver et à promouvoir le recueillement et la prière des pèlerins. La recherche historique commence à se manifester en 1874, à l'occasion du premier pèlerinage suscité par l'évêque. Elle se poursuit en 1923, lors du couronnement de la statue, approuvé par le pape.

« Chèvremont est un pèlerinage qui marche tout seul, car il est issu tout entier de la piété populaire. » Cette réflexion d'un vicaire du XXe siècle vaut plus encore pour les deux siècles qui précèdent. Mais la foule anonyme qui gravit la colline, parfois pieds nus, en priant, n'a guère laissé de trace écrite. Avant la prise en charge par le clergé, les sources d'information se réduisent à quelques documents ou à de simples allusions éparpillées dans divers fonds d'archives. C'est pourquoi bien des questions restent posées. Le propos de cet article est d'en évoquer quelques-unes et d'apporter quelques éléments de réflexion et de réponse.

L'idée de prier à nouveau la Vierge sur la colline de Chèvremont vient sans doute de Jésuites anglais. Elle n'a rien d'étonnant. Il n'est pas nécessaire, pour l'expliquer, d'imaginer un lien avec le culte du Moyen Age. Ils ont acheté la ferme de la Haie-du-Loup pour procurer à leurs étudiants un lieu de repos et de détente. Le site de Chèvremont, avec ses ruines, son point de vue, son calme champêtre, offre à leurs promenades un but tout naturel. La situation de leur patrie les préoccupe. Plusieurs de leurs confrères sont encore martyrisés en 1679. Leur formation leur a appris à tourner leur cœur vers Notre-Dame et à découvrir son rôle privilégié de médiatrice. On comprend

qu'arrivés au sommet de la colline, ils lui aient confié l'essentiel de leurs soucis. «Sainte-Marie, priez pour l'Angleterre.» Cette prière, simple, émouvante, laissée en latin sous forme d'inscription sur l'autel, suffit à expliquer l'origine de la première chapelle.

L'afflux de la foule semble les surprendre. Il n'est pas attendu et encore moins voulu. La colline cependant n'est plus totalement déserte. Depuis une cinquantaine d'années, elle est essartée et cultivée par quelques habitants de Vaux. Ces fidèles ont aussi des intentions à confier à la Vierge. C'est pour mieux répondre à leur prière que les Anglais demandent la permission de construire une chapelle plus grande et plus solide.

L'octroi du Prince-évêque reprend probablement certains termes de la supplique des Pères. Quand ils précisent que leur petite chapelle est «extrêmement étroite et caduque, faite de pierres mises à la légère et sans mortier» ([1]), ils ne donnent pas de détails superflus, mais cherchent à se justifier en suggérant qu'ils n'ont pas enfreint le règlement du 6 février 1660 qui interdit de bâtir sur les aisemences de Chèvremont sans une permission préalable de la Chambre des Comptes. C'est encore dans un vocabulaire propre aux Jésuites que le document décrit leurs «pieux desseins: augmenter partout le culte divin et travailler à la plus grande gloire de Dieu et de sa très sainte Mère». Mais quel sens donner à la permission du Prince-Évêque? S'agit-il vraiment d'une mission apostolique accordée en approbation à un projet pastoral? L'octroi n'a pas cette nature. Il émane du Prince et de son conseil privé et non pas de l'évêque. Il donne simplement le permis de construire la chapelle sur une aisemence, c'est-à-dire sur un terrain appartenant au Seigneur qu'est le Prince et laissé, moyennant le payement d'un cens, à l'usage de la population. Lorsque de nouvelles chapelles sont érigées à Bouny en 1682 ([2]) et à Romsée en 1750 ([3]), ce sont l'archidiacre du Condroz et le vicaire général qui interviennent au nom de l'évêque, mais contrairement à celle de Chèvremont, elles sont desservies par des vicaires et intégrées dans l'apostolat paroissial.

([1]) A.E.L., conseil privé, n° 128, f° 286 v°.

([2]) P. GUÉRIN S.J., *Les chapelles de Bouny et de Romsée dans la paroisse de Chênée*, dans *Leodium*, t. 59, 1972, pp. 77 à 97.

([3]) *Cercle historique de Fléron*, septembre 1980.

D'autres considérations orientent la réflexion dans le même sens. Les Jésuites anglais sont venus à Liège parce qu'ils sont expulsés de leur pays et dans le seul but de poursuivre leurs études. Leur perspective est de retourner en Angleterre, au Maryland, dans leurs collèges de France ou à d'autres points du globe. S'ils avaient voulu promouvoir le pèlerinagre, ils auraient écrit, soit un récit de miracles et de grâces, soit un recueil de prières et de conseils, comme beaucoup de leurs confrères le font ailleurs. Quand les Jésuites wallons de Liège, par exemple, reçoivent l'administration de la chapelle du Paradis, l'un d'eux, le Père Alard le Roy publie peu après, en 1651, un petit livre destiné à y développer le culte de Notre-Dame de Grâce et leurs élèves, au nombre de mille, viennent y prier, «avec modestie et piété», en rangs, deux par deux, chaque classe derrière son étendard. Les Anglais ont aussi leurs collégiens lorsque leur séminaire est transformé en académie, après la suppression de leur ordre par le pape en 1773. Leurs élèves sont tous pensionnaires; on en compte deux cents en 1783 et trois cents en 1794; les trois quarts sont anglais et irlandais, les autres flamands, hollandais, allemands, espagnols et aussi français, surtout après 1789. Leurs professeurs gardent leur propriété de la Haie-du-Loup; ils y viennent en vacances, mais jamais ils ne semblent avoir amené leurs élèves à Chèvremont. Jusqu'à la fin, ils considèrent le pèlerinage comme l'affaire des pèlerins. Ils y célèbrent la messe le dimanche parce que la chapelle leur appartient. Le curé de Chênée, Mathias Paschal Dresse, s'en offusque d'ailleurs car des ouailles échappent à son ministère paroissial, contrairement aux directives du Concile de Trente.

Les Jésuites ont construit la chapelle, mais ce sont les fidèles qui par leur affluence et leur ferveur ont créé le pèlerinage. Les murs de 1688 sont en briques; ceux ajoutés en 1697, pour la population et peut-être par elle, à la hâte, dès que les malheurs de la guerre de la Ligue d'Augsbourg cessent, sont en pierres, probablement récupérées sur place, parmi les ruines.

La première statue apportée sur la colline est probablement une Vierge à l'enfant. Cette représentation, avec celle de Marie au pied de la croix, s'est progressivement imposée du Moyen Age à l'époque moderne ([4]). C'est d'ailleurs elle qui est reprise dans les deux statues

([4]) *Dictionnaire de spiritualité*, t. 10, 1980, pp. 410 à 482, article «Marie».

curieusement superposées sur le retable de l'autel, à la chapelle de Chèvremont.

Les Jésuites ont-ils amené d'emblée la statuette considérée par le peuple comme miraculeuse? La réponse affirmative expliquerait le succès rapide du pèlerinage. Mais on peut en douter dans la mesure où les deux statues accusent des différences et où une seule est l'objet de la dévotion populaire. D'autre part, si la statue miraculeuse est ajoutée par les fidèles, pourquoi n'a-t-elle pas été placée à l'église de Chênée ou à la chapelle de Grivegnée? Serait-ce pour échapper au contrôle du clergé paroissial ou pour avoir essuyé le refus du curé?

La statue des Anglais s'harmonise bien avec le mobilier daté de 1688. Elle est en bois polychromé, d'une hauteur de 75 centimètres, nichée au centre du retable. Son style appartient à l'école liégeoise. La Vierge porte un sceptre. Elle participe à la royauté de son fils qu'elle offre aux hommes et qui leur tend une main, aujourd'hui mutilée, dans un geste d'accueil. Cette vision s'accorde avec la spiritualité des Jésuites, centrée sur la recherche de la plus grande gloire de Dieu et marquée par la mission apostolique d'établir le règne du Christ dans le monde entier.

Au-dessus de cette statue centrale, un socle supporte la statuette vénérée comme miraculeuse. Elle est en terre cuite beige, polychromée, et mesure un peu plus de 22 centimètres. Le pied de la Vierge écrase un serpent. L'enfant tient un globe dans la main. Ce modèle a servi à la diffusion du culte de l'Immaculée Conception au 17e siècle. Il est alors très répandu dans la région liégeoise et jouit d'une grande vogue dans la piété populaire. La figurine de Chèvremont n'est pas originale. Elle n'est qu'un exemplaire pris parmi beaucoup d'autres. Selon Joseph Brassinne ([5]), elle ressemble à la statuette de Notre-Dame de Foy et s'en inspire. Cette hypothèse ne manque pas de vraisemblance.

Le culte de Notre-Dame de Foy a été rapidement propagé par un Jésuite wallon. Pierre Bouille, né à Dinant, entre au noviciat en 1592. Il prêche avec talent, il est recteur des collèges de Liège et de Dinant et meurt à Valenciennes le 22 décembre 1641. Dès 1620, il publie à

([5]) Joseph BRASSINE, *Les origines de la statuette de Notre-Dame de Chèvremont*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'histoire du Diocèse de Liège*, t. 27, 1936, pp. 81 à 88.

Liège une « Histoire de la descouverte et merveilles de l'image de Notre-Dame de Foy, trouvée dans un chesne, près de la ville de Dinant, Pays de Liège ». Son livre rencontre immédiatement un succès immense. Il est traduit en latin et en flamand. Du vivant de l'auteur, il connaît trois éditions, chaque fois augmentées du récit de nouveaux miracles. La dernière date de 1666 et compte 414 pages. Le style sacrifie au goût de l'époque. On y raconte de nombreuses guérisons attribuées à Notre-Dame de Foy. Ainsi, le 9 juin 1630 à Liège, « un jeune homme estropié de son bras droict et impotent de sa jambe gauche, est guéry soudainement ».

La dévotion de Notre-Dame de Foy inspire encore d'autres livres, par exemple un recueil d'actions de grâces, édité à Liège en 1652, écrit par un auteur resté anonyme sous le nom de « serviteur de Marie ». Il établit un lien entre la statue de Notre-Dame de Foy et le culte de l'Immaculée Conception. La Vierge y reçoit notamment les titres de Reine du ciel, Mère de Miséricorde, refuge des pécheurs. Un exemplaire est conservé à la bibliothèque du Séminaire ; il provient du couvent des Frères Mineurs, mais semble d'abord avoir appartenu au bourgmestre de Liège Etienne Rausin décédé le 7 octobre 1659.

Les deux statues exposées dès 1688 sur le retable de Chèvremont rappellent que la spiritualité des Jésuites et la dévotion populaire qui se sont côtoyées ne sont pas identiques. Dans la vie de saint Ignace comme dans celle de ses disciples, la Mère du Christ tient une place importante. Elle joue essentiellement un rôle de médiation et son culte doit conduire au Christ et à Dieu. On reconnaît aussi, et on le leur a reproché, que leur dévotion mariale fait appel à l'intelligence, à la volonté, à l'action, plutôt qu'à la sensibilité, à l'imagination et à la poésie ([6]). Mais en même temps, et avec raison, on a accusé certains de leurs écrits très répandus au XVIIe siècle d'avoir maintenu le culte marial dans les naïvetés du Moyen Age et de lui avoir donné trop souvent une forme sentimentale et mièvre. Cette contradiction s'explique cependant par le souci de mieux s'adapter et de rester à la portée de la masse des pieux fidèles ([7]). Ne peut-on supposer que c'est ce même esprit d'adaptation, d'accueil, de compréhension, de tolérance,

([6]) E. VILLARET S.J., *Marie et la compagnie de Jésus*, dans *Maria, études* sous la direction de Hubert du Manoir S.J., t. 2, 1952, pp. 935 à 973.

([7]) Joseph DE GUIBERT S.J., *La spiritualité de la compagnie de Jésus, Institutum historicum s. j.*, Rome, 1953.

qui a poussé les Jésuites anglais à ouvrir leur chapelle à la dévotion populaire et à lui permettre de s'y développer librement ? Ils en connaissent sans doute les excès, les dangers et les déviations ; ils savent qu'on y rencontre des formes de superstition ou des restes de magie, mais aussi que cette prière du peuple est authentique, fervente, belle, émouvante, riche d'intuitions profondes et justes. Il faudrait retrouver des échos de leurs prédications pour savoir jusqu'à quel point ils l'ont respectée ou influencée.

Le titre de Notre-Dame de miséricorde a prévalu à Chèvremont. Il n'a pas encore été découvert dans des documents du XVIIIe siècle, sinon sur la représentation iconographique la plus ancienne. Fut-il donné par les Jésuites, par les fidèles, quand et pourquoi ? L'expression la plus fréquente dans la tradition chrétienne est celle de la Mère de miséricorde. Elle est ancienne. Saint Bernard la cite dans le *Salve Regina*. Le théâtre du Moyen Age la popularise et oppose de manière excessive la Mère de miséricorde au Dieu de justice. Son iconographie, inspirée par la dévotion byzantine montre une Vierge au manteau ([8]), mais à Chèvremont elle s'applique à une Vierge à l'enfant.

L'appellation la plus courante dans les écrits de saint Ignace et dans la tradition de la Compagnie de Jésus est Notre-Dame, traduction du latin *Domina nostra* correspondant au *Dominus noster* appliqué au Christ et traduit dans notre liturgie par « Notre Seigneur ».

Le terme de miséricorde qui lui est ajouté à Chèvremont met l'accent, indirectement, sur le péché des hommes. Certes les Jésuites confessent que l'homme est pécheur et qu'il a besoin de la miséricorde divine pour être sauvé, mais ils insistent beaucoup moins sur cet aspect que les Jansénistes, auxquels ils s'opposent et qui sont alors influents à l'Université de Louvain et dans le clergé liégeois. D'autre part, les prédicateurs répètent que les nombreux malheurs qui s'abattent sur les hommes tout au long du XVIIe et du XVIIIe siècle sont une punition de Dieu. Dès lors en invoquant sa miséricorde, les fidèles adressent une prière de demande. Faut-il en conclure qu'à Chèvremont, le terme de la miséricorde accolé à celui de Notre-Dame a une origine populaire ? On est tenté de le penser si c'est d'abord pour obtenir des

([8]) *Dictionnaire de spiritualité*, article « Miséricorde », t. 10, 1980, pp. 1313 à 1328.

faveurs que les pèlerins viennent vénérer la statuette miraculeuse. Mais les ex-voto témoignent aussi d'une prière de reconnaissance et ne faut-il pas supposer que beaucoup, en montant sur la colline ou en priant à la chapelle, en méditant sur les souffrances du Christ et de sa Mère, ont été accessibles aux élans d'un amour encore plus désintéressé?

Le pèlerinage de Chèvremont supplante ou relaie des dévotions et des pratiques antérieures. Une procession, dite au long tour, parcourt le 25 mai de chaque année, à l'occasion de la fête de saint Urbain, l'immense territoire de la paroisse de Chênée. Elle est attestée pour la dernière fois en 1642. Une «compagnie et confraternité de Notre-Dame» était fondée dans la paroisse de Chênée. Elle est florissante aux XVe et XVIe siècles, mais elle tend à disparaître à la fin du XVIIe siècle ([9]). En 1525, le curé de Chênée désigne le desservant de l'autel de la bienheureuse Vierge Marie à Grivegnée ([10]). Bien des madones sont honorées dans la région liégeoise au XVIIe siècle. Pourquoi le pèlerinage de Chèvremont s'est-il progressivement et si facilement imposé?

Plus d'un culte a dû être stimulé par ses promoteurs. Durant l'Ancien Régime, des notaires sont appelés à authentiquer des témoignages de miracles. Tel est le cas pour le culte de sainte Gode à Romsée en 1716 ([11]) ou pour celui de la Vierge à la chapelle Spirlet de Cornesse en 1749 ([12]). Aucun document de ce genre n'a été retrouvé pour Chèvremont. Seuls des ex-voto des fidèles et la rumeur publique gardent le souvenir des grâces reçues.

Le succès de Chèvremont ne peut-il s'expliquer par la grande liberté qui y a été longtemps laissée à une piété authentiquement populaire? Hubert Georlet, curé de Chênée de 1670 à 1700, semble s'en désintéresser. Peut-être même y est-il opposé, car il a été élève du collège liégeois de Louvain en 1658 et dans la mesure où comme beaucoup d'autres, il a été marqué par des professeurs jansénistes, il est peut-être hostile à l'influence des Jésuites anglais et aux sensibleries excessives de la dévotion mariale ([13]).

([9]) P. GUÉRIN S.J., *Chemins de l'histoire dans l'ancienne paroisse de Chênée*, dans *Cercle historique de Fléron*, septembre 1976.

([10]) J. DEMARTEAU, *Notre-Dame de Chèvremont*, Liège, 1913.

([11]) Voir ci-dessus note 3.

([12]) *Cercle historique de Fléron*, septembre 1987, p. 55.

([13]) L. WILLAERT S.J., *Les origines du jansénisme dans les Pays-Bas catholiques*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, n° 1566, 1948.

Le 13 juin 1722, une ordonnance du Prince-évêque désigne la chapelle de Chèvremont comme le centre de rassemblement et de prière pour le métier des cloutiers. Trois messes y seront célébrées chaque année à leur intention, aux fêtes de saint Eloi leur patron, de saint Roch et de saint Hubert. Comment comprendre cette décision? Elle fait partie d'un règlement qui doit mettre un terme à un conflit social ([14]). Nicolas Xhardé, curé de Chênée de 1714 à 1746, a joué un rôle important dans les négociations, comme mandataire des cloutiers. Or, il semble être le curé de Chênée qui a eu les meilleures relations avec les Jésuites anglais. Ceux-ci jouissent d'ailleurs de la faveur de l'évêque. Pour réduire l'influence janséniste dans son clergé, il leur a confié, depuis 1699, malgré de vives oppositions, la direction et l'enseignement de son séminaire. Nicolas Xhardé y a probablement été leur élève. Ces messes sont-elles célébrées par le curé de Chênée ou un Jésuite anglais? L'absence de document sur cette question semble suggérer qu'elle n'a soulevé aucune contestation. On ne sait pas davantage si les directives du Prince-évêque ont été appliquées plus de trois ans. Les archives de la paroisse de Chênée des XVIIe et XVIIIe siècles sont complètement muettes sur la chapelle de Chèvremont car les Jésuites anglais, qui font partie d'un ordre exempt, en ont toujours gardé la propriété et la responsabilité. Ils en confient la gestion et l'entretien à leur fermier de la Haie-du-Loup. Mais aucun registre de ce dernier n'a pu être découvert, pas plus d'ailleurs, qu'un seul contrat de location de la ferme. Avis aux chercheurs!

Le chemin des sept stations est attesté en 1801. Il figure sur la représentation iconographique la plus ancienne. Il date probablement de la moitié du XVIIIe siècle. Faut-il le rattacher aux processions qui suivent le tremblement de terre de 1755? Est-ce son innovation qui donne au curé de Chênée Jean Laurent Dethier, en 1760, le désir de contrôler les comptes de la chapelle ([15])? Il confirme en tous cas le caractère populaire du pèlerinage, car ces voies douloureuses, tant de la Vierge que du Christ, qui se sont multipliées dans les campagnes, sont le refuge d'une piété médiévale qui se prolonge parmi le peuple, indépendante de l'action des clercs et à l'abri des réformes du Concile de Trente ([16]).

([14]) G. HANSOTTE, *La clouterie liégeoise et la question ouvrière au XVIIIe siècle*, *Anciens Pays et assemblées d'Etats*, Bruxelles, 1972.

([15]) *Cercle historique de Fléron*, décembre 1987.

([16]) P. BERTHOLET, *La diffusion des voies douloureuses et chemins de croix aux XVIIe et XVIIIe siècles dans l'arrondissement de Verviers*, dans *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. 64, 1984, pp. 21 à 70.

Le nombre des stations a varié au cours des siècles, mais finalement, pour la Vierge comme pour le Christ, il s'est fixé à sept en rapport avec les sept heures de l'office ([17]). A Chèvremont, il s'agit d'abord des sept douleurs du Christ. Elles sont encore commentées dans le manuel de piété en 1841, mais elles sont remplacées en 1878 par celles de la Vierge. L'arrivée des pères Carmes à cette date eut-elle une influence sur ce changement? De nombreuses croix jalonnent le chemin des pèlerins, dans toutes les directions, depuis Grivegnée, Fléron, etc. Plusieurs subsistent aujourd'hui et certaines personnes connaissent encore leur signification et leur lien avec Chèvremont.

Les relations des Jésuites anglais avec la population locale ont varié selon les époques et selon les personnes. En général, elles furent plutôt bonnes, mais certains signes d'incompréhension apparaissent au temps de l'académie, après la suppression de l'Ordre en 1773. De 1650 à 1773, nonante et un Jésuites, originaires d'Angleterre et du Maryland, ont étudié à Liège puis traversé l'océan pour exercer leur apostolat en Amérique du Nord. On ne sait s'ils y ont laissé quelques souvenirs de Liège et de Chèvremont.

Les Anglais doivent fuir précipitamment en 1794, lors de la deuxième invasion des troupes françaises, car alors leur pays est en guerre avec la France et ils savent qu'ils sont proscrits et menacés, comme d'autres compatriotes, d'être massacrés. Les élèves anglais retournent en Angleterre avec leurs professeurs. Les autres rentrent dans leurs familles. Les bâtiments de Liège et de la Haie-du-Loup sont laissés à la garde de Jean-François Nicolas.

Fils de François Nicolas et de Marie Harquin, Jean-François est baptisé à Chantemelle, à l'ouest d'Arlon, le 3 mai 1732. Il entre dans la compagnie de Jésus, au noviciat de la province gallo-belge, à Tournai, le 29 septembre 1756. Il enseigne aux collèges de Valenciennes et de Saint-Omer la poésie et la rhétorique. Après la suppression de l'ordre, il est éducateur privé de la famille du baron de Wal, puis vers 1781 vient enseigner à l'académie anglaise de Liège. Du 25 juillet 1795

([17]) E. DE MOREAU S.J., *Le culte marial dans les anciens Pays-Bas méridionaux et en Belgique*, dans *Maria, études*, sous la direction de Hubert de Manoir S.J., t. 4, 1956, pp. 493 à 520.

au 19 juin 1796, il est réfugié à Maastricht, mais il entreprend néanmoins des démarches difficiles pour être réintégré dans les propriétés de ses confrères anglais. Le 17 mars 1797, il réussit à se faire nommer concierge des bâtiments de Liège. Il signale leur dégradation et tente d'obtenir des réparations, mais il n'ose trop se montrer car l'anticléricalisme de la Révolution française déferle à Liège. Le conseil lui est d'ailleurs donné par le citoyen Defrance «de ne pas trop s'exposer en paraissant en public».

La chapelle de Chèvremont est laissée à elle-même. Des prêtres réfractaires viennent y célébrer la messe clandestinement. C'est le prétexte qu'utilise l'adjoint de la commune de Vaux-sous-Chèvremont, Mathieu Colette, pour réclamer les clefs et la garde de la chapelle. Le 2 juin 1797, l'administration cantonale de Fléron ordonne de les lui remettre, à condition de les délivrer à tout prêtre soumis à la loi ([18]). Jean-François Nicolas a-t-il obtempéré à cet ordre? On est enclin à le penser, car il n'est jamais inquiété à ce sujet. Dans ce cas, la chapelle de Chèvremont cesse alors de dépendre des Jésuites anglais.

Quel prêtre insermenté a provoqué cette mesure par des célébrations clandestines? Plutôt qu'au père Jean-François Nicolas ou au père Thomas Barrow, qui repasse par Liège à ce moment, on pense à Jean Pirard qui a pu recevoir les clefs du fermier. Fils du capitaine de Vaux-sous-Chèvremont Nicolas Pirard et de Marie Chession, Jean est baptisé à Chênée en 1748. Il entre dans l'ordre des Dominicains et y fait profession le 28 mai 1771. Il est élu prieur des Dominicains de Liège en 1791. Il émigre à Düsseldorf, revient à Liège le 8 août 1795 et réside désormais chez sa mère à Vaux-sous-Chèvremont. Il est poursuivi pour délit d'émigration le 7 juillet 1796. Il ne prête le serment républicain que le 1er octobre 1797. Il est emprisonné par erreur le 26 novembre 1798, est libéré le 15 mai 1800 et revient à Vaux-sous-Chèvremont où il meurt le 20 février 1822 ([19]). Il paraît probable que c'est lui qui assure la messe à la chapelle de Chèvremont quand il réside à Vaux.

([18]) *Cercle historique de Fléron*, septembre 1978.

([19]) P. GUÉRIN S.J., *Prêtres originaires de la paroisse de Chênée*, dans *Le Parchemin*, t. 31, 1981, pp. 157 à 166.

Le père Thomas Barrow revient définitivement à Liège en 1802 et comme citoyen anglais, il réclame et obtient la réintégration des propriétés de Liège et de la Haie-du-Loup, en application du Traité d'Amiens. Il meurt à Liège le 12 juin 1814. Le père Jean-François Nicolas meurt à son tour, à son domicile, à l'ancienne académie anglaise, le 19 octobre 1824. Dans l'acte de décès de l'état civil, il est qualifié « d'ancien Jésuite anglais ». Peu après, les biens des Jésuites anglais à Liège et à la Haie-du-Loup sont déclarés vacants et confisqués par le gouvernement hollandais. Curieusement, le maire de Chaudfontaine François-Joseph Grisard avait déjà cru, le 31 octobre 1802, pouvoir exploiter au profit du bureau de bienfaisance de sa commune, la ferme, les prairies et le vignoble des Anglais à la Haie-du-Loup, mais les démarches du père Barrow avaient rendu cette tentative vaine ([20]). Quant à la chapelle de Chèvremont, elle est sans doute transférée de la commune de Vaux-sous-Chèvremont à la paroisse de Chênée, en application du Concordat.

Une lettre du 3 juillet 1817 signale qu'un dominicain et un moine célèbrent la messe à Chèvremont et que le pèlerinage est encore fréquenté. Le Dominicain est probablement Jean Pirard. Quant au moine, il pourrait s'agir de Vincent Debouny, baptisé à Chênée le 5 juin 1763, fils d'Antoine Debouny et de Marguerite Guiot. Il entre à l'abbaye de Stavelot où il reçoit le nom de Dom Célestin. A la suppression de son monastère, il revient chez ses parents à Chênée où il meurt le 22 mai 1846. En leur qualité de religieux de couvents supprimés, Jean Pirard et Vincent Debouny reçoivent une pension de l'Etat. Comme les Jésuites anglais, ils répondent à la demande des fidèles qui continuent à venir nombreux prier spontanément à la chapelle. Mais ils ne sont pas compris dans le clergé en charge de la paroisse. La chapelle de Chèvremont dépend du conseil de fabrique de Chênée, mais le pèlerinage ne semble guère intégré dans l'apostolat paroissial. Ce n'est qu'après la création de la paroisse de Vaux-sous-Chèvremont qu'il sera vraiment pris en mains par le clergé en fonction.

Le lundi 4 mai 1874, sous l'impulsion de l'évêque, malgré une pluie abondante, une foule immense vient prier Notre-Dame de Chèvremont pour la libération du Pape qui se déclare prisonnier de l'Etat italien au Vatican. Le pèlerinage s'ouvre alors aux dimensions de

([20]) A.E.L., Fonds français, n° 604, farde 6.

l'Eglise universelle, comme devait être jadis la prière des Jésuites anglais, mais les circonstances politiques semblent lui imprimer un esprit combatif jusqu'alors inconnu. Certains chroniqueurs laissent même penser que dans ces manifestations religieuses spectaculaires, il s'agit de « confondre les ennemis » ([21]).

C'est en réponse à cet appel de Monseigneur de Montpellier que les Jésuites de Liège semblent avoir organisé le premier pèlerinage de leur collège. Le 25 mars 1873, des élèves sont déjà venus « en grande promenade » à Chèvremont à l'occasion de la fête de l'annonciation. Mais le 1er juin 1874, tous partent « en pèlerinage » dès six heures trente du matin, les internes par division, les externes par classe, les enfants de chœur en surplis, avec la musique des XIe et XIIe de ligne. En route, on chante des cantiques. Sur les pentes de la colline, on récite le chapelet, en rangs deux par deux. Au sommet, un autel a été aménagé. La statue miraculeuse est protégée par un baldaquin. Après la messe et les litanies, vers 10 heures, les élèves prennent enfin une collation, composée de café au lait et de pistolets. On revient à pieds, musique en tête. Une tradition s'instaure. Elle a évolué et cessé en 1965. Est-ce un progrès?

Bien des questions se posent encore à propos de Chèvremont et de son pèlerinage. Bien des réponses restent à découvrir...

([21]) *Collection de Précis historiques*, sous la direction de Joseph Broeckaert S.J., seconde série, t. 3, 1874, p. 347.

QUELQUES ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PÈLERINAGE DE CHÈVREMONT AU XIXe SIÈCLE ET AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE

par Yves MOREAU et Fernand MICHEL

Introduction

S'il est bien évident que l'aspect religieux et spirituel est essentiel dans un pèlerinage, il ne faut cependant pas négliger son aspect profane et notamment les implications économiques du phénomène. De tout temps, en tout lieu, et on peut même dire dans toute religion, les pèlerinages ont été, et sont encore souvent, l'occasion de déplacements de foules importantes, qui dépensent non seulement en offrandes, mais aussi en transports, logements, restaurations, distractions et objets-souvenirs des sommes considérables, qui suscitent et favorisent le commerce et l'activité économique en général (1).

Si cela est surtout vrai pour les grands lieux de pèlerinage de la Chrétienté de renommée internationale et fréquentés depuis le Moyen Âge, comme Jérusalem, Rome ou Saint-Jacques de Compostelle, ou depuis moins longtemps, comme Lourdes ou Fatima, cela est également vrai, mais à une moindre échelle, pour les pèlerinages plus modestes, au rayonnement régional ou local, comme, pour citer des exemples belges, Montaigu, Hal ou Chèvremont. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant d'examiner quels furent les principaux agents qui ont à la fois profité des incidences économiques et contribué à l'essor populaire du pèlerinage de Chèvremont depuis le début du XIXe siècle.

Nous commençons notre étude au début du XIXe siècle, et plus précisément au deuxième quart du siècle, parce que les documents font

(1) Voir Alphonse DUPRONT, *Du sacré. Croisades et pèlerinages. Images et langages*, Paris, Gallimard, 1987, pp. 406-412: *La société pèlerine*.

défaut pour les périodes antérieures. Nous savons seulement que la colline de Chèvremont était déjà fort fréquentée sous l'Ancien Régime par des pèlerins venus de Liège et des villages avoisinants, spontanément et individuellement, comme le Père Guérin l'a expliqué ([2]). Il semble cependant que l'activité économique liée au pèlerinage et ses retombées sur le commerce local étaient alors plutôt réduites.

Au début du XIXe siècle, la population valcaprimontoise vivait dans sa grande majorité très modestement des activités industrielles locales: métallurgie, clouterie, houillères ([3]). Les femmes étaient surtout réputées pour leurs qualités de blanchisseuses.

Nous aborderons donc successivement les différents agents bénéficiaires de l'essor et de l'organisation croissante du pèlerinage. Nous débuterons par les organismes officiels (les paroisses de Chênée puis de Vaux, la commune de Vaux), nous continuerons par le couvent des Carmes et nous achèverons par les principales branches d'activités économiques locales qui profitèrent des retombées du succès grandissant du pèlerinage: les marchands d'objets de piété et de souvenirs, les débits de boissons et les divers marchands ambulants établis autour de la chapelle, les metteuses de chandelles, les mendiants, enfin les cabaretiers, restaurateurs et hôteliers.

Problèmes de transport et de circulation

Il convient tout d'abord de remarquer que les pèlerins, en traversant la localité de Vaux, n'empruntaient que la rive droite de la Vesdre. Les raisons n'en sont-elles pas l'absence d'un pont avant 1842 et ensuite l'obligation d'un péage qui fut exigé, losque le pont fut construit, de 1842 à son rachat par l'Etat en février 1900?

Quant aux grands pèlerinages organisés à partir du 1er septembre par trains spéciaux, les convois se garaient à Chaudfontaine et les pèlerins, précédés par une fanfare, parvenaient, toujours par la rive droite, au pied du calvaire. Il est de coutume de rappeler que lorsque les premiers grimpaient le thier, il en était qui descendaient encore des wagons. En ces circonstances extraordinaires mais répétitives, la Com-

([2]) Voir article dans ce volume p. 129-140.
([3]) Voir article de M. Georges HANSOTTE dans ce volume p. 159-169.

mune fait appel à la gendarmerie afin de canaliser la foule. De six gendarmes au lundi de Pâques 1899, on arrive à huit hommes à partir de 1904 pour atteindre dix unités dès 1908 ([4]). Le 10 septembre 1888, à l'occasion d'un très grand pèlerinage, seize gendarmes, dont dix cavaliers, sont requis par le bourgmestre ([5]).

Dans les mêmes circonstances, des dispositions sont prises pour faire face à l'affluence: de 7 à 14 h., la circulation des chevaux et voitures est interdite depuis le pont de Chênée jusqu'au pied de la montagne de Chèvremont ([6]). Tous les lundis de mai, des madriers sont vissés le long des bordures des rues pour permettre aux voitures d'accéder sur les terres-pleins, libérant ainsi le passage ([7]).

L'accès par le village de Chèvremont demeura quant à lui peu aisé pendant longtemps, car la seule route existante traversait par un angle droit la cour d'une ferme. Une nouvelle voie macadamisée, accessible aux autobus, ne sera ouverte à la circulation que le 14 juin 1959.

Les institutions officielles bénéficiaires

La paroisse de Chênée

A la fin de l'Ancien Régime, la chapelle de Chèvremont appartient à la paroisse de Chênée à titre de chapelle auxiliaire. Reconnue comme telle dans l'organisation paroissiale approuvée le 28 avril 1803, elle n'est plus citée dans la seconde organisation des paroisses de 1808 pour la bonne raison que le conseil communal de Vaux a renoncé à solliciter son maintien. Il aurait dû en effet supporter la charge du vicaire nommé pour la desservir. La chapelle demeure donc dans la paroisse de Chênée. Elle est laissée au bon vouloir des fidèles, car aucun vicaire n'est nommé pour la prendre en charge.

Elle représente cependant une source de revenus non négligeable pour la paroisse de Chênée et lorsque la paroisse de Vaux est créée

([4]) A.C.Ch., *C.B.E.*, 7 avril 1908.
([5]) *Idem*, 5 septembre 1888.
([6]) *Ibidem*.
([7]) *Idem*, 27 avril 1897.

et que la chapelle de Chèvremont est érigée en succursale par l'Arrêté royal du 28 mars 1837, le conseil de fabrique de Chênée refuse de se dessaisir des clefs, du tronc et des archives de la chapelle. Un accord ne surviendra que le 28 avril 1839, après intervention de l'évêque ([8]).

La paroisse de Vaux

Dès ce moment, le produit annuel du tronc, qui était de 563 florins de Liège en 1824, est en progression constante atteignant 1.890 francs en 1849 et 2.088 francs en 1858. Il faut en trouver la raison dans une meilleure organisation du pèlerinage, par l'aménagement des lieux et par la constitution d'un conseil de fabrique local. Vers 1875, les ressources seront évaluées à leur maximum, soit 4.000 francs par an. Elles permettent à la fabrique d'église d'acquérir en 1851 pour 18.500 francs une maison, jardin et dépendances pour loger le curé et le vicaire ([9]).

La commune de Vaux

Accablé par le manque de ressources et l'aggravation du paupérisme dans la commune, le Bureau de bienfaisance de Vaux obtient du conseil de fabrique, en janvier 1856, l'autorisation de placer un tronc dans la chapelle. Bientôt cependant, après consultation des autorités diocésaines, cette autorisation est retirée par le conseil de fabrique. Le 6 mars, le bourgmestre fait malgré tout placer, par effraction, un tronc au bon endroit ([10]). Bientôt, le bureau des marguilliers fait enlever le tronc ce qui amène le 16 avril 1857, le collège échevinal à autoriser le bureau de bienfaisance à introduire une action en justice contre le conseil de fabrique ([11]). En juin 1862, le conseil communal, à l'unanimité, approuve l'action en justice qui finira par donner satisfaction au bureau de bienfaisance ([12]). Une transaction interviendra alors à l'intervention des plus hautes autorités politiques et religieuses et les deux rivaux se partageront désormais les offrandes des fidèles ([13]), ce qui ne se passera pas toujours sans difficulté si l'on en

([8]) Pierre GUÉRIN, *Echos de la vie passée dans les doyennés de Chênée, Fléron, Soumagne*, dans *Cercle historique de Fléron*, 1976, pp. 206-207.
([9]) A.C.Ch., *S.C.C.*, 9 février 1851.
([10]) A.C.Ch., *S.C.C.*, 8 mars 1856.
([11]) *Idem*, 16 avril 1857.
([12]) *Idem*, 19 juin 1862.
([13]) Pierre GUÉRIN, *Op. cit.*, pp. 211-213.

croit l'invitation à rendre plus facile l'accès au tronc des pauvres que le 18 septembre 1908 le collège des bourgmestre et échevins adresse au curé de la paroisse ([14]).

Parallèlement, des frictions régulières surviennent entre Commune et fabrique d'église qui édictent des règlements destinés à mettre de l'ordre parmi les marchands qui exercent leur négoce autour de la chapelle sur terrain public ou sur propriété fabricienne. Ainsi, le 14 avril 1857, un lundi de Pâques, le bourgmestre doit s'opposer violemment aux gendarmes requis par la fabrique et qui, sabre au clair, menacent les marchands d'objets religieux et de chandelles autorisés par la Commune à exercer leur petit négoce conformément au règlement communal du 11 juillet 1850 ([15]).

Dans ce domaine, la commune va bénéficier pendant de longues années du rendement d'une taxe sur le colportage instaurée en 1898 à la demande des commerçants ayant pignon sur rue ou échoppe sur chapelle, et qui doit contribuer selon eux à limiter l'invasion des marchands au panier. Cette taxe continue à être en vigueur entre les deux guerres ([16]).

D'autres taxes spécifiques en rapport avec l'activité profane engendrée par le pèlerinage existent, telles:
— sur débits de boissons alcooliques, de tabac, cigares et cigarettes, rapportant 3.835 francs en 1921;
— sur pianos et harmoniums d'un rapport de 1.785 francs à la même époque ([17]).
A cela il faudrait encore ajouter la plus-value fiscale dont la Commune a bénéficié sur la réévaluation cadastrale suite à l'amélioration de l'habitat et à la transformation de nombreux immeubles en bâtiments de commerce. Citons à ce sujet les améliorations apportées au Centre et au Namont au début du XXe siècle, le remplacement des toits de chaume par des toits de tuiles notamment.

En contrepartie, sont à charge de la Commune l'entretien spécial du Thier, les repas des gendarmes réquisitionnés les jours de pèleri-

([14]) A.C.Ch., *C.B.E.*, 16 septembre 1908.
([15]) *Idem*, Lettre au procureur du Roi, 14 avril 1857.
([16]) *Idem*, 4 février 1898.
([17]) *Idem*, 7 mars 1923.

nage, servis dans des restaurants du Namont, et les frais causés immanquablement par le passage de milliers de pèlerins en une seule journée.

Le couvent des Carmes

Au dernier quart du XIXe siècle, un nouvel acteur intervient à Chèvremont en la personne de l'évêque de Liège, Monseigneur de Montpellier, qui décide d'installer au sommet de la colline un ordre religieux qui serait chargé du service du pèlerinage. Après quelques tentatives infructueuses ([18]), son choix se fixa sur l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel mieux connu sous le nom de Carmes.

Pour permettre l'édification d'un couvent, Mgr de Montpellier fit acheter en 1876, par un homme de confiance, le chevalier Guillaume de Harlez, les terrains nécessaires, situés derrière la chapelle, pour une somme totale de 14.900 francs ([19]). Il souhaitait même donner aux Carmes la propriété de la chapelle, mais il dut renoncer à cette idée, suite aux vives protestations de son cousin Joseph de Pierpont, membre du conseil de fabrique de Vaux, parce que le revenu de la chapelle était la seule ressource de la paroisse ([20]).

L'arrivée des Carmes en 1878 va donner une impulsion nouvelle au pèlerinage. S'il est vrai qu'elle détourna vers les nouveaux venus une part importante des offrandes des pèlerins, elle contribua aussi à l'élargissement géographique de la renommée de Chèvremont. La construction du couvent et de l'église adjacente, visibles de loin, constitue désormais un attrait religieux et touristique supplémentaire pour les pèlerins qui vont bientôt se presser, par convois de chemin de fer

([18]) L'évêque avait d'abord fait une proposition aux Jésuites et aux Rédemptoristes qui l'avaient repoussée (*A.N.D.C.*, XIX, 1911, pp. 81-82).

([19]) Pierre Jeukenne, cultivateur, et Françoise Coune, son épouse, de Chaudfontaine, vendirent 43 ares 35 ca de terre pour 3.500 francs (acte du 9 juin 1876 passé devant le notaire Moxhon à Liège : A.E.L., *Hypothèques*, Liège, Transcriptions, 2027, n° 32, 28 juin 1876) ; Georgina et Elisa de Beghein et le docteur Alexis Auvray, époux de la seconde, de Liège, vendirent 85 ares 12 ca de terrain pour 3.900 frs (acte du 15 septembre 1876 passé devant le notaire Vandenberg à Liège : A.E.L., *Hypothèques*, Liège, Transcript., 2048, n° 63, 8 novembre 1876) ; Marie-Josèphe Rener, propriétaire à Chermont (Vaux-sous-Chèvremont), vendit 52 ares 30 ca de terre pour 7.500 frs (acte du 12 octobre 1876 passé devant le notaire Moxhon de Liège, A.E.L., *Hypothèques*, Liège, Transcriptions, 2054, n° 13, 20 novembre 1876).

([20]) *Annales de Notre-Dame de Chèvremont*, t. 1, *Des origines à 1939*, manuscrit conservé à la bibliothèque du Couvent de Chèvremont.

entiers, lors de pèlerinages organisés par des paroisses, des doyennés ([21]), des établissements scolaires, des associations diverses, etc.

L'établissement du noviciat des Carmes à Chèvremont en 1885 et le passage dans ce séminaire de centaines de jeunes gens originaires des quatre coins du pays et même des pays voisins firent connaître le pèlerinage à des régions qui l'ignoraient jusqu'alors ([22]).

A certaines grandes occasions, notamment lors de la célébration du bicentenaire de la chapelle en septembre 1888 et lors de la grande manifestation de reconnaissance à Notre-Dame pour avoir protégé la Belgique pendant la guerre, organisée en mai 1919, c'est par dizaines de milliers que se comptent les pèlerins. Notons d'autre part que la construction et les nombreuses restaurations du couvent et de l'église des Carmes procurèrent du travail à plusieurs entrepreneurs de la région.

Les publications éditées par les Pères contribuèrent également à faire connaître Chèvremont. Leur revue périodique, appelée lors de sa fondation en 1892 *Les Echos de Chèvremont*, puis, à partir de 1899 et pour éviter une confusion avec une société musicale du même nom, rebaptisée *Les Annales de Notre-Dame de Chèvremont*, fut tirée selon les époques entre trois et cinq mille exemplaires ([23]). De plus, à partir de 1900, plusieurs séries de cartes postales illustrées furent éditées par les Carmes, imités aussitôt par plusieurs cafetiers et hôteliers de Vaux, avec la publicité de leur établissement ([24]).

([21]) Le doyenné de Waremme organisa annuellement un pèlerinage au mois de septembre dès 1888 (*A.N.D.C.*, XX, 1912, pp. 133-137, 149-151 : programme et compte rendu du 25e pèlerinage).

([22]) Le dépouillement des registres de population nous a permis de recenser depuis l'arrivée des Carmes en 1878 le passage de 292 individus domiciliés au couvent de Chèvremont parmi lesquels 56 nés à l'étranger. Ce nombre comprend des Pères Carmes, des Frères, des Novices et des domestiques.

([23]) La période de la plus grande expansion de la revue semble avoir été celle de l'après-guerre de 1945 (*A.N.D.C.*, XLVI, 1945, p. 21).

([24]) Le Musée de la Vie wallonne à Liège conserve notamment des cartes postales éditées par l'Hôtel Notre-Dame, le Restaurant de l'Enfant-Jésus, la maison Charmont-Deger, etc.

Activités économiques locales

Marchands d'objets de piété

Cette dernière remarque nous amène à la seconde partie de notre exposé: l'influence du pèlerinage sur le commerce local.

La première branche d'activité qui vient naturellement à l'esprit est évidemment les marchands d'objets de piété. Des médailles, des chapelles de poche en métal et en os, des statuettes, des images de Notre-Dame et de la chapelle ont dû être vendues déjà au XVIIIe siècle à Chèvremont, mais curieusement, rien ne semble avoir été conservé de cette époque. En tout état de cause, des petites Vierges en os et en terre cuite et des médailles étaient proposées aux pèlerins au début du XIXe siècle ([25]). A ces marchands ambulants, s'ajoutèrent dans le courant du siècle, des commerçants établis en échoppes autour de la chapelle ([26]) et à partir de 1880 les registres de population citent des marchandes d'objets de piété écoulant leur marchandise dans des boutiques situées en Namont. On en dénombre deux en 1880, huit en 1890 et quatre en 1900 et 1910. Quelques-unes ont continué leur commerce après la guerre, comme Marie-Louise Walter (1853-1933), épouse de Jean Dumont, Mathilde Résimont (1866-après 1948), épouse de Joseph Magnée, Marie Magnée (1876 - après 1947), qui avait succédé à sa mère Marie Larbanois (1837-1910), et Marie-Josèphe Depireux (1839-1924), épouse de Walthère Bolsée. Ces petits commerces d'objets religieux et de souvenirs étaient des revenus d'appoint pour ces femmes, dont les maris étaient le plus souvent ouvriers (cloutiers, lamineurs, machinistes).

Débits de boissons en échoppes

Ceux-ci sont nombreux autour de la chapelle où ils sont source de désordre et de bruit. Le règlement communal du 11 juillet 1850 les refoule impérativement derrière la chapelle. Cependant, à la même

([25]) Auguste HOCK, *Croyances et remèdes populaires au Pays de Liège*, Liège, 3e éd., 1888, p. 144, ouvrage écrit vers 1865 (la première édition date de 1868) qui relate des faits du début du siècle.

([26]) Les différents règlements édictés par le Conseil de fabrique de Vaux-sous-Chèvremont à partir de 1844 mentionnent la présence d'échoppes autour de la chapelle, tantôt pour les interdire, tantôt pour les tolérer.

époque, le collège des bourgmestre et échevins constate que quantité de cabaretiers tiennent d'autres débits sans payer droit ni patente: «il s'en trouve une dizaine qui, chaque dimanche, se placent en échoppe aux abords de la chapelle et, parmi eux, deux ou trois tout au plus sont en règle vis-à-vis de la loi». Un d'entre eux, le sieur Malherbe, exercerait ses débits à trois tables différentes tout en ne payant aucune patente ([27]).

Les mendiants (fig. 1)

Nombreuses sont les anciennes cartes postales du Thier qui représentent des mendiants installés à proximité de l'une ou l'autre station. L'affluence des pèlerins et la proximité de la grande ville attirent nombre de marginaux et expliquent leur présence.

Dès 1850, il leur est interdit de suivre et d'arrêter, «comme quantité en ont l'habitude» sur le Thier, les personnes qui montent ou descendent pour leur demander l'aumône ([28]). Cette pratique est tellement courante qu'elle doit être à l'origine du sobriquet de *bribeû* infligé à l'époque aux habitants de Vaux: «Qu'is sont bribeû, qu'a foëce di stinde li bresse po briber qu'il est dèv'nou pus long qui l'aute» ([29]).

Les petits métiers divers

Les règlements communaux de l'époque et spécialement celui de 1892 ([30]) nous édifient sur la variété et le pittoresque des grands pèlerinages qui attiraient dans le village de Vaux quantité de petits négoces ou de talents divers qui contribuaient à y créer un type de foire moyenâgeuse tels les chanteurs ambulants, les joueurs d'orgue et d'autres instruments, les marchands de chansons et de cantiques, les diseurs de bonne aventure, les joueurs de marionnettes, danseurs de cordes, charlatans, conducteurs d'animaux quelconques. Tout ce petit monde bigarré et marginal recevait également sa part des retombées

([27]) A.C.Ch., *C.B.E.*, *Registre de la correspondance*, Lettre au contrôleur des contributions de Chênée, 18 juillet 1850.
([28]) A.C.Ch., *S.C.C.*, Règlement du 11 juillet 1850, art. 3.
([29]) J. Th. DE RAADT. *Les sobriquets des communes belges*, Bruxelles, 1903, p. 506.
([30]) A.C.Ch., *S.C.C.*, Règlement du 2 septembre 1892.

Fig. 1 — *Mendiante assise près d'une station du chemin du Thier, vers 1900.* (Cliché Musée de la Vie wallonne, Liège)

économiques du pèlerinage de même qu'un autre monde bien plus discret, celui des voleurs à la tire, escrocs minables et autres pickpockets de tout genre.

« Metteuses de chandelles » (fig. 2).

En plus des marchands d'objets de piété, des débits de boissons, des colporteurs et des mendiants qui se pressaient autour de la chapelle, il y avait aussi les « metteuses de chandelles ».

Ces femmes importunaient les pèlerins pour leur vendre des chandelles de mauvaise qualité dont la fumée rendait l'air de la petite chapelle irrespirable. Un arrêté du 27 avril 1844 interdit aux metteuses de chandelles d'établir des échoppes sur le terrain appartenant à la fabrique d'église ([31]). Il leur est en outre défendu d'entrer dans la chapelle pour y incommoder et y importuner les personnes qui y prient. Elles peuvent seulement se rendre au luminaire (niche circulaire en maçonnerie construite à proximité de l'édifice) pour y placer les bougies et les chandelles qui leur ont été commandées et doivent se replacer aussitôt derrière la chapelle.

Ce règlement n'était sans doute pas assez sévère puisque dix ans plus tard, en 1854, le conseil de fabrique décide: « qu'il sera fait défense aux femmes aux chandelles de vendre et de placer des chandelles dans la niche à ce destinée, qui sera fermée à clef, ni dans la chapelle, voulant qu'il n'y ait qu'une personne qui sera autorisée par le Bureau des Marguilliers à placer les chandelles aux conditions qui lui seront imposées » ([32]).

Ces conditions furent les suivantes:
— 1° elle paiera une redevance annuelle de 30 francs;
— 2° elle seule aura la clef de la grille de fer qui ferme la niche;
— 3° elle pourra exiger un centime sur chaque chandelle qui ne lui aura pas été achetée et qu'on viendra placer dans la niche;
— 4° elle devra veiller à ce qu'aucune chandelle ou bougie ne soit allumée dans la chapelle ni à aucun autre lieu que celui établi à cet usage;

([31]) A.P.V., *Registre aux délibérations*, 1837-1852, n° 42.
([32]) *Idem*, 1852-1880, n° 77, séance du 2 avril 1854, f° 7.

— 5° elle devra surveiller les paquets de bougies et de chandelles déposés en offrande par les pèlerins dans la chapelle « afin qu'ils ne soient pas malicieusement enlevés » ;
— 6° elle devra veiller à ce qu'aucune dégradation ne se fasse à la chapelle et aux arbres qui l'entourent ([33]).

La metteuse de chandelles choisie fut en fait un homme, Jean-Philippe Albert, dont le prix de la redevance passa en 1859 à 70 francs ([34]). L'affermage du brûlage des chandelles demeura dans la famille Albert jusqu'à la guerre de 1914; il passa ensuite à Jean Dumont, puis à Barthélémy-Gilles Ledac. L'inflation galopante de l'après-guerre avait fait grimper le prix à 2.050 francs en 1929 pour revenir à 1.500 francs en 1935 ([35]). En 1869, la fabrique avait nommé en outre un garde particulier chargé de maintenir l'ordre, de veiller aux propriétés de la fabrique et de faire respecter les règlements communaux. Elle choisit Simon-Joseph Delsemme, un ouvrier lamineur de Henne, âgé de 34 ans ([36]). Le traitement annuel de dix francs ne lui permettait sans doute pas de consacrer le temps voulu à sa mission car en 1875 sa commission de garde lui est retirée « vu le peu de service qu'il rend » ([37]).

Cabaretiers, restaurateurs, hôteliers

Enfin, le secteur qui a profité le plus et de façon spectaculaire du développement du pèlerinage fut sans conteste celui de la restauration. S'il faut en croire Auguste Hock ([38]), et la consultation des archives semble lui donner raison, avant 1830, les pèlerins qui venaient à Chèvremont emportaient avec eux de quoi se restaurer, craignant de ne rien trouver d'assez frais sur place ([39]).

([33]) *Idem*, 1852-1880, n°78, séance du 7 mai 1854, f° 8.
([34]) A. P. V., Adjudication du placement des chandelles à la chapelle de Chèvremont, 2 janvier 1859.
([35]) A. P. V., *Registre aux délibérations*, 1913-1962, f° 66v°- 67 et 78.
([36]) *Idem*, 1852-1880, séance du 4 juillet 1869, f° 59v°.
([37]) *Idem*, 1852-1880, séance du 4 juillet 1875, f° 72.
([38]) *Op. cit.*, pp. 142-143.
([39]) « Avant 1830, nos dames liégeoises emportaient dans leur *ridicule* cerclé d'argent, des pâtisseries, plus un petit sachet de café moulu. Ces fines bouches craignaient, sans doute, de ne rien trouver d'assez frais pour se réconforter en route ; après avoir sollicité les bonnes grâces de la Sainte-Vierge de Chèvremont. Les établissements d'alors n'avaient qu'à fournir de l'eau bouillante pour un ou deux sous ». *Ibidem*.

Fig. 2 — *La niche et la metteuse de chandelles vers 1900.*
(Cliché Musée de la Vie wallonne, Liège)

Le plus ancien établissement connu, cité d'ailleurs par Hock sous le nom *d'Amon Nonôre* ([40]), était situé à Béchuron, un hameau alors de quelques maisons à l'entrée de la commune sur la route venant de Chênée, par où les pèlerins arrivaient de Liège, surtout avant la construction du pont sur la Vesdre à Vaux et l'ouverture du chemin de fer en 1844. Tenu d'abord par Eléonore Jacquemin (d'où le nom que lui donne Hock), il passa ensuite à sa nièce Marie-Joseph Detombay vers 1840, puis, vers 1854, à la fille aînée de sa sœur , appelée Marie-Joseph Devis ([41]). En 1884, l'établissement fut saisi et vendu pour 17.000 francs à Louis Paquot, hôtelier liégeois, qui en fit un lieu de restauration et de délassement fort fréquenté, sous le nom de *La Waffe* (la gaufre) ([42]). Il le revendit en 1897 pour 22.000 francs à Isidore Authelet, originaire de La Cuisine en Ardenne, qui le tint jusqu'à son décès survenu en 1932 ([43]).

Un second établissement avait été fondé à Béchuron par Marie Dupont, épouse Dethier, dans les années 1880. D'abord modeste cabaret, il devint rapidement un restaurant et une salle de danse *L'Plantchî ki hosse* (Le plancher qui balance) réputée qui subsistera jusqu'à la guerre de 1914 au moins ([44]).

Au centre du village de Vaux, le nombre de cabarets se multiplia seulement après l'arrivée des Carmes (sans qu'il y ait bien sûr un rapport direct entre les deux faits!). Le recensement de population de 1866 en compte seulement deux, celui de 1880 trente-huit! Comme

---

([40]) *Idem*, p. 143; « Une maison très renommée à l'époque des *ridicules* (des sacs) c'était *amon Nonôre*, petite femme aussi active que contrefaite, et aussi propre que la collection de coquemars qui garnissait son établissement ».

([41]) « Demoiselle Eléonore Jacquemin, cabaretière à Béchuron » est citée dans un acte notarié de 1832 (A.E.L., *Hypothèques*, Transcriptions, 439, n° 14, acte du notaire J. N. Delvaux du 9 août 1832). Marie-Joseph Devis était la fille de Marie-Louise Detombay et de Benjamin Devis, raffineur en fer d'origine anglaise, établi à Vaux vers 1844, après avoir séjourné avec sa famille à Seraing, en Silésie et à Charleroi; A.C.Ch., *Reg. Popul. Vaux*, 1847-1856, t. 1, f° 4.

([42]) A.E.L., *Hypothèques*, Liège, Transcriptions, 2567, n° 9, 14-10-1884; acte passé le 24 septembre 1884 devant Me Kleinermann, notaire à Liège.

([43]) *Idem*, 3659, n° 21, 13 juillet 1897; acte passé le 19 juin 1897 devant Me Deliège, notaire à Chênée.

([44]) Marie Dupont (1818-1895), épouse de Melchior Dethier (1813-1885), ouvrier au chemin de fer, fut cabaretière (A.C.Ch., *Reg. Pop. Vaux*, 1880-1890, t. 1, f° 119), elle fut ensuite restauratrice (*Idem*, 1891-1900, t. 1, f° 46). Leur fille Marie Dethier (1843-1915) lui succéda (*Idem*, 1901-1910, t. 1, f° 140; 1911-1920, t. 1, f° 171).

pour les marchands d'objets de piété, il s'agit le plus souvent d'une activité annexe de l'épouse qui, suite à l'affluence croissante de pèlerins, trouve ainsi un moyen commode d'assurer des fins de mois difficiles. Ce fut dans bien des cas un commerce éphémère et dès 1900, le nombre de cabarets à Vaux était retombé à cinq.

Par contre, en Namont et sur la place de l'Eglise (actuelle place Foguenne), cinq cabarets se sont transformés en restaurants, dont le succès s'estompa après la première guerre. Les principaux étaient situés au pied du Thier ([45]). Vers 1900, il y eut aussi deux ou trois salles de danse à Vaux. Au hameau de Chermont, situé derrière la colline de Chèvremont, sur la vingtaine d'habitations, huit se transformèrent temporairement en cabarets dans les années 1878-1885. Encore une fois, ce furent des épouses ou des veuves de petits cultivateurs et d'ouvriers qui ouvrirent ces établissements modestes qui rencontrèrent un succès relatif puisqu'ils disparurent au bout de quelques années.

Vers 1890-1895, prirent la relève enfin des hôtels-restaurants construits sur des terrains appartenant à la famille Auvray-de Beghein et situés entre Chermont et le couvent des Carmes ([46]). Le premier fut éphémère, fondé par Marie-Catherine Leclerq (1837-1893), veuve de Mathieu Delsemme; il disparut à la mort de sa tenancière en 1893 ([47]). Les trois autres connurent une plus longue existence. L'*Hôtel de la Vierge Marie*, fondé par Guillaume Piedbœuf (1832-1892), un ancien houilleur, et par son épouse Jeanne Parmentier (1839-1926), tous deux originaires de Romsée, fut cédé par leur fils Auguste Piedbœuf en 1937 à Henry-Nicolas-Julien Renery ([48]).

L'*Hôtel Notre-Dame*, fondé par un ancien boucher, Arthur Debras (1856-1933), vers 1895, fut repris par Joseph Laurent et Marie-Thérèse Delmotte, son épouse, en 1912. Partis à Liège comme charcutiers en

([45]) Citons ceux tenus par Marguerite Gaiement (1825-1916), veuve d'Antoine Fourny, Henriette Charlier (1857-1948), épouse de Jean-Jacques Mathonet, Antoine Gruslin (1848-?), parti à Fumal en 1907, etc.

([46]) L'absence totale de mentions de transferts immobiliers relatifs à ces hôtels dans les archives des Hypothèques laisse entendre qu'au moins jusque 1914, ces hôtels restèrent la propriété de la famille Auvray-de Beghein.

([47]) A.C.Ch., *Reg. Pop. Vaux*, 1891-1900, t. 3, f° 101.

([48]) *Idem*, 1891-1900, t. 3, f° 100; 1901-1910, t. 7, f° 1258; 1920-1930, t. 4, f° 1213.

Fig. 3 — *L'hôtel Notre-Dame à Chèvremont, vers 1930.*
(Carte postale ancienne)

1927, ceux-ci cédèrent l'hôtel à un parent, Lucien Compère ([49]). Dans un guide touristique de 1923 ([50]), l'hôtel Notre-Dame est décrit comme ceci: «Consommations de 1er choix prix modéré, beaux jardins d'agrément, jeux pour enfants, bosquets, grande salle pour patronages et sociétés, pension bourgeoise (...)» (fig. 3).

Enfin le quatrième et dernier hôtel établi à Chèvremont fut l'*Hôtel de l'Enfant Jésus*, tenu par la famille Molhan de 1898 à 1956 ([51]). Il fut exproprié en 1958 pour la construction de la route de Chèvremont.

Conclusion

Le pèlerinage de Chèvremont a constitué un microcosme très particulier parmi les manifestations religieuses et populaires de la région. Phénomène particulier par sa longue durée marquée par une expansion extraordinaire suivie d'une désaffection rapide. Particulier aussi par son centre d'intérêt concentré sur un site exceptionnel, mais combien proche d'une banlieue très populaire, travailleuse et déshéritée. Le pèlerinage fut, à sa grande époque, une manifestation de foi, très directe, très ouverte, d'une approche aisée dans sa simplicité et sa communion avec les humbles. Ce fut aussi pour les petites gens de la vallée et leurs mandataires, autorités communales et religieuses, l'occasion, même s'ils y trouvaient un profit certain, de faire preuve d'une hospitalité de bon aloi, de faire montre d'un accueil où se reflétait tout le caractère liégeois, le cœur sur la main.

La littérature d'époque, les poètes, les écrivains locaux, les journalistes n'en font-ils pas foi telles ces quelques lignes de Georges Rem, datées de 1923:

«Tarte au riz mangée sous la tonnelle,
Tarte aux prunes qui poisse les doigts,
Chapelets rouges des boutiques en plein vent,
Perles indiennes des distributeurs automatiques,
Fricassée grasse et parfumée,
Qui laisse un maquillage de jaune d'œuf autour des lèvres» ([52]).

([49]) *Idem*, 1891-1900, t. 1, f° 235; 1901-1910, t. VII,, f° 1256 et 1249; 1911-1920, t. VII, f° 1344; 1920-1930, t. 4, f° 1210 et 1209.

([50]) *Liste des maisons affiliées, recommandées par le Syndicat d'initiative du Pays de Liège*, Liège, 1923, p. 19.

([51]) Fondé par Hubert Molhan (1857-1946) et Marie-Anne-Constance Leruitte (1855-1936), cet hôtel fut ensuite tenu par leur fille Jeanne-Marie-Constance Molhan; *Idem*, 1901-1910, t. 7, f° 1257; 1920-1930, t. 4, f° 1212; 1930-1947, t. 8, f° 1411.

([52]) Journal *La Meuse*, 9 et 10 septembre 1923.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

1. Archives communales de Chaudfontaine

— Registres de population de la commune de Vaux-sous-Chèvremont, 1847, 1866-1880, 1881-1890, 1891-1900, 1901-1910, 1911-1920. (A.C.Ch., *Reg. Popul. Vaux*).

— Registres aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Vaux-sous-Chèvremont, 1857-1892, 1893-1901, 1902-1910, 1910-1919. (A.C.Ch., *C.B.E.*).

— Registres aux délibérations du Conseil Communal de Vaux-sous-Chèvremont, 1838-1849, 1849-1879, 1879-1901 et 1901-1918. (A.C.Ch., *S.C.C.*).

— Registre de correspondance des Bourgmestre et Echevins de la commune de Vaux-sous-Chèvremont, 1846-1850.

2. Archives de l'Etat à Liège

— Hypothèques, Arrondissement de Liège, Transcriptions, 1795-1914. (A.E.L., *Hypoth.*, Liège).

3. Archives paroissiales de Vaux-sous-Chèvremont

— Registres aux délibérations du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers, 1837-1852, 1852-1880, 1913-1962. (Le registre correspondant aux années 1880-1913 manque).(A.P.V., Registres aux délibérations).

— Liasses de documents divers relatifs à la chapelle de Chèvremont.

4. Bibliothèque du Couvent des Carmes à Chèvremont

— *Annales de Notre-Dame de Chèvremont*, trois volumes, 1878-1939, 1940-1968, 1968-.., manuscrits.

— *Echos de Chèvremont*, 1892-1898; suivis des *Annales de Notre-Dame de Chèvremont*, 1899-1975. (*A.N.D.C.*).

Travaux

Nous renvoyons à notre contribution à la publication *Chèvremont, Mille ans d'histoire*, Liège, Crédit Communal, 1988, pp. 31-40 et à la bibliographie qui l'accompagne.

L'INDUSTRIE À VAUX-SOUS-CHÈVREMONT XVIe-XIXe SIÈCLES

par Georges HANSOTTE

Le cadre géographique de cette étude m'est imposé par le thème du colloque de ce jour : il coïncide avec le territoire de l'ancienne commune de Vaux-sous-Chèvremont.

Le cadre chronologique, par contre, était laissé à ma discrétion. Je l'ai limité à l'époque antérieure à la première guerre mondiale. C'est que l'industrie valcaprimontoise a partagé le destin de ses homologues du Pays de Liège tout entier ; après 1918, commence pour cette région un long déclin, qui n'est peut-être pas encore achevé, et qu'il est donc encore prématuré de vouloir décrire. En outre, j'ai conçu mon exposé en fonction de cette destinée commune à toutes les localités du bassin industriel liégeois. Je n'évoquerai donc pas l'une après l'autre toutes les entreprises qui ont été fondées, ont prospéré, puis ont périclité sur le sol de la commune. J'essayerai plutôt de montrer comment l'industrie locale reflète l'évolution économique de la région à laquelle elle appartient.

C'est peu avant le milieu du XVIe siècle que débute l'industrialisation des vallées proches de Liège. C'est alors que sont creusés des biefs de dérivation qui amènent l'eau des rivières à se déverser dans les augets ou à pousser les pales des roues hydrauliques. En tournant sous l'impulsion de cette eau, ces roues fournissent l'énergie motrice aux usines. A Vaux, le premier de ces biefs est aménagé en 1549 au lieu-dit Ster, où,vers 1564, il fournit la force motrice à un marteau. On ignore à quel usage a servi ce martinet dont l'existence fut éphémère. A sa place, en 1595, le célèbre munitionnaire Jean Curtius installe un moulin à poudre. La guerre oppose alors les armées espagnoles, basées dans les Pays-Bas méridionaux, aux Pays-Bas du Nord en révolte contre le roi d'Espagne. Sujet du Pays de Liège, qui reste neutre, Curtius fabrique et vend de la poudre aux belligérants ; il acquiert ou construit donc les usines nécessaires à son négoce. L'usine de Ster, ainsi utilisée, est fortifiée et placée sous la protection d'une petite gar-

nison: les armées qui s'affrontent campent à quelques kilomètres de Vaux; pour priver l'adversaire d'une source d'approvisionnement, elles peuvent être tentées de lancer une opération de commando et de détruire l'établissement de Ster.

Rapidement enrichi, Curtius est ruiné plus vite encore lorsqu'en 1609, la Trève de Douze Ans met fin aux combats. La paix entre l'Espagne et les Pays-Bas du Nord, désormais indépendants, a été fatale à Curtius; elle est, par contre, une aubaine pour la métallurgie du Pays de Liège.

Les Pays-Bas ont entrepris la construction d'une flotte marchande qui ne tarde pas à devenir la première d'Europe; leurs chantiers navals consomment d'énormes quantités de clous, qu'ils importent du Pays de Liège. La clouterie devient ainsi la plus prospère des industries métallurgiques liégeoises. Cette efflorescence est due en partie à la mécanisation partielle de la fabrication des clous. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, ils étaient forgés entièrement à la main. Depuis la fin du même siècle, une machine débite des barres de fer brut en baguettes (ou verges) de la grosseur du clou. Il suffit de couper cette verge en tronçons, qu'on dote par forgeage d'une tête et d'une pointe. Cette machine, c'est la fenderie. Les Liégeois ne l'ont peut-être pas inventée; en tout cas, ils ont été les premiers à en faire un usage intensif. Les fenderies se multiplient au Pays de Liège à mesure qu'y prospère la clouterie. Quatre établissements de ce type sont construits sur le territoire de Vaux: à Hoster en 1583, à Ster en 1613 et en 1649, à Henne vers 1630.

La clouterie liégeoise reste florissante jusqu'au XVIIIe siècle. Elle pâtit ensuite de la concurrence des fabricants carolorégiens. En outre, les Liégeois, plutôt que de fabriquer leurs verges eux-mêmes, les importent de plus en plus fréquemment du Luxembourg et du comté de Namur; le volume de ces importations triples entre 1760 et 1790. Enfin, l'industrie cloutière est presque totalement ruinée par l'annexion à la France en 1795.

Les fenderies périclitent donc. A Vaux, l'une d'elles disparaît en 1733; les trois autres sont converties en laminoirs à tôles: à Ster en 1793, à Hoster en 1803, à Henne en 1812. Ces trois usines poursuivent leurs activités jusqu'au XXe siècle, sans modifications majeu-

res: elles continuent à pratiquer le laminage du métal et à utiliser l'énergie hydraulique comme force motrice. Elles échappent donc presque totalement aux conséquences de la révolution industrielle: celle-ci ne les a pas condamnées à disparaître, mais ne leur a pas imposé non plus des transformations radicales. Tout au plus ces établissements ont-ils complété leur équipement par quelques appareils modernes (machines à vapeur ou four réverbère), à titre tout à fait complémentaire.

Outre les laminoirs et les fenderies dont il vient d'être question, outre quelques moulins à farine qu'il suffira de mentionner, les biefs de Hoster, Ster et Henne ont founi l'énergie à quelques autres usines métallurgiques: à Hoster, deux platineries, construites en 1593 et 1621, dont l'une est convertie en «maka» peu après 1750; à Henne, un «maka» mis en service à la même époque. Platineries et «makas» sont des marteaux hydrauliques utilisés au forgeage soit des tôles martelées, soit des fers ronds ou carrés et des pièces de grande dimension, tels que les socs de charrue. Comme les laminoirs, ces appareils restent en activité pendant la plus grande partie du XIXe siècle: deux d'entre-eux sont encore mentionnés en 1896.

Il existait à Vaux un bief de dérivation dont nous n'avons pas encore parlé; il se situait en aval des trois autres, à la Basse Ransy. Une usine à forer les canons de fusils y avait été installée en 1715. Cette usine est cédée en 1804 à un industriel de Grivegnée, Joseph Depauw-Vanhasselt, qui y construisit un vaste établissement comprenant un haut fourneau au charbon de bois, une fonderie, une forge, une affinerie. En 1832, l'usine est encore agrandie: on y utilisait conjointement l'énergie hydraulique et la machine à vapeur. Pourtant, depuis la fondation des puissantes usines modernes de Seraing, Ougrée et Sclessin, la sidérurgie au charbon de bois est démodée; le fourneau de la Basse Ransy s'éteint vers 1840. Mais la famille Braconier, propriétaire de l'établissement, y exploite, jusqu'au début du XXe siècle une grande fonderie et un atelier de construction mécanique.

Ainsi, du milieu du XVIe siècle au début du XXe siècle, l'industrie valcaprimontoise est restée en grande partie tributaire de l'énergie hydraulique fournie par la Vesdre; elle est demeurée implantée sur les sites où elle s'était fixée aux XVIe et XVIIe siècles. Toutefois, à

côté de ces usines, diverses petites entreprises prolifèrent sur le territoire de la paroisse et de la commune. A partir du XVIIe siècle, de nombreuses forges cloutières s'y implantent en raison de l'efflorescence de la clouterie. Ce ne sont que de modestes ateliers gérés par de petits artisans travaillant à façon. Vers le milieu du XVIIIe siècle, plusieurs centaines de cloutiers vivent à Vaux et aux alentours. A la fin du même siècle, la clouterie entre en déclin rapide; elle ne disparaît cependant pas complètement: en 1896, sur le territoire de la commune, cinq petites fabriques de clous occupent encore vingt ouvriers.

A l'industrie cloutière défaillante, d'autres activités se substituent à partir des premières années du XIXe siècle. On a souvent accusé la révolution industrielle d'avoir accru la productivité des industries en provoquant le chômage. Bien plus souvent, cette révolution a entraîné l'accroissement et la diversification de la production industrielle. Ainsi, la fonte de fer, dont l'usage restait encore limité, est utilisée désormais dans la construction architecturale et dans la fabrication des chassis des machines, jusqu'alors en charpente de bois. L'éclairage au gaz se généralise et réclame d'immenses quantités de tuyaux de fonte. On voit donc apparaître par dizaines des nouvelles entreprises, les fonderies; Vaux n'échappe pas à ce phénomène: plusieurs fonderies y sont créées dans la seconde moitié du XIXe siècle. Autre industrie liégeoise en expansion, l'armurerie; deux fabriques de pièces d'armes sont installées dans la commune en 1864 et en 1865. Une verrerie y est aménagée en 1874, et une usine chimique en 1910. La commune compte encore plusieurs fours à chaux, et des carrières dont quelques-unes sont expoitées depuis l'Ancien Régime.

Pour compléter le tableau de l'industrie valcaprimontoise, il reste à évoquer une dernière activité: l'extraction charbonnière. Cette exploitation y est certainement très ancienne. Cependant, comme Vaux se trouve à la limite du gisement houiller, les fosses n'y ont probablement jamais été très nombreuses: pas plus de trois ou quatre sans doute. L'une d'elles retiendra plus particulièrement notre attention, celle de Ransy. Mentionné régulièrement depuis le dernier quart du XVIIe siècle, ce charbonnage est à l'origine de la principale entreprise houillère de la localité. Le droit minier liégeois permettant à chaque possesseur foncier d'autoriser ou de refuser l'exploitation de la houille dans le sous-sol de son bien, les charbonnages sont restés longtemps

des entreprises de taille fort modeste. Les lois de 1791 et de 1810 ayant brisé ce carcan, des concessions plus vastes furent désormais octroyées à des exploitations équipées de machines à vapeur d'extraction, d'exhaure et de ventilation. Trois de ces grandes entreprises se sont partagé le territoire communal de Vaux : les houillères de Macy, Fond-Piquette et Basse-Ransy. Cette dernière appartient à Joseph-Frédéric Braconier quand elle se voit reconnaître en 1828 une concession de 209 hectares sous les communes d'Angleur, Chênée et Vaux. L'entreprise reste aux mains de la famille Braconier jusqu'en 1906 ; elle passe alors à une société anonyme qui sera liquidée en 1931.

Il est temps de clôturer cet exposé à la fois trop long et trop sommaire. Trop long car j'ai conscience d'avoir dépassé déjà le temps de parole qui m'était imparti. Trop sommaire aussi, car en dépit de son exiguïté, le territoire valcaprimontois a été le siège pendant quatre siècles d'une activité industrielle intense et diversifiée. Telle sera ma conclusion.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

Ouvrages :

P. GUÉRIN, *Les fenderies de Ster à Vaux-sous-Chèvremont*, dans *Cercle historique de Fléron*, juin 1986, pp. 15 à 19.

P. GUÉRIN, *Les usines de Hoster à Vaux-sous-Chèvremont*, *Ibidem*, pp. 49 à 51.

P. GUÉRIN, *La fenderie de Henne à Vaux-sous-Chèvremont*, *Ibidem*, septembre 1986, pp. 12 à 32.

G. HANSOTTE, *La métallurgie dans le bassin de la Vesdre aux Temps Modernes*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 75, 1962, pp. 164 à 220.

G. HANSOTTE, *Inventaire des archives des charbonnages de Gosson-Kessales*, (Bruxelles, 1969).

Recensement général des industries et des métiers - 31 octobre 1896 - Répartition géographique. Section I: entreprises en activité. Province de Liège. (Bruxelles, 1899).

Statistique de la Belgique. Mines, usines minéralogiques, machines à vapeur, 1836-1838. (Bruxelles, 1842).

L. THOMASSIN, *Mémoire statistique du Département de l'Ourthe*, (Liège, 1879).

Sources d'archives:

Archives de l'Etat à Liège:

— Province (établissements insalubres et dangereux; maintenances et permissions d'usines; mines, minières et carrières; usines sur les cours d'eau);
— Famille Coune;
— Hypothèques de Liège (transcriptions);
— Cadastre Popp (Vaux-sous-Chèvremont).

LA VIERGE, LE CARMEL ET L'INSTALLATION DES CARMES DÉCHAUSSÉS À CHÈVREMONT

par un carme

« L'ordre de la Bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel. » Tel est le titre officiel de l'Ordre du Carmel.

Dès leur origine, les Carmes s'étaient voués au culte de Marie. Ils l'avaient prise pour patronne et s'étaient appliqués à modeler leur vie sur la sienne. Comme il est ordonné au Christ et tourné vers lui, le Carmel est ordonné à Marie et tourné vers elle. « Le Carmel est tout marial » se plaisent à répéter les auteurs du Carmel et de tous leurs titres aucun ne sera plus cher que celui de « Frères de Notre-Dame ».

Il est historiquement certain que les premiers ermites qui se retirèrent sur le mont Carmel, en 1150, se réunirent autour d'une chapelle consacrée à la Vierge, et que, dès l'époque de saint Brocard, premier prieur général, les Carmes portaient le nom de « Frères de Notre-Dame du Mont Carmel ». La vénération de la très sainte Vierge apparaissait comme un de leurs signes distinctifs.

Aussi Monseigneur de Montpellier fut-il bien inspiré en demandant aux frères de Notre-Dame de fonder une église et un couvent à Chèvremont afin d'y accueillir les nombreux pèlerins qui ne cessaient d'affluer vers la chapelle de Notre-Dame. Ainsi, après neuf siècles d'absence, les moines revenaient sur la colline. L'évêque de Liège avait confié la Sarte aux dominicains et Cornillon aux carmélites. Afin de prier pour le pape Pie IX spolié de ses États, Monseigneur de Montpellier se rendit en pèlerinage à Chèvremont emmenant 20.000 fidèles le 4 mai 1874. L'évêque y célébra l'eucharistie. A l'homélie, il commenta le texte de l'écriture « Levez-vous, montons à la sainte colline et dressons-y un autel au Seigneur ». Le lendemain, de partout, on demandait un couvent sur la montagne; c'est ainsi que le 11 mai 1877, Monseigneur de Montpellier posa la première pierre de l'église. « Ne craignez rien, avait-il dit, les Liégeois vous donneront assez

d'aumônes pour ériger une basilique»; en 1878, les Carmes prirent possession de leur nouveau couvent presque achevé.

Dès lors les cérémonies en l'honneur de la Vierge ne cesseront jamais plus. En 1888 on célébra le deuxième centenaire de l'érection de la chapelle. Ce jubilé fut rehaussé par des fêtes splendides. Le seul pèlerinage des paroisses liégeoises conduit par Monseigneur Doutreloux compta 12.000 personnes.

En 1904, pour le jubilé d'or de la proclamation du dogme de l'immaculée conception de Marie, 10.000 pèlerins participèrent aux fêtes grandioses présidées par Monseigneur Rutten. En 1919, les Liégeois montèrent à Chèvremont pour remercier Notre-Dame de les avoir protégés pendant les hostilités. Mais la plus brillante des manifestations fut sans conteste celle du couronnement de la petite Vierge de Chèvremont qui eut lieu le 9 septembre 1923. Le dimanche 16 septembre fut une journée d'apothéose; jamais on n'avait vu pareille foule sur la colline. Certains estimèrent qu'il n'y eut pas moins de 60.000 personnes sur le parcours de la procession. Vraiment la mère de Dieu avait reçu le meilleur hommage des Liégeois.

Enfin, en 1928, les Carmes obtinrent de Pie XI une grâce tant désirée: l'église fut élevée au rang de basilique. Monseigneur Kerkhofs avait appuyé chaudement leur requête. De grandioses solennités se déroulèrent du 2 au 9 septembre et comme toujours une grande foule envahit tout le plateau. Depuis 1928 Chèvremont partage avec un certain nombre de sanctuaires l'honneur de suivre par ordre de dignité les quatre églises-mères de Rome. Vraiment notre pèlerinage liégeois n'a rien à envier à d'autres centres de dévotion mariale.

Depuis plus d'un siècle (1876) dans le silence et la solitude de la colline, les carmes continuent de mener la vie contemplative ainsi que l'apostolat de la prière, de l'oraison, tout en accueillant les nombreux visiteurs. Il n'est aucun jour qui ne voit monter de pieux pèlerins, le chapelet à la main pour demander secours à Marie.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COLLOQUE

par Jacques STIENNON

Si le fascicule édité en 1988 faisait la part, belle et légitime, au mythe, les Actes du colloque me paraissent surtout refléter la pression de l'histoire sur un site hautement évocateur. Par des chemins différents, des approches diversifiées, des prises de position qui souvent se complètent et parfois se heurtent, Chèvremont sort des brumes dont l'avaient entouré des traditions altérées au fil des siècles par la mémoire collective charriant d'un seul flux la légende et la réalité. Et lorsque l'on referme ce livre si dense après avoir pris connaissance des nombreuses contributions qu'il contient, une question s'impose à l'esprit: s'agit-il toujours du même Chèvremont? Le Chèvremont médiéval forme une masse homogène. Que ce soit dans l'article de Micheline Josse, dans ceux d'Alain Dierkens, de Jean-Louis Kupper, de Ludwig Falkenstein, de Claude Gaier et d'Anne Hoffsummer-Bosson, il ne fait aucun doute que cette place forte a joué un rôle capital d'abord dans l'histoire politique carolingienne, ensuite dans une histoire locale dont les péripéties s'inscrivent profondément dans l'enfantement de la Lotharingie et le destin de l'Empire. De Charles de Lorraine à Notger de Liège, en passant par Immon, Chèvremont reste un élément de poids dans le jeu compliqué de la prise des pouvoirs. Il n'est pas négligeable non plus, comme valeur de symbole, que Pépin II y ait été très probablement enterré, et que la cession de son abbaye à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle porte, en filigrane, le grand souvenir de Charlemagne.

Je parlais à l'instant de légende et de réalité. Ces deux éléments inséparables de la réflexion historique paraissent coïncider grâce au chapitre de Claude Gaier qui, analysant avec compétence l'efficacité ou l'impuissance des machines de jet et des engins d'attaque rapprochée, conclut à l'emploi de la ruse dans la prise de Chèvremont. Une ruse qui n'a pas nécessairement les traits dramatiques que lui donnent des sources tardives: « Comme si la réalité rejoignait la fiction » souligne justement l'auteur.

Dans l'optique envisagée par Ludwig Falkenstein, l'association du château et de l'abbaye était étroite, l'établissement ecclésiastique étant, en quelque sorte, destiné par le diplôme d'Otton Ier de 972, à surveiller la place forte. Lorsque l'on analyse les résultats des fouilles entreprises depuis le XIXe siècle, on s'aperçoit que les découvertes confirment cette relation et l'on suit sans peine Anne Hoffsummer-Bosson lorsqu'elle constate que «l'archéologie corrobore le double caractère religieux et militaire de la colline».

Après la destruction du château et la démolition des bâtiments de l'abbaye à partir de 987, le silence des siècles va être comblé par la prolifération de la légende. C'est peut-être le chapitre dont on pourrait regretter l'absence dans des Actes déjà copieux. Gilles d'Orval au XIIIe siècle, Jean d'Outremeuse au XIVe vont fournir à l'imagination du peuple, des érudits et des poètes, des éléments où le pittoresque le dispute à l'action dramatique. Une action dramatique qui a eu ses répercussions lointaines et récurrentes sur la conception que l'on pouvait se faire de l'histoire de Liège au moment où l'évêque Notger assure, suivant l'heureuse expression de Jean-Louis Kupper, le triomphe de saint Lambert sur saint Domitien. De ces récits légendaires, l'historiographie et la mémoire collective vont se nourrir tandis que la végétation envahit les ruines et que la rumeur des armes et le chant des offices ne sont plus qu'un souvenir confus. Quelques lueurs furtives éclairent cependant l'obscurité de l'histoire. Témoin probable, l'attribution — en 1541 — au site de Chèvremont d'une stèle dédiée à Mercure dont on a conservé le texte et qui étaierait, suivant le regretté Jacques Breuer, l'existence d'un culte et d'un pèlerinage sur la colline.

Lorsque les Jésuites anglais s'installent à Chèvremont au cours du XVIIe siècle et y construisent une chapelle dédiée à Notre-Dame, «opérationnelle dès 1680» souligne Marylène Laffineur-Crepin, ont-ils conscience qu'ils christianisaient un lieu de culte païen? On peut estimer avec le Père Pierre Guérin que leur préoccupation principale fut d'abord de placer sous la protection de la Vierge une Angleterre catholique, dont certains membres et plusieurs Jésuites avaient été martyrisés. On ne peut cependant méconnaître la force souterraine des traditions cultuelles même si l'on assure que «ce sont les fidèles qui par leur affluence et leur ferveur ont créé le pèlerinage». La dépêche

de Maximilien-Henri de Bavière, du 14 septembre 1686, confie, en tout cas, un rôle déterminant à la compagnie de Jésus pour provoquer l'afflux des fidèles sur la colline. Et, de même qu'à Saint-Laurent de Liège, les Jésuites utilisent la Vierge de dom Rupert pour instaurer un pèlerinage de leurs étudiants sur le Publémont, de même la présence d'une statuette de Notre-Dame, bientôt miraculeuse, à Chèvremont sert à la fois la piété populaire et les intérêts spirituels des disciples de saint Ignace de Loyola. Sur le point précis de la datation de la sculpture, je serais personnellement enclin à suivre l'avis de Marylène Laffineur-Crepin qui émet l'hypothèse que la statuette est la même que celle du premier oratoire installé par les Jésuites. De toute manière, le pèlerinage prend une ampleur dont Yves Moreau a parfaitement évalué l'impact économique et social et qui en a fait « un microcosme très particulier parmi les manifestations religieuses et populaires de la région ». Il ne semble pas, cependant, avoir eu des répercussions réelles sur l'industrie cloutière installée à Vaux-sous-Chèvremont, dont Georges Hansotte s'est montré, une fois de plus, l'historien autorisé.

Pour conclure, qu'il me soit permis de reprendre la question que je formulais au début de ces brèves considérations : au cours des siècles, s'agit-il toujours du même Chèvremont ? Non, si l'on retient qu'il n'y a aucune commune mesure entre le château-fort, l'abbaye du moyen âge d'une part, le lieu de culte et le pèlerinage modernes d'autre part. Oui, si l'on prend en compte l'installation des Carmes en 1877, sur la colline inspirée. Elle a redonné vie à une activité religieuse attestée du VIIIe siècle à 987 et, par une coïncidence heureuse, grâce à sa vertu symbolique, mais préjudiciable à la prospection archéologique, elle a permis la construction d'une basilique dont les proportions imposantes recréent, d'une certaine manière, l'image impressionnante que devait être la place forte médiévale. Pour mieux comprendre les intersignes qu'échangent l'histoire et la légende, il convient donc de porter souvent nos regards vers les hauteurs de Chèvremont. Elles attestent de la présence muette mais permanente du passé.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction
(Anne Hoffsummer-Bosson) 9

Les sources historiques
(Micheline Josse) 13

Un membre de l'aristocratie du Xe siècle: le Comte Immon
(Alain Dierkens) 21

La chute de Chèvremont dans le contexte politique de la seconde moitié du Xe siècle
(Jean-Louis Kupper) 33

La cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle en 972 et ses conséquences immédiates
(Ludwig Falkenstein) 41

Les moyens d'attaque et de défense des fortifications aux environs de l'an mil
(Claude Gaier) 61

Chèvremont: l'apport des sources archéologiques
(Anne Hoffsummer-Bosson) 71

La chapelle et la statuette de Notre-Dame
(Marylène Laffineur-Crepin) 89

The English Jesuits at Liège and Chèvremont
(Geoffrey Holt) 111

Quelques questions sur le pèlerinage
(Pierre Guérin) 129

Quelques aspects socio-économiques du pèlerinage de Chèvremont aux XIXe et XXe siècles
(Yves Moreau et Fernand Michel) 141

L'industrie à Vaux-sous-Chèvremont. XVIe-XIXe siècle
(Georges Hansotte) 159

La Vierge, le Carmel et l'installation des Carmes déchaussés
(un carme de la communauté de Chèvremont) 165

Conclusion
(Jacques Stiennon) 167

CONTRIBUTIONS DIVERSES

LA LECTURE COMPLÈTE DE L'INSCRIPTION RAPPELANT LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE BEHOGNE (ROCHEFORT) EN 1041

par Marc BOUCHAT

En 1966, le frère van Iterson (Abbaye de Saint-Rémy, Rochefort) publiait un article qui commentait la découverte récente d'une inscription lapidaire commémorant la consécration de l'église de Behogne en 1041 (1). Les vicissitudes de l'histoire l'avaient fait échouer chez un particulier où elle servait au dallage d'une cave. Grâce à l'intervention du frère cistercien elle retrouva une place plus adaptée, elle fut scellée dans le mur du transept gauche de l'église paroissiale de Rochefort. Hélas l'usure du temps avait fait disparaître une partie de l'inscription figurant sur cette dalle en calcaire du pays (environ 25 cm h x 45 cm l x 10 cm ép.). Lorsque le frère Albert entreprit son étude, il ne put déchiffrer que les trois dernières lignes, heureusement les plus importantes puisqu'elles nous donnaient la date (1041) de la consécration de l'église paroissiale de Behogne (2). Cette inscription venait s'ajouter à d'autres connues rappelant des consécrations d'égli-

(1) A. VAN ITERSON, A propos d'une pierre rappelant la consécration de l'église de Behogne (Rochefort) en 1041, dans *Namurcum*, t. 38, 1966, p. 17-21.

(2) Sur l'église de Behogne-Rochefort, on verra aussi A. VAN ITERSON, La vieille tour et l'ancienne église de Behogne-Rochefort, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 38, 1966, p. 22-32. Le catalogue de l'exposition *Trésors d'art de l'ancien doyenné de Rochefort*, Rochefort, 1966, p. 71-72. F. BOURGEOIS, Rochefort. Tour de l'ancienne église de Behogne, dans *Archéologie*, 1966, p. 20. IDEM, Vestiges de l'ancienne église romane de Rochefort, dans *Ardennes et Famenne*, t. 9, 1966, p. 59-60. M. VAN REY, *Die Lütticher Gaue Condroz und Ardennen im Frühmittelalter. Untersuchungen zur Pfarrorganisation*, Bonn, 1977, p. 779-782 (bibliographie). E. NEMERY de BELLEVAUX, L'ancien doyenné de Rochefort des origines à 1559, dans *Les Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 63, 1983, p. 11-19. IDEM, Les paroisses de Behogne-Rochefort, dans le catalogue de l'exposition *Rochefort, un château, une abbaye, une ville (1285-1985)*, Rochefort, 1985, p. 13-16. J.-L. JAVAUX, Quelques monuments représentatifs, l'église de la Visitation de la Sainte-Vierge, dans *Ibidem*, p. 45-48.

ses du diocèse de Liège au XIe siècle: Rixingen (29 mars 1036) ([3]), Brogne (24 novembre 1038) ([4]), Waha (20 juin 1050) ([5]), Otrange (entre 1048 et 1075) ([6]) et Emael (XIe siècle?) ([7]). A cette liste, nous ajouterons encore celle des consécrations d'autels au XIe siècle dont on a conservé le texte de la dédicace: citons notamment les quatre inscriptions de l'abbaye de Stavelot (26 décembre 1030, 25 avril et 25 août 1046) ([8]) et celle de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège (13 août 1061) ([9]). Enfin, il arrive que des pierres dédicatoires, dont on n'a pas conservé le texte de l'inscription lapidaire, soient mentionnées dans les textes; c'est le cas notamment pour Fumal (entre 1021 et 1025): *Ecclesia beati Huberti de Fumale consecrata fuit a Durando Leodiensi episcopo, prout cernitur in litteris sculptis in lapide imposito in limine magni hostii ejusdem ecclesie* ([10]).

([3]) Inscription originale conservée, voir W.H.J. WEALE, C. de BORMAN, Notice de l'inscription de dédicace de l'église de Rixingen, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. 5, 1861, p. 350-355. J. DARIS, l'inscription de l'église d'Emael, dans *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. 4/1, Liège, 1871, p. 218-219. G. KURTH, l'inscription dédicatoire de l'église de Waha, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. 10, 1900, p. 119. J. PAQUAY, *Les paroisses de l'ancien concile de Tongres*, Liège, 1909, p. 77-78. L. TOLLENAERE, *La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane*, Gembloux, 1957, p. 298.

([4]) Pierre originale perdue; copie dans un obituaire de l'abbaye Saint-Gérard de Brogne. C.-G. ROLAND, l'inscription dédicatoire de l'église de Saint-Gérard (1038), dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 26, 1905, p. 255-258.

([5]) Pierre originale conservée, voir G. KURTH, *op. cit.*, p. 97-123. J. STIENNON, La pierre dédicatoire de Waha, dans le catalogue de l'exposition *Marche-en-Famenne, son passé et son avenir*, Marche, 1980, p. 72-73 (bibliographie rétrospective).

([6]) Pierre originale perdue; copie dans le manuscrit Van den Berch. L. NAVEAU, A. POULLET, *Recueil d'épitaphes de Henri van den Berch*, t. 2, Liège, 1928, n° 1907, p. 240. J. DARIS, *op. cit.*, p. 219. G. KURTH, *op. cit*, p. 120.

([7]) Pierre originale perdue; copie (fac-similé) réalisée en 1600 par le curé Nicolas Jamar. J. DARIS, *op. cit.*, p. 217-223 et *Ibidem*, t. 10, Liège, 1882, p. 247-248. G. KURTH, *op. cit.*, p. 121. E. VAN WINTERSHOVEN, L'inscription dédicatoire de l'église d'Emael, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 13, 1902, p. 127-141, IDEM, *Ibidem*, dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, t. 21, 1903, p. 199-216. L. TOLLENAERE, *op. cit.*, p. 224.

([8]) Pierres originales perdues, copies manuscrites par Martène et Durand; voir G. KURTH, *op. cit.*, p. 118 et J. HALKIN, C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. 1, Bruxelles, 1909, n°106 à 109, p. 224-227.

([9]) Pierre originale perdue, copie manuscrite par Martène et Durand; voir G. KURTH, *op. cit.*, p. 122.

([10]) *La chronique liégeoise de 1402*, éd. E. BACHA, Bruxelles, 1900, p. 110, voir également L.-F. GENICOT, *Les églises mosanes du XIe siècle*, Louvain, 1972, p. 211-215.

Sur la partie inférieure de la pierre de Behogne ([11]), on pouvait encore lire, selon la transcription d'A. van Iterson

+ MXLI ANNO AB IN[CARNA]T[IO]N[E]
D[OMI]NI DED[I]CATA EST HAEC E[CCLESIA]
BEHONIANA

De cette transcription fragmentaire, il tira néanmoins quelques conclusions. Il supposa tout d'abord que le texte de la consécration ne nous était pas parvenu « en expédition originale », à l'exemple de la magnifique inscription de Saint-Etienne de Waha, mais sous la forme d'une copie tardive. La première partie de l'inscription était illisible, on devinait cependant qu'elle commençait par un nom, Herman. Or, on sait que ce dernier fut curé de Behogne et qu'il décéda le 15 juin 1653, trois jours après l'incendie du bourg par les troupes du prince de Condé. Il s'agissait donc d'une inscription lapidaire qui résumait une autre plus ancienne, probablement l'inscription dédicatoire originale. Selon le frère Albert van Iterson, la première ligne effacée relatait la destruction de l'église par les troupes du prince de Condé (1653). La deuxième devait rappeler la réfection de l'édifice par le curé Colins, successeur de Herman. Enfin, la dernière ligne effacée gardait le souvenir du replacement de cette pierre.

Une découverte fortuite aux Archives de l'État à Liège nous permit de compléter la lecture de l'inscription et d'en revoir en partie son interprétation. Dans le protocole du notaire G. de Bleret, nous avons retrouvé à la date du 19-22 juillet 1769 ([12]) un rapport substantiel réalisé lors de la visite de l'église de Behogne. L'édifice était dans un état déplorable et les discussions entre le grand décimateur (chapitre Notre-Dame de Huy) et la communauté paroissiale prolongeaient un conflit qui risquait d'aggraver davantage l'état matériel du bâtiment. Une visite fut alors commandée par décret de l'official de l'archidiacre de Famenne daté du 7 juillet, en raison du procès que poursuivaient devant l'autorité archidiaconale le chapitre de Notre-Dame de Huy et la communauté de Rochefort-Behogne. Deux « com-

([11]) G. AMAND de MENDIATA, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique, province de Namur, canton de Rochefort*, Bruxelles, 1977, p. 45-47. Photo I.R.P.A. : M213429'73.

([12]) A. E. L., *Notaire G. de Bleret*, 19-22 juillet 1769.

missions» furent constituées, défendant les intérêts de chacune des parties. Le chapitre de Huy délégua pour cette expertise Eustache Durieux, dit le jeune, maître-maçon ([13]), Jacques Heusquin ([14]), maître-charpentier alors que la communauté de Behogne y envoyait Charles-Antoine Simon, maçon ([15]), Gérard Hontoy, maître-charpentier ([16]) et Philippe Berger, tailleur de pierres ([17]). Conjointement, ils procédèrent à une visite détaillée de l'édifice durant les journées du 19 au 22 juillet 1769. Le travail terminé, les deux commissions rédigèrent un rapport, établirent chacune un plan de l'église (non retrouvés) et le tout fut enregistré devant les notaires Van Mehiel et de Bleret, représentants de chacune des parties. Il était hélas trop tard pour sauver l'édifice; peu de temps après, les parties s'entendirent pour reconstruire une nouvelle fois l'église ([18]). Cependant, les experts eurent la bonne idée de relever les inscriptions figurant sur les pierres et les tombes se trouvant à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice, la plus ancienne, remontant à 1574, la plus récente, datant de 1666 ([19]). Au point 18 de leur rapport, on trouve *la copie d'une inscription sur une pierre emmuraillée au commencement du chœur, à gauche en rentrant:*

InCenDIo profanata
MaLIgno
Mente DeVota
reparat CoLIns

([13]) Eustache Durieux, fils de Gilles et de Marie-Françoise Salle, baptisé dans la paroisse Saint-Nicolas Outremeuse (Liège), le 16 novembre 1732. Il fit relief du métier des maçons le 20 juillet 1764. A. E. L., *Métiers*, 109, fol. 51. L'acte du notaire G. de Bleret nous précise qu'il habitait la paroisse Saint-Pholien et qu'il était âgé de 36 ans ou environ.

([14]) Selon l'acte du notaire de Bleret, Jacques Heusquin demeurait dans la paroisse Sainte-Aldegonde à Liège et était âgé de 45 ans ou environ.

([15]) Agé de 56 ans ou environ et habitant Marche-en-Famenne.

([16]) Agé de 59 ans ou environ et habitant Bure (Luxembourg, Neufchâteau, Tellin).

([17]) Agé de 61 ans ou environ et habitant Thys (probablement Thynes, Namur, Dinant, Dinant).

([18]) L'église fut intégralement reconstruite, vers 1774-1777. La vieille tour fut conservée mais occupait dans la nouvelle implantation une position curieuse, derrière l'abside. Ce nouvel édifice fut consacré par Charles-Alexandre d'Arberg le 19 juin 1782. G. SIMENON, Les consécrations d'églises au diocèse de Liège dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, dans *Leodium*, 12e année, n° 6, juin 1913, p. 84. Sur les reconstructions succesives de l'église, voir les articles cités en note 2.

([19]) Nous envisageons l'édition de ces inscriptions.

S'ensuit aussi une autre inscription sur une pierre emmuraillée de même vis-à-vis de l'autre, à droite en entrant audit chœur:

HERMANE PASTOR SCRIPTUM
REPERIT IN HOC MURO IN
LAPIDE ARENOSO RETROPOSITO
+. MXLI . ANNO AB INCARNATIONE
DNI DEDICATA EST HAEC ECCLESIA
BEHONIANA

La première inscription ([20]), un double chronogramme, rappelle les tristes événements du milieu du XVIIe siècle: l'incendie de l'église par les troupes du prince de Condé en 1653 et sa reconstruction trois ans plus tard (1656), sous le vicariat de Louis Colins. Les travaux commencèrent par le chœur et se poursuivirent par la nef, vers 1660-1662. L'église ayant été profanée, le maître-autel dut être «reconsacré» par l'évêque suffragant de Liège Jean Antoine Blavier le 9 octobre 1664 ([21]).

La deuxième inscription nous intéresse davantage dans la mesure où elle restitue le texte complet figurant sur la dalle avant son effacement partiel par le temps ([22]). Nous pouvons traduire celle-ci par: «Herman, pasteur a retrouvé l'inscription dans ce mur, sur une pierre de sable posée à l'envers. L'année de l'Incarnation du Seigneur 1041 cette église de Behogne fut dédicacée» ([23]). L'hypothèse avancée par A. van Iterson selon laquelle cette pierre n'était qu'une copie tardive de l'inscription dédicatoire de 1041 se trouve ainsi confirmée. Ainsi que celles de Rixingen et de Waha, la pierre dédicatoire de Behogne avait était réutilisée à d'autres fins, peut-être au pavage de l'église, tout comme celle de Waha. Au cours du temps, le beau bloc de

([20]) G. AMAND de MENDIATA, *op. cit.*, p. 45-47. Photo I.R.P.A.: M109704'74.

([21]) J.-L. JAVAUX, *op. cit.* En fait, à la lecture de cette visite, décrivant l'église du 17e siècle, on constate que les experts se comportent en «historiens de l'architecture» et déterminent, dans cette église, des parties plus anciennes. Il est raisonnable de penser qu'au 17e siècle, les constructeurs réutilisèrent des parties de l'édifice antérieur (l'église du 11e siècle?) qui pouvaient encore servir.

([22]) Textuellement, la transcription de 1769 n'est pas exacte, elle complète deux abréviations (*incarnatione* et *ecclesia*) et laisse une autre telle qu'elle (*dni*).

([23]) Il m'est agréable de remercier Monsieur Etienne Evrard, professeur à l'Université de Liège, pour son aide à propos de la signification du verbe *retroponere*. DU CANGE, *Glossarium Mediae et Infimae Latinitatis*, Graz, t. 6, 1954, p. 169 (rééd. anastatique 1883-1887), le traduit par «remettre en place» alors qu'il faut plutôt, dans notre cas, le traduire par «poser à l'envers».

sable ([24]) se dégrada et, lorsque le curé Herman le retrouva, il ne put être conservé. S'il ne put sauver le bloc, le curé Herman, à moins qu'il ne s'agisse de son successeur, Colins ([25]), décida de préserver le souvenir de la dédicace de 1041 par la confection d'une nouvelle inscription lapidaire, cette fois sur un bloc de calcaire. Nous ne pensons cependant pas que l'inscription du XVIIe siècle soit un fac-similé de celle du XIe siècle, à l'exemple de celle d'Emael. A moins que l'inscription de Behogne (celle de 1041) ne constitue une exception, elle devait présenter des analogies avec d'autres inscriptions dédicatoires conservées de cette époque. Habituellement, celles-ci nous livrent le nom de la personne qui procéda à la dédicace ainsi que le(s) nom(s) du/des patron(s) de l'église. On constate également que la date ne figure jamais de façon aussi laconique; la datation est établie suivant le calendrier romain; de plus, on y ajoute l'indiction. Nous ne prendrons pour témoin que l'inscription dédicatoire de l'église de Saint-Gérard, antérieure à la nôtre de trois ans ([26]).

En conclusion, on peut dire que le curé de Behogne-Rochefort se limita à recopier l'essentiel, à savoir la date, attestant l'ancienneté de l'édifice. Il est d'autre part possible que l'état de la pierre de sable ne lui permettait plus une lecture complète de l'inscription, les noms des Patrons de l'église ainsi que le nom de celui qui procéda à la consécration (Nithard?) ayant été effacés.

Le souvenir de la consécration de l'église de Behogne-Rochefort en 1041 a failli ne jamais nous parvenir. Malgré deux sauvetages, l'un au milieu du XVIIe siècle, l'autre vers 1966, le remploi de ce beau bloc appareillé avait chaque fois accéléré l'effacement de l'inscription. Heureusement pour nous, il y eut un procès.

([24]) Le terme *arenosus* peut également désigner un bloc de grès mais jamais du calcaire. Communication de Monsieur Etienne Evrard.

([25]) Rappelons qu'Herman décéda quelques jours après le sac de l'église en 1653. C'est son successeur qui s'occupa de la reconstruction de l'édifice et qui décida vraisemblablement de placer la nouvelle pierre dédicatoire à l'entrée du chœur, où les experts purent la voir en 1769.

([26]) *Anno Dominice Incarnationis millesimo XXXVIII°, indictione VI, dedicatum est hoc templum cum altari magno XVIII kal. decembris a Nithardo Leodiensi episcopo, in honore sancte et individue Trinitatis et victoriosissime Crucis et beate Marie Virginis matris Domini nostri Jhesu Christi et sanctorum apostolorum Petri et Pauli et sanctorum martyrum Eugenii, Dionysii, Leodegarii, Laurentii, Eustacii, sociorumque ejus, Sebastiani, et sanctorum confessorum Benedicti, Martini, Remigii, Gregorii, Vedasti, Amandi, et Sanctarum virginum Cecilie, Scolastice, Gertrudis, et omnium sanctorum.* C.-G. ROLAND, *op. cit.*, p. 256.

LA RESTAURATION DES VERRES DU MUSÉE DU VERRE ET DU MUSÉE CURTIUS À LIÈGE SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1983

par Chantal FONTAINE-HODIAMONT

Le 8 novembre 1983: une date marquée d'une pierre noire dans les annales de Liège. Ce jour-là, chacun s'en souvient, un violent séïsme ébranlait la cité principautaire. Les très riches collections du Musée du Verre et du Musée Curtius ne furent pas épargnées par la catastrophe: 60 verres, joyaux du patrimoine liégeois, gisaient brisés dans leurs vitrines, certains réduits en plusieurs dizaines de fragments éparpillés. Commença dès lors un patient travail de restauration où furent associés, dans une fructueuse collaboration, la Direction des **Musées liégeois** et l'Institut royal du Patrimoine artistique de Bruxelles.

De cette entreprise de longue haleine, à laquelle nous avons participé comme restaurateur de l'IRPA ([1]), nous voudrions dresser ici un bilan provisoire. Il portera sur l'état d'avancement des travaux et les méthodes de traitement mises en œuvre.

Les campagnes de restauration, qui se sont régulièrement succédées depuis 1984, ont été préparées et facilitées par les dispositions prises dès le lendemain de la catastrophe, par le Conservateur M. L. Engen: photographie, avant ouverture, de toutes les vitrines recelant des verres brisés, rédaction d'une fiche descriptive de chaque exemplaire endommagé, recueil minutieux et premier tri des tessons regroupés ensuite, par verre, dans des caissettes appropriées. Pour le restaurateur, confronté à de véritables puzzles, ces premières mesures de conservation ont été d'un grand secours. Grâce en particulier aux photographies des verres en vitrine, il nous est arrivé plus d'une fois de retrouver le complément d'un verre lacunaire, parmi les fragments d'un exemplaire qui était exposé dans son voisinage.

([1]) Avec la collaboration d'Anne Lechat.

De l'examen général des dégâts, il ressort que la majorité des verres endommagés consiste en des exemplaires déjà précédemment restaurés, spécialement au niveau de la jambe ou du pied. Les anciennes colles, devenues cassantes, n'ont pas résisté aux vibrations du séïsme et les verres, déstabilisés à leur base, ont inévitablement basculé (fig. 1 et 2).

A ce jour, la moitié des verres ont été restaurés (voir liste infra). Nécessité oblige, c'est sur le nettoyage, le collage des fragments et la consolidation des fissures que se sont prioritairement concentrés tous les travaux. Ultérieurement, il faudra probablement envisager le comblement de certaines lacunes. L'opération ne devrait concerner que des verres colorés, par exemple une petite coupe byzantine (n° inv. 67/14), objet d'une restauration antérieure et dont le recollage ne permet plus la réutilisation des éléments de bouchage en plexiglas. Pour les verres blancs, tout à fait transparents, on ne peut concevoir de bouchages dans un avenir proche. En effet, les résines polymérisant à froid, actuellement disponibles sur le marché, ont tendance à jaunir dans la masse après un certain temps. Le préjudice esthétique est plus grand qu'une lacune non comblée. En tout état de cause, le problème ne concerne que peu d'exemplaires et fort heureusement, le soin apporté à la récolte des tessons après le séïsme, a réduit au minimum les pertes de matière.

Le nettoyage des fragments de verre, préliminaire indispensable à toute restauration, a été effectué en deux temps: nettoyage à l'eau d'abord ([2]), à l'acétone ensuite, dans l'un et l'autre cas au moyen d'un coton-tige et d'un pinceau fin à poils longs et souples pour les endroits difficilement accessibles. Des compresses d'ouate imbibées d'eau ont suffi pour ôter les vieux résidus de colle polysaccharide et de colle à base d'un dérivé cellulosique, ces dernières se reconnaissant à un film blanc transparent, pratiquement invisible. Les restes de gomme laque, devenus tout à fait brunâtres, ont quant à eux été éliminés à l'acétone.

Pour le collage, nous avons recouru à des techniques différentes en fonction du type d'assemblage à effectuer.

([2]) Sauf pour les verres irisés (B/2377 et B/1275) et pour les verres présentant une altération de surface (pellicules) et dans la masse (multiples micro-fissures) (B/1945 et B/2283).

Fig. 1 - *Liège, Musée du Verre. Novembre 1983. Dans cette vitrine de verres vénitiens, deux verres anciennement restaurés (a) ont entraîné dans leur chute deux exemplaire intacts (b).* (Cliché Musée du Verre)

Fig. 2 - *Liège, Musée du Verre. Novembre 1983. La chute du calice silésien au centre, résulte du lâchage d'un ancien collage. Même observation pour le bouton de couvercle à gauche.* (Cliché Musée du Verre)

Dans le cas de tessons appartenant à une même forme (calice, panse, pied...), nous n'avons pas hésité à appliquer la technique éprouvée du pré-collage ([3]). Elle consiste à assembler d'abord tous les fragments à l'aide de fines bandelettes de papier collant disposées en quinconce à l'extérieur et à l'intérieur. Ce remontage « à blanc » permet à tout moment d'effectuer les corrections qui s'imposent pour pallier les décalages et les ressauts. Une fois l'assemblage correctement réalisé, une résine est infiltrée goutte à goutte dans les cassures à l'aide d'une aiguille emmanchée. Nous avons utilisé ici une résine époxyde, la Plastogen EP, qui pénètre aisément par capillarité. Les excédents de résine sont éliminés par tamponnement avec un papier absorbant (type Kleenex). Après polymérisation de la résine — ± 24 h —, les papiers collants sont ôtés et les surfaces nettoyées à l'acétone.

Pour les formes fermées (type bouteille), la procédure est un peu plus complexe, puisqu'il faut pouvoir retirer les papiers collants situés à l'intérieur, après le collage. A cette fin, on épargne de papier collant (à l'intérieur) et de résine, une cassure qui fait tout le pourtour du récipient. Les joints de la cassure sont enduits de Carboxyméthylcellulose dilué à 5 % dans l'eau, ceci pour éviter toute adhérence de colle. Après polymérisation de la résine et enlèvement des papiers collants à l'extérieur, on obtient deux parties amovibles, ce qui permet d'accéder à l'intérieur du verre pour le nettoyage. Ensuite, l'isolant CMC est enlevé à l'eau et les deux parties sont à nouveau assemblées au papier collant posé à l'extérieur, puis collées par infiltration de résine.

L'application de papiers collants s'avère parfois difficile, voire impossible pour maintenir deux fragments parfaitement jointifs; cas de tessons en porte-à-faux, cassure oblique au niveau de la jambe, fragments lourds présentant une surface de collage réduite, jonction calice-jambe... Pour ces collages délicats, nous avons fréquemment mis en œuvre une technique moins classique: il s'agit du collage à l'aide des colles Loctite Glassbond ou Bison « colle à vitre de voiture » ([4]). Leur principe général est de polymériser sous l'effet des rayons

([3]) R. WHIR, *Restaurieren von Keramik und Glas*, München, 1977, p. 201-211.
([4]) A base d'acide acrylique et d'ester méthacrylique.

Fig. 3 - *Coupe islamique, avant restauration (B/1646).* (Cliché Musée du Verre)

Fig. 4 - *Idem, après restauration.* (Cliché Musée du Verre)

ultra-violets de la lumière solaire. Toutefois, des essais effectués à l'IRPA, ont montré que la polymérisation se produisait également sous une lampe quartz-iode (type halogène) ([5]); une puissance de 500 watts suffit amplement. Cette découverte a conduit à mettre au point une technique originale qui permet au restaurateur, libéré des impératifs d'ensoleillement, de préparer sereinement le collage en lumière artificielle courante (avec obturation des fenêtres) et de déclencher le rayonnement au moment opportun. Pratiquement, la colle est appliquée d'un seul côté de la cassure. Une fois ajustés, les deux fragments de verre sont pressés l'un contre l'autre et exposés sous la lampe halogène quelques dizaines de secondes, c'est-à-dire le temps nécessaire à la polymérisation. La lampe est montée sur un pied et commandée par un interrupteur à pédale. Les excédents de colle s'enlèvent à l'acétone avant polymérisation, et au scalpel après.

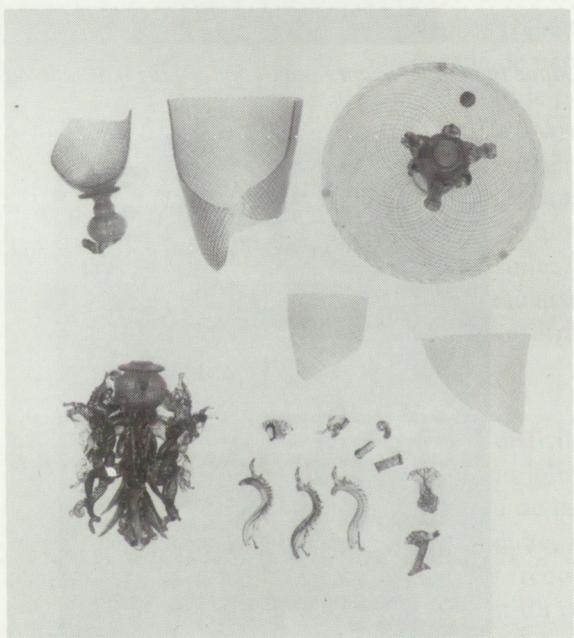

Fig. 5 - *Calice filigrané, avant restauration (B/1060).* (Cliché A.C.L.)

([5]) P. DE HENAU et C. FONTAINE-HODIAMONT, *Sélection des activités des années 1980 et 1981* dans *Bulletin de l'IRPA*, XIX, 1982/83, p. 205-206.

Fig. 6 - *Idem, après restauration. Combinaison du collage sous lampe halogène (petits éléments de la jambe et attaches du calice et du pied à la jambe) et de la technique du précollage (morceaux du calice).*
(Cliché A.C.L.)

Il va de soi que les deux techniques de collage que nous venons de décrire, ont été fréquemment combinées pour un même verre ([6]). Ces collages présentent une grande résistance. Ils sont pratiquement invisibles sur les verres colorés et relativement discrets sur les exemplaires tout à fait transparents. Un léger jaunissement de la colle n'est pas à exclure dans les années à venir mais le phénomène ne devrait guère porter à conséquence vu que les colles introduites n'ont aucune épaisseur. Il s'agit d'un film de résine qui ne se signale que par une très légère réflexion à la lumière. Théoriquement, un collage invisible serait possible avec une résine dont l'indice de réfraction serait identique à celui du verre. Toutefois les verres anciens offrent un large éventail d'indices de réfraction et il appartient encore au domaine de la recherche de parvenir à modifier l'indice de réfraction d'une colle sans interférer sur ses qualités (résistance, transparence...) ([7]).

Le travail de restauration accompli à ce jour, n'a pas seulement abouti au remontage d'un certain nombre de verres cassés. Il a également permis d'améliorer l'esthétique de plusieurs pièces. Citons l'exemple d'une coupe byzantine (n° inv. 64/17) précédemment recouverte d'un vernis brunâtre, ou encore celui d'un bocal vénitien (B/2331) dont l'intérieur était doublé par du plâtre. Plusieurs pièces hybrides ont aussi été détectées: un verre à serpent du XVIIe s. (B/922), pourvu d'une anse provenant d'un autre verre; une coupe «à trois boutons», du XVIIe s. également (B/2151), montée sur un pied autre que celui d'origine; enfin un gobelet islamique des XIIIe-XIVe s. (B/2377), dont la paroi à décor émaillé recelait moins de tessons du verre original que de morceaux de plâtre habilement camouflés.

Par ailleurs, ce travail de restauration sur les riches ensembles de Liège, a fourni l'occasion de procéder à des analyses de composition chimique. Une première série d'analyses a été effectuée en vue de cerner de plus près le phénomène des verres «pleurants». L'objectif à terme est de mettre au point un traitement capable d'enrayer cette

---

([6]) Les collages sont réversibles par immersion pendant quelques jours dans un bain d'acétone, jusqu'à la dénaturation de la résine par gonflement.

([7]) N. H. TENNENT et J. H. TOWNSEND, *La signification de l'indice de réfraction des colles pour la restauration du verre* dans *Adhésifs et Consolidants (Actes du Xe Congrès IIC)*, Paris, 1984, p. 218-224.

forme très particulière d'altération. Une seconde série d'analyses a été entreprise dans le cadre d'un programme de recherche mené en collaboration avec la Stazione Sperimentale del Vetro de Venise. Son objet vise à identifier les composants chimiques permettant de distinguer à coup sûr les verres vénitiens des XVIe-XVIIe s., de leurs imitations contemporaines dans le pays de Liège (« verres à la façon de Venise »). Une fois de plus, on voit ici les services que les méthodes d'investigations empruntées aux sciences exactes peuvent rendre tant au restaurateur qu'à l'historien des arts et des techniques.

Fig. 7 - *Calice doré, avant restauration (B/876).* (Cliché A.C.L.)

Fig. 8 - *Idem, après restauration.*
Excepté l'élément de base, tous les fragments ont été assemblés suivant la technique du précollage. (Cliché A.C.L.)

Liste des verres restaurés.

Musée Curtius

— I/4429: urne côtelée gallo-romaine (IIe s.)
— I/9637: cornet conique à pied annulaire (fin IVe-déb. Ve s.)

Musée du Verre

— B/1945: calice à couvercle (Namur?, XVIIe s.)
— B/2283: calice (anciens Pays-Bas méridionaux, XVIIe s.)
— B/1063: grande coupe (Anvers, XVIIe s.)
— B/780: coupe conique (Liège?, XVIIe s.)
— B/922: verre à serpent (Liège, XVIIe s.)
— B/2238: burette avec bouchon (Liège, XVIIIe s.)
— B/876: calice doré (Allemagne ou Silésie, XVIIIe s.)
— B/1959: hanap couvert (Saxe, XVIIIe s.)
— B/723: coupe filigranée (Venise, XVIIe s.)
— B/1938: calice couvert filigrané (Venise, XVIIe s.)
— B/2331: bocal couvert filigrané (Venise, fin XVIe-déb. XVIIe s.)
— B/788: gobelet filigrané (Venise, XVIIe s.)

Fig. 9 - *Amphore, avant restauration (B/1469).* (Cliché A.C.L.)

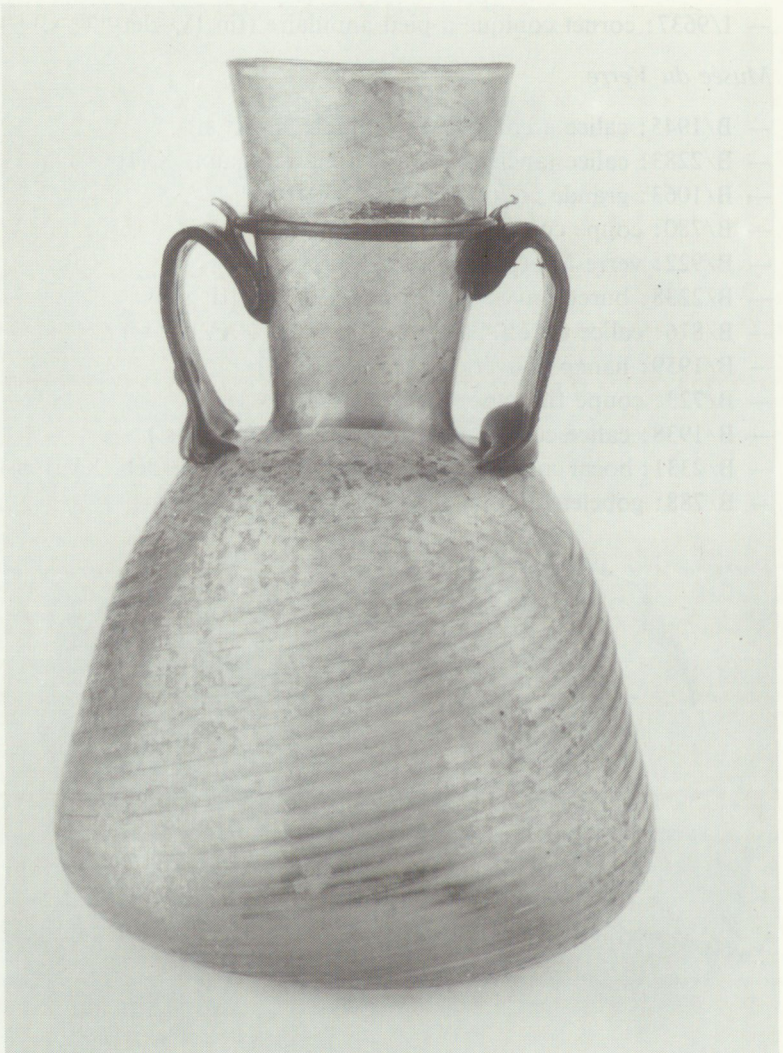

Fig. 10 - *Idem, après restauration.* (Cliché A.C.L.)

Fig. 11 - *Urne gallo-romaine restaurée (I/4429), dans son état antérieur au tremblement de terre de 1983.* (Cliché Musée Curtius)

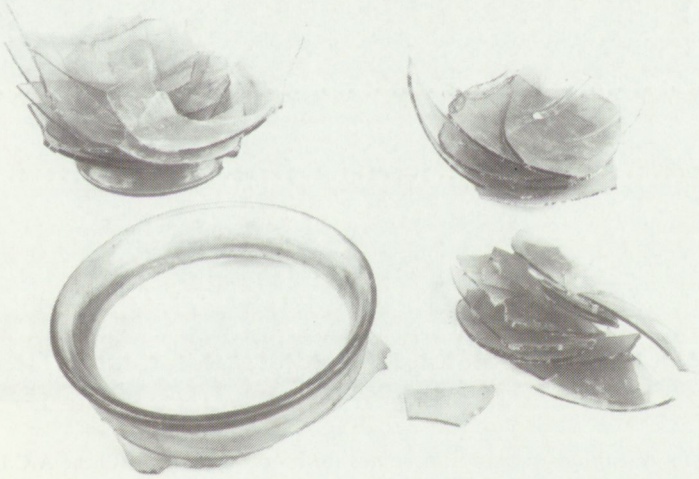

Fig. 12 - *Idem, au lendemain du tremblement de terre. L'urne a été recueillie en une soixantaine de fragments.* (Cliché A.C.L.)

Fig. 13 - *Idem, après restauration.*
Le réseau des cassures anciennes est moins apparent. (Cliché A.C.L.)

— B/1060: calice filigrané (Venise, XVIe s.)
— B/938: coupe conique (Venise, XVIIe s.)
— B/620: coupe à trois boutons (Venise ou Liège, XVIIe s.)
— B/1064: coupe plate côtelée (Venise, XVIIe s.)
— B/1560: flacon reliquaire (Grèce, XIVe s.?)
— 67/14: coupe tronconique (Proche-Orient byzantin, Xe s.)
— 1/81/2: coupe tronconique (Namur, XVIIIe s.)
— 1/81/1 bis: coupe tronconique gaufrée (Namur, XVIIIe s.)
— B/1192: vase (Venise, XVIIe s.)
— B/1469: amphore (Proche-Orient romain, IVe s.)
— B/2377: gobelet conique (Islam, XIIIe-XIVe s.)
— B/1646: coupe (Islam, fin XIIIe s.)
— B/1275: gobelet (Islam, XIIIe s.?)

LE POINÇON DE L'ORFÈVRE LIÉGEOIS FRANÇOIS-JOSEPH VANDENBERG

par Luc ENGEN

L'identification du poinçon FIV à l'orfèvre François-Joseph Vandenberg (1702-1766) a été proposée dès 1948 par J. Brassinne ([1]) et admise par P. Colman en 1966, qui l'a qualifiée de probable ([2]).

Le catalogue des pièces conservées portant cette marque ([3]) est fort peu étoffé (quatre numéros) et toutes celles-ci s'inscrivent dans une période bien courte de seulement huit à neuf ans (1735-6 à 1743-4).

L'apport d'un document supplémentaire serait en soi digne de retenir notre attention, mais la pièce que nous publions aujourd'hui présente surtout l'intérêt de démontrer l'hypothèse des deux chercheurs cités.

Les précieux répertoires photographiques du mobilier des sanctuaires de Belgique, édités par l'Institut royal du patrimoine artistique, nous ont permis à ce jour, de repérer plus de quatre cents documents d'argenterie religieuse liégeoise jusqu'alors inédits. Ils sont aujourd'hui sur fiches et demain, nous l'espérons, encodés sur ordinateur. Un ostensoir-soleil (fig. 1) a particulièrement retenu notre attention, il est conservé à l'église Saint-Pierre de Chênée ([4]).

([1]) J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. I, Liège, 1948, p.376-378.

([2]) P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise...*, t. I, Liège, 1966, p.282.

([3]) Nous avons relevé, dans l'ordre chronologique :

— Croix reliquaire, 1724, M (1735-1736), Tavigny, Eglise Saint-Remy, P. COLMAN, *op. cit.*, n°662, p.249 et fig.86.

— Flambeaux aux armes de Selys, 1724, P (1738-1739), collection privée, J. BRASSINNE, *op. cit.*, p.378.

— Cafetière aux armes de Selys, 1724, P (1738-1739), collection privée, J. BRASSINNE, *id.* ; *Meesterwerken in zilver. Burgerlijk zilver van de 16de, 17de en 18de eeuw uit de Zuidellijke Nederlanden en het Prinsbisdom Luik uit privé-verzamelingen*, Tentoonstelling, Gent, Bijlokemuseum, 19/4-30/6 1985, n° 264, p. 275 (reproduit).

— Porte-huilier, Sede Vacante, 1744, A (1744), collection privée, J. BRASSINNE, *id.*.

([4]) J.-J. BOLLY, *Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique. Province de Liège. Canton de Grivegnée*, Bruxelles, 1977, p. 21. Il convient de préciser que la sacristie de l'église Saint-Pierre conserve deux pièces non reprises ni dans cet inventaire ni dans celui de P. COLMAN (*op. cit.*) :

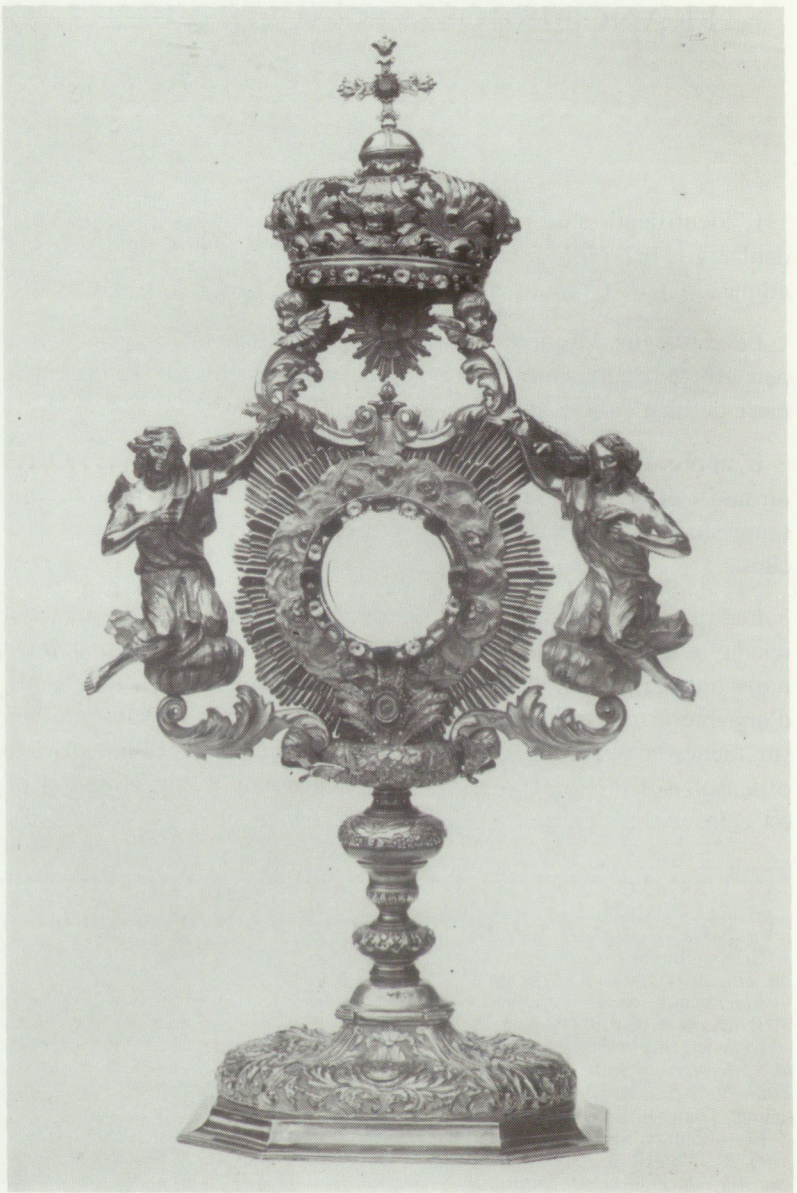

Fig. 1 — *Ostensoir-soleil de l'église Saint-Pierre à Chênée.* (© A.C.L.)

D'un type traditionnel, que la reproduction nous épargne de décrire ([5]), il est daté, par une inscription, de 1742, année de sa dédicace par la veuve Parfory (Parfond'Ry ?). Malheureusement, la combinaison des seuls poinçons significatifs en cette matière qui ont été repérés (les armes de Georges-Louis de Berghes et l'aigle impériale surmontant le millésime 1724) ne permet pas de voir avec certitude dans cette date celle de la réalisation de l'ostensoir ni confirmer d'ailleurs la possibilité d'une date quelque peu antérieure ([6]). En tout cas aucune des rares pièces connues pour le maître FIV n'est antérieure à la lettre annale M ce qui, pour ce règne, équivaut à l'année 1735-1736.

Le fait le plus important, qui justifie à lui seul la présente notice, réside dans l'inscription située sur la plinthe: « DONNEZ PAR LE VEUE DU SIEUR PARFORY LE 23 SEPTEMBRE 1742 FECIT F VANDENBERGK ». Cette signature lève sans équivoque le doute qui planait encore sur l'équation proposée. Nous donnons en annexe la liste des poinçons onomastiques aujourd'hui identifiés avec certitude.

Notons au passage que notre orfèvre n'a pas utilisé son second prénom (Joseph) dans cette signature contrairement à ce qu'il fit pour son poinçon.

Maintenant que l'identification est bien établie, il n'est pas téméraire de tenter de confronter cette œuvre aux éléments biographiques en notre possession. On sait en effet, grâce aux travaux de P. Colman ([7]), que c'est seulement en décembre 1734 que Jean-François Knaeps, alors Gouverneur du métier, consentit à Vandenberg le droit de présenter son chef-d'œuvre d'accession à la maîtrise. L'ostensoir de Chênée n'a donc pu être réalisé qu'entre ce moment et septembre 1742.

— Ciboire, Bavière, 1667, FK (François Knaeps) portant l'inscription « APARTENANT A LA VEFVE DU SR JEAN STENVAL 1684 » ;
— Ciboire, Bavière, 1744, O (1759), sans poinçon onomastique. En revanche, nous n'avons pas repéré lors de notre visite un ciboire aux marques du règne de Georges-Louis de Berghes, malheureusement non photographié.

([5]) Lors de la réalisation du cliché en 1972, les ailes extérieures des deux anges étaient déjà endommagées et n'ont pu être photographiées. Elles sont fort heureusement toujours conservées à la sacristie et leur examen a révélé les traces d'une restauration ancienne fort malhabile. Je saisis l'occasion pour remercier M. le Doyen Lejolly pour l'excellent accueil qu'il a réservé à ma visite.

([6]) L'analyse de nombreux documents montre combien il serait dangereux de se baser sur les dates figurant dans les inscriptions pour dater les pièces de manière absolue, elles constituent tout au plus un « terminus ad quem ».

([7]) P. COLMAN, *op. cit.*, p.73.

Le fait que l'on ne trouve plus son poinçon après 1743-44 s'explique aisément si l'on sait son activité de fabricant de poids monétaires va l'absorber de plus en plus et ce jusqu'à la fin de sa vie. Il avait, dès 1730, reçu le titre de tourneur et bijoutier du prince-évêque Georges-Louis de Berghes que Jean-Théodore de Bavière lui accorda à son tour. Sous ce règne, nous trouvons notre orfèvre associé à François Poissinger. Lorsque Charles-Nicolas d'Oultremont lui renouvelle, lui aussi, son privilège en 1764, il n'est plus question de cet associé ([8]). Signalons enfin que cette pièce présente une autre particularité peu commune: la présence du rarissime poinçon au L couronné et accosté de trois fleurs de lys, considéré comme le premier poinçon particulier pour « l'argent de Louis» (fig. 2), ce qui nous annonce l'aloi rarement usité de onze deniers, équivalant à 917 millièmes d'argent pur. Ce serait de plus une des plus anciennes, sinon la première, manifestation attestée de ce poinçon particulier. Il est, en effet, absolument inconnu en ce qui concerne l'orfèvrerie civile, et le professeur Colman ne l'a rencontré que sur un groupe très limité de pièces ([9]) dues au talent de l'orfèvre Denis-François Lamotte (1711-1785). Il s'agit d'une paire de burettes avec leur plateau et d'un

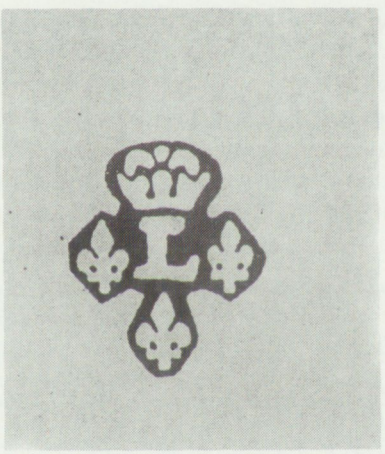

Fig. 2 — *Agrandissement (± 6 ×) du poinçon au L couronné et aux trois fleurs de lys.* (D'après P. Colman)

([8]) J. BRASSINNE, *op. cit.*, p. 377.
([9]) P. COLMAN, *op. cit.*, p. 48 et n° 147-148, p. 210.

calice conservés à la collégiale Notre-Dame de Huy. Ils ont en commun les armes d'un protocolaire de Grady et portent les poinçons aux armes de Berghes et le millésime 1724. A défaut de lettre annale, P. Colman les a datés de 1743 au plus tard, tout en spécifiant qu'il était impossible de leur assigner une date beaucoup plus ancienne en raison de leur style.

Cela nous raproche étonnamment de l'ostensoir de Chênée, donné en 1742, tant en ce qui concerne la datation que pour le détail troublant qui avait déjà soulevé l'attention du professeur Colman: l'absence de lettre annale. Il s'était déjà interrogé sur la pertinence de son interprétation mais avait rejeté la possibilité de reconnaître dans cette marque une lettre annale d'un type particulier ([10]). Une analyse précise du titre de l'argent mis en œuvre par Lamotte et Vandenberg pour réaliser ces différents objets de culte serait la bienvenue.

([10]) Le « L » équivaut pour ce règne à l'année comprise entre le 1er juillet 1734 et le 30 juin 1735. Cela semble trop tôt pour les pièces de Huy mais pas pour l'ostensoir de Chênée eu égard à la date d'accession à la maîtrise de Vandenberg, sans compter, dans cette hypothèse, qu'il eût peut-être pu constituer son chef-d'œuvre.

ANNEXE

TABLEAU DES POINÇONS DE MAÎTRES LIÉGEOIS IDENTIFIÉS AVEC CERTITUDE (*)

MD	DARTOIS	Jean-Melchior	1726-1804	(1)
IAD(I)	DUPONT	Joseph-André-Alexis	1686-1742	
IAD(II)	DUPONT	Joseph-André-Alexis	1686-1742	
IBD	DUPONT	Jean-Baptiste	1745-1790>	(2)
LE(I)	ENGLEBERT	Lambert	1667-1733	
LE(II)	ENGLEBERT	Lambert	1667-1733	
HF(I)	FLEMALLE	Henri de	1610-1685	
AF(I)	FORET	André-Remacle	1737-1798>	
IG(I)	GOESIN le vieux	Jean	<1606-1658	
NG(I)	GRISART	Nicolas	<1685-1707>	
JH	HAUREGARD	Jacques	<1760-1787>	(3)
CH	HONTOIR	Charles de	1661-1724	
IH(I)	HUBERTI	Jacques	<1655-1677>	
PPI	JONNEAU	Pierre-Paul	1661?-1716>	
FK	KNAEPS	François	1629-1708	
IK	KNAEPS	Jean-François	1669-1742	
BL	LABEEN DE LAMBERMONT	Bertholet	<1689-1725	
DFL(I)	LAMOTTE	Denis-François	1711-1785	
NL	LION	Nicolas	1679-1734	
NM(IV)	MURGUET	Nicolas	1716-1754	
IP(I)	PIETKIN le vieux	Jean	<1648-1673>	(4)
RR(I)	RENIER	Remy-Joseph	1736-1811	
FIV	VANDENBERG	François-Joseph	1702-1766	(5)
TW(I)	WINAND	J.-Franç.-Toussaint	<1743-1794	

(*) Les poinçons sont cités selon la nomenclature publiée par P. Colman, à l'exception de JH, lu autrefois JHC en monogramme; les dates se rapportent aux éléments biographiques connus pour ces orfèvres.

(1) *Millénaire de la collégiale Saint-Jean de Liège. Exposition d'art et d'histoire*, Liège, 1982, n° VII. a.22, p. 232.

(2) J.-J. VAN ORMELINGEN, *L'orfèvrerie acquise entre 1736 et 1780 pour l'église de Goyer par les curés Van Loubbeeck*, dans *B.S.R.V.Lg.*, t. XI, n° 240, 1988, p. 353-366.

(3) H. D'OTREPPE DE BOUVETTE, *L'orfèvrerie liégeois « JHC » : Jacques Hauregard*, dans *B.S.R.V.Lg.*, t. XI, n° 235, 1986, p. 213-215.

(4) M. LAFFINEUR-CREPIN, *Une contribution inattendue à l'étude du patrimoine artistique de l'église Sainte-Véronique à Liège : la relation d'un vol commis en 1733*, dans *Leodium*, t. LXIV, n° 1-6, 1979, p. 16-38.

(5) La présente étude.

VUE GÉNÉRALE SUR L'HISTOIRE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DE L'AGRICULTURE À HEURE-LE-ROMAIN DES ORIGINES À 1940

par Jean HOYOUX.

Heure-le-Romain, avant la fusion des communes en Belgique, était un village d'étendue moyenne (663 hectares), situé à 13 1/2 kilomètres au nord-est de Liège et à 5 kilomètres à l'ouest de Visé. Son territoire confinait aux communes de Houtain-Saint-Siméon, de Haccourt, d'Oupeye, de Hermée et de Fexhe-Slins.

Heure-le-Romain est proche de la vallée de la Meuse, étant établi, en grande partie, sur une terrasse fluviale dominant la rive gauche du fleuve.

Heure-le-Romain présente un replat s'inclinant de l'ouest vers l'est, de 160 m à 120 m d'altitude environ.

Il faut tenir compte pour ce replat de deux entités. A l'extrême ouest, un petit morceau du plateau hesbignon culminant à la limite de la commune à 160 m. Plus à l'est, une terrasse de la Meuse (environ 120 m). Entre les deux il y a un talus peu important.

Le replat qui constitue la commune a été entamé par l'érosion ; des vallées se sont creusées. La première traverse la moitié sud-est d'Heure-le-Romain. Sa direction est d'abord sud-ouest-nord-est jusqu'au lieu-dit *font'neu* ; à partir de cet endroit, elle prend une direction résolument ouest-est. Elle a une largeur de 400 à 500 m environ. Le versant ouest est assez abrupt. Le fond de la vallée descend du sud au nord-est, de 85 à 75 m d'altitude, elle a une profondeur qui varie de 30 m vers l'amont à 50 m vers l'aval. Au fond coule le *row di Grand'z-å*.

De part et d'autre de cette vallée principale, deux autres vallées, en pente très forte, que creusent deux affluents du *row di Grand'z-å*,

au nord-ouest le *row dèl fontinne*, à l'est, le *row di Bé-row*. Ces deux ruisseaux prennent leur source à environ 100 mètres d'altitude tous les deux dévalent vers les 75 m du *row di Grand'z-å* qui vient d'Oupeye.

Le *row dèl fontinne*, ainsi que sa vallée, ont une direction ouest-est, le *row di Bê-row* coule du sud au nord.

Trois ruisseaux traversent donc la commune. Deux, le *row dèl fontinne* et le *row di Bê-row*, sont les affluents du *row di Grand'z-å*, qui vient d'Oupeye, traverse le sud-est de la commune, du sud au nord, puis de l'ouest à l'est pour se jeter ensuite dans la Meuse à Haccourt.

En résumé, Heure-le-Romain est établi sur un plateau légèrement incliné pour sa moitié ouest. Le relief est accidenté pour la moitié est, parallèle à la vallée mosane, des ruisseaux dévalant vers la Meuse proche y ayant creusé des vallons. Son sous-sol est crayeux. Une couche de limon fertilise le sol. Mais les fonds où coulent les *rows* et les pentes abruptes de leurs vallées ont un sol de qualité médiocre.

Avant la guerre 1940-45, l'habitat à Heure était du type aggloméré. Il y avait quatre noyaux autour desquels gravitaient les habitations. Le plus important était situé près de l'église, les autres respectivement au Fragnay, à Amry et à Beaurieux.

Pour donner une idée de l'importance de la commune d'Heure-le-Romain avant 1940, rappelons que le village avait une superficie de 663 hectares. D'après les recensements généraux de la population:

— En 1846: Heure-le-Romain comptait 250 maisons et 1212 habitants.
— En 1890: ..... 330 maisons et 1473 habitants.
— En 1900: ..... 407 maisons et 1584 habitants.
— En 1930: ..... 394 maisons et 1501 habitants.

L'origine du nom actuel d'Heure-le-Romain est celtique. D'autre part on est d'accord pour reconnaître que la Hesbaye a été cultivée dès la plus haute antiquité, mais les découvertes des fonds de cabanes ont été faites surtout à l'ouest de la région (Omal, Tourinnes, Braives) et aucune villa romaine n'a été signalée à Heure. Il est donc probable qu'au début, le site était peu habité.

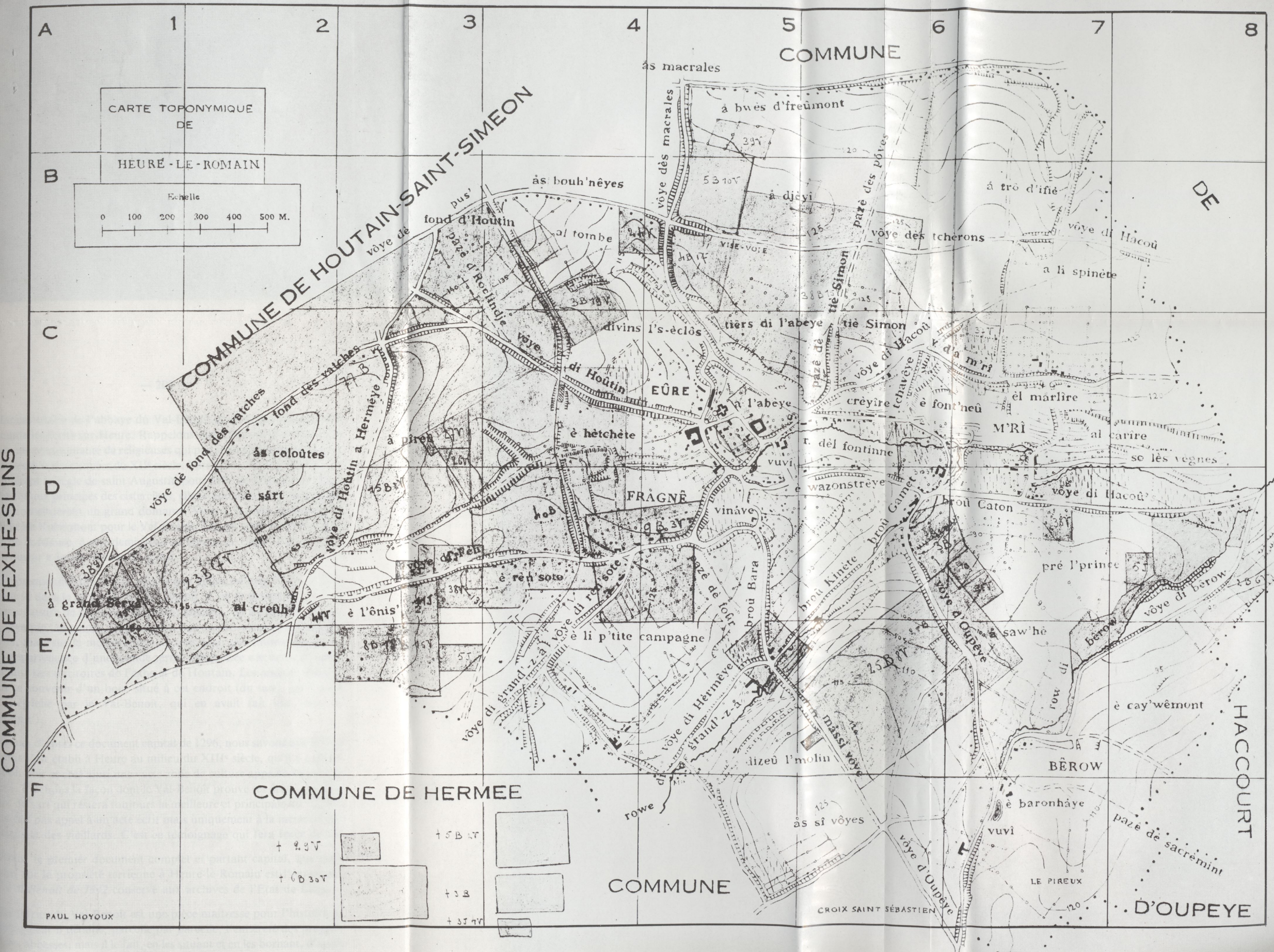
CARTE TOPONYMIQUE
DE
HEURE-LE-ROMAIN
Echelle
0 100 200 300 400 500 M.
COMMUNE DE HOUTAIN-SAINT-SIMEON
COMMUNE DE FEXHE-SLINS
COMMUNE DE HERMEE
COMMUNE
DE
HACCOURT
D'OUPEYE
COMMUNE
ás macrales
à bwès d'freûmont
vôye dès macrales
ás bouh'nêyes
à djèyi
à trô d'ifiè
vôye dès tchèrons
vôye di Hacoû
a li spinète
pazè dès pôves
pus'
fond d'Houtin
vôye dè
al tombe
pazè d'Rochindje
vôye di Houtin
divins l's-èclôs
tièrs di l'abeye
tiè Simon
pazè dè tiè Simon
vôye di Hacoû
v. d'a m'rî
èl marlîre
EÛRE
à l'abeye
crèyîre
tchavêye
è font'neû
M'RÎ
al carîre
so lès vègnes
r. dèl fontinne
vuvî
è wazonstrèye
broû Caton
vôye di Hacoû
broû Gamet
broû Kinète
vinâve
FRÂGNÊ
è hètchète
à pîreû
vôye di Houtin a Hermêye
fond dès vatches
vôye dè fond dès vatches
ás coloûtes
è sârt
à grand Serva
al creûh
è l'ônis'
è rèn'sote
vôye di rèn'sote
è li p'tite campagne
pazè dè foûr
broû Bara
vôye di grand'-z-à
vôye di Hèrmêye
grand'-z-à
dizeû l'molin
massi vôye
rowe
ás sî vôyes
vôye d'Oupêye
pré l'prince
vôye di bèrow
saw'hè
row di bèrow
è cay'wêmont
BÊROW
è baronhâye
vuvî
pazè dè sacrèmint
LE PIREUX
CROIX SAINT SÉBASTIEN
PAUL HOYOUX

Le cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît nous donne les premiers documents écrits sur Heure. Rappelons que l'abbaye du Val-Benoît était une communauté de religieuses qui prit son origine à Robermont dans les dernières années du XIIe siècle. Vers 1215, ces religieuses abandonnèrent la règle de saint Augustin pour celle de Citeaux. Conformément aux principes des cisterciens, elles s'adonnèrent à l'agriculture et se constituèrent un grand domaine. Vers 1231, elles quittèrent la colline de Robermont pour le Val-Benoît, lieu-dit situé sur la rive gauche de la Meuse, à une demi lieue en amont de Liège. Elles y restèrent jusqu'a la révolution française.

Le premier document écrit concernant Heure est donc l'acte de 1296 conservé dans le cartulaire du Val-Benoît. C'est le procès-verbal d'un interrogatoire de vieillards. En 1296, en effet, on a enquêté, comme on savait le faire alors, en se basant, non sur des actes ou documents écrits, mais sur la mémoire des anciens pour déterminer les limites et l'appartenance d'une grande terre, dénommée «le sart», située à la limite des territoires de Fexhe et de Houtain. Les anciens déclarèrent se souvenir d'un bois, situé à cet endroit (du sart), qu'il avait été défriché par le Val-Benoît, qui en avait fait une terre de culture ([1]).

Donc, d'après ce document capital de 1296, nous savons que le Val-Benoît s'est établi à Heure au milieu du XIIIe siècle, qu'il y a défriché un bois et créé ainsi une vaste zone de culture appelée depuis «le sart». Retenons la façon dont le Val-Benoît prouve ses droits sur cette terre du sart qui restera toujours la meilleure et principale du village: il ne fait pas appel à un acte écrit mais uniquement à la mémoire des anciens et des vieillards. C'est ce témoignage qui fera force de loi.

Mais, le premier document complet et partant capital, que nous ayons sur la propriété terrienne à Heure-le-Romain est l'*Inventaire du Val-Benoît de 1342* conservé aux archives de l'Etat de Liège.

Le terrier du Val-Benoît est une pièce maitresse pour l'histoire de l'abbaye car il détaille, parcelle par parcelle, l'entièreté des propriétés des abbesses, mais il le fait, en les situant et en les bornant, d'après

([1]) *Cartulaire de l'abbaye du Val-Benoît*, éd. Cuvelier, acte 227, p. 291: «ab antiquis et senibus dictae villae de Ore, qui dicebant se dictam terram vidisse primo fore nemus et denique ipsum nemus rodere et ponere ad culturam et terram arabilem».

les lieux-dits où elles sont situées. Pour pouvoir se servir de ce document essentiel il faut donc connaître parfaitement la toponymie de la commune (2). C'est ce que j'ai commencé par réaliser en faisant, en plus de l'étude des registres des greffes scabinaux d'Heure, une enquête orale poussée auprès des vieux de la commune dont les parents, et parfois eux-mêmes, étaient nés au XIXe siècle. Pareille enquête, réalisée avant la guerre, n'est naturellement plus possible aujourd'hui. Maîtrisant ainsi la toponymie de la commune d'Heure (3), j'ai pu alors entreprendre l'étude de l'*Inventaire du Val-Benoît de 1342*.

La carte du dessin parcellaire des propriétés du Val-Benoît à Heure établie d'après l'Inventaire de 1342 et avec la connaissance approfondie de la toponymie du village montre que le domaine du Val-Benoît est réparti en gros blocs. Il n'y a pas d'éparpillement de lots. Ce sont des zones entières qui sont occupées. Ces zones sont au nombre de trois principales dont l'une immense couvre les terres fertiles du Sart et du Fragnay. L'installation la plus large s'est donc faite à l'ouest du village, dans la zone récemment défrichée.

Quelle est l'origine de ces immenses domaines du Val-Benoît à Heure-le-Romain ?

Il est impossible de l'expliquer par une série de donations car le cartulaire de l'abbaye n'en mentionne pratiquement aucune concernant le sart. Pourtant s'il y en avait eu, ne fut-ce qu'une seule, pour justifier la possession de l'immense domaine du sart, les cisterciennes l'auraient sûrement précieusement conservée puisqu'elle aurait concerné le lot le plus important de leur domaine.

La densité de l'occupation cistercienne à Heure, la presque totalité rassemblée en un lot unique, de plus de cent hectares, fait penser plutôt à une prise de possession de terres vaines accessibles au premier occupant qui se charge de les mettre en valeur. C'est le procédé en honneur dans les pays neufs popularisé par les histoires de la conquête

(2) Cette remarque vaut pour l'étude de tous les terriers du moyen-âge. Ils sont tous établis sur le même principe de la localisation par lieux-dits.

(3) Cette toponymie a été publiée dans le *Bulletin de la comm. roy. de Toponymie et Dialectologie*, t. 17, 1943, pp. 67-113.

de l'ouest des Etats-Unis ([4]). Défricher et labourer investissent plus sûrement d'une terre que l'acheter où la recevoir en don.

Nous avons au cours des siècles, à cause de la surpopulation et de l'occupation complète des terres, imaginé un système compliqué de cadastre et de titres de propriétés, qui fait que tout propriétaire de biens fonciers possède dans son tiroir un acte écrit prouvant cette propriété.

Au temps de maigre population et d'espaces infinis de bois et de friches, occuper une terre, la cultiver et l'entretenir, équivalait à tous les documents écrits sans aucun sens pour des gens ignorant jusqu'à l'écriture.

Dans le sud de l'Italie, région que je connais bien, dans les procès de propriété, quel que soit le détenteur actuel, celui-là l'emportera qui pourra prouver avoir labouré pendant les années précédentes ou mieux encore démontrera que ses pères l'avaient fait comme lui, avant lui. Une fois la preuve du long usage ainsi rapportée, personne n'estime qu'il soit utile de rien justifier d'autre.

En 1296, l'abbesse du Val-Benoît utilise ces mêmes arguments. A cette époque, pour justifier de ses droits sur le «sart» d'Heure-le-Romain, elle invoque simplement le témoignage des anciens ([5]).

Plus tard, lorsque les usages eurent évolués, certaines abbayes se forgèrent elles-mêmes, tardivement, des titres de propriété. En se basant sur la science diplomatique, mon ami G. Despy, professeur à Bruxelles, a démontré la fausseté d'une multitude d'entre eux.

De toutes façons, la manière dont s'est introduite l'abbaye du Val-Benoît dans la localité n'est pas un fait capital pour l'histoire du village, ce qui est certain c'est que l'abbaye cistercienne en possédait une bonne moitié avec les meilleures terres.

([4]) C'est une conception valable pour la Roumanie également, cfr Vintilia HORIA. *Dieu est né en exil. Journal d'Ovide à Tomes*, Paris, A. Fayard, 1960, p. 302 : « Lettre de Flavius Capito à Ovide, Pendant toute une année, je travaillais dans une ferme, non loin de la capitale et ce fut pendant ce temps que je découvris mon talent. J'aimais cultiver la terre, mais je voulais ma terre à moi. J'abandonnai la ferme et je me dirigeai vers la partie orientale du pays où, en traversant d'autres montagnes, j'avais la chance, d'après ce qu'on m'avait dit de trouver des terres riches qui n'appartenaient à personne ».

([5]) *Cartulaire du Val-Benoît*, acte 227, p. 290.

Au moyen-âge, les grandes parcelles du domaine du Val-Benoît à Heure-le-Romain étaient cultivées suivant le système de l'assolement triennal avec rotation obligée, c'est-à-dire celui où la jachère occupe le sol une année sur trois; les deux autres, le blé, l'épeautre ou le seigle alternant avec diverses cultures, le trémois par exemple, mélange d'avoine ou d'orge. L'inventaire du Val-Benoît de 1342 qui détaille une à une les terres de l'abbaye les range sous ces trois rubriques d'assolement.

La main-d'œuvre était assurée par des convers dont il est fait mention dans le cartulaire du Val-Benoît ([6]).

Le début des temps modernes voit une transformation complète dans les méthodes de culture des établissements ecclésiastiques en général et de l'abbaye du Val-Benoît en particulier. Au moyen-âge, l'abbesse fait cultiver la terre par ses convers, à l'époque moderne elle les remet toutes à bail et ne fera plus désormais que toucher des fermages.

Les listes de ces fermages ont été consignées, au jour le jour, dans de très nombreux gros registres conservés aux Archives de l'Etat à Liège.

Ces registres aux baux que l'on appelle curieusement « stuits » (de l'ancien wallon stut) ([7]) couvrent sans interruption la période s'étendant de la fin du XIVe à la fin du XVIIIe siècle.

L'étude minutieuse de ces registres aux baux ou stuits nous a amené à faire les constatations générales suivantes.:

1°) L'émiettement des lots

Les fermes, centres d'exploitation de ces terres remises à bail, sont petites et les lots qu'elles cultivent ne sont jamais étendus. Nous sommes loin des immenses granges du XIIIe siècle. Les lots remis à bail dépassent rarement l'hectare.

([6]) *Cartulaire du Val-Benoît*, acte 227, p. 290, 1er juillet 1296. « Frater Theodoricus Cosins, conversus, magister monasterii Vallis Benedictae ». *Ibid*, p. 239, 20 juillet 1280: « Le corti delle grange delle convertie ».

([7]) Cf. J. Haust, *Dictionnaire liégeois*, s. v.

L'émiettement est normal puisqu'il s'agit d'un grand nombre d'exploitants ; l'éparpillement l'est également. Chacun des petits fermiers voulait avoir des terres dans chacune des parts de la rotation triennale pour jouir chaque année de toutes les variétés de céréales cultivées. Des terrains de plus avaient des vertus particulières, le thier des vignes, de par son exposition idéale, était seul capable de mûrir le raisin. Ce qu'il faut souligner aussi c'est que les lots changent de période en période, les fermiers ne louent pas et partant ne cultivent pas toujours les mêmes terres.

2°) Le médiocre rendement des terres.

Le médiocre rendement des terres est prouvé par des calculs, rendus difficiles par la mouvance des lots remis à bail, mais que j'ai réussi, malgré tout, à réaliser.

Il est inutile, et surtout trop long, de détailler ici tous ces comptes puisqu'il ne s'agit que d'une vue générale. Retenons qu'ils ont été établis en partant des données puisées dans les registres aux stuits. J'ai compté que l'hectare, à Heure, à l'époque moderne (XVIe-XVIIe s.) rapportait 705 kgs d'épeautre (céréale étant toujours l'unité de mesure étalon des stuits ou baux d'alors). En 1846, le même hectare permettait de récolter 1435 kgs de froment en moyenne. En 1940, le même lot de terre pouvait fournir jusqu'à quarante sacs (4.000 kgs environ).

3°) L'absence des prairies ou des vergers.

Il n'y a, à l'époque moderne à Heure, pratiquement pas de pré ni de verger. Le système obligatoire d'assolement triennal qui laissait toujours le tiers de la commune en jachère permettait l'élevage de moutons et de porcs que l'on conduisait sur les jachères réputées alors terres communes. Il y avait des bergers et des porchers qui menaient paître les bêtes ainsi que le montre entre autres cet acte pris au hasard dans les registres de la cour de justice d'Heure : « ... comparut à notre greffe d'Heure-le-Romain, Gérard Colard, sergent sermenté du sous-officier dudit lieu lequel sous le serment prêté à son admission nous a rapporté d'avoir vu et trouvé... le porché de Joefse de Leixhe-d'Heure-le-Romain qui faisait paturer douze porcqs... il luy a dit qu'il était panné et mit à l'amende parce qu'il n'était plus permis de faire paître les grains par les porqs dez le premier de mars... » (A.E.L. *Greffes scabinaux*, Heure-le-Romain, reg. 12, f° 25).

L'espèce bovine n'existait pratiquement pas à Heure. Un inventaire complet des bâtiments d'une ferme au Fragnay, en 1696, nous parle de « deux estables de bêtes à laine », d'une « estable de porqz », d'une « estable de cheval », sans plus ([8]).

Pour conclure cette vue générale sur l'histoire de l'agriculture à Heure à l'époque moderne, répétons que l'abbaye du Val-Benoît, principale propriétaire du village, remet ses terres à bail, à une multitude de petits cultivateurs, exploitant de minuscules parcelles, dispersées dans tout le territoire de la localité. Le procédé de culture est celui de l'assolement triennal. Il est d'un rapport médiocre. Il n'y a, d'autre part, que peu de prés et de vergers, la pâture des porcs et des moutons, seuls animaux d'élevage, se faisant sous la conduite de bergers, dans les jachères laissées périodiquement par l'assolement triennal.

A la fin des temps modernes, au XVIIIe siècle, la situation évolue sensiblement. C'est l'époque où l'on construit, partout en Hesbaye, des bâtiments monumentaux, des fermes avec une énorme cour intérieure et un portail majestueux.

A Heure trois fermes importantes ont été bâties : la ferme *du censier*, celle de *l'abbaye* et la *petite ferme* du Val-Benoît. Ce sont des fermes en carré aussi monumentales que les plus belles du cœur de la Hesbaye. La ferme du censier n'existe plus actuellement, mais la ferme de l'abbaye, avec son portail marqué aux armes de l'abbesse, occupe toujours le centre du village.

Les fermes exploitent des étendues de terre déjà importantes ; 56 bonniers, 9 verges grandes pour la ferme de l'abbaye, 85 bonniers ([9]), 8 verges grandes pour la ferme du censier. Autre innovation importante, l'introduction des prés dans le système agricole du village. La carte de Ferraris, conservée à la Bibliothèque royale Albert Ier, à Bruxelles ([10]), et qui date de la fin du régime autrichien en indique un bon nombre. Ils sont situés, comme partout en Hesbaye, au centre du village.

([8]) A.E.L. *Greffes scabinaux*. Heure-le-Romain reg. 11, f° 14 v°.
([9]) Le bonnier équivaut à 87 ares 188 ou vingt verges grandes.
([10]) Section des cartes et plans.

La révolution française avec la vente des biens du clergé, déclarés « biens nationaux », amène un bouleversement complet des propriétés. En décrétant la nationalisation des biens du clergé et leur mise en vente au profit de la nation, la Constituante ouvrait la voie au plus grand transfert de propriétés qui se soit produit en Occident. Le village était aux mains d'une communauté ecclésiastique, il sera dorénavant détenu par des particuliers laïques, au début étrangers parfois à la localité.

Lors de la vente des biens d'église déclarés « biens nationaux » par les Français, toutes les terres du Val-Benoît à Heure, soit la moitié de la superficie du village, furent réparties en trois lots et mises en vente publique, par voie d'affiches, en 1798 et 1799.

Ces trois lots étaients rattachés aux gros bâtiments de ferme construits au XVIIIe siècle; la ferme du censier, la ferme de l'abbaye et la petite ferme du Val-Benoît.

En nous servant des affiches des ventes de biens nationaux, en étudiant les registres et les plans du cadastre primitif, établis dans les débuts de l'administration du royaume de Belgique et conservés avant la guerre dans le dépôt des archives du Cadastre, à Liège, en consultant les archives de certains notaires et surtout en interrogeant, il y a cinquante ans, les fermiers et les vieux habitants autochtones, j'ai pu reconstituer l'histoire complète de ces fermes, depuis le XVIIIe siècle finissant, jusqu'à nos jours. Cette histoire présente des rebondissements curieux et des détours inattendus.

La ferme du censier

La « ferme du censier » du Val-Benoît fut vendue le 12 prairial an V, 101 milles livres à Anne-Marie Malherbe, ex-religieuse ([11]).

En 1806, Anne-Marie Malherbe partage sa ferme entre ses neveux: Jacques Malherbe, Francis Malherbe, Michel Vedrinne et Jacques Dartois marchand à Liège ([12]).

([11]) A.E.L. Registre des ventes des biens nationaux, n° 5 de la 12e affiche.
([12]) A.E.L. Notaire Medar Jacquemotte, 24 sept. 1806.

La ferme du censier était située au Fragnay, à proximité du Sart, théâtre des grands défrichements du XIIIe siècle. Des bâtiments de la ferme du censier du Val-Benoît, il ne reste plus rien. Les procès verbaux d'expertises de la vente des biens nationaux, d'autre part, ne mentionnent jamais l'emplacement exact des fermes qu'ils décrivent. Nous avons cependant pu déterminer la situation précise du bâtiment par une vieille pierre retrouvée sur place et en interrogeant autrefois la doyenne de l'endroit, Mme Horion, fermière, âgée de 86 ans en 1940, née au Fragnay dans la ferme que ses grands-parents exploitaient déjà, ce qui nous ramène au XIXe siècle.

Elle s'est finalement souvenue de cette ferme du censier maintes fois décrite par ses parents. C'était, nous avait-elle expliqué, un gros bâtiment carré précédé d'un étang aujourd'hui comblé et sur l'emplacement duquel on a érigé une chapelle. Un rideau de peupliers la cachait de la route. C'était le type parfait de la grosse ferme hesbignonne avec les bâtiments en carré et une grande cour intérieure.

Les Malherbe et les Dartois vendirent cette ferme aux Sior en 1818 ([13]).

Lambert Deleixhe épousa une demoiselle Sior et obtint ainsi la ferme en 1825 ([14]).

Les Deleixhe restèrent propriétaires de la ferme jusqu'en 1889. Anciens fermiers du Val-Benoît et devenus maîtres des terres, ils prirent petit à petit la tête du village et même revendiquèrent un titre de noblesse. Leurs tombes au cimetière près de l'église sont ornées de blasons.

Fait important, les Deleixhe ont abandonné la ferme du censier au Fragnay, et en ont fait bâtir une nouvelle près de l'église à côté de la ferme de l'abbaye.

La famille Deleixhe à Heure s'éteint en 1889.

Les Jamar, descendants d'un gros acheteur de biens nationaux reprennent les terres des Deleixhe.

([13]) A.E.L. Notaire Sauveur de Fexhe-Slins, 7 mai 1818.
([14]) A.E.L. Notaire Boulanger, 1er août 1825.

Un certain Dessain de Liège épouse à la fin du XIXe siècle une des héritières Jamar. Il contrôle ainsi la ferme et les terres dépendantes; il les garde jusqu'en 1939. La vente de cette grosse propriété, en 1939, fut un événement dans le village, mais les terres ne se vendirent pas tellement bien. 1939 fut, en effet en Belgique, une année de mobilisation générale et de malaises préalables à la guerre 40-45. Les terres de la ferme du censier furent morcelées et le bâtiment fut vendu à un fermier Stockis dont nous allons reparler plus loin.

La ferme de l'abbaye

La ferme de l'abbaye comptait le 2 germinal an VI, 56 bonniers, 9 verges grandes de terre et 3 bonniers 13 verges grandes de prairies. Affermée au citoyen Josse Deleixhe, elle fut adjugée 700.000 francs au citoyen Lagarde ([15]). Ce Lagarde achetait probablement pour Jean-François Everard, rentier à Liège, et pour Jean Robert.

Le 22 fructidor an XIII, Jean-François Everard vend, à Jean Robert, la moitié de la ferme adjugée au citoyen Lagarde ([16]). Jean Robert devient ainsi le seul propriétaire.

Les Léonard, arrière-cousins de la famille Robert, héritent ensuite de la ferme. C'étaient deux vieux garçons. L'un fut bourgmestre d'Heure en 1914. Au mois d'août de cette année, les Allemands envahissent le village. Sous le prétexte, habituel pour eux et archi-faux, d'avoir été attaqués par des francs-tireurs, ils déclarèrent vouloir faire un exemple. Ils rassemblèrent les habitants de la commune dans l'église, réclamèrent le curé et le bourgmestre. Le frère de celui-ci se présente, en remplacement du véritable bourgmestre malade, et on le fusille avec le prêtre devant le mur de l'église.

Le bourgmestre meurt peu de temps après ces événements tragiques. Ses seuls héritiers seront les arrière-cousins d'une vieille servante à qui les Léonard avaient tout laissé.

([15]) A.E.L. Vente des biens nationaux, n° 1 de la 47e affiche.
([16]) A.E.L. Notaire J. P. Gilkinet, 29 fruct. an XIII.

Les héritiers de la vieille domestique se partagent en deux familles, les Jamart et les Stockis. La succession soulève bien des disputes, et on trouve finalement cet arrangement étonnant. Jamart a trois enfants, Stockis deux. On fait cinq parts. Jamart en aura trois et Stockis deux. Jamart de plus, pourra choisir les terres qui formeront son lot. Il prend la ferme de l'abbaye et les terres qui en sont proches. Stockis n'aura que les parcelles éloignées et éparpillées.

Le choix du fermier Jamart (les terres groupées) est caractéristique de l'évolution réalisée à l'époque contemporaine. Les fermiers des XVIe - XVIIe siècles, lors des remises à bail, choisissaient les parcelles dispersées. Le système de culture actuel, au contraire, aspire au remembrement facilitant le travail des machines.

Pour finir cette histoire de partage, rappelons que le fermier Stockis, défavorisé lors de l'héritage de la ferme de l'abbaye, a racheté la grosse ferme remplaçant celle du censier lors de la grande vente de 1939. Il a obtenu ainsi un gros bâtiment de ferme au centre du village.

La petite ferme du Val-Benoît

La petite ferme du Val-Benoît était située au bas de la colline d'Amry, au confluent du *row di Grand'z-å* et du *row dè vuvi*, près du lieu-dit *font'neu*, donc presque dans les *brous*.

D'après son procès-verbal d'expertise de la vente des biens nationaux, elle comptait 11 bonniers, 18 verges grandes et 13 petites, plus 3 bonniers de pré ([17]).

Affermée à Mathias Deleixhe et estimée 11.750 livres, elle fut adjugée 400.000 francs au citoyen François Chaudoir.

Elle passe à la famille Mineur en 1830 et était possédée en 1940 par la famille Tilkin.

Actuellement le village d'Heure-le-Romain a beaucoup changé. Il est devenu, pour une bonne part, une zone résidentielle pour les travailleurs de la vallée industrielle de la Meuse et il n'est plus une com-

([17]) A.E.L. Vente des biens nationaux, n° 5 de la 45e affiche.

mune exclusivement agricole. D'autre part, la mécanisation de l'agriculture, la pratique de l'élevage industriel, l'arrachage des arbres fruitiers, ont bouleversé les usages anciens. Les lieux-dits ne sont plus utilisés. Ils sont même inconnus par les nouveaux venus pour lesquels on a tracé des rues avec des noms modernes qui sont utilisés pour la localisation des nouvelles constructions.

Cet exposé succinct, vue générale sur l'histoire de l'évolution de la propriété et de la vie agricole à Heure-le-romain des origines au milieu du XXe siècle, n'est que le résumé d'un chapitre du gros travail que j'avais réalisé autrefois, il y a quarante ans, sur l'histoire de la propriété en Hesbaye liégeoise. Je l'ai tenu longtemps en réserve. Si je me suis décidé à en publier une partie, c'est que j'ai pensé qu'il serait regrettable, vu les changements considérables, fruits de la vie moderne, opérés dans les villages que j'avais étudiés autrefois, de laisser se perdre les résultats d'enquêtes sur le terrain qu'il ne sera plus possible de réaliser jamais ([18]).

([18]) Même après un demi-siècle, ma reconnaissance est toujours profonde pour ceux, malheureusement presque tous décédés qui ont cru en mes méthodes et m'ont aidé. Je cite : les géographes Omer Tulippe et Frans Dussart ; les dialectologues Louis Remacle et Edgard Renard ; l'archiviste Ivan Delatte.

LE COUTUMIER DES JÉSUITES ANGLAIS DE LIÈGE 1633

par Pierre GUÉRIN, s.j.

De nombreux Jésuites ont vécu au collège anglais de Liège durant l'ancien régime. Pour les comprendre, il faut d'abord connaître l'idéal qui les a séduits et unis, la spiritualité qui les a marqués et les perspectives qui s'ouvraient devant eux. Pour la plupart, Liège ne fut qu'un lieu de passage et d'étude. Ils exercèrent ensuite leur apostolat, principalement en Angleterre, au Maryland ou en France, ou encore partout où ils se crurent appelés par la plus grande gloire de Dieu et le meilleur service du prochain.

Leur vie quotidienne fut organisée non seulement par les règles générales de leur Ordre ou de leur province, mais encore par des coutumes particulières qui les appliquèrent et les précisèrent en les adaptant aux conditions locales. Œuvre collective d'une communauté, ces habitudes eurent tendance à prendre force de loi. Une étape importante dans cette voie fut franchie lorsque au début de 1616, la VIIe congrégation générale, dans son décret 90, recommanda de les mettre par écrit. Le coutumier du collège anglais de Liège fut rédigé en 1633. Une copie est conservée aux Archives générales du Royaume. Une photographie de ce texte est déposée au Centre de documentation et de recherche religieuses de Namur.

Dans quelle mesure ce coutumier de 1633 a-t-il réglé la vie du collège anglais de Liège? Quelques modifications ont dû être apportées par certains événements, par exemple l'acquisition d'une maison de campagne à Vaux-sous-Chèvremont en 1678. Cependant, on peut supposer qu'elles ne furent pas assez importantes pour provoquer une nouvelle rédaction et que le texte de 1633 est resté en vigueur jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773.

Le collège anglais de Liège était une maison de formation, d'abord un noviciat, puis à partir de 1625, un séminaire de philosophie et de

théologie réservé aux Jésuites de la province anglaise. D'ordinaire, l'observance religieuse y est particulièrement stricte. Elle est facilitée parce que, mieux qu'ailleurs, le travail de chacun s'intègre dans une activité et une vie communes. Elle y est aussi importante et nécessaire, car elle constitue un moyen, parmi d'autres, d'inculquer un esprit à de jeunes confrères.

Rédigé en latin, le coutumier des Anglais fut approuvé par les autorités supérieures. Son observation était contrôlée par les visites régulières du supérieur de la province. Elle était aux yeux de tous une expression de l'obéissance à la volonté de Dieu dans le détail de la vie quotidienne et une manifestation de l'adhésion de chacun à une même communauté. Toute modification importante aurait fait l'objet d'un rapport au supérieur provincial, voire général. D'une certaine façon, ce texte de 1633 n'a pas tellement vieilli et à sa lecture, les Jésuites du 20e siècle retrouveront aisément un air de famille chez leurs confrères anglais des 17e et 18e siècles.

Il est donc probable que les dispositions qui suivent rythmèrent effectivement la vie des Jésuites du collège anglais de Liège durant 140 ans. Peut-être ont-elles aussi influencé la vie de ceux qui de 1773 à 1794, restèrent à l'académie anglaise de Liège, après la suppression de la Compagnie de Jésus.

Coutumes du collège anglais de la compagnie de Jésus à Liège. 1633.

I - Coutumes concernant l'église.

1. La première messe commence chaque jour à 5 heures et la dernière se termine, les jours ordinaires de la semaine, avant l'examen de conscience, mais les dimanches et les jours de fête vers midi. La messe solennelle est chantée aux fêtes suivantes: saint Joseph (19 mars), Pâques, Pentecôte, bienheureux Louis de Gonzague (21 juin), saint Ignace (31 juillet), Assomption (15 août), Bienheureux François de Borgia (10 octobre), Toussaint (1er novembre), saint François Xavier (3 décembre), Immaculée conception (8 décembre), Noël (25 décembre) et saint Thomas de Cantorbéry (29 décembre). Les fêtes des saints de notre Compagnie sont célébrées pour le peuple le dimanche suivant.

2. On chante les premières et secondes vêpres aux fêtes de saint Ignace, saint François Xavier, Immaculée Conception et saint Thomas de Cantorbéry et deux fois les complies pour la fête de saint Joseph. Lors de ces fêtes, dans la mesure du possible, on prononce un sermon en français, et la veille et au matin, selon la coutume de la patrie, on sonne la cloche de l'église.

3. Le saint Sacrement est exposé chaque fois que l'on chante la messe, ainsi qu'aux fêtes de la Circoncision (1er janvier), de la Purification (2 février), de l' Annonciation (25 mars), de l'Ascension, de la Fête-Dieu et pendant toute l'octave de cette fête non seulement le matin mais encore après la récréation du soir lors de la récitation privée des litanies, à la fête de la Nativité de la Vierge (8 septembre) et aux fêtes de saint Ignace et de saint François Xavier pour obtenir les indulgences

4. A la messe solennelle, lorsque le saint Sacrement est exposé, le prêtre et ses ministres ne se couvrent pas la tête (avec une barette), mais durant le sermon, l'ostensoir est caché derrière un voile.

5. Les litanies sont chantées (et non récitées) tous les dimanches et aux fêtes d'obligation, à l'exception des fêtes de saint Martin (11 novembre), saint Nicolas (6 décembre), saint Servais (13 mai) et saint Denis (9 octobre). Elles commencent à quatre heures de l'après-midi. On y donne la bénédiction du saint Sacrement, d'ordinaire avec le ciboire, mais avec l'ostensoir quand on a, selon la coutume, exposé le saint Sacrement le matin, et en outre, même s'il n'est pas exposé le matin, aux fêtes de Noël, de Pâques, de Pentecôte, de saint Jean-Baptiste (24 juin), et des saints apôtres Pierre et Paul (29 juin), de saint Michel (29 septembre) et de la Visitation de la Vierge (2 juillet).

6. La sainte communion n'est distribuée qu'aux externes qui ne peuvent la recevoir ailleurs (sans doute le personnel domestique et les hôtes non jésuites), deux fois par semaine et aux jours de fête, selon la coutume de la province.

7. Durant la semaine sainte, on chante l'office des ténèbres et dans la nuit de Noël, on chante l'office des matines, avec accompagnement musical.

II - Coutumes concernant les vacances, congés et récréations.

1. Les cours sont suspendus depuis la vigile de l'Assomption (14 août) jusqu'au 12 octobre inclus, de même qu'aux fêtes de saint Ignace et de saint François Xavier. Les répétitions générales commencent le 17 juillet et se prolongent jusqu'au dimanche qui précède la Nativité de la Vierge (8 septembre). Pendant ce temps, on omet les exposés de cas de conscience et les controverses, mais on maintient les sermons, les exercices d'éloquence et les bilans hebdomadaires, sauf quand les vacances ont commencé.

2. Cependant, durant les vacances, des répétitions ont lieu les lundis, mercredis, vendredis et samedis à deux heures de l'après-midi. Le dimanche qui précède la Nativité de la Vierge commencent pendant une semaine, en alternance, les exercices spirituels (retraite) et corporels (sports et promenade) de manière qu'une partie de la communauté (les théologiens ou les philosophes) s'adonne aux exercices corporels pendant que l'autre s'applique aux exercices spirituels. Ceux-ci terminés (après deux semaines), une récréation est offerte chaque jour pendant deux heures le matin et pendant deux heures l'après-midi, à l'exception des mardis et des jeudis où l'on est en congé complet durant toutes les vacances. Pendant ce temps, des académies hébraïques sont organisées quatre fois par semaine, pour ceux qui le veulent.

3. L'année scolaire commence le 13 octobre. Le quatrième jour qui suit la reprise des cours commencent les répétitions des philosophes et le cinquième jour celles des théologiens. Les exercices d'éloquence, les sermons (sans doute prononcés au réfectoire par les scholastiques, pendant les repas) et l'étude des cas de conscience débutent le deuxième dimanche après la reprise des cours. Les controverses (discussions contradictoires) reprennent le lundi suivant.

4. Les répétitions sont supprimées le jour des morts (2 novembre) et celui des cendres (mercredi commençant le carême) et le premier jour après les vacances de Noël et de Pâques. Deux étudiants présentent leur exercice d'éloquence chaque dimanche. Les sermons ont lieu tous les dimanches, à l'exception du dimanche de la quinquagésime (qui précède le carême) et des fêtes d'obligation ou des saints de notre Compagnie, en dehors des grandes vacances et de celles de Pâques.

5. Les dimanches et jours de fête, les scholastiques (étudiants en philosophie et en théologie) ont une heure de récréation depuis trois jusqu'à quatre heures, et durant les grandes vacances jusqu'a cinq heures. Durant la semaine sainte, la récréation n'est autorisée que le mardi, mais durant la semaine de Pâques qui suit, la récréation est autorisée durant toute la journée du jeudi, et les mercredi, vendredi et samedi pendant deux heures le matin et deux heures après le dîner.

6. Aucune récréation n'est permise aux vigiles des fêtes du Corps du Christ (Fête-Dieu), de la Pentecôte, de l'Assomption, de Noël, et le matin les jours des cendres et des morts. Il y a récréation le dimanche de la quinquagésime depuis le dîner jusque six heures et les deux jours qui suivent il y a récréation le matin et l'après-midi. Durant toute l'année, la récréation doit toujours se terminer au moins une demi-heure avant le dîner et avant le souper. Le 13 août, les cours et répétitions ont lieu durant toute la journée. Que l'on examine s'il convient d'interrompre la récréation au moins pendant une demi-heure après la seconde récréation (sans doute celle qui durant les vacances suit le dîner et avant les deux heures alors accordées en supplément).

III - Coutumes concernant les obligations scolaires.

1. Les réunions d'étude sur les cas de conscience se déroulent le dimanche, pendant l'heure qui précède le souper; les controverses se déroulent le lundi à la même heure. Les discussions hebdomadaires se déroulent le vendredi pour les philosophes et le samedi pour les théologiens, chacun passant à son tour toutes les trois semaines. Les répétitions ont lieu chaque jour, selon la règle, à l'heure qui précède immédiatement le souper. Cependant, aux veilles des fêtes solennelles, il faut consulter le Père Recteur pour savoir si elles doivent avoir lieu.

2. Les cours commencent le matin à huit heures trois quarts et durent une heure. Ensuite les théologiens et les physiciens répètent leurs cours pendant un quart d'heure, tandis que les philosophes ont une demi-heure pour revoir leur leçon de logique ou de méthaphysique. Après le quart d'heure de répétition, les théologiens suivent un cours de morale et les physiciens un cours de mathématique pendant une demi-heure.

3. Après le dîner, les cours commencent à une heure trois quarts et durent pendant une heure. Ensuite, les philosophes disposent d'une heure pour répéter. Quant aux théologiens, après un quart d'heure de répétition, ils suivent pendant une demi-heure un cours d'écriture sainte qui est remplacé le lundi par un cours d'hébreu. Durant le carême et les autres jours de jeûne, les cours de l'après-midi commencent une demi-heure plus tard, de même que les discussions des philosophes.

4. Les jours de congé hebdomadaire, même s'ils tombent un jour de fête, des académies grecques sont organisées pendant une demi-heure, après la fin de la récréation qui suit le dîner, mais durant les vacances d'automne, elles ont lieu les mardis et jeudis.

5. Des bilans sont dressés tous les deux mois, selon la règle. L'examen de métaphysique commence après Pâques et ce jour-là, on omet les répétitions des philosophes mais non celles des théologiens. Les petits examens de théologie se déroulent en général aux environs de Pâques, pendant deux heures et demie, et commencent à huit heures et demie ou à trois heures de l'après-midi. Quant aux grands examens publics (de fin d'étude) des théologiens de quatrième année, ils sont fixés plus tard, à la fin des cours et durent pendant deux heures et demie, le matin ou l'après-midi.

6. Les examens de fin d'étude sur l'ensemble de la philosophie durent pendant deux heures et demie le matin ou l'après-midi. Les petits examens (partiels) de philosophie se passent aux environs de l'Assomption et on n'a pas l'habitude d'y inviter des personnes étrangères à la communauté.

7. Parmi ceux qui suivent le programme réduit des études (qui les conduira à prononcer les vœux de coadjuteur spirituel et non pas de profès), les théologiens de quatrième année présentent leur examen de fin d'étude durant deux heures selon la règle. Les autres, théologiens et philosophes, de ce cycle, sont examinés après la fête de l'Assomption, chacun pendant un quart d'heure, en privé et avec dispense de la répétition du seul cours faisant l'objet de l'examen du jour.

IV - Dispositions concernant l'emploi du temps.

1. Ceux qui d'ordinaire dorment au-delà de l'heure habituelle, sont réveillés à cinq heures de manière à pouvoir commencer la méditation (prière personnelle) à cinq heures et demie et à la terminer à six heures et demie, au signal répété de la cloche.

2. Le déjeuner est prêt pour les frères coadjuteurs de six heures à six heures et demie et pour les scholastiques de sept heures et demie à huit heures. Le dîner commence en semaine à onze heures, mais les dimanches et les jours de fêtes et de jeûne à onze heures et demie. Le souper commence toujours à six heures et demie, mais la collation des jours d'abstinence est prise à sept heures et celle des jours de jeûne un quart d'heure plus tard.

3. La fin de la récréation qui suit le dîner est indiquée avec précision par la clepsydre qui doit être retournée à la fin du repas, mais la récréation est prolongée jusqu'à treize heures pour ceux qui ont servi à table. Le dimanche, jour de jeûne, etc., le temps de la récréation varie en fonction du repas. La récréation du soir se termine toujours à huit heures et la récitation des litanies suit immédiatement.

4. La veille de Noël, on prend une collation à 17 heures 30, on termine la récréation à 18 heures 30; après la récitation des litanies, la cloche donne le signal de l'examen de conscience et à 19 heures on se couche; à 23 heures 30, tous sont réveilés; à minuit précise commencent les matines auxquelles succède une messe solennelle pendant laquelle tous communient. Le temps du souper et du coucher est avancé d'une heure à cette fête de Noël et le lendemain, fête de saint Etienne, on se lève à 5 heures et on sonne à l'heure ordinaire tant pour le réveil que pour la méditation et la messe.

5. On récite les litanies dans l'église à partir du premier mai jusqu'à la fête de la nativité de la Vierge. Au début de mai, on change les chaussures et les vêtements à moins que l'air ne soit encore trop froid. On fait de même, à la fin de septembre.

6. Ceux qui doivent être ordonnés reçoivent le sous-diaconat aux quatre-temps avant la Noël, le diaconat au début du carême et le sacerdoce avant le dimanche de la Passion.

V - Coutumes concernant la nourriture.

1. Au dîner, de manière générale, on offre outre un bouillon, un hors-d'œuvre, un plat de résistance et un dessert; mais les jours de jeûne, on offre un double hors-d'œuvre. Le souper comprend trois plats: un potage ou une salade au vinaigre, un plat de résistance et un dessert. Au déjeuner, chacun reçoit un 16e d'une livre (anglaise) de beurre, à l'exception des prêtres (qui ne sont pas rationnés).

2. Les jours où l'on mange de la viande, on sert en général tant au dîner qu'au souper de la viande de mouton, mais deux fois par semaine celle-ci est remplacée au dîner par de la viande de bœuf. Depuis Pâques jusqu'à la fête de saint Jean Baptiste (24 juin), on remplace la viande de mouton par de la viande de veau. Le hors-d'œuvre est composé de viandes trois jours par semaine et de légumes ou de féculents les autres jours.

3. Les jours de jeûne et d'abstinence, ainsi que les dimanches et jours de fête où les nôtres (Jésuites) reçoivent la communion, on n'offre au réfectoire ni cervoise ni pain; cependant, ceux qui sont envoyés catéchiser reçoivent un déjeuner.

4. Les fêtes principales dont on tiendra compte dans l'établissement des menus sont les suivantes: les deux rénovations des vœux, (deux fois par an, les Jésuites qui n'ont pas encore prononcé les derniers vœux, notamment tous les scholastiques, renouvellent leurs vœux), les fêtes de saint Ignace, de l'Immaculée Conception, de Noël, de saint Thomas de Cantorbéry, de saint Joseph, de Pâques, de Pentecôte, le jour de la rentrée scolaire, le dimanche de la quinquagésime et quelquefois aux jours de congé durant l'année, selon le jugement du supérieur. Ces jours-là, le plat principal n'est pas doublé, sinon à la fête de la rénovation des vœux. On doit cependant veiller à ce que le hors-d'œuvre et le dessert, qui eux sont doublés, ainsi que le plat principal soient plus soignés que d'ordinaire.

5. On double le hors-d'œuvre et le dessert aux fêtes secondaires suivantes: Circonsision (1er janvier), Epiphanie, Purification de la bienheureuse Vierge, fêtes de nos martyrs japonais, les lundi et mardi qui précèdent le carême aussi bien le matin que le soir, le jeudi de la semaine de Pâques, l'Ascension, la Fête-Dieu, les fêtes du bien-

heureux Louis de Gonzague, de saint Jean Baptiste, des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, des saints Côme et Damien, du bienheureux Stanislas (13 novembre), de la Nativité de la Vierge, du bienheureux François de Borgia, de la Toussaint, de saint François Xavier et de saint Jean l'évangéliste.

6. On ne donne jamais de vin, sinon par décision du supérieur.

7. Lors des examens publics de théologie et aux examens généraux de fin d'étude sur l'ensemble de la philosophie, on sert un double repas au préfet des études, au président, à l'étudiant examiné et au bidelle (représentant des philosophes ou des théologiens désigné par le supérieur), mais à son compagnon (d'étude) on offrira un double hors-d'œuvre, un double dessert et une coupe de vin. Lors des examens privés des philosophes, on sert au président et à l'étudiant examiné un double hors-d'œuvre, un double dessert et une coupe de vin.

8. Aux hôtes, on offre chaque soir des repas en double. Mais aux jours d'abstinence, le soir, à moins que ce soit le jour de leur arrivée, on ne leur offre qu'un hors-d'œuvre, plat principal et dessert. Les jours de jeûne, le soir, on ne leur présente qu'un double dessert.

9. A ceux qui partent le matin et qui rentreront le soir même, on offre un supplément tant le matin que le soir. A ceux qui passent la nuit en dehors du collège, on offre à leur retour un double hors-d'œuvre et un double dessert avec une coupe de vin, ou s'ils se sont absentés longtemps, on leur offre un double repas.

10. La veille des fêtes de la Vierge, on s'abstient de viande et au souper on ne présente qu'un petit plat comme aux jours d'abstinence. On observe aussi l'abstinence, mais pas toujours de viande, les jours qui précèdent une rénovation des vœux. D'ailleurs, on n'observe pas l'abstinence du vendredi, chaque fois qu'un jour d'abstinence où de jeûne est déjà tombé dans la même semaine. Le jour des cendres et le vendredi saint, on s'abstient de tout laitage.

11. La veille de Noël et le jeudi saint, la collation comprend un supplément.

* * *

Les différents points de ce coutumier ont été réglés et recommandés lors des visites du supérieur provincial et sont d'ailleurs constitués des réponses des supérieurs à des questions posées.

DE FAUX POINÇONS D'ARGENTERIES LIÉGEOISES

par Luc ENGEN

Les falsifications récentes en matière de poinçonnage de l'argenterie liégeoise semblent fort heureusement relativement peu nombreuses. Les collections du Musée Curtius viennent cependant de s'enrichir d'un jeu complet de sept poinçons imitant d'assez près les poinçons officiels d'époque. (fig. 1) ([1]).

Un premier examen avait d'emblée jeter la suspicion sur ces documents ; une analyse plus minutieuse a confirmé cette impression. Nous avons donc décidé d'en faire l'acquisition dans le double but de les publier et de les soustraire à l'éventuelle tentation d'en faire un usage illicite. Ils sont ainsi venus rejoindre deux « assiettes volantes » portant de faux poinçons liégeois beaucoup plus grossiers ; le tout constitue une documentation fort intéressante.

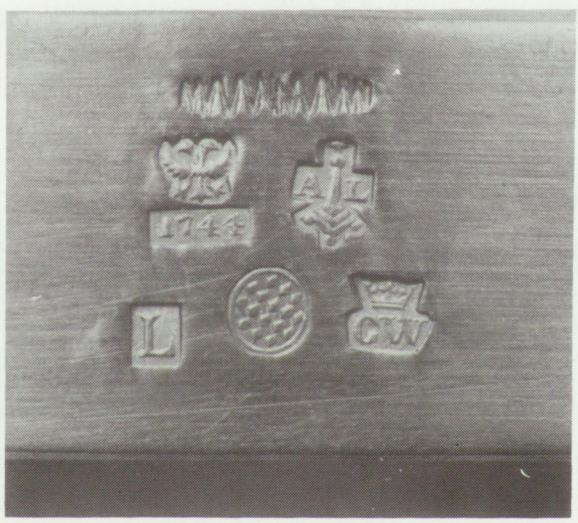

Fig. 1 — *Empruntes laissées par les faux poinçons sur un lingot de plomb.*

([1]) La photographie montre un essai d'utilisation réalisé par l'auteur sur un lingot de plomb.

Examinons la signification de ces sept marques avant de les comparer individuellement aux documents originaux. Elles forment un ensemble cohérent pour la production d'un orfèvre aux initiales C. W., ou plutôt G. W., ayant travaillé sous le règne de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763), et plus particulièrement en l'année 1756 (lettre annale L). En l'occurrence, il aurait mis en œuvre une pièce d'un aloi très élevé de 11 grains soit 917 millièmes d'argent pur, correspondant à « l'argent de Louis » dont le perron accosté des initiales A et L constitue le poinçon particulier.

Fort heureusement, et nous avons vérifié l'ensemble des pièces tant civiles que religieuses actuellement recensées (2), il n'apparaît pas que ces marques aient étés réellement utilisées dans une intention frauduleuse.

Les armes de Bavière (fig. 2)

Si le « fuselé de barre », entendez les losanges inclinés vers la droite, semblent imiter parfaitement celui des documents originaux, ce poinçon est incomplet. Il convient de remarquer l'absence de la couronne, de l'épée et de la crosse ainsi que celle des éléments décoratifs qui agrémentent habituellement les armes de Jean-Théodore de Bavière. Ce sont cependant bien celles-ci que l'on a voulu imiter en accord d'ailleurs avec le choix des deux marques suivantes.

VRAIS FAUX

Fig. 2 — *Comparaison entre des poinçons authentiques et un détail de la fig. 1*

(2) Il m'est agréable de remercier le baron E. de Moffarts qui a bien voulu consulter dans ce but son fichier informatisé pour m'aider dans cette recherche.

Le poinçon de la Cité (fig. 2)

Si la première anomalie est d'importance puisqu'ici il faut user de deux poinçons pour former la marque généralement laissée par un seul instrument pour reproduire l'aigle bicéphale de l'Empire et le millésime de la date d'inauguration du règne du prince-évêque: 1744 dans le cas présent.

Si la forme générale de l'aigle et des lettres peuvent un instant faire illusion, c'est principalement dans les contours que les différences principales se remarquent le plus facilement. Le cartouche du millésime est beaucoup trop grand par rapport aux chiffres, qui sont par ailleurs trop écartés les uns des autres, sans parler du 7 trop «moderne» et du I qui a perdu sa barre horizontale supérieure à la suite vraisemblablement de la copie d'une marque frappée avec trop peu de force. Seule la forme générale des 4 paraît plus conforme, mais à première vue seulement.

Le modelé de l'aigle est empâté, le dessin manque de finesse et la découpe de la forme ne correspond pas à l'original.

La lettre annale. (fig. 2)

Ici également la comparaison est peu flatteuse. La cuvette trop grande et d'un format trop allongé, défaut que l'on retrouve dans la lettre elle-même proportionellement trop haute. La partie supérieure du L n'est pas davantage conforme, la barre horizontale est plus nette sur les originaux.

Le poinçon onomastique. (fig. 1)

Pour se faciliter la tâche ou peut-être aussi pour augmenter l'intérêt de ses falsifications, le contrefacteur a purement et simplement inventé ce G. W.

La «striche». (fig.1)

S'il était encore nécessaire d'établir le caractère fallacieux de cet ensemble, la fabrication d'un poinçon pour réaliser la «striche» suf-

firait à démontrer la chose. C'est d'ailleurs le premier élément qui, sans même recourir aux comparaisons que l'on vient d'établir, nous a, dès le premier contact, fait douter de l'authenticité de ces documents.

C'est en effet, méconnaître totalement les usages en matière de contrôle de l'aloi qu'imaginer un poinçon pour imiter ce qui n'est pas, à proprement parler, une marque. La « striche », que l'on nomme également rayure-éprouvette, est seulement la trace du prélèvement, à l'aide d'un burin guidé en zig-zag, d'une petite quantité de matière destinée à réaliser l'analyse du titre avant l'apposition des poinçons officiels qui ont valeur de garantie pour le futur acquéreur ([3]).

Le poinçon d'argent de Louis (fig. 3)

De l'ensemble présenté, c'est sans doute celui dont le caractère inauthentique apparaît le moins rapidement. Cependant, lui non plus ne résiste pas à l'analyse comparative.

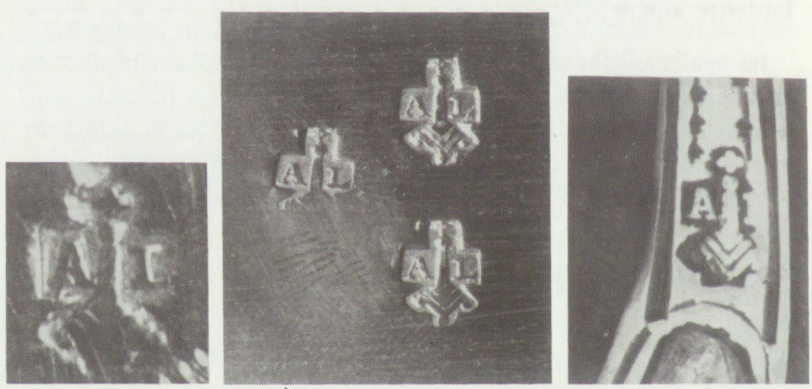

(a) (b) (c)

Fig. 3 — *Au centre (b) trois marques réalisées avec le faux poinçon comparées à deux exemples authentiques (a) et (c).*

([3]) P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise...*, Liège, 1966, t. I, p. 47.

Le fût de la colonne du perron est trop allongé, les marches de ce dernier forment un angle trop ouvert et la croix surmontant l'édifice est incomplète. Sa branche verticale supérieure est interrompue par le cadre dont la découpe est d'une manière générale fort sommaire. Enfin, la lettre A à gauche du perron est mal dessinée car, à l'inverse de l'original, c'est le «montant» droit qui est le plus épais.

Ces comparaisons, que l'on pourrait aisément multiplier si la démonstration n'était pas suffisamment convaincante, démontrent le caractère manifestement faux de ces poinçons. Ils doivent avoir été réalisés durant la période séparant les deux études de base de l'argenterie liégeoise, soit entre 1948 et 1966 ([4]), pour avoir bénéficier des acquis de la première sur un plan théorique mais sans cependant avoir eu connaissance des dessins, très précis et à l'échelle, de la seconde.

Il serait particulièrement intéressant de savoir s'il existe l'un ou l'autre document portant ces marques. Nos recherches n'ont jusqu'ici rien donné mais l'appel est lancé.

Penchons-nous maintenant sur le cas encore plus flagrant de deux «assiettes volantes» (fig. 4 et 5) faisant partie du legs Sophie Moxhon, entré au Musée Curtius en 1910 ([5]).

Ces deux pièces, prudemment remises en réserves depuis de nombreuses années, posent peu de problèmes. Bien que de styles chronologiquement incompatibles, elles portent exactement le même pseudo-poinçonnage incomplet ([6]), à savoir:

— l'aigle bicéphale surmontant le millésime 1744;
— les armes de Jean-Théodore de Bavière;
— le poinçon onomastique formé des initiales I et S couronnées.

([4]) J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. I, Liège, 1948; P. COLMAN, *op. cit.*.

([5]) *Collection Moxhon. Etat descriptif et estimatif*, Liège, 1910, n°s 1709 et 1710, p. 53.

([6]) L'imitation du décor ciselé de la première a été obtenue à l'aide d'un poinçon fort rudimentaire en forme de cercle appliqué avec une rare maladresse.

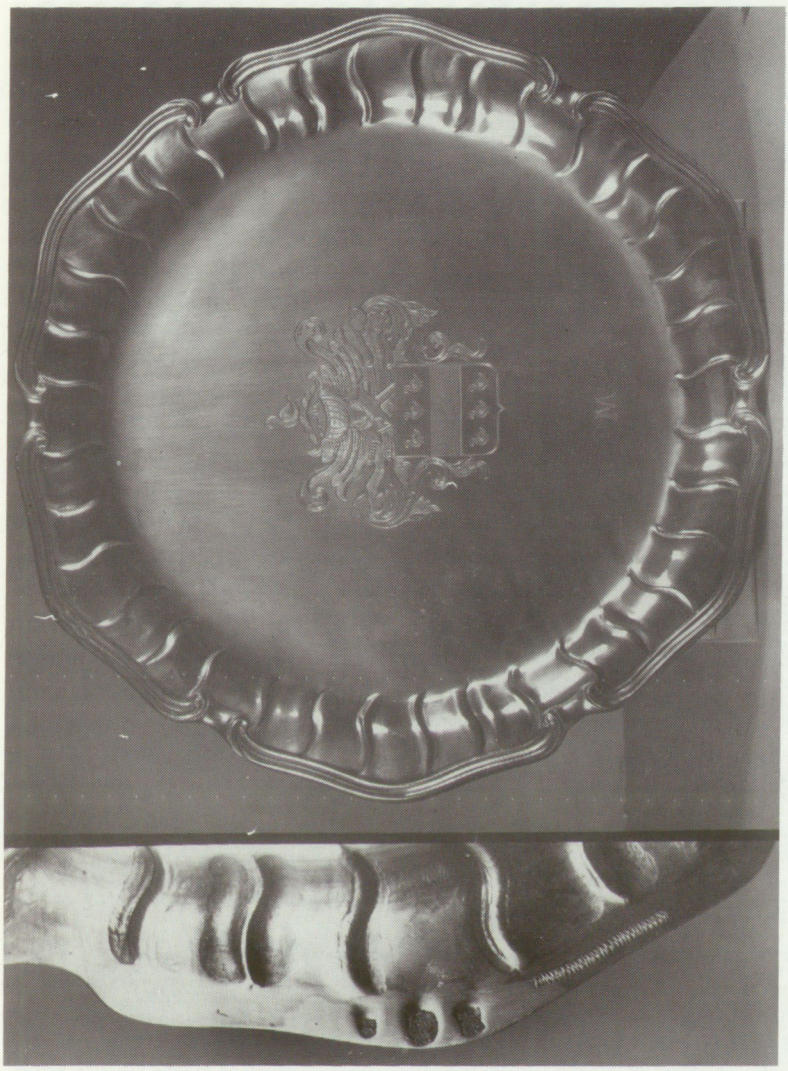

Fig. 5 — *« Assiette volante » aux armes Moxhon.*
Liège, Musée Curtius, coll. Moxhon, Inv. : 10/Mx/1710, © A.C.L.

Constatons tout d'abord l'absence de lettre annale.Cette anomalie est très facilement explicable dans la mesure où, avant 1910, le principe même de la lettre annale, et a fortiori son interprétation, n'étaient pas encore connus des archéologues et forcément encore moins des faussaires.

L'aspect fort contemporain des gravures représentant respectivement les armoiries des familles de Grady et Moxhon ne constitue cependant pas en soi un élément de suspicion vis-à-vis de ces objets, de nombreuses pièces d'argenterie ancienne ayant reçu, bien après leur naissance, des blasons, dans le but de flatter la vanité de leur propriétaire, quand ce n'est pas plus perfidement pour en augmenter la valeur marchande ([7]). Les collections du même musée possèdent ainsi un remarquable rafraîchissoir et un plateau ([8]) «mariés» au XIXe siècle qui ont reçu à cette occasion les armes d'un couple (de) Bronckart-de Bra.

Fort heureusement, comme nous l'avons dit dès le début, les poinçons sont fort rudimentaires et il n'est pas besoin de pousser très loin la comparaison pour constater leurs défauts. Ils sont mal dessinés et leur taille ne correspond pas à celle des originaux, notamment le poinçon de maître, qui a pratiquement les dimentions de ceux réservés aux objets réalisés en argent de Bavière ce qui est doublement impossible. Il y a, en effet, incompatibilité avec les autres poinçons notamment la présence de l'aigle impériale, marque uniquement apposée sur l'orfèvrerie au titre légal et spécifique à la principauté ([9]), sans compter la contradiction interne que constitue la présence d'une couronne surmontant les lettres.

([7]) Certains collectionneurs semblent donner la préférence aux pièces blasonnées, ce qui a pour effet d'en augmenter le prix et d'encourager la fraude.

([8]) P. BAUDOUIN, P. COLMAN, D. GOETHALS, *Orfèvrerie en Belgique*, Paris-Gembloux, 1988, p. 137, n° 133.

([9]) A la différence du système généralement en vigueur, l'argent au titre dit de Bavière (8 deniers soit 667 millièmes d'argent pur) ne portait que le poinçon de maître, les armes du prince régnant et la lettre annale, les trois d'un module plus petit, à l'exclusion du poinçon de la Cité figurant l'aigle bicéphale (P. COLMAN, *op. cit.*, p. 40).

IN MEMORIAM
Pierre HANQUET

Un des membres les plus éminents de notre société est décédé le 24 décembre 1988: Pierre Hanquet qui fut président de l'Institut Archéologique Liégeois en 1965 et 1966.

Né à Liège le 22 janvier 1907, docteur en droit depuis 1928, le défunt avait exercé la profession d'avocat, puis celle de juge de paix, à Fléron de 1935 à 1946, à Liège jusqu'à son admission à l'éméritat en 1977.

Juriste et magistrat, Pierre Hanquet était aussi un historien original et fécond. C'était un spécialiste de la biographie et de la généalogie. Mais il ne limitait pas ses recherches aux seules péripéties d'une existence, et moins encore aux seuls liens de parenté unissant les membres d'une même famille. Pour lui, la généalogie et la biographie ne peuvent se suffire à elles-mêmes; elles doivent déboucher sur l'histoire des familles et, par ce biais, éclairer l'histoire économique et sociale. Au moment où Pierre Hanquet commence sa carrière d'historien, cette conception est encore très neuve. Cela ne fait aucun doute: son milieu familial a très largement contribué à le convertir à cette manière de voir. La famille Hanquet appartenait en effet depuis plusieurs générations au monde des fabricants d'armes, au moment où l'armurerie faisait la réputation et la prospérité de Liège. Il suffisait au jeune Pierre d'observer ce qui se passait autour de lui pour comprendre que quelques hommes, quelques familles peuvent peser d'un poids décisif sur le destin économique d'une société. Le jeune garçon trouvait aussi parmi ses proches l'exemple de l'intérêt pour le passé; son oncle Karl Hanquet, médiéviste, enseignait l'histoire à l'Université. Encore élève au collège Saint-Servais, Pierre Hanquet avait fondé, avec quelques-uns de ses condisciples, une « Société d'Études Archéologiques »; comme ses amis, il fréquentait, pour y trouver des livres d'histoire liégeoise, la librairie Gothier, rue Bonne-Fortune. Il y rencontrait des bibliophiles chevronnés, tels Pierre Laloux et l'archiviste Léon Lahaye. Au fil du temps, Pierre Hanquet avait réuni une bibliothèque considérable, qui suffisait presque seule aux besoins de ses recherches. Alors qu'il était encore avocat stagiaire, il avait

collaboré en 1931, en rédigeant plusieurs notices biographiques, à un ouvrage collectif, « Les gens de robe liégeois et la révolution de 1830 ». Entre 1943 et 1980, il publie plus d'une centaine d'études (courtes notices, articles ou livres) dont on trouvera le répertoire dans le tome 31 de la revue « Le Parchemin ». Il multipliait aussi les conférences et consacrait une bonne part de son temps à la gestion de diverses sociétés savantes et parmi elles, outre notre Institut, la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège, dont il fut vice-président en 1963-1964, et la société des Bibliophiles Liégeois, dont il devint le secrétaire en 1963 encore.

Pierre Hanquet ne sera pas oublié : ses amis se souviendront de lui avec sympathie et admiration ; quand ils auront disparu à leur tour, son œuvre continuera à perpétuer sa mémoire.

Georges HANSOTTE

PARTIE ADMINISTRATIVE

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE
1987

En dépit d'un contexte défavorable, lié notamment aux difficultés budgétaires croissantes et devenues permanentes, l'Institut a poursuivi pendant l'année 1987 l'ensemble de ses activités.

Dans le souci de parvenir à un meilleur fonctionnement, le Bureau a opéré une nouvelle répartition des tâches entre ses membres et fait procéder à la réalisation d'un nouveau programme informatique pour le traitement des listings et des étiquettes reprenant les adresses de tous les adhérents de l'Institut.

Par ailleurs, préoccupé de contribuer à donner un souffle nouveau à l'activité de l'A.M.I.A.L., il a opéré un rapprochement avec celle-ci et il veillera désormais à ce que la gestion de l'Institut et celle de cette association soient davantage complémentaires et parviennent ainsi à une plus grande efficacité. La nécessité d'une collaboration plus étroite est apparue notamment à propos des acquisitions réalisées par l'A.M.I.A.L. lors des successions; d'ores et déjà, une telle collaboration s'est instaurée pour le règlement du legs fait à l'A.M.I.A.L. par le Baron Constant.

Enfin, le Bureau a pris acte avec satisfaction de l'amélioration de statut consentie par la Ville au Conservateur.

Les Musées ont participé, au cours de l'année 1987, à 13 expositions. Toutefois, en matière de prêt à des expositions, sont apparues l'urgence et la nécessité d'adopter une règlementation plus stricte. Problème auquel le Bureau a été attentif et sur lequel il a attiré l'attention des autorités concernées à plusieurs reprises, tout comme sur le problème de la sécurité des collections aux Musées eux-mêmes.

Les activités scientifiques, de création récente, se sont poursuivies au cours de l'année écoulée et le succès qu'elles ont rencontré suffit à justifier leur maintien.

Le 19 mai a vu la remise du Prix Larbalette à Messieurs Colin et Léotard, ex-aequo, auteurs de deux excellents mémoires en archéologie préhistorique. En mai s'est tenu un séminaire sur l'argenterie; le 29 octobre le Père Watelet a évoqué le charme de la villa de Mar del Plata en Argentine tandis que le 24 septembre, malgré des conditions atmosphériques pénibles, Monsieur F. Ulrix avait commenté quelques chantiers de restauration de bâtiments liégeois.

Un événement exceptionnel à signaler: la sortie de presse, le 11 juin, du nouvel album de présentation des Musées Curtius, d'Ansembourg et du Verre. Cet ouvrage, richement illustré, met en valeur les pièces remarquables de nos Musées; œuvre du Conservateur, M. Luc Engen, il est publié dans la collection «Musea Nostra», dont il constitue un des premiers numéros.

Deux autres événements marquants ont jalonné, en 1987, la vie de l'Institut: la remise du Prix Larbalette a été l'occasion de fêter les 23 membres d'honneur comptant cinquante années et plus d'affiliation à l'Institut; la séance d'hommage, le 17 décembre, à Monsieur Georges Hansotte à l'occasion de sa mise à la retraite aux Archives de l'Etat, séance au cours de laquelle, en présence d'un public nombreux et choisi, et notamment de Monseigneur Guillaume-Marie van Zuylen, évêque honoraire de Liège, et de Monsieur l'échevin P. Bertrand, représentant la Ville, lui fut offert un volume de *Mélanges*, rassemblés en son honneur, et qui constitue le tome 98 du *Bulletin*.

En conclusion: si l'Institut poursuit bon an mal an la réalisation de ses objectifs, la stagnation du nombre de ses adhérents et une certaine indifférence, tant des milieux officiels que scientifiques ou simplement cultivés, à l'égard de sa mission et de ses activités, ne laissent pas d'être préoccupantes.

MUSÉES D'ARCHÉOLOGIE ET D'ARTS DÉCORATIFS

Rapport du Conservateur
Année 1987

1. Fréquentation des Musées

Pour l'ensemble des trois Musées, Curtius, Verre et Ansembourg: 25.420 visiteurs.

— Musées Curtius et du Verre (même ticket): 17.856 dont:
  — entrées payantes: 8.093
  — entrées gratuites: 9.763

— Musée d'Ansembourg: 7.564 dont :
  — entrées payantes: 3.641
  — entrées gratuites: 3.923

2. Accroissement des collections

A. Musées Curtius et d'Ansembourg

Mobilier

— Chambre à coucher, modèle Perle Simple, de Gustave Serrurier-Bovy, vers 1905. Achat - 87/7

— Armoire pour la maison ouvrière de la C.G.E.R., Gustave Serrurier-Bovy, 1905. Achat - 87/32

Céramique

— Boîte à thé en faïence fine de Liège, 2e moitié du 18e s. Achat - 87/11
— Petite théière en faïence fine, Andenne, Manufacture Wouters, fin du 18e s. Achat - 87/12
— Assiette en faïence fine, décor floral, Andenne, Manufacture Richard Frères, 1822-1850. Achat - 87/13

— Assiette en faïence fine, décor floral, Andenne, Manufacture Emmanuel Deville (attribution), vers 1832. Achat - 87/14
— Assiette en faïence fine, décor polychrome, Andenne, Manufacture J.-P. Becquevort, 1812-1840. Achat - 87/15
— Grand plat en faïence fine, monogramme, Andenne, Manufacture B. Lammers et Cie, 1806-1823. Achat - 87/16
— Vase, décor géométrique, «Art Déco», Boch Keramis, La Louvière. Achat - 87/27
— Vase, décor géométrique, «Art Déco», Boch Keramis, signature: Catteau, La Louvière. Achat - 87/28
— Vase, forme balustre, «Art Déco», Boch Keramis, monogramme de Charles Catteau, La Louvière. Achat - 87/29
— Tessons de céramique du Moyen Age, Andenne ou Liège, 13e-14e s. Don de M. Florent Ulrix par l'intermédiaire de M. Patrick Hoffsummer - 87/2

Etains

— Assiette chantournée, Liège, Maître JJG, à partir de 1821. Achat - 87/17
— Théière, Ateliers Micheels (Jean-Henri), Liège, premières années du 19e s. Achat - 87/33

— Plateau circulaire, André Coune, Liège, en activité de 1728-1736. Achat - 87/34
— Paire d'assiettes creuses, Mathieu Joiris, Liège, Maître en 1755 (décédé en 1799). Achat - 87/35
— Saupoudreuse de style Louis XVI, André Jaspar, Liège, dernier quart du 18e s. Achat - 87/36

Sculpture

— Double portrait en buste : Graffart et Dupont, par G. Petit. Don du Docteur Vandervael, Liège - 87/6

B. Musée du Verre

— Sculpture « Cristal Carat », de Louis Leloup, 1987. Achat - 87/9
— Sculpture « Rose des Sables », de Louis Leloup, 1986-1987. Achat - 87/10

— Vase en verre émaillé, Paul Bernard à Familleureux, 1930-1935. Achat - 87/18
— Vase, cristal à couches multiples, Val-Saint-Lambert, « style Van de Velde », vers 1900. Achat - 87/19
— Vase, signé: V de Winner, vers 1930. Achat - 87/20

— Vase «Scala», Val-Saint-Lambert, vers 1926.
Achat - 87/21

— Sculpture «Carpe», Val-Saint-Lambert, Luxval, 1935.
Achat - 87/22
— Roemer «Nungesser», Val-Saint-Lambert, 1933.
Achat - 87/23
— Vase «Aberdeen», Val-Saint-Lambert, 1950.
Achat - 87/24
— Verre, Val-Saint-Lambert (attribué à D. Masson), vers 1900.
Achat - 87/25
— Verre, décor Art Nouveau, Val-Saint-Lambert, vers 1900.
Achat - 87/26

— Récipient polylobé, Orient romain, 2e-3e s. après J.-C. ?
Achat - 87/30
— Coupe sur pied, Orient romain, 4e-5e s. après J.-C.
Achat - 87/31
— Vase, L. Mairesse à Vercentre, vers 1927.
Don de M. Hotermans, Bruxelles - I/87/1
— Sculpture, de Pedro Garcia, Espagne, 1986.
Don de l'auteur par l'intermédiaire de la Générale de Banque - 87/1
— 291 flacons à parfum, différentes marques distribuées en Europe, 1970-1987.
Collection rassemblée par le conservateur avec l'aide de nombreux amis - 87/3
— Divers objets en verre provenant de la glacerie Dullière à Tamines, début 20e s.
Don de Mlle Dullière, Tamines - 87/4
— Deux vases en verre bullé, A. Dullière, Tamines, début 20e s.
Don de Mlle Dullière - 87/5
— Isolateur en verre pour lignes électriques aériennes.
Don de M. Antoine - 87/6

3. Travaux d'ordre muséographique

A. Présentation des collections

— Transfert au Musée d'Ansembourg de deux garde-robes liégeoises pour remplacer des meubles dénaturés par des restaurations et aménagements postérieurs.
— Le Musée Curtius a reçu cette année une partie importante du produit des fouilles de la place Saint-Lambert (U. Lg - Prof. Marcel Otte).
— Réaménagement de certaines vitrines : Porcelaines de Meissen, Faïences liégeoises, Verres italiens contemporains, Verres préromains.
— Réaménagement de la section d'Art mosan : divers travaux dans la perspective de l'ouverture d'une nouvelle salle au rez-de-chaussée.
— Conception et réalisation (à terminer en 1988) d'une nouvelle exposition des Bois sculptés du Moyen Age et des Temps Modernes constituant la Salle Henrijean-Hennet.

— Avec la collaboration du Centre international de Pédagogie, la présentation des tombes romaines sous tumulus a été revue et améliorée.
— Conception et réalisation de nouveaux socles, notamment pour la section belgo-romaine.
— Le dégagement et le nettoyage de la mosaïque d'Haccourt ont été entrepris en vue de sa reconstitution pour être présentée au public.
— Réalisation de plans par le Service d'Architecture pour l'installation, au-dessus de Musée du Verre, d'une salle consacrée à l'oeuvre de Serrurier-Bovy.
— Poursuite du collationnement des divers fichiers par les soins de Mme Nathalie Weerts, collaborateur à l'Institut archéologique liégeois.
— Enlèvement par leur propriétaire des derniers documents réutilisables sauvés lors de l'incendie de l'église Saint-Servais.

B. Restauration

— L'Institut Royal du Patrimoine artistique a poursuivi la restauration des verres endommagés lors du séisme de 1983, ainsi que quelques verres de la section romaine.
— Un cabinet liégeois en marqueterie du Musée d'Ansembourg a été étudié par les étudiants de l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Verviers (cours de M. O. Bragard). Sa restauration a été entreprise et se terminera pour Pâques 1988.
— M. Harry Brasseur de Gand a mis gracieusement sa compétence au service de la restauration de l'horloge à six cadrans de Sarton, qui, dès son retour en 1988, prendra place au Musée d'Ansembourg.
— Le Dr Jean Kelecom a restauré une maquette de la collégiale Saint-Barthélemy appartenant au Fonds Bourgault.

4. Travaux dans les bâtiments

— Musée d'Ansembourg: conversion de l'installation électrique en 220 V (fin des travaux entrepris en 1986).
— Installation d'un ouvre-porte automatique à l'annexe administrative.

— A la suite d'une rupture d'une canalisation d'eau, une partie importante du Musée Curtius a été inondée. Si, fort heureusement, aucune pièce de collection n'en porte aujourd'hui les séquelles, les dégâts aux plafonds n'ont pu être réparés; seule, la conduite du système de lutte contre l'incendie a été remise en service.
— Le chantier de restauration de Féronstrée, interrompu en 1985, n'a pas vu la reprise du travail. Les bâtiments se dégradent. La situation des diverses annexes est également préoccupante.

5. Activités scientifiques

A. Service éducatif et manifestations

— Les visites guidées des mercredi et jeudi soir n'ont pu être maintenues en 1987.
— Organisation de visites guidées pour groupe : participation de l'Office du Tourisme, d'étudiants et de jeunes licenciés en Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université de Liège.
— Grâce à l'appui de la Communauté française de Belgique, les Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs ont un nouveau catalogue illustré en couleurs. C'est le deuxième volume paru dans la Collection Musea Nostra (en français); les textes sont signés Luc Engen.
— Les Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs ont servi de support à la réalisation de quatre films vidéos pour les télévisions allemandes, belges et la Communauté française de Belgique.
— Nos Musées ont poursuivi leur collaboration fructueuse avec les différents types d'enseignement, soit en facilitant l'accès aux collections, soit en recevant et guidant des stagiaires.

B. Bibliothèque et archives photographiques

— Malgré la diminution des effectifs et l'absence d'un personnel titularisé, nos bibliothèques et archives ont pu continuer à faire face à des sollicitations toujours croissantes.
— Le travail de classement et d'inventaire de la bibliothèque a cependant été facilité par l'envoi de stagiaires de l'Institut provincial d'études et de recherches en bibliothéconomie.
— Conception et début de réalisation d'un fichier analytique.

— Réorganisation de la photothèque sur le même plan que le fichier analytique.
— Acquisition d'une photocopieuse performante par les soins de l'Institut archéologique liégeois.
— Poursuite et amélioration qualitative des échanges de publications des Fonds Ville et Institut.
— Enrichissement par voie d'achats et de dons.
— Reliure d'ouvrages (subsides I.A.L.).

C. Travaux de recherche dans les collections

— Nos Musées ont reçu la visite de quarante-deux chercheurs confirmés ou d'étudiants (mémoires).

D. Prêts aux expositions

— «La vie quotidienne en Belgique romaine», Musée de Wéris
— «Walthère Damery», Commanderie Alden- Biesen, Bilzen
— «Fontaines en Fête 87», Musée de la Fontaine, Virginal
— «La Bible, document de l'humanité», église Saint-André, Liège
— «15 ans d'atelier, Louis Leloup aujourd'hui», Musée de l'Art Wallon, Liège
— «Fonction et technique du dessin et dessins anciens du Cabinet des Estampes de l'Université de Leyde», Cabinet des Estampes, Liège
— «Grétry», Opéra Royal de Wallonie, Liège
— «De la montgolfière à la navette spatiale», F.I.L., Liège
— «Artisanat haut de gamme», église Saint-André, Liège
— «Antiquairs Int. & Pictura Fine Fair 1987», Eurohal, Maastricht
— «Verres wallons aux grandes expositions 1925-1958», Musée du Verre et Générale de Banque, Charleroi
— «Europalia Osterreich 1987 - Charles de Lorraine», Bibliothèque Royale, Bruxelles
— «Europalia Osterreich 1987», Commanderie, Alden-Biesen
— «De Romeinse weg van Boulogne naar Keulen», Thermenmuseum, Heerlen
— «Villa Rustica», Bonnefantenmuseum, Maastricht
— «L'Art verrier en Wallonie, de 1802 à nos jours», exp. itinérante présentée à Mons, au Québec, à Avignon, à Namur et à Charleroi.

Les sollicitations de plus en plus nombreuses ont amené les responsables du Musée à engager la Ville de Liège et l'Institut a être des plus réticents aux prêts d'oeuvres d'art et notamment en ce qui concerne les pièces de verrerie. A cette fin, ils ont proposé aux parties concernées un règlement général de prêt, inexistant jusqu'alors, définissant des critères très stricts d'acceptation. Ce règlement approuvé ou amendé devrait être d'application en 1988.

Une application pratique de cette nouvelle politique de prêt porte sur la qualité des emballages.

A cette fin, le Musée a réalisé ou fait réaliser par les organisateurs de certaines expositions des caisses fonctionnelles anti-choc!

E. Organisation d'expositions

— Le volet avignonnais de l'exposition « L'Art verrier en Wallonie, de 1802 à nos jours » a été conçu et monté par le conservateur (mission pour la F.I.L.).

— La Communauté française de Belgique a choisi nos Musées pour la représenter au 1er Salon international des Musées et des Expositions au Grand-Palais, à Paris. Le conservateur a été chargé d'assurer la coordination de la préparation et du montage de cette exposition qui se tiendra en 1988.

6. Personnel et collaborateurs

— Le Service du Personnel a mis fin au détachement temporaire de M. Michel Villanyi auprès de nos trois Musées.

— La suppression par l'ONEm des contrats de type CST ne nous a plus permis d'obtenir de la sorte le renfort indispensable à la poursuite de toutes nos activités scientifiques.

— Mme Nathalie Weerts a poursuivi à titre bénévole, durant toute l'année 1987, sa collaboration à l'Institut archéologique liégeois.

— Le personnel scientifique s'est efforcé durant toute cette année de représenter le mieux possible nos institutions dans les différents colloques, congrès, journées d'études, où les contacts pouvaient être profitables à l'activité scientifique et à l'image de marque du Musée.

— Le conservateur remercie pour leur excellente collaboration l'ensemble des Membres du Bureau de l'Institut archéologique liégeois et tout particulièrement les Secrétaire et Trésorier.

TABLEAU DU BUREAU

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE
L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour les années 1989-1990

Président:	Mme Marguerite ULRIX-CLOSSET
Vice-Président:	M. Georges HANSOTTE
Secrétaire:	M. Bruno DUMONT
Conservateur:	M. Luc ENGEN
Bibliothécaire:	Mme Marie-Claire GUEURY
Trésorier:	M. Jacques ANNEZ de TABOADA
Trésorier adjoint:	M. Patrick HOFFSUMMER
Conservateurs adjoints:	MM. Pierre BAAR
	Léon DEWEZ
	Hubert FRERE
	Richard FORGEUR
	Jean BEGUIN
	Fernand ROBERT

Conseil

MM. Julien VENTER, Florent ULRIX, Etienne HELIN, Jean KELECOM, Charles DELRÉE.

Commissions

Publications:	Mme M. ULRIX-CLOSSET, MM. G. HANSOTTE et P.Y. KAIRIS.
Fouilles:	MM. F. ULRIX, M. OTTE, P. HOFFSUMMER.
Achats:	MM. L. ENGEN, J. FOLVILLE, J. ANNEZ de TABOADA.
Vérification de musées et de la bibliothèque:	Mlle H. DANTHINE, MM. G. HANSOTTE, A. LEMEUNIER, R. FORGEUR.
Vérification des comptes:	MM. J. VENTER, F. ROBERT, G. HANSOTTE.

TABLEAU DES MEMBRES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

(arrêté au 1er octobre 1989)

MEMBRES EFFECTIFS

M. Jacques ANNEZ DE TABOADA	LIÈGE	28/02/78
Mme Pierre BAAR	SPA	28/02/62
M. Jean BEGUIN	SAINT-CHINIAN	06/06/69
M. René BRAGARD	BEAUFAYS	26/09/52
M. Marcel CLOES	LIÈGE	29/10/71
M. Pierre COLMAN	LIÈGE	17/12/65
Mlle Hélène DANTHINE	LIÈGE	30/12/48
M. Charles DELREE	LIÈGE	31/01/85
M. Robert DEMOULIN	LIÈGE	28/02/64
M. Léon DEWEZ	LIÈGE	18/03/45
M. Bruno DUMONT	LIÈGE	22/02/88
Baron D'OTREPPE	BOVIGNY	30/12/48
M. Luc ENGEN	LIÈGE	26/02/82
M. Jacques FOLVILLE	LIÈGE	17/12/76
M. Richard FORGEUR	LIÈGE	28/02/64
Maître Hubert FRERE	SERAING	25/11/55
M. Claude GAIER	FLÉRON	26/02/82
Mme Marie-Claire GUEURY	BLEGNY	24/02/83
M. Léon-E. HALKIN	LIÈGE	06/04/34
M. Georges HANSOTTE	COINTE-SCLESSIN	26/02/54
M. Etienne HELIN	LIÈGE	15/12/72
M. Patrick HOFFSUMMER	BEYNE-HEUSAY	28/06/84
M. René JANS	MODAVE	01/04/86
M. Albert JEGHERS	LA REID	22/02/88
M. Jean-François JOWA	LIÈGE	22/02/88
M. Pierre-Yves KAIRIS	LIÈGE	30/10/83
M. Jean KELECOM	LIÈGE	24/09/82
M. Albert LEMEUNIER	CHAPON-SERAING	26/02/82
Mlle Juliette NOEL	LIÈGE	26/02/82
M. Marcel OTTE	SOUMAGNE	17/12/76
M. José QUITIN	WERBOMONT	26/10/56
M. Louis REMACLE	LIÈGE	15/12/72
M. Fernand ROBERT	JUPILLE	29/10/71
M. Jacques STIENNON	LIÈGE	26/02/54
M. Jacques THISSE-DEROUETTE	LIÈGE	25/11/55
M. Florent ULRIX	LIÈGE	31/01/69
Mme Marguerite ULRIX-CLOSSET	LIÈGE	31/10/80
Monseigneur Guy VAN ZUYLEN	FOURON	28/12/62
M. Albert VAN ZUYLEN	GRAND-HALLEUX	26/03/71
M. Julien VENTER	LIÈGE	28/02/62
M. Jacques WILLEMS	AMAY	22/02/74

MEMBRES CORRESPONDANTS

Comte DE HEMRICOURT DE G.	RUSSON	01/01/83
Mme Maria GILBERT-LOUIS	BOUGE	20/10/31
Chevalier LE PAS	PARIS 16e	26/01/62
M. Jean PURAYE	LIÈGE	17/12/65
M. Edouard REMOUCHAMPS	LIÈGE	25/12/55
Mlle Alice THIBERT	LIÈGE	31/01/47
Mlle D. VAN DERVEEGHDE	BRUXELLES	26/01/62
M. René VAN SANTBERGEN	LIÈGE	25/04/58

MEMBRES ASSOCIÉS

M. Maurice ALBERT	TONGEREN	29/12/50
Mme Jannine ALENUS-LECERF	TERVUEREN	29/09/67
M. Serge ALEXANDRE	LIÈGE	25/04/85
M. Victor AMBROISSE	HONY-ESNEUX	25/02/72
Mlle Hélène ANCION	LIÈGE	12/01/89
Mme ANDRIEN-HAXHE	LIÈGE	24/09/82
Mlle Fr. ANNEZ DE TABOADA	LIÈGE	26/04/78
M. François ARENS	LIÈGE	24/02/83
Mme A. BAAR-HANSSENS	LIÈGE	24/11/72
Mlle Pascale BACH	VERVIERS	25/04/85
M. Willy BADA	SERAING	30/04/65
M. Jacques BAIJOT	HERSTAL	01/01/87
M. Omer BALERIAUX	AYWAILLE	26/01/73
M. A. H. BALTIA	ESNEUX	27/04/75
M. Pierre BARE	HERSTAL	27/10/78
M. Yves BASTIN	MELEN	16/02/89
M. Pierre BAUWENS	AMAY	28/02/69
M. Robert BEAUJEAN	AWIRS	23/02/79
M. P. BEAUJEAN	LIÈGE	24/02/78
M. Paul BECKER	LIÈGE	24/09/82
M. Louis BECKERS	LIÈGE	28/04/83
M. Raymond BEDUIN	MONS-LEZ-LIÈGE	23/02/68
M. P. BEGASSE DE DHAEM	LIÈGE	29/09/83
Mme Hildegarde BERCK-MORIE	SERAING	28/03/47
M. Paul BERTHOLET	THEUX	27/01/83
M. José BERTRAND	COINTE-SCLESSIN	23/02/68
Mme H. BILLON-LAUMONT	LIÈGE	26/11/71
M. Jean-Louis BOLLINNE	OMAL	28/06/63
Mlle Anne-Michèle BONSANG	WAIMES	21/03/89
M. Marc BOUCHAT	LIÈGE	29/10/81
Mme Maria BOUCHER	LIÈGE	25/11/60
Mme Renée BOUCHER	LIÈGE	25/05/45
M. BOUCQUIAU-SAVOYE	NAMUR	02/01/89
M. Daniel BOUILLON	HERSTAL	26/09/69
Mme Emmanuelle BOUSSARD-JORIS	OTTIGNIES	26/06/86
M. Raymond BRULET	GOSSELIES	27/01/67
Sœur BRUNO-COLLIN	LIÈGE	25/09/81

M. Paul BRUYERE-BAUTIER	LIÈGE	04/01/88
M. Lucien CAILLOUX	LIÈGE	24/09/76
M. Jean CARTUYVELS	BRUXELLES	28/02/69
Mme Marie-José CHANTRAINE	ESNEUX	31/10/75
Mme Estelle CHAPOIX-LODEWYK	ALLEUR	29/10/71
M. Claude CHRISTOPHE	HUY	25/09/81
M. Philippe CLOSE	COINTE-SCLESSIN	27/02/70
Mme Georges CLOSE-MULLENDER	EMBOURG	29/10/65
Docteur Georges COLLARD	WANDRE	18/08/89
Mme Françoise COLLETTE	VERVIERS	25/02/66
M. Alex COLLIGNON	CLERMONT/HUY	23/02/68
M. Jacques COMANNE	WANZE	21/04/89
M. Roger COURTOIS	TOHOGNE	25/10/84
Mme Henriette CRESPIN-LECLERCQ	LIÈGE	24/09/82
M. Paul CRETON	NESSONVAUX	18/03/45
M. Léon-M. CRISMER	HUY	28/09/79
Mme Armand CROUFER	HEUSY	27/10/83
M. Simon DAIGNEUX	JEMEPPE/MEUSE	26/06/86
M. l'Abbé Ferdinand DANDRIFOSSE	MALMEDY	26/05/34
Mme Marie-Thérèse DANSE	JUPILLE	27/11/81
Mme Juliette DARGENT	BRUXELLES	25/10/35
M. Hubert DAVID	PLAINEVAUX	29/11/84
Mme Francine DAWANS	TROOZ	15/12/72
M. Emmanuel DE BIEN	LIÈGE	26/06/59
Baron DE BONHOMME	MOZET	29/05/70
M. Paul DE BORMAN	LIÈGE	27/01/50
Mme DE BORSU-SABATIER	LIÈGE	26/02/82
M. Ph. DE BOUNAM	ITTRE	30/06/67
M. Christophe DE FOSSA	BRUXELLES	01/01/87
Mme Michèle DE FRECHEUX	LIÈGE	09/06/89
M. Michel DE FRESART	AYENEUX	29/03/46
Mlle Nathalie DE HARLEZ	BEAUFAYS	08/01/87
M. Jacques-Henri DE LA CROIX	PEPINSTER	19/12/47
M. Joseph DE LA CROIX	JUPILLE	26/11/48
M. Thierry DE LA HAYE	LIÈGE	25/10/68
Mlle Germaine DE LAMINNE	LIÈGE	31/03/78
Chevalier DE LIMBOURG	GENVAL	30/12/60
Chevalier DE MENTEN DE HORNES	VILLERS-LE-BOUILLET	23/02/68
Baron DE MOFFARTS	BRUXELLES	26/05/72
M. Marc DE PIERPONT	LIÈGE	24/04/60
Baron DE PITTEURS DE B.	VILLERS-LEZ-HEEST	29/12/26
Comtesse B. DE QUATREBARBES	COMBLAIN AU PONT	29/01/71
Baron DE SCHAETZEN	NEUPRE	19/12/58
Baronne DE VILLENFAGNE	ANNEVOIE-ANHÉE	29/09/78
Baronne DE VILLENFAGNE	LIÈGE	28/02/64
M. l'Abbé André DEBLON	HEUSY	29/09/67
Docteur Clément DECHEVEZ	STEMBERT	20/03/88
Mme Michèle DEFRECHEUX	LIÈGE	24/04/89
M. Albert DEGAND	WÉPION	31/05/46
M. Jean-Marie DEGBOMONT	LIÈGE	24/03/83
M. Suzanne DELEAU	FLÉMALLE-HAUTE	29/01/82

M. Henri DELREE	LIÈGE	01/01/89
Mme DELREE DE VILLE	NANDRIN	29/10/71
Mme Jules DELRUELLE	FORÊT-TROOZ	29/11/74
M. Arnold DELSEMME	JEMEPPE/MEUSE	27/03/70
M. R. DELTENRE-GOUVERNEUR	EMBOURG	29/01/82
Abbé René DEMOLLIN	PETIT-RECHAIN	12/02/88
M. Pierre DEN DOOVEN	THEUX	28/05/37
M. Jean-Luc DENGIS	VIELSALM	24/09/82
Mlle GWENDOLYNE DENHAENE	ROMA	30/01/89
M. Roger DENILLE	LIÈGE	31/01/64
M. Jean-Paul DESAIVE	POUILLY/THOLON	25/09/81
M. Claude DESAMA	ANDRIMONT	24/04/70
M. Adrien DESOER	LIÈGE	28/11/69
M. Guy DESTEXHE	SAINT-GEORGES	25/06/76
Mme Augusta DEWONCK	LIÈGE	20/03/59
M. Flavio DI CAMPI	LIÈGE	24/04/86
Mme L. DIRICK	LIÈGE	27/06/58
M. René DOCQUIER	LIGNEY	24/11/61
M. Guy DODEMONT	VERVIERS	27/10/78
M. Fernand DOTHÉE	GLONS	18/10/88
M. Jean DOURCY	LAMBERMONT	30/12/88
M. Daniel DROIXHE	OUPEYE	24/09/82
M. Fr. DUPONT	TILFF	27/04/62
M. Victor EGGEN	VERVIERS	28/05/48
Mme Nathalie ENGEN	LIÈGE	01/01/88
M. Michel EUBELEN	ESNEUX	28/03/85
M. Georges FABRY	JUPILLE	26/09/52
Mme Paula FANCHAMPS-DEMARET	VERVIERS	30/01/31
Mlle E. FOIDART	LIÈGE	29/01/82
M. Xavier FOLVILLE	LIÈGE	29/01/82
Mlle Françoise FONCK	LIÈGE	03/02/89
M. Alain FORTI	MARCHIENNE	02/03/86
M. Jean FRAIKIN	LIÈGE	24/09/76
M. Michel FRANCKSON	LIÈGE	27/11/81
M. Georges GABRIEL	LIÈGE	22/02/63
M. Philippe GEORGE	LIÈGE	26/01/84
M. Gilbert GEORGES	ANGLEUR	29/10/70
Mme Renée GERARD	ANS/LONCIN	31/01/85
M. Robert GILLARD	STAVELOT	18/03/45
M. André GOB	TROOZ	25/09/81
M. Jean GODARD	SAINT-SÉVERIN	24/11/72
Mme Marie-Georges GOLDENBERG	LIÈGE	25/09/81
Mme Paul GOTHIER	LIÈGE	01/01/87
Mlle Anny GRAINDORGE	HÉRON	25/09/81
M. Max GRENIER	EMBOURG	27/04/89
R. P. Pierre GUERIN	LIÈGE	01/12/82
Mme Michèle GUSTIN	SCLESSIN	24/02/83
Mlle Geneviève HACKEN	LIÈGE	27/10/83
M. Jules HAECK	OLEYE	29/09/78
M. Robert HALLEUX	VILLERS-L'ÉVÊQUE	25/09/81
M. Robert HANKART	BAILLONVILLE	26/06/64

Mlle Ady HANQUET	LIÈGE	26/05/50
Mlle Anne HANSOTTE	COINTE-SCLESSIN	27/05/72
M. Jacques HARIGA	COINTE-SCLESSIN	24/04/64
M. Albert-Thomas HAUGG	STUTTGART 1	01/01/85
M. Léon HAUREGARD	CHÊNÉE	27/09/81
M. Jules HEINE	LIÈGE	25/04/85
M. José HENRY	ANS	27/11/64
M. Jacques HERMAN	KOKSIJDE	21/04/89
M. Joseph HEUCHENNE	SPA	26/02/73
Mlle Joëlle HEUZE	TROOZ	28/02/85
M. Henri HUSQUINET	LIÈGE	25/09/81
M. René HUYNEN	LIÈGE	26/10/45
M. Florent ISTA	BLEHEN-HANNUT	26/01/68
M. Robert JACOB	LIÈGE	28/02/47
Mme Christiane JACQUEMIN	LIÈGE	28/05/71
Mme J.-M. JACQUEMIN-GODIN	LIÈGE	30/05/80
M. Jacques JADOUL	BRUXELLES	19/12/75
M. Alain JAMAR DE BOLSÉE	LIÈGE	29/10/70
M. Maurice JAMAR-MEUWISSEN	LIÈGE	14/12/87
M. Paul JANNE D'OTHÉE	LA HULPE	29/02/88
M. Henri JEURISSEN	HEUSY	30/01/71
Mme P. JORIS-DELBOVIER	LIÈGE	28/01/72
Mme Henri JOSSA	LIÈGE	28/02/74
Mme Micheline JOSSE	JUPILLE	25/09/81
M. Charles JOSSERAND	LIÈGE	24/04/64
Mme Martine JOWET-MARCHAL	SERAING	21/04/89
M. Daniel JOZIC	LIÈGE	29/10/70
Mme Lucienne KAMPS	LIÈGE	24/09/82
M. W. KLEINERMANN DE LANCE	EMBOURG	24/02/56
M. John KNAEPEN	VISÉ	25/04/47
M. Alphonse KOHL	MELEN	26/06/70
M. Alain-Gérard KRUPA	NEUPRÉ	27/11/86
M. Jean-Louis KUPPER	LIMBOURG	30/06/80
M. Léon LACROIX	LIÈGE	12/03/81
Mme Paula LAMBERT-LOVENS	THIMISTER	29/10/70
M. G. LAMBIN	SERAING	24/02/78
M. Bernard LAMBOTTE	CHAUDFONTAINE	01/12/87
M. René LANDRAIN	HANNUT	26/11/48
Mme Claude LAPY-BOSSON	YERRES	29/01/82
M. J. LAROSE	LIÈGE	30/05/80
M. Marcel LARUELLE	SPA	27/01/56
M. Yves LE BUSSY	GRIVEGNÉE	28/01/77
Chevalier LE PAIGE	LIÈGE	27/01/83
M. Christian LE POLAIN DE WAROUX	BRUXELLES	28/12/56
M. René LEBOUTTE	LIÈGE	26/01/79
M. Pierre LEBRUN	LIÈGE	27/12/46
M. Jean LECHANTEUR	MICHEROUX	25/01/74
M. Charles LEESTMANS	OHAIN	30/05/80
M. Michel LEFÈBVRE	LIÈGE	27/10/72
M. Guy LEJEUNE	VERVIERS	27/02/86
Mme Renée LEJEUNE-RONVAL	LIÈGE	07/01/81

M. Roger LEMAIRE	ESNEUX	17/03/67
M. Jean-Pierre LENSEN	VISÉ	29/01/82
M. René LÉONARD	HERMÉE	19/01/88
Mme Berthe LHOIST-COLMAN	LIÈGE	26/01/84
Mlle Marguerite LIBEN	LIÈGE	24/11/72
M. Raoul LIEVENS	HERSTAL	27/10/77
Mme Suzanne LONAY	ANS	24/09/65
M. Philippe LORQUET	MEHAGNE	27/11/86
Mme Camille L'HOEST	LIÈGE	30/06/67
M. Hélène L'HOEST	LIÈGE	28/11/24
Mlle Isabelle MALAISE	LIÈGE	24/04/86
Mlle Liliane MARCHAL	VOTTEM	25/09/81
M. Daniel MARCOLUNGO	CHERATTE	24/11/83
M. Luigi MARTIN	SERAING	27/03/86
M. Adrien MASSART	BRUXELLES	26/12/82
M. Lambert MASSART	ROMSÉE	25/10/68
Mme Christiane MASSON-ROSS	LIÈGE	27/05/38
M. Camille MEESEN	BAELEN	27/09/81
M. Marc MÉLARD	VOROUX-GOREUX	09/06/89
Mme Yvonne MERCENIER	LIÈGE	27/03/64
Mlle Monique MERLAND	LIÈGE	29/01/82
M. André MIGNOLET	LIÈGE	30/05/80
M. l'Abbé Joseph MOONS	MAASMECHELEN	27/11/64
M. MULLENDERS	CHERATTE-VISÉ	01/01/87
Mme Y. MULLEURS-PIQUET	SINT-TRUIDEN	29/09/83
M. Pierre NAVEAU DE MARTEAU	HAREN	03/05/57
M. J.- M. NEVE DE MEVERGNIES	LIÈGE	23/02/84
M. Edouard NEYS	EMBOURG	30/05/85
M. Henri NICOLAS	MOXHE	30/01/71
M. Françis NIHANT	LIÈGE	28/03/85
M. Alexandre NIVARLET	IVOZ-RAMET	26/06/70
M. Paul NOTTET	ROELENGE	03/12/80
M. Albert PACITTI	GRIVEGNÉE	27/11/81
M. Jean-Marie PAISSE	LIÈGE	28/10/66
M. Pierre PAQUET	LIERS	26/01/84
M. René PAQUET	TROOZ	09/08/88
Mme Françoise PERRAULT	BRUXELLES	16/01/89
M. Gérard PHILIPPART DE FOY	LIÈGE	20/12/57
Mme F. PIRENNE-HULIN	HERSTAL	25/06/71
Mlle Denise PIRET	LIÈGE	29/10/54
M. André PIRLET	LIÈGE	25/05/45
M. Jean-Claude PIRSON	MARCINELLES	20/01/89
M. Jean PLUMIER	GEMBLOUX	12/03/81
M. Ludovic PLUYMERS	LIÈGE	18/03/45
Chanoine E. POCHET	LIÈGE	27/06/75
M. Stéphane PORIGNON	LES AWIRS	01/01/87
Baron POSWICK	TIHANGE	18/03/45
M. J. PRINCEN	LIÈGE	30/09/66
M. Armand PRION-PANSIUS	BLEGNY	27/09/35
M. Jean QUENON	LIÈGE	25/09/81
M. Philippe QUESTIENNE	LIÈGE	03/05/57

M. Paul RAICK	SERAING	25/09/81
Mme Jean RANDAXHE-ANGENOT	BRUXELLES	27/11/64
M. Robert RAOULT	LIÈGE	03/01/89
M. Emile RELAVISSE	AYWAILLE	28/04/83
M. Louis RENARD	OPPAGNE	25/09/81
M. Lucien RENARD	SERAING	26/01/84
M. François RENARD	BRUXELLES	05/02/89
M. Fernand RENAULD	LIÈGE	24/11/61
Mme L. ROCHETTE-RUSSE	PLAINEVAUX	25/09/81
M. Pierre ROCOUR	WONCK	25/11/66
M. Chrétien ROGISTER	LIÈGE	27/01/50
Mme Yvonne ROSELIER	LIÈGE	27/05/38
M. Jacques ROUHART	BERLOZ	30/12/88
M. Léon RUSSON	TILFF	30/06/81
M. Jean-Marie SABEL	WANDRE	31/01/85
M. Adolphe SCHMIT	JUPILLE	19/12/70
M. Yves SERVAIS	LIÈGE	28/06/84
M. Paul SERVAIS-CORDIER	LOUVAIN-LA-NEUVE	27/09/74
Mme Andrée SERVAIS-JANSSEN	LIÈGE	26/06/53
M. Axel SOMERS	LIÈGE	17/10/88
M. Joseph SOUGNEZ	TROOZ	01/01/86
M. Etienne STASSE	HANNUT	29/01/82
M. Frans STOELS	KAPELLE OP BOS	01/01/87
M. Jean-A. STRAUS	NAMUR	02/05/81
M. Albert SYMKENS	LIÈGE	27/06/75
Mlle Nicole TASSOUL	BRUXELLES	26/05/50
M. Edmond TELLIER	HUY	28/02/69
M. Georges TRIRIARD	TILFF	29/01/71
M. Alfred THIRIFAYS	SART-JALHAY	27/02/53
M. Eugène THIRION	LIÈGE	26/03/75
M. Michel THYS	NEUVILLE-EN-C.	01/10/84
M. Paul-Louis TIMMERMANS	GOMZÉ-ANDOUMONT	27/06/75
M. Frans TIMMERMANS	LIÈGE	25/10/74
Mme Denise TINLOT	VOTTEM	29/09/33
M. Marie-Thérèse TIXHON	LIÈGE	28/06/52
M. Jean-Sébastien VAESSEN	ESNEUX	01/02/84
M. Jean-Philippe VAN AELBROUCK	BRUXELLES	01/02/86
M. J.-L. VAN DE ROY	LIÈGE	26/10/73
M. Benoît VAN DEN BOSSCHE	WAVREUMONT	19/09/89
Mlle M.-J. VAN DOORSELAERE	GRÂCE-HOLLOGNE	31/10/69
M. J.-J. VAN ORMELINGEN	BRUXELLES	18/01/88
Mme VANDERGHINST-DOYEN	BURDINNE	01/01/86
M. Antoine VANDERMEER	LIÈGE	29/10/71
M. Gustave VENDY	LINCENT	25/11/81
M. Louis-Pascal VERBOIS	LIÈGE	28/04/67
Mlle Anne VERREYDT	LIÈGE	25/10/84
M. J.-L. VINCINAUX-WINGENDER	AMBOISE	28/03/85
Mlle Gaetane WARZEE	LIÈGE	29/10/81
M. René WATTIEZ	LIÈGE	27/03/64
M. Benoît WERY	TROOZ	18/01/88
Mme Pierre WILKIN	LIÈGE	26/11/71
M. André ZUMKIR	LIÈGE	24/02/56

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

A

ADALBERON, archevêque de Reims, 38.

AIX-LA-CHAPELLE (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 33, 34, 83; collégiale à, voir NOTRE-DAME SAINT-ADALBERT; monastère à, voir SAINT-SAUVEUR.

ALBERT, la famille, 152.

ALBERT (Jean-Philippe), 152.

ALDEN-BIESEN, lieu-dit à Bilzen, 248.

ALEXANDRE III, pape, 52.

ALEXANDRE (Pierre), 21, 24.

ALLAN (N...), 124.

ALLEMAGNE, pays, 89

ALLEUR (prov. et arr. Liège, cant. Fexhe-Slins, act. Ans), le curé d', 124

AMBRESIN (prov. Liège, arr. Huy, cant. Hannut, act. Wasseiges), 55

AMIENS (France, Somme), le traité d', 139

AMRY lieu-dit à Heure-le-Romain, 212

ANDENNE prov. et arr. Namur ch. l. cont.), la collégiale d', manufactures à, voir Becquevort, Deville, Lammers, Richard, Wouters.

ANDERNACH (Allemagne, Rheinland, Pfalz), 25

ANGERS (France, Maine et Loire), le siège d', 67

ANGLETERRE, le royaume d', 93, 113, 114, 118, 121, 131, 137, 168, 215; le roi d', voir CHARLES II, JACQUES II

ANGLEUR (prov. et arr. Liège, cant. Liège), 163

ANSÉGISE, maire du palais, 15, 76

ANSELME, chroniqueur, chanoine de Saint-Lambert à Liège, 16, 53, 55, 56, 67, 78

ANSEMBOURG, le musée, à Liège, 238-242, 245, 247

ANSFRID, comte de Huy, 17, 19, 23, 26, 27, 30-32

ANTOINE (M.), 245

ANTONIN, empereur romain, 36

ANVERS, la ville d', 189

ARBERG, (Charles Alexandre d'), évêque suffragant de Liège, 176

ARDENNE, région, 35

ARNOLD, le comte, 19

ARNOUL, 26, 27, 30-32

ARNULF, le roi, 43, 46

ARNULPHE, comte de Flandre, 54

ATTIGNY (France, Ardennes), collégiale à, voir SAINTE-VAUBOURG

ANELGAU, région, 30

AURILLAC (Gerbert d'), 38, voir GERBERT, SYLVESTRE II

AUTHELET (Isidore), 154

AUVRAY, la famille, 155

AUVRAY, (Alexis), 146; son ép., voir BEGHEIN

AVE ET AUFFE (prov. Namur, arr. Dinant, cant. Rochefort, act. Rochefort), 24

AVIGNON (France, Vaucluse), 248

B

BALDÉRIC, comte de Louvain, 54

BALDÉRIC I, évêque de Liège, 29

BARROW (Thomas), 124-126, 138, 139.

BARTON (Richard), 115

BASSE-LOTHARINGIE le duché de, 42, 44, 45, 50-52, 60; le duc de, voir CHARLES, LORRAINE

BASSE-RANSY, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 161 ; la houillère de, 163

BAVAI (France, Nord), 33

BAVIÈRE, l'Electeur de, 113, voir MAXIMILIEN, le duc de, voir MAXIMILIEN-EMMANUEL

BAVIÈRE (Henri de), dit le Querelleur, 20, 34

BÊCHE (Gérard de), orfèvre à Liège, 119

BÈCHURON, lieu-dit à Chênée et Vaux-sous-Chèvremont, 154

BECQUEVORT (J. P.), la manufacture de, à Andenne, 241

BEGGE, sainte, 15, 18, 76, 84

BEGHEIN, la famille, 155

BEGHEIN (Elisa), ép. Auvray, 146

BEGHEIN (Georgina), 146

BEHOGNE, lieu-dit à Rochefort, 173-178 ; le curé de, voir COLINS, HERMAN

BERG (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 46

BERGER (Philippe), tailleur de pierre, 176

BERLIN, la ville de, 105

BERNARD (Paul), verrier, 243

BERTRAND (Pierre), échevin de Liège, 238

BIENNE-LEZ-HAPPART (prov. Hainaut, arr. Charleroi, cant. Merbes-le-Château, act. Lobbes 55

BIERNA (Georges), architecte, 74, 75

BILZEN (prov. Limbourg, arr. Tongres, ch.-l. cant., lieu-dit à, voir ALDEN-BIESEN

BLERET (G. de), notaire à Liège, 175

BLAVIER (Jean-Antoine), évêque suffragant de Liège, 177

BLOIS (France, Loir et Cher), le comte de, voir EUDES

BOCH-KERAMIS, la manufacture, à La Louvière, 241

BOLSÉE (Walthère), l'ép. de, voir DEPIREUX

BONN (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 46

BONNE-FORTUNE, la rue de la, à Liège, 233

BORCETTE, voir BURTSCHEID

BORGIA (François), 116

BOUILLE (Pierre), 132

BOUILLON (prov. Luxembourg, arr. Neufchâteau, ch.-l. cant.), la forteresse de, 67 ; le siège de, 68

BOUNY, lieu-dit à Romsée, 130

BOURGAULT (Camille), architecte, 98

BOUXIÈRES (France, Meurthe), l'abbaye de, 23

BRABANT, le duché de, 18, 122

BRACONIER, la famille, 161,163

BRACONIER (Joseph-Frédéric), industriel, 163

BRADLEY (Richard) 114

BRAGARD (O.) 246

BRAIVES (prov. Liège, arr. Huy, cant Hannut), 202,

BRASSEUR (Harry), 246

BRASSINNE (Joseph) historien, 100, 105, 107, 117, 132, 195

BREUER (Jacques), archéologue, 74, 168

BROCARD, saint, 165

BROGNE, l'abbaye de, voir SAINT-GÉRARD ; l'église de, 174

BRONCKART-DE-BRA, les époux, 232

BROOKE (Charles), 120

BROWN (Livinius), 120

BROWN (William), 111

BRUGERON, le comté de, 37

BRUGES (prov. Flandre or., ch.-l. arr. et cant.), le collège des jésuites de, 121 ; collégiale à, voir SAINT-DONATIEN

BRUNEHAUT, la chaussée, 33

BRUNING (Francis), 114

BRUNON, archevêque de Cologne, duc de Lotharingie, 27-29, 45

BRUXELLES, la bibliothèque Royale à, 218, collégiale à, voir SAINTE-GUDULE

BUDEL (Pays-Bas, Noord-Brabant), 55

BURE (prov. Luxembourg, arr. Neufchâteau, cant. Tellin, act. Tellin), 176

BURTSCHEID (Allemagne Nordrhein-Westfalen), l'abbaye de, 60

BYZANCE, l'empire de, 65; le basileus de, 67

C

CARCASSONNE (France, Aude), église à, voir SAINT-NAZAIRE

CARLOMAN, roi des Francs 19, 77

CAMBRIDGE, l'université de, 118

CARMEL, le mont, 65, 106; voir CARMES, CARMÉLITES

CARMÉLITES, la congrégation des, 165

CARMES, la congrégation des, 10, 73, 79, 96, 100, 137, 142, 146-147, 154, 158, 165-166, 169

CASTELEMAINE, l'earl of, voir PALMER

CATTEAU (Charles), céramiste, 241

CÉLESTIN, dom, voir DEBOUNY

CHANTEMELLE (prov. Luxembourg, arr. Arlon, cant. Etalle, act. Etalle), 137

CHARLEMAGNE, roi des Francs, 59, 60, 81, 167

CHARLEROI (prov. Hainaut, ch.-l. arr. et cant.), 154, 248; musée à , 248

CHARLES, duc de Basse-Lotharingie, 38

CHARLES II, roi d'Angleterre, 114

CHARLES-LE-CHAUVE, roi de France, 51, 67

CHARLES-LE-SIMPLE, roi de France, 43, 51, 54

CHARLES-NICOLAS d'OULTREMONT, évêque et prince de Liège, 198.

CHARLIER (Henriette), ép. Mathonet, 155

CHARTREUX, lieu-dit à Liège, 109

CHAUDFONTAINE (prov. et arr. Liège, cant. Fléron), 142; le bourgmestre de, voir EVRARD; le maire de, voir GRISARD

CHAUDFONTAIRNE-MONOPOLE, la société de, 10

CHAUDOIR (François), 212

CHAUMONT lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 119

CHÊNÉE (prov et arr. Liège, cant. Fléron, act. Liège), 116, 154, 163; le curé de, voir DETHIER, DRESSE, GEORLET, XHARDÉ; l'église de, 132, voir SAINT-PIERRE, lieu-dit à, voir BÈCHURON; notaire à, voir DELIÈGE; la paroisse de, 91, 135, 136, 139, 142-144; le pont de, 143

CHERMONT, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 146, 155

CHESSION (J. J.), 122

CHESSION (Marie), ép. Pirard, 138

CHÈVREMONT, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 9-169; l'abbaye de, 43-60; la chapelle de, voir NOTRE-DAME; le carmel de, 104, voir CARMES; maison à, voir MAGIS

CHINE, pays, 65

CHURCHILL (John), earl of Marlborough, 119, 120

CLAIRVAUX (Bernard de), 57

CLARK (John), 115

CLÉMENT XIV, pape, 120

CLEVELAND, la duchesse de, voir VILLIERS

CLIFFORD (Thomas), 115, 116, 125

CLOSON (Pierre-Guillaume), bourgmestre de Vaux-sous-Chèvremont, 122

COLARD (Gérard), 207

COLDHAM (Grande-Bretagne), 122

COLETTE (Mathieu), adjoint au maire de Vaux-sous-Chèvremont, 138

COLIN (N...), 238

COLINS (Louis), curé de Behogne, 175, 177, 178

COLMAN (Pierre), archéologue, 195, 197, 199, 200

COLOGNE (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 29, 33; l'archevêque de, 58, voir BRUNON

COMPÈRE (Lucien), 157

COMPIÈGNE (France, Oise), collégiale à, voir SAINT-CORNEILLE

CONDÉ, les troupes du prince de, 175, 177

CONDROZ, région, 35; l'archidiacre du, 130

CONINX-DELBOVIER (Lucienne) 9, 10

CONSTANT (J.), le baron, 237

CONSTANTINOPLE, voir BYZANCE

CORBY (Ralph), 114

CORNILLON, lieu-dit à Liège, 165

CORTELS, lieu-dit à Mortier, 46

CORVEY, l'abbaye de, 25

CORVEY (Widukind de), 24; voir WIDUKIND

COSINS (Théodoricus), 206

COUNE (André), étainier à Liège, 242

COUNE (Françoise), ép. Jeukenne, 146

CRÉMONE (Liutprand de), 61

CURTIUS (Jean), 159, 160

CURTIUS, le musée, à Liège, 17, 72, 73, 179-193, 225, 229, 238-242, 245, 247

D

DARIS (Joseph), historien, 90

DARTOIS, la famille, 210

DARTOIS (Jacques), 209

DARTOIS (Jean-Melchior), orfèvre, 200

DEBOUNY (Antoine), 139; son ép., voir Guiot

DEBOUNY (Vincent), alias dom Célestin, moine de Stavelot, 39

DEBRAS (Athur), 155

DEFRANCE (Léonard), peintre, 138

DEJOZÉ (Godefroid), orfèvre à Liège, 119

DELARGE (N...), 127

DELATTE (Ivan), historien, 213

DELEIXHE, la famille, 210

DELEIXHE (Josse), 211

DELEIXHE (Lambert), 210; son ép., voir SIOR

DELEIXHE (Mathias), 212

DELIÈGE, le notaire, à Chênée, 154

DELMOTTE (Marie-Thérèse), ép. Laurent, 155

DELSEMME (Mathias), la veuve de, voir LECLERCQ

DELSEMME (Simon-Joseph), 152

DELVAUX, le notaire, 154

DEMARTEAU (Joseph), historien, 73

DENOËL (Gérard), orfèvre à Liège, 119

DEPAUW-VANHASSELT (Joseph), industriel, 161

DEPIREUX (Marie-Joseph), ép. Bolsée, 148

DESPY (Georges), historien, 205

DESSAIN (N...), 211

DETHIER (Jean-Laurent), curé de Chênée, 136

DETHIER (Marie), 154

DETHIER (Melchior), l'ép. de, voir DUPONT

DETOMBAY (Marie-Louise), ép. Devis, 154

DEVILLE (Emmanuel), la manufacture d', à Andenne, 241

DEVIS (Benjamin), 154; son ép. voir DETOMBAY

DEVIS (Marie-Joseph), 154

DIERKENS (Alain), historien, 167

DINANT (prov. Namur, ch.-l. arr. et cant.), 132, 133; le collège des jésuites de, 132

DOLLENDORF (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 46

DOMINICAINS, la congrégration des, 165

DOMITIEN, évêque de Tongres ou de Liège, 36, 39, 168

DOUTRELOUX, Monseigneur, évêque de Liège, 166

DOWNES (Thomas), 114

DRESSE (Mathias-Pascal), curé de Chênée, 131

DUISBURG (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 27

DULLIÈRE (A.), la glacerie d', à Tamines, 245

DUMONT (Jean), 152; son ép., voir WALTER

DUPONT (Joseph-André-Alexis), orfèvre, 200

DUPONT (Jean-Baptiste), orfèvre, 200

DUPONT (Marie), ép. Dethier, 154

DUPONT (N...), 242

DURAND, évêque de Liège, 174

DURIEUX (Eustache), maçon, 176

DURIEUX (Gilles), 176, son ép., voir SALLE

DUSSART (Frans), géographe, 213

DUSSELDORF (Allemagne, Nodrhein-Westfalen), 138

DYLE, rivière, 37

E

EBEN-EMAEL (prov. Liège, arr. Liège, cant. Bassenge; act. Bassenge), lieu-dit à, voir EMAEL

EBERSON (Thomas), 112, 120

ECHT (Pays-Bas, Limbourg) 30-32

ELOI, saint, 96

ELTEN (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 86

EMAEL, lieu-dit à Eben-Emael, le curé d', voir JAMAR; l'église d', 174, 178

EMBOURG (prov. et arr. Liège, cant. Fléron, act. Chaudfontaine, 21, 24

EMMON, voir IMMON

ENGEN (Luc), historien, 179, 238, 247

ENGLEBERT (Lambert), orfèvre, 200

ERACLE, évêque de Liège, 33

ERKELENZ (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 46

ERMENFROID, comte de Gueldre, 23

ERMENFROID, comte de Hesbaye, 23

ESNEUX (prov. et arr. Liège, cant. Louveigné), 55

ESPAGNE, pays 65, 66, 67, 160, 245

EUDES, comte de Blois, 38

EVANS (Philip), 114

EVERARD (Jean-François), 211

EVRARD (Etienne), professeur, 177

EVRARD (Nicolas), bourgmestre de Chaudfontaine, 10, 21

EYCK (Jean Van), peintre, 105

F

FALKENSTEIN (Ludwig), historien, 21, 167, 168

FAMENNE, région, 35; l'archidiacre de, 175

FAMILLEUREUX (prov. Hainaut, ar. Charleroi, cant. Seneffe; act. Seneffe), 243

FATIMA (Portugal), 141

FENWICK (John), 114

FERRARIS, la carte de, 208

FERONSTRÉE, rue à Liège, 247

FEXHE-SLINS (prov. et ar. Liège, ch.-l. cant, act. Juprelle), 201, 202

FLANDRE, le comte de, voir ARNULPHE

FLAVIGNY (Hugues de), chroniqueur, 15

FLAVIUS CAPITO, 205

FLÉMALLE (Henri de), orfèvre, 200

FLÉRON (prov. et ar. ELiège ch.-l. cant.), 117, 137, 233; la municipalité du canton de, 138

FLODOART, chroniqueur, 15, 28, 84

FOND-PIQUETTE, la houillère du, à Vaux-sous-Chèvremont, 63

FORÊT (André-Remacle), orfèvre, 200

FOURNY (Antoine), la veuve, voir GAIEMENT

FOURON (prov. Limbourg arr. Tongres ch.-l. cant.), 46

FOY NOTRE DAME (prov. Namur, arr. et cant. Dinant, act. Dinant), 132, 133; la chapelle de, voir NOTRE-DAME

FRAGNAY, lieu-dit à Heure-le-Romain, 208, 210

FRANCE, le royaume de, 51, 116, 117, 131, 215 ; la république, 137, 160 ; le roi de, voir CHARLES LE CHAUVE, CHARLES LE SIMPLE, HUGUES CAPET, LOTHAIRE, LOUIS D'OUTREMER

FRANCE (Henri de), archevêque de Reims, 52

FRANCHIMONT, lieu-dit à Theux, le château de, 10

FRANCOIS-CHARLES DE VELBRUCK, évêque et prince de Liège, 120, 121

FRANCOIS-XAVIER, saint, 96

FRANCONIE (Gebhard de), duc de Lotharingie, 45

FRANCFORT SUR LE MAIN (Allemagne, Hesse), collégiale à, voir SAINT-SAUVEUR

FRANCS, le roi des, voir CARLOMAN, CHARLEMAGNE, LOUIS LE PIEUX, PÉPIN II, PÉPIN III

FRASNES (prov. Namur, arr. et cant. Dinant ; act. Couvin), 55, 56

FRÉDÉRIC II, empereur, 57

FULRAD, 23

FUMAL (prov. Liège, arr. et cant. Huy, act. Braives), 155 ; église à, voir SAINT-HUBERT

G

GAIEMENT (Marguerite), veuve Fourny, 155

GAIER (Claude), historien, 167

GALLER, la chocolaterie, 10

GALLES le pays de, 113, 114, 116, 121

GAND (prov. Flandre, occ., ch.-l. arr. et cant.), 246

GARCIA (Pedro), sculpteur, 247

GAVAN (John), 114

GEER (Simon de), 121

GEMBLOUX (prov. et arr. Namur, ch.-l. cant.), l'abbaye de, 37

GEORGES-LOUIS DE BERGHES, évêque et prince de Liège, 197, 198

GEORLET (Hubert), curé de Chênée, 135

GÉRARD, évêque de Toul, 31

GÉRARD (John), 111

GERBERGE, ép. de Gislebert puis de Louis d'Outremer, 26, 28, 30, 31

GERBERT, chroniqueur 19 ; voir AURILLAC, SYLVESTRE II

GERMANIE, le royaume de, 33 ; le roi de, voir HENRI L'OISELEUR, LOUIS LE GERMANIQUE, OTTON I, OTTON II, OTTON III

GETTE, rivière, 37

GISÈLE, ép. de Raoul, 54

GISLEBERT, duc de Lotharingie, 15, 19, 22, 24-27, 29, 45

GIVRY (prov. Hainaut, arr. Mons, cant. Pâturages, act. Quévy), 55

GODEFROID, 31

GOESIN (Jean) orfèvre, 200

GOODEN (N...), 113

GORISSEN (Friedrich), historien, 23

GOTHIER, le libraire, à Liège, 233

GRADY la famille de, 230, 232

GRADY (N... de), 199

GRAFFART (N...), 242

GRAINGER (Eduard), 126

GRAND-RENG (prov. Hainaut, arr. Charleroi, cant. Merbes-le-château act. Erquelines), 55 ; lieu-dit à, voir VIEUX-RENG

GRÈCE, pays, 193

GRIFON, 15, 19, 76

GRISARD (François-Joseph), maire de Chaudfontaine, 122, 139

GRISART (Nicolas), orfèvre, 200

GRIVEGNÉE (prov. et arr. Liège, ch.-l. cant., act. Liège), 137, 161 ; la chapelle de, 132, 135

GROOT-GELMEN (prov. Limbourg, arr. Hasselt, cant. Saint-Trond), 45, 46

GRUSLIN (Antoine), 155

GUDULE, sainte, 19

GUELDRE, le comte de, voir ERMENFROID
GUÉRIN (Pierre), historien, 105, 107, 142, 168
GUIOT (Marguerite), ép. Debouny, 139

H

HACCOURT (prov. et arr. Liège, cant. Fexhe-Slins, act. Oupeye), 201 ; la villa romaine de, 246
HAIE DU LOUP, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 90, 117, 122, 129, 131, 136, 137, 139
HAINAUT, le comté de, 18 ; le comte de, voir REGNIER III
HALLE (prov. Brabant, arr. Bruxelles, ch.-l. cant.), 141
HALLARDE, lieu-dit non identifié, 115
HANQUET, la famille, 233
HANQUET (Karl), historien, 233
HANQUET (Pierre), 233-234
HANSOTTE (Georges), historien, 10, 74, 169, 238
HARLEZ (Guillaume de), 146
HARNAL (Henry), 121
HARQUIN (Marie), ép. Nicolas, 137
HAUREGARD (Jacques), orfèvre, 200
HEERLEN (Pays-Bas, Limburg), 248
HEID DU LOUP, voir HAIE DU LOUP
HÉNAUX (Ferdinand), historien, 71
HENNE, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 152, 160, 161
HENRARD (Robert), sculpteur, 107, 108
HENRI L'OISELEUR, roi de Germanie, 24, 32
HENRI II, empereur, 60
HERBERT, comte de Troyes, 38
HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU (prov. et arr. Liège, cant. Fexhe-Slins, act. Oupeye), 55
HERMAN, curé de Behogne, 175, 177
HERMANN, 31, 32
HERMÉE (prov. et arr. Liège, cant. Fexhe-Slins, act. Oupeye), 201
HERSTAL (prov. et arr. Liège, ch.-l. cant.), 57
HESBAYE, région, 18, 33, 35, 208, 213 ; le comte de, voir ERMENFROID
HESBAYE (Raoul de), 26, 29, 30
HEURE-LE-ROMAIN (prov. et arr. Liège, cant. Fexhe-Slins, act. Oupeye), 201-213 ; lieux-dits à, voir AMRY, FRAGNAY, SART
HEUSQUIN (Jacques), charpentier, 176
HUBERT (Vincent), 122
HUBERTI (Jacques), orfèvre, 107, 200
HOCK (Auguste), historien, 152, 154
HOFFSUMMER (Patrick), archéologue, 241
HOFFSUMMER-BOSSON (Anne), archéologue, 13, 21, 22, 167, 168
HOLLAND (Thomas), 114
HOLT (Geoffrey), historien, 10
HONTOIR (Arnold de), sculpteur, 98
HONTOIR (Charles de), orfèvre, 200
HONTOY (Gérard), charpentier, 176
HORION, Madame, 210
HOSTER, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont 160-161
HOTERMANS (M.), 245
HOUTAIN-SAINT-SIMEON (prov. et arr. Liège, cant. Fexhe-Slins., act. Oupeye), 201, 203
HUGUES CAPET, roi de France, 20, 38, 68
HUGUES LE GRAND, comte de Paris, 64
HUY (prov. Liège, ch.-l. arr. et cant.), 36-38 ; collégiale à, voir NOTRE-DAME ; le comte de, 35, 37 voir ANSFRID ; lieu-dit à, voir LA SARTE

I

IGNACE, saint, 96, voir LOYOLA
IMMON, le comte, 16, 19, 21-32, 45, 167
INCOURT (prov. Brabant, arr. Nivelles, ch.-l. cant.), collégiale à, 54
INDE, pays, 65
IRELAND (William), 114
ITALIE, pays, 65, 66

J

JACQUEMIN (Eléonore), 154

JACQUEMOTTE (H. J.), vicaire général de Liège, 129

JACQUES II, roi d'Angleterre, 117

JAMAR, la famille, 210-212

JAMAR (Nicolas), curé d'Emael, 174

JAMINE, voir GROOT-GELMEN

JASPAR (André), étainier à Liège, 242

JEAN, peintre, 59

JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE, évêque et prince de Liège, 198, 226, 229

JENISON (Thomas), 114

JÉSUITES, la congrégation des, 72, 89, 92, 93, 96, 100, 105, 107, 111-127, 129-140, 146, 168, 169, 215-223

JEUKENNE (Pierre) 146; son ép., voir COUNE

JOIRIS (Mathieu), étainier à Liège, 242

JONNEAU (Pierre-Paul), orfèvre, 200

JOSEPH-CLÉMENT DE BAVIÈRE, évêque et prince de Liège, 113, 119

JOSSE (Micheline), historienne, 22, 51, 167

JUPILLE (prov. et arr. Liège, cant. Grivegnée, act. Liège), 56, 57; le domaine de, 13, 17

K

KINABLE (Gérard-Dieudonné), 109

KINSMAN (Michaël), 116

KELECOM (Jean), médecin, 246

KERKHOFS, Monseigneur, évêque de Liège, 166

KLEINERMANN, le notaire, à Liège, 154

KNAEPS (François), orfèvre, 200

KNAEPS (Jean-François), orfèvre, 197, 200

KUPPER (Jean-Louis), historien, 21, 167, 168

KURTH (Godefroid), historien, 22, 24, 27

L

LABEEN DE LAMBERMONT (Bertholet), orfèvre, 200

LA CUISINE (prov. Luxembourg, arr. Arlon, cant. Florenville, act. Florenville), 154

LACY (Richard), 114

LAFFINEUR-CRÉPIN (Marylène), historienne, 168, 169

LAGARDE (N...), 211

LA HAIE DU LOUP, voir HAIE DU LOUP

LAHAYE (Léon), historien, 233

LA LOUVIÈRE (prov. Hainaut, arr. Mons, ch.-l. cant.), 56, 241

LALOUX (Pierre), bibliophile, 233

LAMBERT, évêque de Liège, 33, 34, 37, 39, 168

LAMMERS ET CIE, manufacture à Andenne, 241

LAMOTTE (Denis-François), orfèvre, 200

LAMOTTE (François), orfèvre, 198, 199

LAON (France, Aisne), 68

LARBANOIS (Marie), 148

LA SARTE, lieu-dit à Huy, 165

LAURENSON (John), 121, 123

LAURENT (Joseph), 155; son ép., voir DELMOTTE

LECHAT (Anne), 79

LECLERCQ (Marie-Catherine), veuve Delsemme, 155

LEDAC (Barthélemy-Gilles), 152

LEGROS (simon), 122

LEIXHE (Joefve de), 207

LEJOLLY, le doyen de Saint-Pierre, à Chênée, 197

LELOUP (Louis), verrier, 243, 248

LEMAÎTRE (Jean-Loup), 41

LÉONARD, la famille, 211

LÉOTARD (N...), 238

LE ROY (Alard), 131

LERUITTE (Marie-Anne-Constance), ép. Molhan, 157

LESNE (Emile), 51

LETOLD, prévôt d'Orléans, 52

LEVÊQUE (Marie fille de Jacques), ép. Massart, 118

LEWIS (David), 114

LEYDE (Pays-Bas, Zuidholland), 248

LIÈGE, la ville de, 18, 34, 36-38, 72, 137, 142, 154, 155, 159, 189, 193, 233; abbayes à voir ROBERMONT, SAINT-LAURENT, VAL-BENOIT; le bourgmestre de, voir RAUSIN; la cathédrale de, voir SAINT-LAMBERT, SAINT-PAUL; le collège des jésuites à, 132, 138, 233; collégiales à, voir SAINT-BARTHÉLEMY, SAINTE-CROIX, SAINT-JEAN l'EVANGÉLISTE, SAINT-MARTIN échevin de voir BERTRAND; églises à, voir SAINT-ANDRÉ, SAINT-ANTOINE, SAINTE-ALDEGONDE, SAINT-NICOLAS OUTREMEUSE, SAINT-PHOLIEN, SAINT-SERVAIS; étainiers à voir COUNE JASPAR, JOIRIS, MICHEELS, l'évêché de, 33, 35-36, 174; l'évêque de, 29, 58, 165, voir BALDÉRIC I, DOMITIEN, DURAND, DOUTRELOUX, ERACLE, LAMBERT, KERKHOFS, MONTPELLIER, RUTTEN, VAN ZUYLEN; l'évêque suffragant de, voir ARBERG, BLAVIER; la faïence de, 240; horloger à, voir SARTON; imprimeur à, voir STREEL; libraire à, voir GOTHIER; lieux-dits à, voir CHARTREUX, CORNILLON, PARADIS, PUBLÉMONT, ROBERMONT, SCLESSIN, VAL-BENOÎT; musées, voir ANSEMBOURG, CURTIUS; notaires à, voir BLERET, KLEINERMANN, MOXHON, VANDENBERG, VAN MEHIEL, WOOS; orfèvres à, voir BÊCHE, DÉJOZÉ, DENOËL; le pays de, 35, 46, 50, 113, 159; place à, voir SAINT-LAMBERT; le prince-évêque de, 130, 136, voir CHARLES-NICOLAS D'OULTREMONT FRANÇOIS-CHARLES DE VELBRUCK, GEORGES-LOUIS DE BERGHES, JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE, JOSEPH-CLÉMENT DE BAVIÉRE, MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÉRE, NITHARD, NOTGER, RÉGINARD, WAZON; rues à, voir BONNE-FORTUNE, FERONSTRÉE; le vicaire général de, voir JACQUEMOTTE; l'université de, 247

LIMBOURG, les ducs de, 22

LIMPERICH (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 46

LINCÉ (Marcel de), 92

LION (Nicolas), orfèvre, 200

LOBB (Emmanuel), alias Joseph Simons, 115

LOBBES (Hériger de), chroniqueur, 36, 37

LOGNE, lieu-dit à Vieuxville, le château de, 21, 30

LONDRES, le British Museum à, 71; la Tour de, 116

LOOZ, le comte de, 22

LORRAINE (Charles de), duc de Basse-Lotharingie, 19, 20, 167

LOTHAIRE, roi de France, 28, 34, 35, 45, 68, 83

LOTHARINGIE, le duché de 24-27, 30, 33, 84; le duc de, voir BRUNON, GISLEBERT

LOTHARINGIE (Charles de), 31

LOUIS IV d'OUTREMER, roi de France, 26, 28, 68; son ép., voir GERBERGE

LOUIS L'ENFANT, 23, 45, 83

LOUIS LE GERMANIQUE, roi de Germanie, 19

LOUIS LE PIEUX, roi des Francs, 66

LOURDES (France, Hautes-Pyrenées), 141

LOUVAIN (prov. Brabant, ch.-l. ar. et cant.), le comte de, voir BALDERIC; l'Université de, 113, 134, 135

LOYOLA (Ignace de), 169; voir IGNACE

LUCAS (Antoine), 116

LULWORTH CASTLE (Grande Bretagne), 122

LUXEMBOURG, le duché de, 160

M

MAASTRICHT (Pays-Bas, Limburg), 18, 32, 33, 44, 138; collégiale à, voir SAINT-SERVAIS; musée à, 248

MACY, la houillère de, à Vaux-sous-Chèvremont, 163

MAGIS (Jean), 116; la maison, à Vaux-sous-Chèvremont, 116

MAGNÉE (Hubert), 127

MAGNÉE (Joseph), l'ép. de, voir RÉSIMONT

MAGNÉE (Marie), 148

MAIRESSE (L.), verrier, 245

MALHERBE, la famille, 210

MALHERBE (Anne-Marie), 209

MALHERBE (Francis), 209

MALHERBE (Jacques), 209

MALHERBE (N...), 209

MARLBOROUGH, le duc de, voir CHURCHILL

MARYLAND, l'Etat du, 113, 121, 131, 137

MARCHE EN FAMENNE (prov. Luxembourg, ch.-l. arr. et cant.), 176

MAR DEL PLATA (Argentine), 238

MARGUE (Michel), 21

MARIA-ANTONIA, la princesse, 113-114

MASSART (Mathieu), 118; son ép., voir LEVEQUE

MATHONET (Jean-Jacques), la veuve de, voir CHARLIER

MAXIMILIEN, Electeur de Bavière, 111

MAXIMILIEN-EMMANUEL, duc de Bavière, 113

MAXIMILIEN-HENRI DE BAVIÈRE, évêque et prince de Liège, 89, 90, 169

MAYENCE (Allemagne, Rheinland-Pfalz), l'anchêveque de, voir WILGISE

MÉDITERRANÉE, la mer, 66

MEERSEN (Pays-Bas, Limburg), 30; l'église de, 44; le traité de, 14, 19

MEISSEN, la porcelaine de, 245

MENGUET (Lambert), sculpteur, 94

MERCURE, dieu romain, 71, 168

MERTENS (Joseph), archéologue, 78, 79

METZ (France, Moselle), l'évêque de, 23

MEUSE, fleuve, 33, 35, 38, 46, 201, 212

MEUTHEN (Erich), historien, 41

MICHEELS (Jean-Henri), étainier à Liège, 241

MICO (Edward), 114, 117

MILNER (John), 125

MINEUR, la famille, 212

MOFFARTS (E. de), 226

MOLHAN, la famille, 157

MOLHAN (Hubert), 157; son ép., voir LERUITTE

MOLHAN (Marie-Constance), 157

MONS (prov. Hainaut, ch.-l. arr. et cant.), 248

MONTAIGU, voir SCHERPENHEUVEL

MONTPELLIER, Monseigneurr de, évêque de Liège, 140, 146, 165

MOORSEL (prov. Flandre or., arr. Termonde, cant. Alost, act. Alost), les religieuses de, 19, 50

MOREAU (Yves), historien, 169

MORTIER (prov. et arr. Liège, cant. Dalhem, act. Blégny), 56, lieu-dit à, voir CORTILS

MOXHON, la famille, 231, 232

MOXHON, le notaire, à Liège, 146

MOXHON (Sophie), 229

MÜHLGAU, région, 30

MUNICH (Allemagne, Bavière), 112

MURGUET (Nicolas), orfèvre, 200

N

NAMONT, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 145-146, 155

NAMUR (prov. Namur, ch.-l. arr. et cant.), 189, 193, 248; le comte de, 160, voir ROBERT I; le siège de, 120

NEVILL (Francis), 114

NEWTON (Edward-John Baptist), 122

NICKEL (Goswin), 115

NICOLAS (François), 137; son ép., voir HARQUIN

NICOLAS (Jean-François), 123, 124, 127, 137, 138, 139

NIMÈGUE (Pays-Bas, Gueldre), 46

NITHARD, évêque et prince de Liège, 178

NOTRE-DAME, la collégiale, à Aix-la-Chapelle, 17, 19, 30, 32, 41-60, 167

NOTRE-DAME, la chapelle, à Chèvremont, 9, 10, 16, 18, 32, 79, 89-109, 165, 168, 169

NOTRE-DAME, la chapelle, à Foy Notre-Dame, 105

NOTRE-DAME, la collégiale, à Huy, 36, 37, 52, 175, 176, 199

NOTRE-DAME DES RÉCOLLETS, église à Verviers, 107

NOTGER, évêque et prince de Liège, 17-19, 31, 32, 34-38, 49, 53, 55, 56, 61, 70, 78, 86, 105, 167, 168

O

OATES (Titus), 116

ODILON, abbé de Stavelot, 29

OEDIGER (Fr), historien, 29

OEREN, l'abbaye d', à Trèves, 43

OESTRICH (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 46

OLIVA (John-Paul), 115

OMAL (prov. et arr. Liège, cant. Waremme, act. Geer), 202

ORLÉANS (France, Loiret), le prévot de, voir LETOLD

ORVAL (Gilles d'), chroniqueur, 16, 55, 168

OTHÉE (prov. et arr. Liège, cant. Fexhe-Slins, act. Awans), le curé de, 94

OTRANGE (prov. et arr. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres, act. Crisnée), l'église de, 174

OTREPPE DE BOUVETTE (Albert d'), 72

OTTE (Marcel), archéologue, 245

OTTON I, empereur, roi de Germanie, 19, 25-28, 30, 32-34, 41-43, 47, 51, 60, 83, 168

OTTON II, empereur, roi de Germanie, 31, 32, 34; sa veuve, voir THEOPHANO

OTTON III, empereur, roi de Germanie, 20, 32, 34-37, 51, 56-58, 59, 60

OUGRÉE (prov. et arr. Liège, cant. Seraing, act. Seraing), 161; l'église de, voir SAINT-MARTIN

OUPEYE (prov. et arr. Liège, cant. Fexhe-Slins), 201

OUTREMEUSE (Jean d'), chroniqueur, 16, 168

OVIDE, écrivain latin, 205

P

PARADIS, lieu-dit à Liège, 31

PALMER (Roger), earl of Castlemaine, 115-116

PAQUOT (Louis), 154

PARFOND'RY, la veuve, 197

PARIS, le comte de, voir HUGUES LE GRAND; le grand palais à , 249; le siège de, 64, 67, 68

PARKER (N...), 113

PARMENTIER (Jeanne), ép. Piedbœuf, 55

PAVIE (Italie), 47

PAYS-BAS, pays, 113, 122, 159, 160, 189

PÉPIN, 19

PÉPIN II, maire du Palais, roi de France 16, 18, 19, 48, 77, 81, 82, 167

PÉPIN III, roi des Francs, 77

PERSE, pays, 65

PETIT (G.), sculpteur, 242

PIE VI, pape, 121

PIE X, pape, 165

PIE XI, pape, 166

PIEDBŒUF (Auguste), 155

PIEDBŒUF (Guillaume), 155; son ép., voir PARMENTIER

PIEDBŒUF-JUPILER, la brasserie, 10

PIERPONT (Joseph de), 146

PIETKIN (Jean), orfèvre, 200

PIRARD (Jean), 138, 139

PIRARD (Nicolas), capitaine de Vaux-sous-Chèvremont, 138; son ép., voir CHESSION

PLOWDEN (Charles), 122

POISSINGER (François), 198

POWELL (Francis), 112

PRÉVOT (J.), sculpteur, 98

PRICE (Ignatius), 114

PROCHE-ORIENT, région, 193

PUBLÉMONT, lieu-dit à Liège, 33

Q

QUÉBEC (Canada), 248

QUERELLEUR (Henri le), voir BAVIÈRE

R

RAMERSDORF (Allemagne, Bavière), 46

RANSY, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 162

RAOUL, 54; son ép., voir GISÈLE

RAUSIN (Etienne), bourgmestre de Liège, 133

RÉDEMPTORISTES, la congrégation des, 146

RÉGINARD, évêque et prince de Liège, 54

REGNIER III, comte de Hainaut, 26-29, 31, 43, 45

REIMS (France, Marne), abbaye à, voir SAINT-REMI; l'archevêque de, voir ADALBERON, FRANCE

REM (Georges), 157

REMACLE, saint, 15, 19

REMACLE (Louis), linguiste, 213

RENARD (Edgard), linguiste, 213

RENER (Jean), 127

RENER (Marie-Josèphe), 146

RENER (Michel), 122

RENER (Servais), 122

RENERY (Nicolas-Julien), 155

RENIER (Remy-Joseph), orfèvre, 200

RÉSIMONT (Mathilde), ép. Magnée, 148

RHIN, fleuve, 25, 46

RHEINBREITBACH (Allemagne, Rheinland-Pfalz), 46

RICHARD, la manufacture, à Andenne, 240

RICHER, chroniqueur, 15, 64

RICKELRATH (Allemagne, Rheinland-Pfalz), 46

RIXINGEN (prov. Limbourg, arr. et cant. Tongres), l'église de, 174, 177

ROBERMONT, l'abbaye de, à Liège, 203

ROBERT I, comte de Namur, 27, 29, 30

ROBERT (Jean), 211

ROCH, saint, 96

ROCHEFORT (prov. Namur, arr. Dinant, ch.-l. cant.), 173-178; abbaye à, voir SAINT-REMY; lieu-dit à, voir BEHOGNE

RODULPHE, 45

ROME, la ville de, 66, 141; le collège anglais de, 112, 120, 121

ROMSÉE (prov. et arr. Liège, cant. Fléron, act. Fléron), 130, 135, 155; lieu-dit à, voir BOUNY

RUPERT, dom, 169

RUTTEN, Monseigneur, évêque de Liège, 166

S

SABRAN (Lewis), 112, 113

SAINT-ADALBERT, collégiale à Aix-la-Chapelle, 60

SAINT-ANDRÉ, église à Liège, 248

SAINT-ANTOINE, église à Liège, 94

SAINT-BARTHÉLEMY, collégiale à Liège, 246

SAINT-CORNEILLE, collégiale à Compiègne, 51, 54

SAINT-DONATIEN, collégiale à Bruges, 54

SAINTE-ALDEGONDE, église à Liège, 176

SAINTE-CROIX, collégiale à Liège, 105, 107

Sainte-Gudule, collégiale à Bruxelles, 54

Saint-Etienne, église à Waha, 24, 175

Sainte-Vaubourg, collégiale à Attigny, 54

Saint-Gérard, abbaye à Borgne, 174, 178

Saint-Georges (prov. Liège, arr. Huy, cant. Jehay-Bodegnée), lieu-dit à, voir Warfusée

Saint-Germain des Prés (Abdon de), 64, 67

Saint-Hubert, église à Fumal, 174

Saint-Jacques de Compostelle (Espagne), 141

Saint-Jean l'Evangéliste, collégiale de Liège, 17

Saint-Lambert, cathédrale à Liège, 33, 52, 93; chanoine de, voir Anselme; la place, à Liège, 245

Saint-Laurent, abbaye à Liège, 169, 174

Saint-Martin, collégiale à Liège, 94, 98

Saint-Martin, église à Ougrée, 94

Saint-Nazaire, église à Carcassonne, 66

Saint-Nicolas Outremeuse, église à Liège, 176

Saint-Omer, (France, Pas de Calais), le collège des jésuites de, 112, 117, 121, 137

Saint-Paul, cathédrale à Liège, 107

Saint-Pholien, église à Liège, 176

Saint-Pierre, église à Chênée, 195, 196, 199; le doyen de, voir Lejolly

Saint-Remi, abbaye à Reims, 31

Saint-Remy, abbaye à Rochefort, 173

Saint-Remy, église à Tavigny, 195

Saint-Sauveur, monastère à Aix-la-Chapelle, 60

Saint-Sauveur, collégiale à Francfort, 54

Saint-Servais, collégiale à Maastricht, 27, 31, 43

Saint-Servais, le collège, à Liège, 233

Saint-Servais, église à Liège, 246

Saint-Severin (prov. Liège, arr. Huy, cant. Nandrin, act. Nandrin), 115

Salle (Marie-Françoise), ép. Durieux, 176

Sambre, rivière, 33

Sanders (Francis), 118

Sart, lieu-dit à Heure le Romain, 210

Sarton (N...), horloger à Liège, 246

Saxe, région, 25, 189

Scherpenheuvel (prov. Brabant, arr. Louvain, cant. Diest, act. Scherpenheuvel-Zichem), 141

Sclessin, lieu-dit à Liège, 161

Scott (Edward), 126, 127

Selys, la famille de, 195

Semois, rivière, 67

Seraing (prov. et arr. Liège, ch.-l. cant.), 154, 161; abbaye à, voir Val-Saint-Lambert

Serrurier-Bovy (Gustave), 239, 240, 246

Servais, saint, évêque de Tongres, 44

Sewall (Nicolas), 124

Shrewbury, earl of, voir Talbot

Silésie, région, 154, 189

Simon (Charles-Antoine), maçon, 176

Simons (Joseph), voir Lobb

Sior, (N...), ép. Deleixhe, 210

Siret (John), 126

Sohier (Jean), 9

Soissons (France, Aisne), 64

Souabe, région, 34

Stanley (William), 111

Stavelot (prov. Liège, arr. Verviers, ch.-l. cant.), 29; l'abbaye de, 22, 24, 30, 174; l'abbé de voir Odilon; les moines de, 19, 50, 78, voir Debouny

Stenval (Jean), la veuve de, 197

Stéphens (N...), 113

Ster, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 159-161

STIENNON (Jacques), historien, 9, 10

STOCKIS, la famille, 212

STOCKIS (N...), 211, 212

STONYHURST (Grande-Bretagne), le collège de, 96, 101, 123-125

STREEL (Guillaume-Henri), imprimeur à Liège, 114

STRICKLAND (William), 121, 122

STUART (James-Edward), 112

SYLVESTRE II, pape, alias Gerbert d'Aurillac 14; voir AURILLAC, GERBERT

T

TALBOT (Sir George), earl of Shrewbury, 111

TAMINES (prov. et arr. Namur, cant. Fosses, act. Sambreville), glacerie à, voir DULLIERE

TAVIGNY (prov. Luxembourg, arr. Marche, cant. Houffalize, act. Houffalize), église à, voir SAINT-REMY

THEOPHANO, impératrice, veuve d'Otton II, 19, 34-38, 67

THEUX (prov. Liège, arr. Verviers, cant. Spa), château à, voir FRANCHIMONT

THIER DE CHÈVREMONT, lieu-dit à Vaux-sous-Chèvremont, 149, 150, 155

THIERRY, archevêque de Trèves, 43

THORPE (John), 121

THYNES (prov. Namur, arr. et cant. Dinant, act. Dinant), 176

TILKIN, la famille, 212

TILLEDA (Allemagne, Hal), 86

TONGRES (prov. Limbourg, ch.-l. arr. et cant.), 44; l'évêque de, voir DOMITIEN, SERVAIS

TORTOSA (Espagne), le siège de, 66

TOURINNES (prov. Liège, arr. Huy, cant. Hannut, act. Braives), 202

TOURNAI (prov. Hainaut, ch.-l. arr. et cant.), 137

TOUSSAINT (André), 126

TRÈVES (Allemagne, Rheinland-Pfalz), l'archevêché de, 44; l'archevêque de, voir THIERRY; abbaye à, voir OEREN

TROYES (France, Aube), le comte de, voir HERBERT

TULIPPE (Omer), géographe, 213

TURNER (Anthony), 114

TURVILLE (N...), 113

U

ULRIX (Florent), archéologue, 238, 241

UTRECHT (Pays-Bas, Utrecht), 105; l'évêché de, 18

V

VAL-BENOÎT, l'abbaye du, à Liège, 203-206

VALENCIENNES (France, Nord), 132; le collège des Jésuites de, 137

VAL SAINT-LAMBERT, lieu-dit à Seraing; l'abbé du, 115; la cristallerie du, 243, 244

VANDENBERG (François-Joseph), orfèvre, 195-200

VANDENBERG, le notaire, à Liège, 146

VANDERKINDERE (Léon), historien, 23

VANDERVAEL, le docteur, 242

VANITERSON (Albert), historien, 173, 175, 177

VAN MEHIEL, le notaire, à Liège, 176

VAN ZUYLEN, (Guillaume-Marie), évêque de Liège, 238

VAUX-SOUS-CHÉVREMONT (prov. et arr. Liège, cant. Fléron, act. Chaudfontaine), 10, 117, 122, 127, 138, 139, 142-148, 154, 155, 158; l'adjoint du maire de, voir COLETTE; le bourgmestre, voir CLOSON le capitaine de, voir PIRARD; houillères à, voir FOND-PIQUETTE, MACY; lieux-dits à, voir BASSE-RANSY, BÉCHURON, CHAUMONT, CHÈVREMONT, HAIE DU LOUP, HENNE, HOSTER, NAMONT, RANSY, STER, THIER

DE CHÈVREMONT ; la paroisse de, 129, 142-144, 146, 158

VEDRINNE (Michel), 209

VENISE (Italie), 189, 193

VERBURG (Robert), sculpteur, 98

VERCAUTEREN (Fernand), historien, 13

VERDUN (France, Meuse), 68

VÉRONE (Rathier de), 28

VERVIERS (prov. Liège, ch. arr. et cant.), église à, voir NOTRE-DAME DES RÉCOLLETS

VESDRE, rivière, 70, 71, 83, 86, 142, 154, 161

VIEUX-RENG, lieu-dit à Grand Reng, 55

VIEUXVILLE (prov. Liège, arr. Huy, cant. Ferrières, act. Ferrières), lieu-dit à, voir LOGNE

VILLANYI (Michel), 249

VILLIERS (Barbara), duchesse de Cleveland, 116

VILVORDE (prov. Brabant, arr. Bruxelles, ch.-l. cant.), 56

VIRGINAL (prov. Brabant, arr. et cant. Nivelles, act. Ittre), musée à, 248

VISÉ (prov. et arr. Liège, cant. Dalhem), 46, 201

VULBERT, 24

W

WAHA (prov. Luxembourg, arr. et cant. Marche, act. Marche), 24 ; l'église de, 174, 177, voir SAINT-ETIENNE ; les seigneurs de, 25

WAL, le baron de, 137

WALTER (Marie-Louise), ép. Dumont, 148

WANDRE (prov. et arr. Liège, cant. Herstal, act. Liège), 56

WAREMME (prov. et arr. Liège, ch.-l. cant.), 147

WARFUSÉE, lieu-dit à Saint-Georges, 115

WARING (Williame), 114

WARNER (John), 116, 118

WATELET, le Révérend Père, 238

WATTEN (France, Pas de Calais), 46, 111, 116

WAUDREZ (prov. Hainaut, arr. Charleroi, cant. Binche, act. Binche), 56

WAULSORT (prov. Namur, arr. et cant. Dinant, act. Hastière), l'abbaye de, 27

WAZON, évêque et prince de Liège, 67

WEERTS (Nathalie), 246, 249

WÉRIS (prov. Luxembourg, arr. Marche, cant. Durbuy, act. Durbuy), 248

WERL (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 86

WERNER (Mathias), 21, 82

WHITBREAD (Thomas), 114, 118

WIDUKIND, chroniqueur, 16, 25, 26 ; voir CORVEY

WILGISE, archevêque de Mayence, 36

WINAND (François-Toussaint), orfèvre, 200

WINNER (V. de), verrier, 243

WRIGHT (Charles), 122, 124, 126

WOOS (André), notaire à Liège, 122

WOUTERS, la manufacture, à Andenne, 240

X

XHARDÉ (Nicolas), curé de Chênée, 136

XHROUET (Mathieu-Antoine), 91

Z

ZISSENDORF (Allemagne, Nordrhein-Westfalen), 46

ZWENTIBOLD, 43, 83

ZUTENDAAL (prov. Limbourg, arr. Tongres, cant. Bilzen), le camp de, 120

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages

Onagre, d'après R. Payne-Gallwey 64

Baliste, d'après le même auteur 65

Catapulte à balancier (début du XIIIe siècle) 66

Trébuchet à contrepoids de type tardif 69

Relevé des fouilles de Chèvremont, fait par l'IAL en 1852 73

Relevé fait par l'IAL en 1863 74

Plan de l'enceinte de Chèvremont dressé par G. Bierna en 1944 75

Une des tours du côté nord de Chèvremont en 1944 76

Trace de poutre qui armait le rempart (côté nord de Chèvremont) 77

Plan d'interprétation des fouilles de Chèvremont, publié par J. Mertens en 1970 79

Vue de l'angle sud de la cinquième tour nord 80

Vue de l'abside 81

Pot en terre cuite beige, type Andenne I 82

Caveau maçonné à l'intérieur de la nef 85

Tombes à l'intérieur du cloître 86

Vue de Chèvremont par M. A. Xhrouet 91

Vue de la chapelle de Chèvremont par Marcel de Lincé (1940) 92

Chapelle de Chèvremont: autel 95

Ibid.: confessionnal gauche 97

Ibid.: confessionnal droit 99

Couvent de Stonyhurst: statue de saint Ignace provenant de Chèvremont 101

Image de N.-D. de Chèvremont 102

Chapelle de Chèvremont: Vierge à l'Enfant 103

Statuettes de N.-D. de Chèvremont 104, 106

Musée de la Vie Wallonne: statuette de la Vierge dite de Chèvremont .. 108

Mendiante assise près d'une station de thier de Chèvremont, vers 1900 . 150

Pages

La niche de la metteuse de chandelles vers 1900, à Chèvremont 153

L'hôtel Notre-Dame à Chèvremont, vers 1930 156

Liège, Musée du Verre, novembre 1983 181

Coupe islamique, avant et après restauration 183

Calice filigrané avant restauration 184

Idem, après restauration 185

Calice doré, avant restauration 187

Idem, après restauration 188

Amphore, avant restauration 189

Idem, après restauration 190

Urne gallo-romaine, avant restauration 191

Idem, après restauration 192

Ostensoir-soleil de l'église Saint-Pierre à Chênée 196

Poinçon au L couronné 198

Empreintes de faux poinçons sur un lingot de plomb 225

Comparaison entre des poinçons authentiques 226

Marques réalisées avec le faux poinçon 228

Assiette volante aux armes de Grady 230

Assiette volante aux armes Moxhon 231

Armoire de Gustave Serrurier-Bovy 240

Théière en étain 241

Double portrait en buste par G. Petit 242

Sculpture en cristal carat de Louis Leloup 243

Vase « Scala » du Val-Saint-Lambert 244

TABLE DES AUTEURS

	Pages
BOUCHAT (Marc), La lecture complète de l'inscription rappelant la consécration de l'église de Behogne (Rochefort) en 1041	173-178
DIERKENS (Alain), Un membre de l'aristocratie lotharingienne au Xe siècle : le comte Immon	21-32
DUMONT (Bruno), Institut Archéologique Liégeois : rapport annuel du secrétaire, 1987	237-238
ENGEN (Luc), Le poinçon de l'orfèvre liégeois François-Joseph Vandenberg	195-200
ENGEN (Luc), De faux poinçons d'argenteries liégeoises	225-232
ENGEN (Luc), Musée d'archéologie et d'arts décoratifs : rapport du conservateur (année 1987)	239-249
FALKENSTEIN (Ludwig), La cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle en 972 et ses conséquences immédiates	41-60
FONTAINE-HODIAMONT (Chantal), La restauration des verres du Musée du Verre et du Musée Curtius à Liège, suite au tremblement de terre de 1983	179-193
GAIER (Claude), Les moyens d'attaque et de défense des fortifications aux environs de l'an mil	61-70
GUÉRIN (Pierre), Quelques questions sur le pèlerinage de Chèvremont	129-190
GUÉRIN (Pierre), Le coutumier des Jésuites anglais de Liège, 1633	215-223
HANSOTTE (Georges), L'industrie à Vaux-sous-Chèvremont, XVIe-XIXe siècles	159-164
HANSOTTE (Georges), In Memoriam : Pierre Hanquet	233-234
HANSOTTE (Georges), Table alphabétique des noms de personnes et de lieux	251-273
HOFFSUMMER-BOSSON (Anne), Introduction au colloque de Chèvremont	9-11
HOFFSUMMER-BOSSON (Anne), Chèvremont : l'apport des sources archéologiques	71-87
HOLT (Geoffrey), The english Jesuits at Liège and Chèvremont	111-127
HOYOUX (Jean), Vue générale sur l'histoire de la propriété foncière et de l'agriculture à Heure-le-Romain des origines à 1940	201-213
JOSSE (Micheline), Les sources historiques	13-20

Pages

RUPPER (Jean-Louis), La chute de Chèvremont dans le contexte politique de la seconde moitié du Xe siècle 33-39

LAFFINEUR-CRÉPIN (Marylène), La chapelle et la statuette de Notre-Dame 89-109

MOREAU (Yves) et MICHEL (Fernand), Quelques aspects socio-économiques du pèlerinage de Chèvremont au XIXe siècle et au début du XXe siècle 141-158

STIENNON (Jacques), Synthèse des travaux du colloque de Chèvremont 167-169

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction au colloque de Chèvremont, par Anne HOFFSUMMER-BOSSON	9-11
Les sources historiques par MICHELINE JOSSE	13-20
Un membre de l'aristocratie lotharingienne au Xe siècle : le comte Immon, par ALAIN DIERKENS	21-32
La chute de Chèvremont dans le contexte politique de la seconde moitié du Xe siècle, par Jean-Louis KUPPER	33-39
La cession de l'abbaye de Chèvremont à l'église Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle en 972, et ses conséquences immédiates, par Ludwig FALKENSTEIN	41-60
Les moyens d'attaque et de défense des fortifications aux environs de l'an mil, par Claude GAIER	61-70
Chèvremont : l'apport des sources archéologiques, par Anne HOFFSUMMER-BOSSON	71-87
La chapelle et la statuette de Notre-Dame, par Marylène LAFFINEUR-CRÉPIN	89-109
The english Jesuits at Liège and Chèvremont, par Geoffrey HOLT	111-127
Quelques questions sur le pèlerinage de Chèvremont, par Pierre GUÉRIN	129-140
Quelques aspects socio-économiques du pèlerinage de Chèvremont au XIXe siècle et au début du XXe siècle, par Yves MOREAU et Fernand MICHEL	141-158
L'industrie à Vaux-sous-Chèvremont, XVIe-XIXe siècles, par Georges HANSOTTE	159-164
Synthèse des travaux du colloque, par Jacques STIENNON	167-169
La lecture complète de l'inscription rappelant la consécration de l'église de Behogne (Rochefort) en 1041, par Marc BOUCHAT	173-178
La restauration des verres du Musée de Verre et du Musée Curtius à Liège suite au tremblement de terre de 1983, par Chantal FONTAINE-HODIAMONT	179-193
Le poinçon de l'orfèvre liégeois François-Joseph Vandenberg, par Luc ENGEN	195-200
Vue générale sur l'histoire de la propriété foncière et de l'agriculture à Heure-le-Romain des origines à 1940, par Jean HOYOUX	201-213
Le coutumier des Jésuites anglais de Liège, 1633, par Pierre GUÉRIN	215-223
De faux poinçons d'argenteries liégeoises, par Luc ENGEN	225-232

Pages

In Memoriam: Pierre Hanquet, par Georges HANSOTTE 233-234

Institut Archéologique Liégeois: rapport annuel du secrétaire, 1987, par Bruno DUMONT 237-238

Musée d'archéologie et d'arts décoratifs: rapport du conservateur (année 1987), par Luc ENGEN 239-249

Table alphabétique des noms de personnes et de lieux par Georges HANSOTTE 251-273

IMPRIMÉ EN BELGIQUE
D.MOLS, Imprimeur — 4000 LIÈGE